

ROYAUME DU MAROC

BULLETIN OFFICIEL

EDITION DE TRADUCTION OFFICIELLE

EDITIONS	TARIFS D'ABONNEMENT			ABONNEMENT IMPRIMERIE OFFICIELLE RABAT - CHELLAH Tél. : 05.37.76.50.24 - 05.37.76.50.25 05.37.76.54.13 Compte n° : 310 810 101402900442310133 ouvert à la Trésorerie Préfectorale de Rabat au nom du régisseur des recettes de l'Imprimerie officielle
	AU MAROC		A L'ETRANGER	
	6 mois	1 an		
Edition générale.....	250 DH	400 DH	A destination de l'étranger, par voies ordinaire, aérienne ou de la poste rapide internationale, les tarifs prévus ci-contre sont majorés des frais d'envoi, tels qu'ils sont fixés par la réglementation postale en vigueur.	
Edition des débats de la Chambre des Représentants.....	—	200 DH		
Edition des débats de la Chambre des Conseillers.....	—	200 DH		
Edition des annonces légales, judiciaires et administratives...	250 DH	300 DH		
Edition des annonces relatives à l'immatriculation foncière..	250 DH	300 DH		
Edition de traduction officielle.....	150 DH	200 DH		

L'édition de traduction officielle contient la traduction officielle des lois et règlements ainsi que le texte en langue étrangère des accords internationaux lorsqu'aux termes des accords, ledit texte fait foi, soit seul, soit concurremment avec le texte arabe

SOMMAIRE

Pages

TEXTES GENERAUX

Convention pour la garantie d'un prêt conclue entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le Fonds d'Abou Dhabi pour le développement.

Décret n° 2-17-35 du 12 jourmada I 1438 (10 février 2017) approuvant la convention conclue le 15 novembre 2016 entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le Fonds d'Abou Dhabi pour le développement, pour la garantie du prêt consenti par ledit Fonds à l'Office national des chemins de fer, en vue de la participation au financement du projet de train à grande vitesse Tanger - Casablanca (deuxième prêt)..... 255

Délégation générale à l'administration

Pages

pénitentiaire et à la réinsertion. – Institution d'un système de qualification et de classification des entreprises de bâtiment et de travaux publics.

Arrêté du Chef du gouvernement n° 3-217-16 du 6 rabii II 1438 (5 janvier 2017) étendant à la délégation générale à l'administration pénitentiaire et à la réinsertion les dispositions du décret n° 2-94-223 du 6 moharrem 1415 (16 juin 1994) instituant, pour le compte du ministère des travaux publics, de la formation professionnelle et de la formation des cadres, un système de qualification et de classification des entreprises de bâtiment et de travaux publics... 255

Pages

Régime de l'assurance maladie obligatoire de base des étudiants. – Actualisation de la liste des établissements de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle publics et privés.	
<i>Arrêté du ministre de la santé n° 2365-16 du 8 kaada 1437 (12 août 2016) relatif à l'actualisation de la liste des établissements de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle publics et privés dont les étudiants sont soumis au régime de l'assurance maladie obligatoire de base des étudiants.</i>	256
Filière hélicicole. – Niveau de représentativité des organisations professionnelles requis pour la constitution de l'interprofession.	
<i>Arrêté conjoint du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime et du ministre de l'industrie, du commerce, de l'investissement et de l'économie numérique n° 3113-16 du 19 hija 1437 (21 septembre 2016) fixant le niveau de représentativité des organisations professionnelles requis pour la constitution de l'interprofession de la filière hélicicole.</i>	338
Plants de palmier dattier. – Homologation du règlement technique.	
<i>Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 3392-16 du 2 rabii I 1438 (2 décembre 2016) modifiant l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n°3229-15 du 18 hija 1436 (2 octobre 2015) portant homologation du règlement technique relatif à la production, au contrôle, au conditionnement et à la certification des plants de palmier dattier.</i>	338
Protection des obtentions végétales.	
<i>Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 3397-16 du 5 rabii I 1438 (5 décembre 2016) portant protection de variétés par certificats d'obtention végétale</i>	339
Office national de sécurité sanitaire des produits alimentaires. – Liste des laboratoires privés agréés.	
<i>Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 3398-16 du 5 rabii I 1438 (5 décembre 2016) modifiant l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 3873-15 du 8 safar 1437 (20 novembre 2015) fixant la liste des laboratoires privés agréés par l'Office national de sécurité sanitaire des produits alimentaires.....</i>	345

Pages

Homologation de circulaires du président de l'Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale.	
<i>Arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 3646-16 du 22 rabii I 1438 (22 décembre 2016) portant homologation de la circulaire du président de l'Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale n° 11PS/16 du 10 novembre 2016 fixant la liste des documents à produire à l'appui d'une demande d'approbation des statuts d'un Organisme de retraite.</i>	348
<i>Arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 006-17 du 4 rabii II 1438 (3 janvier 2017) portant homologation de la circulaire du président de l'Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale n° 11PI/16 du 17 octobre 2016 relative à l'approbation du règlement intérieur de la Commission de régulation.</i>	349
Télédéclaration des données relatives aux clients de séjour ou de passage des établissements d'hébergement touristique ou d'autres formes d'hébergement touristique. – Modalités d'inscription au système de télédéclaration, de réception et de renouvellement du certificat d'authentification ou du dongle de sécurité.	
<i>Arrêté conjoint du ministre de l'intérieur et du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime, ministre du tourisme par intérim n° 3171-16 du 12 joumada I 1438 (10 février 2017) fixant les modalités d'inscription au système de télédéclaration, de réception et de renouvellement du certificat d'authentification ou du dongle de sécurité.....</i>	352
Comptes courants créditeurs d'associés. – Taux maximum des intérêts déductibles pour l'année 2017.	
<i>Arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 525-17 du 14 joumada II 1438 (13 mars 2017) fixant, pour l'année 2017, le taux maximum des intérêts déductibles des comptes courants créditeurs d'associés.....</i>	353
Impôt sur le revenu. – Coefficients de réévaluation au titre des profits fonciers pour l'année 2017.	
<i>Arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 526-17 du 14 joumada II 1438 (13 mars 2017) fixant, pour l'année 2017, les coefficients de réévaluation en matière d'impôt sur le revenu au titre des profits fonciers.....</i>	354

	Pages
Homologation de normes marocaines.	
<i>Décision du directeur de l'Institut marocain de normalisation n° 3285-16 du 8 safar 1438 (8 novembre 2016) portant homologation de normes marocaines.</i>	355
<i>Décision du directeur de l'Institut marocain de normalisation n° 414-17 du 26 jourmada I 1438 (24 février 2017) portant homologation de normes marocaines.</i>	359

TEXTES PARTICULIERS

Crédit agricole du Maroc. – Désignation du commissaire du gouvernement.	
<i>Décret n° 2-17-52 du 2 jourmada I 1438 (31 janvier 2017) portant désignation du commissaire du gouvernement auprès du Crédit agricole du Maroc.....</i>	364
Reconnaissance de l'indication géographique et homologation du cahier des charges y afférent :	
• « Amande d'Aknoul ».	
<i>Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 792-16 du 15 jourmada II 1437 (25 mars 2016) portant reconnaissance de l'indication géographique « Amande d'Aknoul » et homologation du cahier des charges y afférent.</i>	364
• « Figue de Barbarie Dellahia d'Al Hoceima ».	
<i>Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 793-16 du 15 jourmada II 1437 (25 mars 2016) portant reconnaissance de l'indication géographique « Figue de Barbarie Dellahia d'Al Hoceima » et homologation du cahier des charges y afférent.....</i>	365
• « Huile d'Olive de Sefrou ».	
<i>Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 2039-16 du 7 chaoual 1437 (12 juillet 2016) portant reconnaissance de l'indication géographique « Huile d'Olive de Sefrou » et homologation du cahier des charges y afférent.....</i>	366
• « Lait de Chamelle du Sahara ».	
<i>Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 1744-16 du 11 chaoual 1437 (16 juillet 2016) portant reconnaissance de l'indication géographique « Lait de Chamelle du Sahara » et homologation du cahier des charges y afférent.....</i>	367

	Pages
Hydrocarbures. – Approbation d'avenants à des accords pétroliers.	
<i>Arrêté conjoint du ministre de l'industrie, du commerce, de l'investissement et de l'économie numérique, ministre de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement par intérim et du ministre de l'économie et des finances n° 3372-16 du 22 moharrem 1438 (24 octobre 2016) approuvant l'avenant n° 3 à l'accord pétrolier « ESSAOUIRA OFFSHORE » conclu, le 13 hija 1437 (15 septembre 2016), entre l'Office national des hydrocarbures et des mines et les sociétés « Kosmos Energy Deepwater Morocco » et « BP Exploration (Morocco) Limited ».....</i>	369
<i>Arrêté conjoint du ministre de l'industrie, du commerce, de l'investissement et de l'économie numérique, ministre de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement par intérim et du ministre de l'économie et des finances n° 3374-16 du 22 moharrem 1438 (24 octobre 2016) approuvant l'avenant n° 8 à l'accord pétrolier « SIDI MOUSSA OFFSHORE » conclu, le 14 hija 1437 (16 septembre 2016), entre l'Office national des hydrocarbures et des mines et les sociétés « Genel Energy Limited », « San Leon Offshore Morocco B.V » et « Serica Sidi Moussa B.V. ».....</i>	370
<i>Arrêté conjoint du ministre de l'industrie, du commerce, de l'investissement et de l'économie numérique, ministre de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement par intérim et du ministre de l'économie et des finances n° 3373-16 du 22 jourmada I 1438 (20 février 2017) approuvant l'avenant n° 4 à l'accord pétrolier « ESSAOUIRA OFFSHORE » conclu, le 14 hija 1437 (16 septembre 2016), entre l'Office national des hydrocarbures et des mines et la société « Kosmos Energy Deepwater Morocco ».</i>	370
Agréments pour la commercialisation des semences et de plants.	
<i>Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 3576-16 du 22 rabii I 1438 (22 décembre 2016) portant agrément de la société « COMASEM » pour commercialiser des semences certifiées de céréales à pailles, de maïs, des légumineuses alimentaires, des légumineuses fourragères, des oléagineuses et des semences standard de légumes.</i>	371

Pages

<i>Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 3577-16 du 22 rabii I 1438 (22 décembre 2016) portant agrément de la société « PROGRAINES » pour commercialiser des semences certifiées de céréales à pailles, de maïs, des légumineuses alimentaires, des légumineuses fourragères, des oléagineuses et des semences standard de légumes.</i>	372
<i>Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 3578-16 du 22 rabii I 1438 (22 décembre 2016) portant agrément de la société « MUNDI RIZ » pour commercialiser des semences certifiées du riz.....</i>	373
<i>Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 3579-16 du 22 rabii I 1438 (22 décembre 2016) portant agrément de la société « IBES SEEDS » pour commercialiser des semences standard de légumes.</i>	373
<i>Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 3580-16 du 22 rabii I 1438 (22 décembre 2016) portant agrément de la société « LES PEPINIERES DU GHARB » pour commercialiser des semences et plants certifiés d'agrumes.....</i>	374
<i>Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 3581-16 du 22 rabii I 1438 (22 décembre 2016) portant agrément de la pépinière « PEPIMA » pour commercialiser des plants certifiés d'olivier, des rosacées à pépins et des semences et plants certifiés des rosacées à noyau.</i>	374
<i>Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 3647-16 du 23 rabii I 1438 (23 décembre 2016) portant agrément de la pépinière « MESKI NAMOUDAJIA » pour commercialiser des plants certifiés d'olivier, de figuier, de palmier dattier et des semences et plants certifiés des rosacées à noyau.</i>	375
<i>Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 3648-16 du 23 rabii I 1438 (23 décembre 2016) portant agrément de la société « AGRO NAJAH » pour commercialiser des plants certifiés d'olivier, de figuier, des rosacées à pépins et des semences et plants certifiés des rosacées à noyau.</i>	376

Pages

<i>Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 3649-16 du 23 rabii I 1438 (23 décembre 2016) portant agrément de la société « SEMENCE OUAJIL ET FILS » pour commercialiser des semences certifiées du maïs, des légumineuses alimentaires et des légumineuses fourragères.</i>	377
Ministère chargé de l'environnement (laboratoire national des études et de surveillance de la pollution). – Tarifs des services rendus.	
<i>Arrêté conjoint du ministre de l'économie et des finances et de la ministre déléguée auprès du ministre de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement, chargée de l'environnement n° 3674-16 du 27 rabii I 1438 (27 décembre 2016) fixant les tarifs des services rendus par le laboratoire national des études et de surveillance de la pollution relevant du ministère chargé de l'environnement.</i>	378
Equivalences de diplômes.	
<i>Arrêté de la ministre déléguée auprès du ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la formation des cadres, ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la formation des cadres par intérim n° 282-17 du 8 jomada II 1438 (6 février 2017) complétant l'arrêté n° 950-04 du 6 rabii II 1425 (26 mai 2004) fixant la liste des diplômes reconnus équivalents au diplôme de spécialité médicale en gynécologie-obstétrique.....</i>	383
Entreprise d'assurances et de réassurance « CHAABI ASSISTANCE ». – Agrément.	
<i>Décision du Conseil de l'autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale n° PIEA/2.16 du 28 safar 1438 (28 novembre 2016) portant octroi d'agrément à l'entreprise d'assurances et de réassurance dénommée « CHAABI ASSISTANCE ».</i>	383

TEXTES GENERAUX

Décret n° 2-17-35 du 12 jourmada I 1438 (10 février 2017) approuvant la convention conclue le 15 novembre 2016 entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le Fonds d'Abou Dhabi pour le développement, pour la garantie du prêt consenti par ledit Fonds à l'Office national des chemins de fer, en vue de la participation au financement du projet de train à grande vitesse Tanger - Casablanca (deuxième prêt).

LE CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu l'article 41 de la loi de finances pour l'année 1982, n° 26-81, promulguée par le dahir n° 1-81-425 du 5 rabii I 1402 (1^{er} janvier 1982);

Sur proposition du ministre de l'économie et des finances,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. – Est approuvée, telle qu'elle est annexée à l'original du présent décret, la convention conclue le 15 novembre 2016 entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le Fonds d'Abou Dhabi pour le développement, pour la garantie du prêt portant sur un montant de 146.920.000 dirhams E.A.U consenti par ledit Fonds à l'Office national des chemins de fer, en vue de la participation au financement du projet de train à grande vitesse Tanger - Casablanca (deuxième prêt).

ART. 2. – Le ministre de l'économie et des finances est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 12 jourmada I 1438 (10 février 2017).

ABDEL-ILAH BENKIRAN.

Pour contresigner :

*Le ministre de l'économie
et des finances,*

MOHAMMED BOUSSAID.

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du « Bulletin officiel » n° 6555 du 28 jourmada II 1438 (27 mars 2017).

Arrêté du Chef du gouvernement n° 3-217-16 du 6 rabii II 1438 (5 janvier 2017) étendant à la délégation générale à l'administration pénitentiaire et à la réinsertion les dispositions du décret n° 2-94-223 du 6 moharrem 1415 (16 juin 1994) instituant, pour le compte du ministère des travaux publics, de la formation professionnelle et de la formation des cadres, un système de qualification et de classification des entreprises de bâtiment et de travaux publics.

LE CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu le dahir n° 1-14-01 du 4 jourmada I 1435 (6 mars 2014) portant nomination de M. Mohamed Salah Tamek délégué général à l'administration pénitentiaire et à la réinsertion ;

Vu le dahir n° 1-08-49 du 22 rabii II 1429 (29 avril 2008) portant nomination du délégué général à l'administration pénitentiaire et à la réinsertion et fixant ses attributions ;

Vu le décret n° 2-08-772 du 25 jourmada I 1430 (21 mai 2009) fixant les attributions et l'organisation de la délégation générale à l'administration pénitentiaire et à la réinsertion ;

Vu le décret n° 2-94-223 du 6 moharrem 1415 (16 juin 1994) instituant, pour le compte du ministère des travaux publics, de la formation professionnelle et de la formation des cadres, un système de qualification et de classification des entreprises de bâtiment et de travaux publics, tel qu'il a été modifié et complété, notamment son article 17,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. – Les dispositions du décret susvisé n° 2-94-223 du 6 moharrem 1415 (16 juin 1994), tel qu'il a été modifié et complété, sont étendues à la délégation générale à l'administration pénitentiaire et à la réinsertion.

ART. 2. – Il est procédé à la présente extension par référence aux travaux de la commission prévue à l'article 4 du décret précité n° 2-94-223, et sur la base du certificat de qualification et de classification délivré par le ministre chargé de l'équipement.

ART. 3. – Les secteurs d'activité, objet de classification, sont ceux figurant au tableau annexé à l'arrêté du ministre de l'équipement, du transport et de la logistique n°1395-14 du 27 chaabane 1435 (23 juin 2014) abrogeant et remplaçant le tableau annexé au décret précité n° 2-94-223 instituant, pour le compte du ministère des travaux publics, de la formation professionnelle et de la formation des cadres, un système de qualification et de classification des entreprises de bâtiment et de travaux publics.

ART. 4. – Les dispositions du décret précité n° 2-94-223 s'appliquent aux marchés dont les montants sont égaux ou supérieurs aux seuils fixés à l'article premier de l'arrêté du ministre de l'équipement, du transport et de la logistique n° 1394-14 du 27 chaabane 1435 (23 juin 2014) fixant le nombre de catégories des entreprises de bâtiment et de travaux publics correspondant à chaque secteur d'activité, les seuils de classification à l'intérieur de chaque catégorie ainsi que le montant maximum annuel d'un marché pour lequel une entreprise d'une catégorie donnée peut être admise à soumissionner.

ART. 5. – Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 6 rabii II 1438 (5 janvier 2017).

ABDEL-ILAH BENKIRAN.

Arrêté du ministre de la santé n° 2365-16 du 8 kaada 1437 (12 août 2016) relatif à l'actualisation de la liste des établissements de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle publics et privés dont les étudiants sont soumis au régime de l'assurance maladie obligatoire de base des étudiants.

LE MINISTRE DE LA SANTÉ,

Vu le décret n° 2-15-657 du 18 kaada 1436 (3 septembre 2015) pris pour l'application de la loi n° 116-12 relative au régime de l'assurance maladie obligatoire de base des étudiants, notamment son article 3 ;

Vu l'arrêté du ministre de la santé n° 3128-15 du 7 hija 1436 (21 septembre 2015) fixant la liste des établissements de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle publics et privés dont les étudiants sont soumis au régime de l'assurance maladie obligatoire de base des étudiants, tel qu'il a été modifié et complété ;

Sur proposition de l'Agence nationale de l'assurance maladie,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. – En application des dispositions de l'article 3 du décret susvisé n° 2-15-657 du 18 kaada 1436 (3 septembre 2015), est actualisée, comme annexée au présent arrêté, la liste des établissements de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle publics et privés dont les étudiants sont assujettis aux dispositions de la loi n° 116-12 relative au régime de l'assurance maladie obligatoire de base des étudiants, fixée à l'annexe de l'arrêté du ministre de la santé susvisé n° 3128-15 du 7 hija 1436 (21 septembre 2015).

ART. 2. – Le présent arrêté abroge les dispositions de la liste annexée à l'arrêté du ministre de la santé n° 3128-15 du 7 hija 1436 (21 septembre 2015) fixant la liste des établissements de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle publics et privés dont les étudiants sont assujettis au régime de l'assurance maladie obligatoire de base des étudiants, tel qu'il a été modifié et complété.

ART. 3. – Le présent arrêté est publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 8 kaada 1437 (12 août 2016).

EL HOUSSAINE LOUARDI.

*

* *

**Annexe à l'arrêté du ministre de la santé n° 2365-16 du 8 kaada 1437 (12 août 2016)
relatif à la mise à jour de la liste des établissements de l'enseignement supérieur
et de la formation professionnelle publics et privés dont les étudiants sont soumis au régime
de l'assurance maladie obligatoire de base des étudiants**

ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR RELEVANT DES UNIVERSITES

N°	Personne de droit public ou de droit privé	Etablissements	Adresse	Téléphone	FAX	Préfectures / Provinces
1	Université Mohammed V - RABAT	Ecole Mohammédia d'ingénieurs	Avenue Ibn Sina-B.P. 765 Agdal	0537 68 71 50	0537 77 88 53	Rabat
2		Ecole nationale supérieure d'informatique et d'analyse des systèmes	Avenue Mohammed Ben Abdallah Regragui Madinat Al Irfane BP 713 Agdal Rabat	0537 77 85 73 0537 77 85 77 0537 77 85 79	0537 77 72 30	Rabat
3		Ecole normale supérieure	Avenue Mohamed Ben El Hassan El Ouazzani BP 5118, Takadoum	0537 75 12 29 0537 75 22 61	0537 75 00 47	Rabat
4		Ecole normale supérieure de l'enseignement technique	Avenue de l'Armée Royale Madinat Al Irfane BP 6207 Rabat Instituts 101000		0537 56 40 76	Rabat
5		Faculté de médecine dentaire	Avenue Allal El Fassi Madinat Al Irfane BP 6212 Rabat Instituts	0537 77 18 49	0537 77 04 43	Rabat
6		Faculté de médecine et de pharmacie	Complexe universitaire BP 6203 Rabat Instituts	0537 77 41 38	0537 77 37 01	Rabat
7		Faculté des lettres et sciences humaines	3 Avenue Ibn Batouta BP 1040 Agdal	0537 77 18 73 /19 89	0537 77 20 68	Rabat
8		Faculté des sciences de l'éducation	Bd Mohammed Ben - Abdellah Regragui Madinat Al Irfane BP 6211	0537 77 42 78 /89	0537 77 13 42	Rabat
9		Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales - SOUISSI	Avenue Mohammed Ben Abdallah Regragui Al Irfane BP 6430	0537 67 17 19 0537 77 14 32	0537 67 17 51 0537 77 14 32	Rabat
10		Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales - Agdal	Avenue des Nations Unies BP 721 Agdal	0537 77 27 32	0537 77 26 16	Rabat
11		Faculté des sciences	4, Avenue ibn Batouta BP 1014	0537 77 18 34 /35/38	0537 77 42 61	Rabat
12		Ecole supérieure de technologie	Avenue Le Prince Héritier BP 227 Salé Médina 11 060	0537 88 15 61 0537 88 15 62	0537 88 15 64	Salé

13		Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales –SALE	Rue Outa Hssain BP 5295 Sala Al Jadida	0537 83 35 78 0537 83 35 79	0537 83 06 01	Salé
14	Université Hassan II - CASABLANCA	Ecole nationale de commerce et de gestion	BP 2725, Ain Sbaa	0522 66 08 52	0522 66 01 43	Casablanca
15		Ecole nationale supérieure d'électricité et de mécanique	Route d'El Jadida km 7 BP 8118 Ouais	0522 23 07 89	522 231 299	Casablanca
16		Ecole nationale supérieure des arts et métiers	Avenue Nile 150	0522 56 42 22 0522 38 18 22	0522 56 20 93	Casablanca
17		Ecole normale supérieure	Route d'El Jadida Km 9 BP 50069 Ghandi	0522 23 22 77	0522 98 53 26	Casablanca
18		Ecole supérieure de technologie	Route d'El Jadida Km 7 BP 8012 Ouais	0522 25 03 25 0522 23 15 60 0522 23 15 65	0522 25 22 45	Casablanca
19		Ecole supérieure des arts appliqués	Ben M'sik		0522 56 20 93	Casablanca
20		Faculté de médecine dentaire	Rue Abou AL Alaa Zahar BP 9157 Mers Sultan	0522 27 31 30	0522 22 27 49	Casablanca
21		Faculté de médecine et de pharmacie	19 Rue Tarik Ibnou Ziad BP 9154	0522 27 16 30	0522 27 16 30	Casablanca
22		Faculté des lettres et des sciences humaines – Ain Chok	BP 8507 Hay Inara- AIN CHOCK	06 14 00 04 13/14/15/16	0522 21 12 23	Casablanca
23		Faculté des lettres et des sciences humaines - Ben M'sik	BP 7951 Hay Al Baraka Ben M'sik Sidi Othman	0522 70 50 97 0522 72 73 49	0522 70 51 00 0522 70 73 13	Casablanca
24		Faculté des sciences - Ain Chok	Km 8 Route d'El Jadida BP 5366 Maarif	0522 23 06 80 / 84	0522 23 06 74	Casablanca
25		Faculté des sciences Ben M'sik –sidi Othman	Cdt Driss El Harti BP 7955 Sidi Othman	0522 70 46 71	0522 70 46 75	Casablanca
26		Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales – Ain Chok	Km 8 Route d'El Jadida BP 8110 Oasis	0522 23 11 00 0522 23 04 94	0522 25 02 01	Casablanca
27		Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales – Ain Sbaa	Beau site BP 2634 Ain Sbaa	0522 34 34 82	0522 35 78 46	Casablanca
28		Faculté des sciences et techniques	BP 146, Mohammédia	0523 31 47 05 /08	0523 31 53 53	Mohammédia
29		Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales – Mohammédia	Bd Hassan II BP 145 Mohammédia	0523 31 46 82 /83/84	0523 31 46 81	Mohammédia
30		Faculté des lettres et des sciences humaines – Mohammédia	Avenue Hassan II BP 150 Mohammédia	0523 32 48 73 /74	0523 32 53 77	Mohammédia

31		Ecole nationale supérieure de l'enseignement technique	BP 159 Bd Hassan II	0523 32 22 20	0523 32 25 46	Mohammédia	
32		Ecole nationale de commerce et de gestion	15, Avenue Al Mouahidine, B.P 18A, Fès	0535 62 55 85 0619 99 99 60	0645 09 95 04	Fès	
33		Ecole polytechnique - fès	Quartier industriel Ain Chkef Route Bensouda BP 72 Fès principale	0535 60 04 03 0661 45 30 26	0535 60 03 86	Fès	
			BP 2427, Route d'Imouzer, Fès	0535 60 05 84 / 85	0535 60 05 88		
			BP 2202 Route d'Imouzer Fès - Saïs	0535 60 29 53 0535 60 80 14	0535 60 82 14		
34		Ecole normale supérieure	B.P 5206 Bensouda- Fès	0535 65 58 61	0535 72 83 39	Fès	
35		Faculté de médecine et de pharmacie	Km 2200 Route de Sidi Hrazem BP 1893 Fès	0535 61 93 19 /20	535 619 321	Fès	
36	Université Sidi Mohammed Ben Abdellah - Fès	Faculté des lettres et des sciences humaines – Dhar el Mahraz	BP 50 Poste Centrale Dhar El Mahraz 30001 Fès	0535 64 08 43	0535 64 08 44	Fès	
37		Faculté des lettres et des sciences humaines - Saïs	BP 59 Route Imouzer	0535 61 82 26	0535 35 61 82	Fès	
38		Faculté des sciences - Dhar el Mahraz	Dhar El Mahraz, BP : 1796, Fès Atlas	0535 64 23 98	0535 64 25 00	Fès	
39		Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales - Dhar el Mahraz	Dhar El Mahraz BP 42 A Atlas Fès	06 64 29 92 99 05 35 64 21 72	0535 64 13 04	Fès	
40		Faculté Chariaa	Hay Zohour, BP 60 Fès	0535 64 21 23	0535 64 03 07	Fès	
41		Faculté poly disciplinaire - Taza	Route d'Oujda BP 1223 Taza	0535 21 19 76	0535 21 19 77 / 78	Taza	
42			Ecole nationale de commerce et de gestion	Complexe universitaire BP 658 Oujda principale	0536 50 69 89	0536 50 69 84	Oujda
43			Ecole polytechnique - Oujda	BP 669 Hay Al Qods Campus universitaire Oujda	0536 50 54 70 /71	0536 50 54 72	Oujda
				Complexe universitaire Hay Al Qods BP 473 Oujda	0536 50 02 24	0536 50 02 23	
44			Faculté de médecine et de pharmacie	B.P : 724 Hay Al Qods - Oujda	0536 53 14 14	0536 53 19 19	Oujda
45	Université Mohammed	Faculté des lettres et des sciences humaines	Complexe universitaire BP 457 Oujda	0536 50 06 04 /07	0536 50 05 96	Oujda	

46	Premier - Oujda	Faculté des sciences	Complexe universitaire BP 717 Oujda	0536 50 06 01	0536 50 06 03	Oujda
47		Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales	Complexe universitaire Hay Al Qods BP 724 Oujda	0536 50 05 97	0536 50 06 00	Oujda
48		Ecole nationale des sciences appliquées - Al-Hoceima	B.P : 03, Ajdir -Al Hoceima	0539 80 57 14/12	0539 80 57 13	Al Hoceima
49		Faculté des sciences et techniques	BP 34 Ajdir Al Hoceima	0539 80 71 72	0539 80 71 73	Al Hoceima
50		Faculté poly disciplinaire - Nador	BP 300 Selouane Nador	0536 35 89 41	0536 60 91 47	Nador
51	Université Cadi Ayyad - Marrakech	Ecole nationale de commerce et de gestion - Marrakech	Avenue Allal El Fassi BP 3748 Amerchiche, Marrakech	0524 30 46 92	0524 30 83 97	Marrakech
52		Ecole polytechnique - Marrakech	BP 575 Bd Abdelkrim El Khattabi Gueliz Marrakech	0524 43 47 45/46	0524 43 47 40	Marrakech
			BP 549 Bd Abdelkrim El Khattabi Gueliz Marrakech	0524 43 34 04	0524 43 31 70	
53		Faculté de médecine et de pharmacie - Marrakech	BP 7010 Sidi Abbad Marrakech	0524 33 0524		Marrakech
54		Ecole normale supérieure- Marrakech	Hay Hassani Route d'Essaouira BP 2400 Marrakech	0524 34 01 25	0524 34 22 87	Marrakech
55		Faculté des lettres et des sciences humaines - Marrakech	BP 2410 Amerchiche Daoudiate Marrakech	0524 30 27 42	0524 30 20 39	Marrakech
56		Faculté des sciences as-samlalia – Marrakech	Bd Prince Moulay Abdellah BP 2390 Marrakech	0524 43 46 49	0524 43 67 69	Marrakech
57		Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales - Marrakech	BP : 2380, Daoudiate – Marrakech	0524 30 33 95 0524 30 30 32	0524 30 32 65	Marrakech
58		Faculté Al-Logha Al Arabia	Avenue Allal El Fassi BP 1483 Marrakech	0661 44 24 38	0524 30 36 47	Marrakech
59		Faculté poly disciplinaire - El Kelaa des Sraghna	Avenue Prince Moulay Abdellah, B.P. 511 - Marrakech	0523 48 51 82	0523 48 52 01	El Kelaa
60	Ecole supérieure de technologie - Essaouira	Km 9, Route d'Agadir Essaouira El Jadida BP 383 Essaouira	0524 79 26 48	0524 79 26 48	Essaouira	
61	Ecole polytechnique - Safi	BP 63 Route de Sidi Bouزيد Safi Principale	0524 66 91 55	0524 66 80 12	Safi	
		BP 89 Route Dar Si- Aissa Safi	0524 62 60 66 0524 62 50 53	0524 62 70 26	Safi	
62	Faculté poly disciplinaire - Safi	Route Sidi Bouزيد BP 4162 R301, Safi	0524 66 93 57	0524 66 95 16	Safi	
63	Ecole nationale supérieure des arts et métiers -Meknès	Marjane 2, BP 15920 El Mansour Meknès	0535 46 71 60 /62	0535 46 71 63 /64	Meknès	
64		Ecole normale supérieure - Meknès	BP : 3104 Toulal - Meknès	0535 53 38 85 /83	0535 46 02 50	Meknès

65	Université Moulay Ismail - Meknès :	Ecole polytechnique - Meknès	Km 5 Route d'Agouray BP 3103 Toulal Meknès	0535 46 70 85 /86	0535 46 70 83	Meknès
66		Faculté des lettres et des sciences humaines - Meknès	BP 11202 Zitoune Meknès	0535 53 70 12	0535 53 72 52	Meknès
67		Faculté des sciences - Meknès	BP 11201 Zitoune Meknès	0535 53 73 21	0535 53 68 08	Meknès
68		Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales - Meknès	BP 3102 Toulal Meknès	0535 45 20 92 /93	0535 45 20 96	Meknès
69		Faculté poly disciplinaire - Errachidia	BP 512 Boutalamine Errachidia	0535 57 00 24 0667 19 59 40	0535 57 43 07 0535 57 35 88	Errachidia
70		Ecole polytechnique - Errachidia	BP 509 Boutalamine Errachidia	0535 57 44 97 /85	0535 57 44 85	Errachidia
71		Ecole supérieure de technologie - Khénifra	BP 170 Khénifra	0535 38 45 91	0535 38 45 88	Khénifra
72	Université Abdelmalek Saadi - TÉTOUAN	Ecole nationale de commerce et de gestion - Tanger	Route de l'aéroport B.P :1255 -Tanger	0539 31 34 87 /88/89	0539 31 34 93	Tanger
73		Ecole supérieure roi Fahd de traduction - Tanger	B.P : 410 -Tanger	0539 94 28 13 0661 58 39 02	0539 94 08 35	Tanger
74		Ecole polytechnique - Tanger	BP : 416 Tanger	0539 39 39 54 /55	0539 39 39 53	Tanger
			B.P : 1818 -Tanger	0539 39 37 44 /45	0539 39 37 43	
75		Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales -Tanger	B.P : 1373 - Poste principale Tanger	0539 39 39 32 /18	0539 39 39 70	Tanger
76		Faculté de médecine et de pharmacie - Tanger				Tanger
77		Ecole polytechnique - Tétouan	M'Hannech II, B.P : 2222 Tétouan	0539 68 80 27	0539 99 46 24	Tétouan
78		Faculté des sciences - Tétouan	B.P : 2121 M'Hannech II, Tétouan	0539 97 44 79	0539 99 45 00	Tétouan
79		Ecole normale supérieure - Martil	Avenue Moulay Hassan, BP : 209 Martil - Tétouan	0539 97 91 05	0539 97 91 80	Tétouan
80		Faculté des lettres et des sciences humaines - Martil	B.P : 210 - Martil Tétouan	0539 97 20 20	0539 97 91 28	Tétouan
81		Faculté Ossol ad- ddine Tétouan	BP 95 Tétouan Principale	0539 97 11 07	0539 97 39 69	Tétouan
82	Faculté poly disciplinaire - Martil	Route de Martil - Tétouan	0539 97 97 07 0539 97 98 31		Tétouan	
83	Faculté poly disciplinaire - Larache	BP 745 Poste Principale Larache	0539 52 39 60 /63	0539 52 39 61	Larache	

84	Université Chouaib Doukkali - EL JADIDA	Ecole nationale de commerce et de gestion - El Jadida	Avenue Ahmed Chawkki et Rue de Fès, B.P : 122 - El Jadida	0523 39 44 35 0523 39 00 70	0523 39 48 08	El Jadida
85		Ecole polytechnique - El Jadida	Km 6 Route nationale n°1 (Route Azemmour) El Haouzia BP 1166 El Jadida Plateau	0523 44 82 22	0523 39 49 15	El Jadida
86		Faculté des lettres et des sciences humaines - El Jadida	Avenue Jabrane Khalil Jabrane BP 27 El Jadida	0523 34 30 58	0523 34 22 44	El Jadida
87		Faculté des sciences - El Jadida	Route Ben Maachou BP 20 Avenue des Facultés El Jadida	0523 34 23 25 0523 34 30 03	0523 34 21 87	El Jadida
88		Faculté polydisciplinaire- El Jadida	Route nationale n° 1, El Haouzia BP 356 El Jadida	0523 37 93 01	0523 35 52 42	El Jadida
89		Ecole supérieure de technologie -sidi bennour				Sidi bennour
90	Université Ibn Tofail - KENITRA	Ecole nationale de commerce et de gestion- Kénitra	BP 1420 Kénitra	0537 32 94 21 /22	0537 37 56 37	Kénitra
91		Ecole polytechnique - Kénitra	Campus Universitaire BP 242 Kénitra	0537 32 92 46	0537 32 92 47	Kénitra
92		Faculté des lettres et des sciences humaines - Kénitra	BP : 401, Kénitra	0537 32 96 00	0537 32 96 40 /41 /42	Kénitra
93		Faculté des sciences - Kénitra	Campus Universitaire BP 242 Kénitra	0537 32 92 46	0537 32 92 47	Kénitra
94		Faculté des sciences juridiques économiques et sociales - Kénitra	Campus universitaire Maamora BP 2010 Kénitra	0537 32 92 18	0537 32 92 41	Kénitra
95		Ecole nationale de commerce et de gestion- Agadir	BP 37/S Hay Salam Agadir	0528 22 57 39 /48	0528 22 57 41	Agadir
96		Ecole polytechnique - Agadir	Rue Oued Ziz BP 1136 Agadir	0528 22 83 13	0528 23 20 07	Agadir
			BP 33/S Agadir	0528 23 25 83 0661 68 63 16	0528 22 78 24	Agadir
97		Faculté des lettres et des sciences humaines - Agadir	BP 29/S Cité Dakhla Agadir	0528 22 05 58 / 08 0528 22 08 78	0528 22 16 20	Agadir
98		Faculté des sciences - Agadir	BP 8106 Cité Dakhla Agadir	0528 22 09 57	0528 22 01 00	Agadir
99	Faculté des sciences juridiques économiques et sociales - Agadir	BP 8658 Poste Dakhla Agadir	0528 23 28 17	0528 23 28 20	Agadir	
100		Faculté des sciences juridiques économiques et sociales - Ait mélou			Ait mélou	

101	Université Ibnou Zohr – Agadir :	Faculté Chariaa - Agadir	BP 52 Ait Melloul Agadir	0528 24 18 68 /69	0528 24 12 28	Agadir
102		Faculté polydisciplinaire - Ouarzazate	B.P : 638- Ouarzazate	0524 88 57 98	0524 88 58 01	Ouarzazate
103		Faculté polydisciplinaire - Taroudant	Hay El Mohammadi (Lastah) BP 271 Taroudant	0528 55 10 10	0528 55 10 20	Taroudant
104		Ecole supérieure de technologie - Guelmim	BP 1317 Guelmim,	0662 68 53 22	0528 77 26 46	Guelmim
105		Ecole supérieure de technologie - Laayoune	BP 3007 Lotissement 25 Mars - Laayoune	0658 56 60 33		Laayoune
106		Faculté des sciences de la Chariaa	Hay Essalam BP 195 Es- Semara	0528 88 89 36	0528 88 89 37	Es-Semara
107		Faculté de médecine et de pharmacie – Agadir				Agadir
108		Ecole nationale de commerce et de gestion - Dakhla				Dakhla
109	Université Hassan 1er - Settat	Ecole nationale de commerce et de gestion - Settat	Km 3 Route de Casablanca BP 658 Settat	0523 40 10 63 0523 40 12 02	0523 40 13 62	Settat
110		Ecole polytechnique - Settat	Km 3, B.P : 577 Route de Casablanca, Settat	0523 40 07 36	0523 40 09 69	Settat
111		Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales - Settat	Km 3 Route de Casablanca BP 784 Settat	0523 72 19 39	0523 72 40 87	Settat
112		Institut supérieur des sciences de la santé - Settat	Complexe universitaire Km 3 Route de Casablanca BP 555 Settat	0523 72 12 75 0524 72 12 76	0523 72 12 74	Settat
113		Faculté polydisciplinaire - Khouribga	Hay Azzaitouna BP 145 Khouribga	0523 49 03 59 0523 49 16 18	0523 49 03 54	Khouribga
114		Ecole polytechnique - Khouribga	Bd Béni Amir BP 77 Khouribga	0523 49 23 35 0618 53 43 72	0523 49 23 39	Khouribga
115		institut des sciences des sports				Settat

116	Université sultan Moulay Slimane - Béni Mellal :	Ecole polytechnique - Berrechid	Quartier Takadoun, Passage d'Alger, B.P : 218 Berrechid	0522 32 47 58	0522 53 45 30	Berrechid
117		Ecole polytechnique- Béni Mellal	BP : 591, Avenue Ibn Khalidoun, CP : 23000, Béni Mellal	0523 48 02 18	0523 48 13 51	Béni Mellal
			BP 523 Béni Mellal	0523 48 51 12 /22/82	0523 48 52 01	
118		Faculté des lettres et des sciences humaines - Béni Mellal	Avenue Ibn Khalidoun B.P 524 Béni Mellal	0523 48 46 81	0523 48 17 69	Béni Mellal
119	Faculté poly disciplinaire - Béni Mellal	Mghila BP 592, Béni Mellal	0523 42 46 85 0523 42 46 16	0523 42 45 97	Béni Mellal	

ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR NE RELEVANT PAS DES UNIVERSITES

N°	Personne de droit public ou de droit privé	Etablissements	Adresse	Téléphone	FAX	Préfectures / Provinces
1		Ecole nationale d'agriculture de Meknès	Km 10, Route Haj Kaddour, BP : S/40, Meknès,	0535 30 02 40 0536 30 02 41	0535 30 02 38	Meknès
2		Institut agronomique et vétérinaire Hassan II	BP 6202 Rabat Instituts, Avenue Allal Fassi Rabat	0537 77 17 58	05 37 77 58 45	Rabat
3		Ecole nationale forestière d'ingénieurs	BP 511, Tabriquet -Salé	0537 86 11 49	0537 86 26 07	Salé
4		Institut Supérieur des Pêches Maritimes d'Agadir	BP:479,Aghezdis, Route Anza, Agadir	05 25 06 00 54	05 28 84 58 58	Agadir
5		Institut supérieur d'études maritimes - Casablanca	Km 7, route d'El Jadida, Casablanca	0522 23 07 44 0523 23 07 06	0522 23 15 68	Casablanca
6		Académie internationale Mohammed VI de l'aviation civile	l'Aéroport Mohammed V - Nouacer, Casablanca	0522 53 83 80 0522 53 84 80	0522 53 97 79	Nouacer
7		Ecole Hassania des travaux publics	Km 7, Route d'El Jadida, BP 8108 Oasis, Casablanca	0522 23 07 06	0522 23 07 17	Casablanca
8		Institut national des postes et télécommunication	Avenue Allal El Fassi - Madinat Al Irfane Rabat, BP 6201 Rabat	0537 77 30 79	0537 77 30 44	Rabat

9		Ecole supérieure des industries du textile et de l'habillement	Route d'El Jadida Km 8, B.P 7731 Oulfa Casablanca	0522 23 41 24	0522 23 15 85	Casablanca
10	Groupe ISCAE	Institut supérieur de commerce et d'administration des entreprises - Casablanca	Km 9,500 Route de Nouacer BP. 8114 - Casablanca Oasis	0522 33 54 82 05 22 33 54 95	05 22 33 54 96	Casablanca
11		Institut supérieur de commerce et d'administration des entreprises - Rabat	Avenue Ennakhil, secteur 10. Hay Riad Rabat	0537 71 20 47	0537 71 23 67	Rabat
12	Ecole nationale supérieure des mines de Rabat	Ecole nationale supérieure des mines de Rabat	Av. Hadj Ahmed Cherkaoui - B.P. : 753 - Agdal - Rabat.	0537 68 02 30/31	0537 77 10 55	Rabat
13		Institut royal de formation des cadres de la jeunesse et des sports	Km 12, route de Meknès - Salé	0537 83 50 80	0537 83 50 81	Salé
14		Institut supérieur international de tourisme - Tanger	Baie de Tanger B.P 1651, Tanger	0539 94 63 29 0539 94 59 04	0539 94 59 05	Tanger
15		Institut national d'aménagement et d'urbanisme	Bd Allal Al fassi, Madinat Al Irfane, BP 6215, Rabat	0537 77 16 24	0537 77 50 09	Rabat
16		Ecole nationale d'architecture - Rabat	Madinat Al Irfane, Route Allal Al Fassi BP : 6372 - Rabat	0537 67 84 52 0537 67 84 51	0537 77 52 76	Rabat
17		Ecole nationale d'architecture - Fès	Quartier Zaza, Etage 2 de la Bibliothèque Municipale Saâda-Fès	0535 60 86 42	0535 60 86 42	Fès
18		Ecole nationale d'architecture - Marrakech	Rue du Temple, Hivernage, Code Postal 40020 Marrakech	0661 11 42 61		Marrakech
19		Ecole nationale d'architecture - Tétouan	Avenue Baghdad Touabel Soufla, Tétouan B.P. : 4403	0539 99 88 57		Tétouan
20		Ecole nationale d'architecture - Casablanca				Casablanca
21		Ecole nationale d'architecture - Agadir				Agadir
22		Ecole nationale d'architecture - Oujda				Oujda

23	Ecole des sciences de l'information	Avenue Allal El Fassi, Madinat Al Irfane BP 6204. Rabat-Instituts	0537 68 12 90	0537 77 02 32	Rabat
24	Institut national de statistiques et d'économie appliquée	Avenue Allal El Fassi B.P 6217 - Rabat Instituts, Agdal - Rabat	0537 77 48 59 0537 77 48 60	0537 77 94 57	Rabat
25	Institut supérieur de l'information et de la communication	Avenue Allal Al Fassi, Cité AL IRFANE, BP : 6205	0537 77 33 40	0537 77 27 89	Rabat
26	Institut supérieur des métiers de l'audiovisuel et du cinéma	Avenue Allal El Fassi, Cité Al Irfane.. BP 10000	0537 77 79 49	0537 77 38 65	Rabat
27	Institut National des Sciences d'Archéologie et du Patrimoine	Madinat Al Irfane, . BP 6828. Rabat Instituts Rabat	0537 77 27 58 0537 77 77 16	0537 77 27 99	Rabat
28	Institut supérieur d'art dramatique et d'animation culturelle	Madinat Al Irfane BP 6834 Instituts Rabat	0537 77 28 46	0537 77 28 60	Rabat
29	Ecole nationale de santé publique	Rue Lamfadel Cherkaoui, Madinat Al Irfane – Rabat, BP-6329	0537 68 31 61	0537 68 31 61	Rabat
30	Institut supérieur des professions infirmières et des techniques de la santé - Rabat	Avenue Hassan II Km 4,5 Route de Casa B.P 4502 Rabat	0537 69 19 68	0537 69 27 96	Rabat
31	Annexe de l'institut supérieur des professions infirmières et des techniques de la santé de Rabat - Kénitra	Délégation du Ministère de la santé à la province Kenitra, Kénitra.	0537 37 83 42 0537 36 89 52 0662 10 61 72	0537 36 59 52	Kénitra
32	Institut supérieur des professions infirmières et des techniques de la santé - Casablanca	Rue Faidouzi Mohamed, quartier des hôpitaux. Casablanca	0522 47 10 79 0522 26 02 85	0522 26 02 85	Casablanca
33	Annexe de l'institut supérieur des professions infirmières et des techniques de la santé de casablanca - Settat	Hôpital Régional de Settat, Settat.	0523 40 94 22 0661 81 20 13	0523 40 94 22	Settat
34	Institut supérieur des professions infirmières et des techniques de la santé - Marrakech	Riad Si Aissa Mouassine – MOASSINE - Marrakech	0524 44 21 95 0524 43 11 82	0524 44 14 69 0524 43 03 87	Marrakech

35	Annexe de l'institut supérieur des professions infirmières et des techniques de la santé de Marrakech - Essaouira	Hôpital Sidi Mohamed Ben Abdellah, Essaouira	0524 47 57 20 0666 10 0 681	0524 47 57 20	Essaouira
36	Annexe de l'institut supérieur des professions infirmières et des techniques de la santé de Marrakech-Safi	Avenue El Amir Moulay Abdellah, Safi.	0524 62 21 90 0661 08 22 36	0524 62 21 90	Safi
37	Institut supérieur des professions infirmières et des techniques de la santé - Fès	Hôpital Ibn Al Khatib, Fès.	0535 94 28 65 0535 62 14 08	0535 62 14 08	Fès
38	Annexe de l'institut supérieur des professions infirmières et des techniques de la santé de fès- Meknès	Rue Omar El Farouk Hamria, Meknès.	0535 52 09 27	0535 52 09 27	Meknès
39	Annexe de l'institut supérieur des professions infirmières et des techniques de la santé –Taza	ISPITS (Ex IFCS) Taza, Face au collège My Rachid, Taza.	0535 28 56 66 0661 81 28 84	0535 28 56 66	Taza
40	Institut supérieur des professions infirmières et des techniques de la santé - Oujda	Bd Al Maghreb Al Arabi, hôpital Al Farabi	05 36 68 49 73	0536 68 49 73	Oujda
41	Annexe de l'institut supérieur des professions infirmières et des techniques de la santé de oujda –Nador	Hôpital Hassani, Nador.	0536 60 74 81 0667 97 43 40	0536 60 73 52	Nador
42	Institut supérieur des professions infirmières et des techniques de la santé - Tétouan	Avenue Abdelkhalek Torres, Saniat Rmel, hôpital civil de Tétouan.	0539 97 10 92	0539 97 10 92	Tétouan
43	Annexe de l'institut supérieur des professions infirmières et des techniques de la santé – Tétouan	Hôpital Al Kortobi, Tanger.	0539 31 20 89 0661 61 01 88	0539 33 20 85	Tanger
44	Annexe de l'institut supérieur des professions infirmières et des techniques de la santé – de Tétouan - Al Hoceima	Avenue El hassan II hôpital régional de Al Hoceima	0539 98 42 11 0661 90 30 93	0539 98 42 11	Al Hoceima

45	Institut supérieur des professions infirmières et des techniques de la santé - Agadir	Route de Marrakech à côté de l'hôpital Hassan II. Agadir	0528 84 15 24	0528 84 39 87	Agadir
46	Annexe de l'institut supérieur des professions infirmières et des techniques de la santé d'Agadir-Tiznit	Ain Zerka Idagfa, Tiznit.	0528 86 28 92 0661 85 54 80	0528 86 23 92	Tiznit
47	Annexe de l'institut supérieur des professions infirmières et des techniques de la santé d'Agadir -Guelmim	ISPITS (Ex IFCS) de Guelmim, Lycée Mohamed VI - Guelmim	0528 77 05 82 0661 31 34 71	0528 77 05 82	Guelmim
48	Institut supérieur des professions infirmières et des techniques de la santé - errachidia	délégation de ministère de santé à la province d'errachidia BP 1157 Errachidia	0535 57 22 77 0661 10 39 41	0535 57 20 55	Errachidia
49	Annexe de l'institut supérieur des professions infirmières et des techniques de la santé d'Agadir-Ouarzazate	Hay Saidi Hssain, Ouarzazate.	0524 88 25 83 0662 17 75 24	0524 88 25 83	Ouarzazate
50	Institut supérieur des professions infirmières et des techniques de la santé - Béni méllal	Hôpital régional de Béni méllal	0523 48 87 93 0668 02 18 30	0523 48 87 91	Béni méllal
51	Institut supérieur des professions infirmières et des techniques de la santé -Laayoune	Av. Colonel Major Habbouha Madinat al Wahda 1, Laayoune.	0528 89 34 84 0661 97 11 14	0528 89 36 50	Laayoune
52	Annexe de l'institut supérieur des professions infirmières et des techniques de la santé -Laayoune				Ouad edahab

ETABLISSEMENTS RELEVANT DE L'UNIVERSITE AL-QUARAOUYINE

N°	Personne de droit public ou de droit privé	Etablissements	Adresse	Téléphone	FAX	Préfectures / Provinces
1		Mosquée al-Quaraouiyine d'enseignement traditionnel - Fès	Mosquée Al Quaraouiyine Al madina al kadima Fès	0535 63 70 25		Fès
2		Etablissement Dar El Hadith El Hassania	Avenue Azzaitoune, n°456 à Hay Riad.B.P 6549- Al Irfane	0537 57 15 23	0537 57 15 29	Rabat

3	Universite Al-quaraouiyyine	Institut Mohammed VI des lectures et études coraniques	Rue Dahomey, n°2. Diour Jamâe. Rabat	0537 20 60 01/03	0537 73 78 04	Rabat
4		Institut Mohammed VI de la formation des imams, Morchidins et Morchidates	Avenue Mohammed el jazouli Madinat Al Irfane rabat	0537 27 17 82	0537 77 92 84	Rabat

ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT TRADITIONNEL PUBLICS ET PRIVES (CYCLE TERMINAL)

N°	Personne de droit public ou de droit privé	Etablissements	Adresse	Téléphone	FAX	Préfectures / Provinces
1		Institut Cadi Ayyad d'enseignement traditionnel	Avenue abdelkrim el khatib près du lycée enseignementtraditionn el ben yousef Marrakech			Marrakech
2	Département chargé des Habous	Institut Cadi Fkih Abdellah ben Said oujdi d'enseignement traditionnel	Avenue Al Irfane Hay Essaada Oujda			Oujda
3		Ecole Habib Bouchouari d'enseignement traditionnel	Ait mezal Ait Baha Chtouka Ait Baha			Chtouka Ait Baha
4	université al quaraouiyyine	Ecole des sciences islamiques	Mosquée Hassan II-Casablanca	0522 26 20 73	0522 26 20 73	Casablanca
5	Ecole privée imam Malik d'enseignement traditionnel	Ecole privée imam Malik d'enseignement traditionnel	n° 2 rue Alnada avenue Nouakchott, safir, twable soufla, sidi mandri Tétouan	0539 99 47 65	0539 99 47 65	Tétouan
6	Institut privé abi bakr essaddik d'enseignement traditionnel	Institut privé abi bakr essaddik d'enseignement traditionnel	douar bouib rih, cercle, Moulay Yacoub, commun sbaa ayoun	0661 98 86 82		Moulay Yacoub
7	Institut privé imam nafia d'enseignement traditionnel	Institut privé imam nafia d'enseignement traditionnel	Lotissement Belkhiri N°12 bani makada Tanger	0539 36 20 24	0539 95 39 66	Tanger
8	Université al quaraouiyyine	jamae el karaouiyyine	sbitriyyine smat al odoul encienne ville	05 35 63 70 25		fés
9	association chargée de la gestion de l'institut(abi bakr de l'education et de protection sociale)	Institut chaikh khalil de l'enseignement traditionnel privé terminal	Quartier foghal béni Mellal	0661 98 68 82	05 35 61 14 94	béni mellal

**ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ENTRANT DANS LE CADRE DU PARTENARIAT
PUBLIC-PRIVE**

N°	Personne de droit public ou de droit privé	Etablissements	Adresse	Téléphone	FAX	Préfectures / Provinces
1	Université internationale de Rabat (UIR)	Faculté UIR électronique, logistique, informatique et télécommunication (UIR ELIT)	B1 Technopolis Rabat Rocade de Rabat- Salé El Jadida 11100, Salé	0530 10 30 00	0530 10 30 30	Salé
2		UIR business school (UIR BS)	B1 Technopolis Rabat Rocade de Rabat- Salé El Jadida 11100, Salé	0531 10 30 00	0531 10 30 30	Salé
3		UIR School of aerospace engineering (UIR SAE)	B1 Technopolis Rabat Rocade de Rabat- Salé El Jadida 11100, Salé	0532 10 30 00	0532 10 30 30	Salé
4		Sciences politiques Rabat	B1 Technopolis Rabat Rocade de Rabat- Salé El Jadida 11100, Salé	0533 10 30 00	0533 10 30 30	Salé
5		Ecole supérieure privée d'ingénierie de l'énergie (ECINE)	B1 Technopolis Rabat Rocade de Rabat- Salé El Jadida 11100, Salé	0534 10 30 00	0534 10 30 30	Salé
6		Ecole supérieure d'architecture de Rabat	B1 Technopolis Rabat Rocade de Rabat- Salé El Jadida 11100, Salé	0535 10 30 00	0535 10 30 30	Salé
7	Université Mohammed VI des sciences de la santé - Casablanca	Faculté des Sciences Infirmières et des Techniques de Santé	Zénith Millénium, Bâtiment 6 Sidi Maarouf	0522 78 73 01		Casablanca
8		Faculté de Médecine	Zénith Millénium, Bâtiment 6 Sidi Maarouf	0522 97 65 70		Casablanca
9		Ecole Supérieure de Génie Biomédicale	Zénith Millénium, Bâtiment 6 Sidi Maarouf	0522 78 60 29		Casablanca
10		Ecole Supérieure de Santé Publique et de Management des Systèmes de Santé	Zénith Millénium, Bâtiment 6 Sidi Maarouf			Casablanca
11	Université internationale Ezzahraoui des sciences de la santé - Rabat	Faculté de médecine Cheikh Zaid	Adresse : Avenue Allal El Fassi, Madinat Al Irfane,	0537 68 70 20 / 21 / 22	0537 77 01 06	Rabat
12		Institut des sciences infirmières Cheikh Zaid	Adresse : Avenue Allal El Fassi, Madinat Al Irfane,	538 68 70 20 / 21 / 22	538 77 01 06	Rabat
13		Institut des technologies de la santé	Adresse : Avenue Allal El Fassi, Madinat Al Irfane,	539 68 70 20 / 21 / 22	539 77 01 06	Rabat
14		Ecole de gouvernance et d'économie de Rabat - EGE	Avenue Mohamed ben Abdellah - Madinat Al Irfane, 10112	0537 27 61 00	0537 77 68 64	Rabat

15	Université Mohammed VI polytechnique – UM6P - Benguerir	Faculté de Gouvernance, des Sciences Economiques et Sociales FGSES	Université Mohammed VI Polytechnique, LOT 660 - hay Moulay Rachid, Ben Guerir			Rhamna
16		Ecole de Management Industriel	Université Mohammed VI Polytechnique, LOT 660 - hay Moulay Rachid, Ben Guerir			Rhamna
17		Ecole des Sciences de l'Agriculture, de la Fertilisation et de l'Environnement ESAFE	Université Mohammed VI Polytechnique, LOT 660 - hay Moulay Rachid, Ben Guerir			Rhamna
18	Ecole centrale de Casablanca	Ecole centrale de Casablanca	Route de Nouacer, Technopark, 8 ^{ème} étage, CP 20000 Casablanca	0522 49 35 00 0522 21 52 29	0522 49 35 20	Casablanca
19	Ecole d'architecture de Casablanca - EAC	Ecole d'architecture de Casablanca - EAC	Angle du Bd A et de Tarik Al kheir - Quartier Al Qods, Bernoussi II	0522 75 03 75/14 23	0522 75 27 37	Casablanca

AUTRES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

N°	Personne de droit public ou de droit privé	Etablissements	Adresse	Téléphone	FAX	Préfectures / Provinces
1		Ecole nationale des pilotes de ligne	Aéroport d'Anfa – Casablanca	0522 91 25 41	0522 91 28 01	Casablanca
2		Ecole supérieure des beaux-arts - Casablanca	Bd. Rachidi BP 20070	0522 20 05 36		Casablanca
3		Ecole nationale supérieure d'administration	1, Avenue de la Victoire, BP : 165	0537 72 51 68	0537 73 09 29	Rabat
4		Institut national de l'action sociale	Rue Hariri, BP 1168	05 39 94 09 71	0539 94 07 96	Tanger
5		Institut national des beaux-arts - Tétouan	Avenue Med V, Cité Scolaire, BP : 89	0539 96 15 45	0539 96 42 92	Tétouan

ETABLISSEMENTS RELEVANT DE L'UNIVERSITE AL AKHAWAYN – IFRANE

N°	Personne de droit public ou de droit privé	Etablissements	Adresse	Téléphone	FAX	Préfectures / Provinces
1	Université al Akhawayn	Ecole d'administration des affaires	Adresse : Avenue Hassan II, Ifrane	0535 86 20 00	0535 86 21 77	Ifrane
2		Ecole des sciences humaines et sociales	Adresse : Avenue Hassan II, Ifrane	536 86 20 00	536 86 21 77	Ifrane
3		Ecole de sciences et d'ingénierie	Adresse : Avenue Hassan II, Ifrane	537 86 20 00	537 86 21 77	Ifrane

ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PRIVES

N°	Personne de droit public ou de droit privé	Etablissements	Adresse	Téléphone	FAX	Préfectures / Provinces
1	Institut supérieur privé de génie informatique sup	Institut supérieur privé de génie informatique SUP-ISI	N° 251 Avenue Abdelkhalek TORRIS	0661 17 89 88	0539 99 07 82	Tétouan
2	Institut supérieur d'optique ibn al Haitam	Institut supérieur d'optique ibn al Haitam- ISOPIH	Zone Industrielle - Lot. N° 176	0539 68 88 52	0539 68 88 54	Tétouan
3	Centre des Études Supérieures d'Ingénierie et de Management (CESIM)	Centre des Études Supérieures d'Ingénierie et de Management (CESIM)	2, avenue de Belgique, Villa Al Amana – 90 000, Tanger –	0539 33 45 47	0539 33 45 47	Tanger
4	Centre des études supérieures d'ingénierie et de management privé	Centre des études supérieures d'ingénierie et de management privé - CESIM	N°2, angle Rue Belgique et Rue La hollande	0539 33 45 47	0539 33 45 47	Tanger
5	Ecole des hautes études commerciales et informatiques	Ecole des hautes études commerciales et informatiques –HECI	N° 5, rue Cheikh Miara - Hay Nzaha	0539 94 06 91 0539 94 05 31	0539 94 06 91	Tanger
6	Ecole des hautes études commerciales, techniques et informatiques	Ecole des hautes études commerciales, techniques et informatique- EHECT	Rue de Tétouan, Villa 6084/G	0539 37 37 66 0531 06 06 38	0539 93 62 22	Tanger
7	Ecole supérieure des sciences techniques et de management	Ecole supérieure des sciences techniques et de management- SUPTTEM	N° 6, Rue Haj Mohamed TAZI - Marshan – 9000	0539 37 26 26 0539 93 73 54	0539 93 78 86	Tanger
8	Ecole des Hautes Etudes des Sciences et Techniques de l'Ingénierie et du Management	Ecole des Hautes Etudes des Sciences et Techniques de l'Ingénierie et du Management - HESTIM	Avenue Prince Héritier 2ème Etage, Près de ABROUN Moulay Youssef - Tanger	0539 94 10 40 / 44	0539 94 20 29	Tanger
9	Ecole des métiers, de commerce, de gestion et d'informatique privée	Ecole des métiers, de commerce, de gestion et d'informatique privée	ksaibi, Rue E, lotissement N°3	0539 37 34 34	0539 37 34 43	Tanger
10	Ecole supérieure du management des entreprises du détroit	Ecole supérieure du management des entreprises du détroit	Résidence Almamounia N° 72	0539 33 82 82 / 81	0539 33 82 81	Tanger
11	Ecole des nouvelles sciences et de l'ingénierie	Ecole des nouvelles sciences et ingénierie	Immeuble 172, 2ème étage, Avenue Mohamed VI, Tanger	0539 34 31 92	0539 34 31 78	Tanger
12	Ecole supérieure de commerce et de gestion des affaires privée	Ecole supérieure de commerce et de gestion des affaires privée - ESCGA	N°144, rue Ahmed Tadiili - quartier sourienne	0539 95 43 10 0539 95 43 20	0539 45 43 20	Tanger
13	Ecole supérieure privée des hautes études managériales de Tanger	Ecole supérieure privée des hautes études managériales de Tanger-HEMT	La Baie de Tanger lotissement N° 88	0539 30 19 19 0539 30 19 30	0539 30 19 00	Tanger
14	Ecole supérieure de gestion et de commerce de Cap	Ecole supérieure de gestion et de commerce de Cap- CAP SUP	Lot bella vista N° 239	0539 30 18 17	0539 30 15 02	Tanger
15	Ecole supérieure des sciences commerciales et de gestion	Ecole supérieure des sciences commerciales et de gestion	Adresse : 8, Avenue My Rachid, lotissement Rizq TANGER	0539 38 21 24 0539 38 21 25	0539 38 21 24	Tanger
16	Haute école des sciences commerciales	Haute école des sciences commerciales- HESCOM	Rue Moatamid Ibn Abbad Résidence Tissir 1 et 2 (Rez de chaussée)	0661 37 87 89	0539 32 11 95	Tanger
17	Institut supérieur de formation aux techniques de gestion	Institut supérieur de formation aux techniques de gestion -ISFOTEG	47, Bd Pasteur	0539 93 71 01	0539 37 17 71	Tanger

18	Institut supérieur de management et des media	Institut supérieur de management et des media	Lotissement Tangis, N°10 Tanger	0539 30 22 53	0668 48 72 10	Tanger
19	Superior institutions of science and technology SIST	Superior institutions of science and technology	21 Rue Nador, Tanger	0539 37 05 05	0528 87 38 12	Tanger
20	Private international institute of management and technology PIIMT	Private international institute of management and technology-PIIMT				Tanger
21	Ecole supérieure de finance et d'audit	Ecole supérieure de finance et d'audit-FINAN SUP	18, Rue Ibrahim Ibn Hilal, Cité Souriyine-Tanger,	0539 32 37 36 0539 94 05 05	0539 32 37 36	Tanger
22	Ecole de management et d'informatique	Ecole de management et d'informatique – ECMIN	Résidence Dina, N° 132 2ème étage N° 6, route de Fès	0539 37 11 81		Tanger
23	Ecole supérieure des nouvelles technologies à Tanger	Ecole supérieure des nouvelles technologies à Tanger - ESNT	Hay Nzaha. Rue Ibn Atia N° : 26, Quartier Sourieenne	0539 32 24 72	0539 32 24 72	Tanger
24	Institut des hautes études bancaires, financières et managériales HBFG	Institut des hautes études bancaires, financières et managériales HBFG	Rue Al Khalil - quartier El Quods	0536 50 33 05 0536 74 60 41	0536 50 33 06	Oujda
25	Ecole des hautes études commerciales et informatiques	Ecole des hautes études commerciales et informatiques - HECI	171 Angle Bd Smara et Bd Dakhla Quartier El Massira	0536 71 11 17	0536 71 11 18	Oujda
26	Ecole des hautes études poly management	Ecole des hautes études poly management - hep management	N° 9, Rue Essakhra - Hay Al quods	0536 50 54 10	0536 50 54 10	Oujda
27	Ecole supérieure de management informatique et télécommunications privée d'Oujda	Ecole supérieure de management informatique et télécommunications privée D'Oujda- SUPMTI Oujda	N° 67 angle Avenue Med V et Rue Okba ibn Nafea	0536 69 09 06	0536 69 09 07	Oujda
28	Ecole des hautes études d'ingénierie	Ecole des hautes études d'ingénierie- EHEIO	Rue Aln Alhaloua N° 25 Hay Al Quods	0536 53 30 76	0536 53 30 75	Oujda
29	Groupe HEM	Institut des hautes études de management -HEM	Lotiss. Chabab , lots n° 9- 10- 11 zone immeuble, AlQuods Oujda	0536 50 32 32 0536 50 09 09	0536 50 55 33	Oujda
30	Institut d'enseignement supérieur de management et du paramédical	Institut d'enseignement supérieur de management et du paramédical - IESMP	Rue Twimiya route prindpale n° 39, cité bouchaouaf prince sidi Mohammed Nador	0536 60 33 25 0537 60 33 26	0536 60 33 27	Nador
31	Ecole des hautes études de commerce	Ecole des hautes études de commerce -HEC	1, Rue Jaber Al Ansari Bd Hamza Bnou Abdel moutalib	0535 64 33 28 0535 64 04 56	0535 64 05 07	Fès
32	Ecole polyvalente supérieure d'informatique et d'électronique	Ecole polyvalente supérieure d'informatique et d'électronique -EPSIEL	N° 4, Immeuble " Abbou " Avenue Allal Ben Abdellah		0535 94 32 45	Fès
33	institut des hautes études commerciales et Informatiques	institut des hautes études commerciales et informatiques - HECI	Avenue Allal Ben Abdellah - Rue n° 134	0535 70 62 91 0555 93 12 03	0535 94 34 16	Fès
34	Ecole supérieure de management, du commerce et d'informatique	Ecole supérieure de management, du commerce et d'informatique - SUP-management	28 et 13, Place 11 janvier et rue Patrice Lumumba - V.N	0535 65 34 31 0535 94 00 39	0535 65 27 32	Fès
35		Ecole supérieure de management, du commerce et d'informatique sup-management (ANNEXE)	Rue Cheikh Maa Alaynane place 11 janvier n° 113			Fès

36	Ecole supérieure d'optique et de lunetterie - ESOL	Ecole supérieure d'optique et de lunetterie - ESOL	5, Rue Bizert - Route d'Imouzer - Ville Nouvelle	0535 60 11 87	0535 60 61 64	Fès
37	Ecole supérieure d'ingénierie en sciences appliquées	Ecole supérieure d'ingénierie en sciences appliquées - ESISA	29 bis, Avenue Ibn Khatib	0535 65 70 95	0535 65 97 90	Fès
38	Ecole des hautes études comptables et financières	Ecole des hautes études comptables et financières - HECF	Rue Abi Hamid EL GHAZALI, n° 6 - Commune Agdal - ville nouvelle	0535 93 14 44 0535 94 21 73	0535 94 21 89	Fès
39	Haute école de gestion	Haute école de gestion -HEG	22, rue Mohammed Diouri FES	0535 94 33 56	0535 65 39 73	Fès
40	Ecole supérieure de télécommunication et de management	Ecole supérieure de télécommunication et de management - SUPTEMA	N°67, Khalid Ibn Oualid Bourmana	0535 64 12 30 0535 64 06 19	0535 64 12 21	Fès
41	Institut supérieur du génie appliqué	Institut supérieur du génie appliqué- IGA	N° 38, Avenue de FAR - Ville nouvelle	0535 62 13 59 / 67 / 69	0535 62 13 56	Fès
42	Groupe HEM	Institut des hautes études de management - HEM	Route Imouzer, 3, Avenue Manama Ezohour1	0535 60 90 00 0535 60 90 04	0535 60 90 38	Fès
43	High technology school in Morocco - high-tech	High technology school in MOROCCO HIGH-TECH	26, avenue ibn el Khatib, route d'imouzer, Fès	0535 65 87 42	0535 65 65 41	Fès
44	Institut supérieur de l'électronique et du numérique de Fès	Institut supérieur de l'électronique et du numérique de Fès - ISEN	Avenue Moulay Abdellah Route Imouzer	0535 74 91 24	0522 27 64 16	Fès
45	Ecole supérieure de management de Fès	Ecole supérieure de management de Fès	28, Place du 11 Janvier, rue Patrice Lumumba V.N, Fès Maroc	0535 65 34 31 0535 94 00 39	0535 65 27 32	Fès
46	Ecole centrale supérieure d'entrepreneuriat	Ecole centrale supérieure d'entrepreneuriat	58, Avenue Saint Louis, Adarissa, Rte Ain Chkef, Fès	0535 60 81 82 0661 36 61 03	0535 96 29 61	Fès
47	Groupe ESIG	Ecole Supérieure Internationale de Gestion	Km 3, Route Imouzer, Fes	0535 60 11 39 0535 60 10 37	0535 60 34 91	Fès
48	Ecole supérieure d'ingénierie automobile et aéronautique	Ecole supérieure d'ingénierie automobile et aéronautique	Fès shore, Route de Sidi Hrazem, (À côté de la faculté de médecine et de pharmacie).	0535 76 72 72	0535 93 24 85	Fès
49	Université privée de Fès	Faculté privée des sciences de l'ingénieur de Fès (FSI)	Lotissement Al-Quaraouiyyine Route Ain Chkef	0535 61 03 20 0661 44 60 24	0535 60 18 73	Fès
50		Ecole privée de management de Fès (EM Fès)	Lotissement Al-Quaraouiyyine Route Ain Chkef	0536 61 03 20 0662 44 60 24	536 60 18 73	Fès
51		Ecole supérieure privée de métiers d'architecture d'intérieur et de bâtiment (ESMAB)	Lotissement Al-Quaraouiyyine Route Ain Chkef	0537 61 03 20 0663 44 60 24	537 60 18 73	Fès
52		Ecole polytechnique des nouvelles technologies - technologica privée	Lotissement Al-Quaraouiyyine Route Ain Chkef	0538 61 03 20 0664 44 60 24	538 60 18 73	Fès
53	Université euro-méditerranéenne - Fès	Université euro-méditerranéenne - Fès	Fès Shore, Route Sidi Hrazem, BP 51,	0538 90 90 00		Fès
54	Ecole supérieure des sciences de l'ingénierie commerciale	Ecole supérieure des sciences de l'ingénierie commerciale - ESSIC	132, Avenue des FAR	0535 51 41 65	0535 51 41 63	Meknès
55	Ecole des hautes études commerciales et Informatiques	Ecole des hautes études commerciales et Informatiques - HECI	9, Rue de Chinon Es-Saâda	0535 53 84 73	0535 55 01 34	Meknès

56	Ecole des hautes études comptables et financières	Ecole des hautes études comptables et financières - HECF	Rue Pasteur, Résidence pasteur n° 7, 22, 23, 24, 25, Hamria	0535 94 21 89	0535 94 21 89	Meknès
57	Ecole marocaine supérieure d'informatique et de gestion	Ecole marocaine supérieure d'informatique et de gestion	Rouamzine 40, Kissariat Souk Jdid 1er/ 2 ^{ème} étage	0535 53 19 69	0535 55 51 65	Meknès
58	Ecole supérieure de génie civil et des nouvelles technologies	Ecole supérieure de génie civil et des nouvelles technologies	Avenue Moulay Idriss II, rue KIFA No 38, Hamria MEKNÈS	0535 51 39 38		Meknès
59	Groupe SUPMTI	Ecole supérieure de management, informatique et télécommunication - SUPMTI	35, Rue Bdr El Kobra-Ville nouvelle-Meknès	0645 62 70 70		Meknès
60	Ecole supérieure de management et d'ingénierie de l'orient-orient sup de management	Ecole supérieure de management et d'ingénierie de l'orient orient sup de management	Immeuble Aarab Zawiyat Avenue Mohammed V et rue Fès	0535 28 56 80	0535 28 57 00	Taza
61	Ecole des hautes études commerciales et informatiques	Ecole des hautes études commerciales et informatiques- HECI	535, Bd Mohamed V	0537 37 93 26	0537 36 31 25	Kénitra
62	Ecole des hautes études de l'ingénierie commerciale et management	Ecole des hautes études de l'ingénierie commerciale et management	3, Avenue Mohamed Abdou, Kénitra	0537 36 28 62	0537 36 28 62	Kénitra
63	Institut supérieur de comptabilité, d'administration et de commerce	Institut supérieur de comptabilité, d'administration et de commerce - ICACSUP	Angle rue Chellah et Hommane El Fetouaki, immeuble B	0537 36 45 59 0661 69 96 12	0537 36 15 04	Kénitra
64	Hautes études de commerce, de gestion et d'informatique	Hautes études de commerce, de gestion et d'informatique - HECGI	Immeuble n° 49 - Rue Jamil Sidki Zouhaoui, Résidence Douaa Chark	0537 37 33 47	0537 37 33 47	Kénitra
65	Ecole supérieure des sciences de l'ingénierie commerciale	Ecole supérieure des sciences de l'ingénierie commerciale - ESSIC	3, av Mohamed Abdou KENITRA	0537 36 28 62		Kénitra
66		High technology school in Morocco (HIGH-TECH)	34, rue Jabal Al Ayachi - Agdal	0537 67 09 99 / 71 / 72	0537 67 09 86	Rabat
67	High technology school in Morocco (HIGH-TECH)	High technology school in Morocco (HIGH-TECH) Annexe 1	Avenue Bani Waryine, Rue chraga - Souissi	0537 63 46 23		Rabat
68		High technology school in Morocco (HIGH-TECH) Annexe 2	45, Avenue Ibn El Khattib - Route d'Imouzer			Rabat
69	International Institute for higher education in Morocco (IIHEM)	International Institute for higher education in Morocco (IIHEM)	Avenue Imam Malik, Km 4,2 (route des Zaërs) Souissi	0537 75 19 20 0537 65 97 67 0537 65 68 68	0537 65 97 70	Rabat
70	Ecole des hautes études commerciales et informatiques	Ecole des hautes études commerciales et informatiques - HECI	89, Rue Sebou - Agdal	0537 77 07 05 0536 77 11 62	0537 77 38 08	Rabat
71	Ecole des hautes études de commerce	Ecole des hautes études de commerce - HEC	67, Rue Jaâfar Essadiq-Agdal	0537 67 12 76	0537 67 12 77	Rabat
72	Groupe HEM	Ecole des hautes études de management- HEM	Intersection Zair Akrach, lotissement Mouline n° 3 - Souissi	0537 63 26 26	0537 65 26 30	Rabat
73	Ecole supérieure de gestion et des sciences de l'informatique	Ecole supérieure de gestion et des sciences de l'informatique - EGICO	2, Rue Chouaib Doukkali, Angle Bd Ibn Toumart - Quartier les orangers	0537 73 25 64	0537 73 25 70	Rabat

74	Groupe IGA	Institut supérieur du génie appliqué - IGA	27, Rue Oqba angle Rue Al Battani et Ibnou Al Haïtam Agdal	0537 57 12 59	0537 57 12 60	Rabat
75	Ecole marocaine des sciences de l'ingénieur en informatique de gestion et en informatique industrielle	Ecole marocaine des sciences de l'ingénieur en informatique de gestion et en informatique industrielle - EMSI	49, Rue Patrice Lumumba – Hassan	0537 66 10 20 0537 76 40 50	0537 76 40 51	Rabat
76	Ecole marocaine des sciences de l'ingénieur en informatique de gestion et en informatique industrielle	Ecole marocaine des sciences de l'ingénieur en informatique de gestion et en informatique industrielle EMSI (ANNEXE 1)	5, Rue Moulay Abdelhafid Hassan	0537 66 10 20		Rabat
77		Ecole marocaine des sciences de l'ingénieur en informatique de gestion et en informatique industrielle EMSI (ANNEXE 2)	13 bis- Rue Abdelmoumen	0537 26 36 36	0537 26 35 47	Rabat
78		Ecole marocaine des sciences de l'ingénieur en informatique de gestion et en informatique industrielle EMSI (ANNEXE 3)	Angle Zarhoun et Ejoukak et Ait Baamran- Souissi	0537 75 57 58		Rabat
79		Ecole marocaine des sciences de l'ingénieur en informatique de gestion et en informatique industrielle EMSI (ANNEXE 4)	n° 10, rue Abi Jaad	0537 76 40 50	0537 76 40 51	Rabat
80		Ecole marocaine des sciences de l'ingénieur en informatique de gestion et en informatique industrielle EMSI (ANNEXE 5)	Appt 52 Bd Ibn khatab - Agdal	0537 77 74 77		Rabat
81	Institute for language and communication studies - ILCS	Institute for language and communication studies - ILCS	29, Rue Oukaimeden, Agdal	0537 67 59 68	0537 67 59 65	Rabat
82	Ecole supérieure d'optique appliquée et du paramédical privé	Ecole supérieure d'optique appliquée et du paramédicale privé - ESO	N° 13, Rue Damas	0537 73 78 83 / 90 0537 73 78 90	0537 72 83 10	Rabat
83	Ecole marocaine de banque et de commerce international	Ecole marocaine de banque et de commerce international -EMBCI	N° 26 bis, Avenue Souissi – Souissi	0537 63 12 12 0537 63 43 41	0537 63 12 12	Rabat
84	Ecole supérieure d'architecture d'intérieur	Ecole supérieure d'architecture d'intérieur - ESAI	N° 7, Avenue Ahmed BELAFREJ – Souissi	0537 65 41 20 0537 65 23 10	0537 63 96 94	Rabat
85	Ecole supérieure privée d'orthoptie et d'orthophonie	Ecole supérieure privée d'orthoptie et d'orthophonie - ESPO	N° 27, Rue Pasteur - Quartier les Orangers Annexe : Immeuble. N°1 Passage Karrakchou Rue Ghandi	0537 72 61 53 0537 72 16 94	0537 72 61 53	Rabat
86	Institut supérieur paramédical de Rabat - ISPR	Institut supérieur paramédical de Rabat - ISPR	15, Rue Shoul - Rabat (Aviation)	0537 63 20 23	0537 65 53 39	Rabat
87		Institut supérieur paramédical de Rabat – ISPR Annexe	N° 4, Rue Chtouka, Cité d'aviation			Rabat
88	Knowledge computer and business institute Rabat	Knowledge computer and business institute Rabat	Angle Avenue Fal Oueid omier et Avenue Oqba N 6 Agdal	0537 66 06 47	0537 66 06 50	Rabat
89	Institut supérieur vinci d'ingénierie informatique et de réseaux de télécommunications- ISVIRT	Institut supérieur vinci d'ingénierie informatique et de réseaux de télécommunications- ISVIRT	10, rue El Yamama	0537 70 69 05	0537 70 69 06	Rabat

90	Private international institut of management and technology - PIIMT	Private international institute of management and technology - PIIMT	45, Avenue Oualed said Bir Kacem – Souissi	0537 75 67 11	0537 75 67 88	Rabat
91	Private international institut of management and technology - PIIMT	Private international institute of management and technology - PIIMT (Annexe)	13 Rue Qadi Ben Said El Filali – Souissi		0537 75 62 95	Rabat
92	Groupe SUPMTI	Ecole supérieure de management, informatique et télécommunication - SUPMTI	Angle Avenue Chellah et Rue Mohammédia Hassan	0537 70 89 89	0537 70 89 73	Rabat
93	Ecole supérieure de direction et de gestion privée	Ecole supérieure de direction et de gestion privée- ESDG	8, Avenue Oued Souss –Agdal	0537 77 01 83	0537 77 67 60	Rabat
94	Ecole supérieure de management hôtelier et gestion de l'entreprise	Ecole supérieure de management hôtelier et gestion de l'entreprise - ESMHTG	16, Rue zallagh –Agdal	0537 67 33 57 0537 67 58 75	0537 67 33 58	Rabat
95	Ecole supérieure de design	Ecole supérieure de design - ART COM SUP	1, Rue El Kassir - Les Orangers,	0537 20 28 05 0537 20 83 30	0537 20 83 29	Rabat
96		Ecole supérieure de design - ART COM SUP (Annexe 1)	21, Rue Abou Chouaib Eddokkali/ les Orangers	0537 20 28 05 0537 20 83 30	0537 20 83 29	Rabat
97		Ecole supérieure de design - ART COM SUP (Annexe 2)	2, rue Lafkih Guennoun ; les Orangers	0537 20 28 05 0537 20 83 30	0537 20 83 29	Rabat
98	Institut supérieur des hautes études en développement durable	Institut supérieur des hautes études en développement durable	15 Bis, Avenue Darâa, Agdal, Rabat,	0537 77 99 76	0537 77 99 76	Rabat
99	Institut supérieur des arts graphiques privé	Institut supérieur des arts graphiques privée - ISAG	99, Av Abderrahim BOUABID Hay Riyad	0537 57 12 59	0537 57 12 60	Rabat
100	The International Institute of Information Technology - SUPINFO	The International Institute of Information Technology - SUPINFO	N°64 Avenue Fal Ould Oumeir	0537 68 25 80 0537 68 25 89		Rabat
101	Ecole marocaine d'ingénierie	Ecole marocaine d'ingénierie - EMG	N°34 Avenue Omar Ibn khattab	537 774 135	0537 77 80 51	Rabat
102	Superior institutions of sciences and Technology - SIST	Superior institutions of sciences and technology - SIST	11, Avenue Allal ben Abdellah (2ème et 4ème étage)	0537 70 51 22 0538 70 51 24	0537 20 15 40 0537 70 51 24	Rabat
103	Ecole supérieure de rabat en management et ingénierie	Ecole supérieure de rabat en management et ingénierie - ESRMI	32, Rue Moulay Ali Cherif, Hassan	0537 76 94 57 0679 89 01 03	0537 76 28 09	Rabat
104	Institut supérieur des énergies renouvelables et des sciences de l'environnement	Institut supérieur des énergies renouvelables et des sciences de l'environnement	Rue Sebou ; Immeuble 57 ; Agdal, Rabat	0537 77 95 15 0662 18 48 12	0537 77 93 06	Rabat
105	Ecole supérieure des sciences et technologies de l'ingénierie	Ecole supérieure des sciences et technologies de l'ingénierie	18 Rue oued Baht Agdal Rabat	0537 77 00 08	0537 77 00 09	Rabat
106	Institut Supérieur de Management et des Arts Graphiques ISMAG	Institut Supérieur de Management et des Arts Graphiques	28, rue d' Oujda, quartier Hassan - RABAT	0537 72 04 00 0537 70 20 18		Rabat
107	Ecole d'ingénierie informatique - Rabat	Ecole d'ingénierie informatique - E2I	N° 14, rue Ibn Khaldoun – Agdal	0537 77 46 36 0537 77 89 99	0537 77 89 99	Rabat
108	Ecole supérieure de kinésithérapie	Ecole supérieure de kinésithérapie - ESK	16, Rue Oued Zem, Place Moulay Ali Chérif, Hassan	0537 76 82 43 0537 76 82 44	0537 76 82 45	Rabat
109	Groupe ESIG	Ecole supérieure internationale de gestion - ESIG	Angle Rue Ketama et Avenue Mohamed Ben El Hassan, Km 4 – Souissi	0537 75 02 01	0537 75 02 30	Rabat

110	Ecole supérieure de management industriel - ESMI	Ecole supérieure de management industriel - ESMI	N° 9 Bloc 2, Hay Darkoum 23040 – quartier Administratif	0523 48 36 81	0523 48 41 51	Béni Mellal
111	Ecole supérieure de management, informatique et télécommunication privé	Ecole supérieure de management, informatique et télécommunication privé	Bd Hassan II et rue 155, Quartier Al Adarissa	0523 42 22 23	0523 42 22 34	Béni Mellal
112	Institut d'études supérieures de communication et des affaires	Institut d'études supérieures de communication et des affaires	210 Bd Ibn Khaldoun 23000 Béni Mellal	0523 48 45 50		Béni Mellal
113	Ecole supérieure d'informatique et de management des affaires - ESIMA	Ecole supérieure d'informatique et de management des affaires - ESIMA	Place Hansali - Immeuble Mounia (1er étage)	0523 34 04 04	0523 34 06 61	El Jadida
114	Institut supérieur de la qualité et de l'environnement - ISQE	Institut supérieur de la qualité et de l'environnement - ISQE	14, Avenue Mohamed VI, B.P : 261 – 24000	0523 37 38 87	0523 37 38 89	El Jadida
115	Haute école privée de comptabilité, d'audit et de management - HECAM	Haute école privée de comptabilité, d'audit et de management - HECAM	Lotissement le château, n°29	0523 39 46 54 0523 39 46 54	0523 39 46 71	El Jadida
116	Institut supérieur du génie appliqué - IGA	Institut supérieur du génie appliqué El Jadida - IGA	Lotissement Najd, Immeuble, 29	0651 72 32 75	0523 35 50 53	El Jadida
117	Ecole supérieure des hautes études en technologie de l'information et de la communication privée – SUP TECHNOLOGY-	Ecole supérieure des hautes études en technologie de l'information et de la communication privée – SUP TECHNOLOGY-	4 Lotissement Hakima - Bâtiment Central - El Jadida	0523 39 32 62	0523 39 56 55	El Jadida
118	Ecole supérieure des réseaux informatiques et de management - ESRIM	Ecole supérieure des réseaux informatiques et de management - ESRIM	46, Avenue Mohamed V - (2ème et 3ème étages)	0523 40 27 05	0523 40 07 28	Settat
119	Institut supérieur du génie appliqué	Institut supérieur du génie appliqué Settat - IGA	Propriété Al Amal Lotissement n° 26	0523 72 01 03	0523 72 01 07	Settat
120	Ecole supérieure de communication et de gestion internationale privée - ESCGI	Ecole supérieure de communication et de gestion internationale privée - ESCGI	N°33, Bd Hassan II	0523 72 00 03	0523 72 00 03	Settat
121	Institut des hautes études économiques et sociales - IHEES	Institut des hautes études économiques et sociales - IHEES	3, rue Taïb Abdelkrim	0522 30 28 77 0522 30 24 20 0522 30 01 95	0522 54 33 63	Casablanca
122	Institut marocain du droit des entreprises Casablanca	Institut marocain du droit des entreprises Casablanca	71, Boulevard d'Anfa, Casablanca	0522 43 04 33 0522 43 04 34	0522 43 04 35	Casablanca
123	Ecole polyfinance	Ecole polyfinance	309, Boulevard Ziraoul	0522 47 63 63	0522 47 63 65	Casablanca
124	Institut supérieur de gestion (ISG)	Institut supérieur de gestion (ISG)	23, Rue Houssein Benali	0522 27 71 22 0522 27 05 50	0522 27 57 30	Casablanca
125	Institut supérieur du génie appliqué (IGA)	Institut supérieur du génie appliqué (IGA)	Place de la Gare voyageurs- 20300	0522 40 40 37/ 0522 24 06 05 / 42	0522 40 40 38	Casablanca
126		Institut supérieur du génie appliqué (IGA) Annexe	n° 80, Route Ouled Ziane – Angle Rue Basas	0522 24 06 05	0522 40 40 38	Casablanca
127	Groupe ESIG	Ecole supérieure internationale de gestion (ESIG)	Lotissement la Colline II, Route de Nouacer, Sidi Maarouf (Près de Metro Bouskoura) CP 20190	0522 33 59 69 / 85	0522 33 56 98	Casablanca
128	Groupe école supérieure de gestion – MAROC	Groupe école supérieure de gestion – MAROC	ESG Casablanca 32 Rue El Bakri (Ex Dumont d'Urville)	0522 31 55 55	0522 31 56 26	Casablanca
129		Groupe école supérieure de gestion – MAROC (Annexe)	4 à 18 Rue Colbert	0522 44 40 01	0522 31 56 26	Casablanca

130	Ecole des hautes études commerciales et informatiques - HECI	Ecole des hautes études commerciales et informatiques - HECI	N° 66 Avenue Atlantide, Polo	0522 50 02 02 0522 50 00 04	0522 21 00 30	Casablanca
131		Ecole des hautes études commerciales et informatiques – HECI (Annexe 1)	n° 1, lotissement Fadloulah route el Jadida	0522 50 02 02 0522 50 00 04	0522 21 00 30	Casablanca
132	Ecole marocaine des sciences de l'ingénieur en informatique de gestion et en informatique industrielle (EMSI)	Ecole marocaine des sciences de l'ingénieur en informatique de gestion et en informatique industrielle (EMSI)	154, Rue Al Bakri (Dumont d'Urville)	0522 54 31 70 0522 99 23 23	0522 99 26 26	Casablanca
133		Ecole marocaine des sciences de l'ingénieur en informatique de gestion et en informatique industrielle (EMSI) Annexe 2	Avenue Bir Anzarane n° 7, Maarif	0522 99 23 23	0522 99 26 26	Casablanca
134		Ecole marocaine des sciences de l'ingénieur en informatique de gestion et en informatique industrielle	lot, Khawarizmi, hay Hassani	0522 89 42 87	0522 89 14 98	Casablanca
135	Groupe HEM	Institut des hautes études de management (HEM)	Avenue Al Qods - Californie II (Angle Avenue A ; AC57 et AC26)	0522 52 52 52 0522 2134 34 0522 21 14 01	0522 21 55 30	Casablanca
136	Institut supérieur de gestion et de commerce (ISGC)	Institut supérieur de gestion et de commerce (ISGC)	23, Rue Hafid Ibrahim - Quartier Gauthier	0522 26 63 12 0522 26 62 79	0522 47 46 43	Casablanca
137	Institut marocain de management –IMM	Institut marocain de management –IMM	Angle Avenue Mohamed V - Rue Chaouia	0522 20 22 88 / 89	0522 20 26 39	Casablanca
138	Ecole supérieure de management –ESM	Ecole supérieure de management –ESM	Bd de la Résistance, 1, Rue Capitaine Puissesseau	0522 30 81 30 0522 30 81 50 0522 30 64 24	0522 30 32 86	Casablanca
139	Ecole supérieure d'informatique appliquée - ESIA	Ecole supérieure d'informatique appliquée - ESIA	Bd de la Résistance 1, Rue Puissesseau	0522 30 59 14	0522 30 32 86	Casablanca
140	Institut supérieur de formation en technologie alimentaire et biopharmaceutique - ISFORT	Institut supérieur de formation en technologie alimentaire et biopharmaceutique - ISFORT	94, Rue Allal Ben Abdellah	0522 44 88 23 0522 44 88 28	0522 44 88 26	Casablanca
141	Institut des hautes études bancaires, financières et managériales - HBFG	Institut des hautes études bancaires, financières et managériales - HBFG	N° 4, Rue Van Zeeland, Angle Bd Abdelmoumen, Quartier des Hôpitaux	0522 47 65 54 / 55 / 56	0522 47 65 57	Casablanca
142	Institut supérieur de comptabilité, audit et finance -ISCAF	Institut supérieur de comptabilité, audit et finance -ISCAF	21, Rue de l'Olympe - Maarif	0522 86 20 40	0522 80 24 40	Casablanca
143	Institut supérieur d'électronique et des réseaux de télécommunication ISERT	Institut supérieur d'électronique et des réseaux de télécommunication ISERT	N° 30, Rue Kamal Mohamed	0522 45 08 45	0522 45 08 47	Casablanca
144	Ecole des hautes études de biotechnologie et de santé privée -EHEB	Ecole des hautes études de biotechnologie et de santé privée -EHEB	N° 380 Avenue Ghandi	0522 21 43 99 0522 36 92 27	0522 99 67 58 0522 27 41 80	Casablanca
145	Ecole supérieure de communication et de publicité COM'SUP	Ecole supérieure de communication et de publicité COM'SUP	N° 18, Rue Bachir Al Ibrahim - quartier Belair	0522 26 34 20 0522 47 30 67	0522 48 07 79	Casablanca
146	Institut supérieur maghrébin d'optique et d'optométrie ISMOO	Institut supérieur maghrébin d'optique et d'optométrie ISMOO	7, Rue Ben Dahan 1er Etage Escalier B	0522 79 72 38 0522 22 15 54	0522 27 86 69	Casablanca
147	Ecole supérieure de kinésithérapie - ESK	Ecole supérieure de kinésithérapie - ESK	N° 45, Avenue 2 Mars	0522 26 34 00 / 06	0522 26 19 90	Casablanca

148	Haute école de kinésithérapie - HEK	Haute école de kinésithérapie - HEK	14, Rue Tabit Ibnou Kourra Avenue My Driss 1er	0522 86 49 45 / 24	0522 86 24 24	Casablanca
149	Ecole supérieure en ingénierie d'information, télécommunication et de management- ESTEM	Ecole supérieure en ingénierie d'information, télécommunication et de management- ESTEM	4-6, Rue Moussa Bnou Noussair. Bd. Moulay Youssef. Quartier Gauthier 20060	0522 26 02 60	0522 99 39 39	Casablanca
150	Institut polytechnique privé de Casablanca	Institut polytechnique privé de Casablanca	Rue 10, n°2, Lotissement Allaymoune 1 - 20230	0522 93 65 50	0522 93 65 59	Casablanca
151	Institut supérieur du journalisme et de communication ISJC	Institut supérieur du journalisme et de communication ISJC	N° 47, Bd Rahal Al Meskini 1er étage	0522 44 13 23 0522 44 13 23	0522 54 06 20	Casablanca
152	Institut supérieur des sciences de technologie SIST	Institut supérieur des sciences de technologie SIST	N° 87, Rue Nador – Polo	0522 21 16 80	0522 21 36 33	Casablanca
153	Institut supérieur du journalisme et de l'information IFJSUP	Institut supérieur du journalisme et de l'information IFJSUP	N° 97, Avenue Hassan SGHIR - Derb Omar	0522 49 29 94	0522 44 06 89	Casablanca
154	Ecole supérieure de commerce et de management - ESCM	Ecole supérieure de commerce et de management - ESCM	270, Bd Zerktouni	0522 22 04 33 0522 22 03 99	0522 20 97 38	Casablanca
155	Ecole des hautes études en ingénierie des systèmes d'information - EHEISI	Ecole des hautes études en ingénierie des systèmes d'information - EHEISI	N° 14, rue Malwiya (Avenue Hassan II) – Anfa	0522 20 27 66 05 29 00 44 34	0522 48 24 67 0522 23 77 52	Casablanca
156	Ecole supérieure de psychologie- ESP	Ecole supérieure de psychologie- ESP	N° 88, Avenue Ibn Sina - Hay Hassani	0522 95 16 60 0522 25 34 65	0522 31 30 17	Casablanca
157	Ecole polytechnique et administration des affaires	Ecole polytechnique et administration des affaires	45 Avenue 2 Mars, Casablanca	0522 22 61 59	0522 26 19 90	Casablanca
158	Ecole nouvelle d'informatique des télécommunications et d'économie - ENITE	Ecole nouvelle d'informatique des télécommunications et d'économie - ENITE	Villa n° 16, rue chasseur Jules gros – Oasis	0522 98 77 70 0522 98 77 73	0522 90 66 48	Casablanca
159	Ecole supérieure des multimédia, informatique et réseaux- SUPEMIR	Ecole supérieure des multimédia, informatique et réseaux- SUPEMIR	N° 15, Rue Baril Debbas - Rue Constantinople - Mers Sultan –	0522 47 34 81	0522 47 34 82	Casablanca
160	Institut supérieur d'optique théorique et appliquée privé ISOTA	Institut supérieur d'optique théorique et appliquée privé ISOTA	N° 8 Rue Ahmed Akrad, oasis	0522 25 62 29	0522 23 61 42	Casablanca
161	Ecole supérieure de design - ART COM-SUP	Ecole supérieure de design - ART COM-SUP	N° 18, Rue Bachir Al Ibrahimy - quartier Belair	0522 26 18 54	0522 27 46 02	Casablanca
162	Ecole supérieure marocaine de traduction et d'interprétariat ESMTI	Ecole supérieure marocaine de traduction et d'interprétariat ESMTI	N39, Avenue Mohamed V - 2ème étage –	0522 29 81 34	0522 29 81 34	Casablanca
163	Institut spécialisé privé de santé- ISPS	Institut spécialisé privé de santé- ISPS	65, Rue Azourki, Hay Salam - Hay Hassani	0522 39 18 88	0522 39 18 47	Casablanca
164	Ecole supérieure des hautes études en technologie de l'information et de la communication privée suptechnology	Ecole supérieure des hautes études en technologie de l'information et de la communication privée suptechnology	4, Avenue Cadi laas, Maarif	0522 99 65 66 0522 99 65 99	0522 99 65 96	Casablanca
165	Ecole supérieure privée de nutrition et du paramédical sup santé	Ecole supérieure privée de nutrition et du paramédical sup santé	N° 1 Angle Rue Ettibari et Rue N°6 lot. chaouimar	0522 39 44 48	0522 39 48 79	Casablanca
166	Ecole d'ingénierie en génie des systèmes Industriels de Casablanca - EIGSICA	Ecole d'ingénierie en génie des systèmes Industriels de Casablanca - EIGSICA	Centre affaires Allal Ben Abdellah, rue Allal Ben Abdellah et rue Mohamed Fakir (6ème étage)	0522 47 59 05	0522 47 59 38	Casablanca
167	Institut supérieur du transport et de la logistique - ISTL	Institut supérieur du transport et de la logistique - ISTL	Route de Rabat, km 7,2 Ain Sbaa	0522 24 64 64 0522 24 61 61	0522 40 62 04	Casablanca

168	Ecoles des hautes études des sciences et techniques de l'ingénierie et du management privée - HESTIM	Ecoles des hautes études des sciences et techniques de l'ingénierie et du management privée - HESTIM	34, Bd Chefchaoui Lotissement Angel Ain Sbaa	0522 99 61 21	0522 90 61 22	Casablanca
169	Ecole supérieure de management et de communication - ESMC	Ecole supérieure de management et de communication - ESMC	57, Bd Abdelmoumen et 27 Rue Salim Cherkaoui Résidence Al Hadi	0522 20 97 38 0522 22 04 33 0522 22 03 99	0522 20 97 38 0522 22 03 99	Casablanca
170	Ecole supérieure de design et des arts visuels -ESDAV	Ecole supérieure de design et des arts visuels -ESDAV	Angle Rue de Tantan et Rue Bengriri, Hay El Manar lot N°4 -Anfa	0522 36 80 01	0522 36 89 23	Casablanca
171	Ecole marocaine d'ingénierie - EMG	Ecole marocaine d'ingénierie - EMG	Km 9 - Route d'El Jadida	0522 65 08 08	0522 65 03 03	Casablanca
172	Institut supérieur de management et de technologies MATCI	Institut supérieur de management et de technologies MATCI	N°3, Rue Tarablous	0522 22 09 09	0522 22 43 50	Casablanca
173	The international Institute of information technology SUPINFO	The international Institute of information technologie SUPINFO	N°8, Rue Ibn Khatima (Quartier des hôpitaux)	0522 20 29 44 0522 20 29 58	0522 20 93 60	Casablanca
174	Ecole supérieure de management et de gestion des ressources humaines SUP'RH	Ecole supérieure de management et de gestion des ressources humaines SUP'RH	Angle Rue Kamal Mohamed et Rue Fa	0522 27 46 27	0522 27 08 08	Casablanca
175	Ecole supérieure de journalisme et de communication - ESJC	Ecole supérieure de journalisme et de communication - ESJC	37, Rue Tata	0522 26 40 10	0522 26 20 60	Casablanca
176	Institut Franco-Marocain des Professions de Santé (IFM-SANTE)	Institut Franco-Marocain des Professions de Santé (IFM-SANTE)	4-18, rue Chaoui, 4ème étage	0522 54 26 54	0522 31 95 21	Casablanca
177	Ecole Supérieure de commerce- Casablanca - ESC	ESC Casablanca	Complexe chambre française de commerce et d'industrie	0522 20 90 90	0522 20 01 30	Casablanca
178	Ecole supérieure d'ingénierie de la santé et de management de projets - ESISMP	Ecole supérieure d'ingénierie de la santé et de management de projets - ESISMP	N° 24 rue la fontaine cité Racine	0522 36 29 85	0522 36 29 86	Casablanca
179	Université internationale de Casablanca	Faculté privée de commerce et de gestion	Zénith Millenium Bâtiment 6-Sidi Maarouf -Casablanca	0522 36 76 88	0522 78 61 04	Casablanca
180		Faculté Privée des sciences de santé	Zénith Millenium Bâtiment 6-Sidi Maarouf -Casablanca	523 36 76 88	523 78 61 04	Casablanca
181		Ecole Privée d'Ingénierie	Zénith Millenium Bâtiment 6-Sidi Maarouf -Casablanca	524 36 76 88	524 78 61 04	Casablanca
182	Mundiapolis université privée	Faculté privée Mundiapolis de management	Zone aeropole des formations, 52 Nouacer, 20180	0529 01 36 93	0522 53 86 26 0522 53 88 39	Casablanca
183		Ecole d'ingénierie Mundiapolis privée	Zone aeropole des formations, 52 Nouacer, 20181	0529 01 37 15	523 53 86 26 0522 53 88 39	Casablanca
184		Institut Mundiapolis privé des sciences politiques, juridiques et sociales	Zone aeropole des formations, 52 Nouacer, 20182	0529 01 37 13	524 53 86 26 0522 53 88 39	Casablanca
185	Ecole supérieure d'ingénierie informatique et multimédia - ES2IM	Ecole supérieure d'ingénierie informatique et multimédia - ES2IM	N° 53 Rue Alal Ben Abdellah (2ème étage)	0522 48 51 79 0522 48 16 60	0522 39 18 47	Casablanca
186	Private international Institute of management and Technology	Private international Institute of management and Technology	Polo, 490 Bd Panoramique, Casablanca	0522 87 00 37	0522 87 00 37	Casablanca

187	Ecole supérieure de l'aéronautique et la haute technologie – SUPAERO-	Ecole supérieure de l'aéronautique et la haute technologie – SUPAERO-	390, Bd Zerkoutni, 20040 Casablanca,	0522 22 39 39	0522 22 62 27	Casablanca
188	Ecole supérieure des sciences de la santé - ESSS	Ecole supérieure des sciences de la santé - ESSS	14, Bd de Paris 2000			Casablanca
189	Ecole Supérieure des Sciences Economiques et de Management - ESSEM	Ecole Supérieure des Sciences Economiques et de Management	104 - 106 Rue d'Agadir 20140 Casablanca	0522 20 02 22 0522 22 02 66		Casablanca
190	Ecole Libre des Arts et Métiers - ELAM	Ecole Libre des Arts et Métiers - ELAM	Rue Lieutenant Berger Casablanca	0522 27 39 41		Casablanca
191	Grande Ecole de Management Privée GEM+	Grande Ecole de Management Privée GEM+	N°86, AV Ibrahim Erroudani 2ème étage-Maarif			Casablanca
192	Ecole supérieure de commerce et des affaires –ESCA	Ecole supérieure de commerce et des affaires –ESCA	Rue Abou Youssef Al Kindy (ex : Ferré) Bd Moulay Youssef	0522 20 91 20	0522 20 91 15	Casablanca
193	Institut des hautes études en télécommunications et management –INSUP	Institut des hautes études en télécommunications et management –INSUP	3, rue Ibrahim Ibnou El Adham – Maarif	0522 98 25 25	0522 25 24 15	Casablanca
194	Institut des hautes études polytechniques du Maroc privé –HEPM	Institut des hautes études polytechniques du Maroc privé –HEPM	N°573, Avenue Modibo Keita - Les crêtes	0522 82 97 26	0522 82 97 07	Casablanca
195	Institut supérieur de l'entreprise en commerce, gestion et informatique ISE	Institut supérieur de l'entreprise en commerce, gestion et informatique ISE	30, Rue Kamal Mohamed 2ème étage	0522 44 96 91 / 76	0522 44 91 74 / 80 61	Casablanca
196	Institut supérieur des professions paramédicales ISPP	Institut supérieur des professions paramédicales ISPP	N° 15, rue Tahr Sebti	0522 47 06 78 0522 20 88 98	0522 49 26 82	Casablanca
197	Moroccan School for Higher Studies in business and computer sciences –MSHSBCS	Moroccan School for Higher Studies in business and computer sciences –MSHSBCS	N° 45, Avenue 2 Mars	0522 26 34 00 0523 26 34 02	0522 26 19 90	Casablanca
198	Moroccan computer sciences and management business School Private MMBS	Moroccan computer sciences and management business School Private MMBS	13, Bd Hassan II	0523 32 46 09 0524 32 46 10	0523 32 46 11	Mohammédia
199	Ecole supérieure des études juridiques et économiques ESEJE	Ecole supérieure des études juridiques et économiques ESEJE	146, Nice I (Près de Marjane) B.P 1214	0523 30 44 44	0523 32 50 24	Mohammédia
200	Institut supérieur des études de la santé privé ISESMO	Institut supérieur des études de la santé privé ISESMO	N°161, Lotissement Nice2	0523 30 17 71	0523 32 19 41	Mohammédia
201	Sup de co- école supérieure de commerce –ESC	Sup de co- école supérieure de commerce –ESC	Avenue Prince Moulay Abdellah (B.P 529) – Guéliz	0524 43 60 00 0524 44 93 48 0524 44 68 32	0524 43 33 93	Marrakech
202	Ecole Supérieure de Management et de Technologie Informatique Appliqués Privée	Ecole Supérieure de Management et de Technologie Informatique Appliqués Privée				Marrakech
203	Ecole des hautes études économiques, commerciales et d'ingénierie HEEC	Ecole des hautes études économiques, commerciales et d'ingénierie HEEC	Avenue Allal El Fassi - Rue Abou Oubaïda – Daoudiate	0524 31 44 10	0524 31 44 20	Marrakech
204	Groupe école supérieure de gestion ESG	Groupe école supérieure de gestion ESG	Lotissement Saadia – Guéliz	0524 43 40 04	0524 43 91 53	Marrakech
205	Ecole des hautes études commerciales et informatiques HECI	Ecole des hautes études commerciales et informatiques HECI	Rue Ibn Sina, Villa Nathalie – Guéliz	0524 43 95 06	0524 43 44 94	Marrakech
206	Groupe HEM	Institut des hautes études de management HEM	1 Lotissement Riad Al Atlas - Mbarka III - Agdal Avenue Med V	0524 42 16 16 0524 42 17 17	0524 43 33 66 0524 38 13 13	Marrakech

207	Ecole marocaine des sciences de l'ingénieur en informatique de gestion et en informatique industrielle EMSI	Ecole marocaine des sciences de l'ingénieur en informatique de gestion et en informatique industrielle EMSI	5, lot Bouizkarin Route de Safi	0524 42 22 22	0524 42 23 91	Marrakech
208	Institut supérieur d'ingénierie et des affaires ISGA	Institut supérieur d'ingénierie et des affaires ISGA	Rue Ibn Habous – Hevernage	0524 43 48 59	0524 43 49 37	Marrakech
209	Groupe ESIG	Ecole Supérieure Internationale de Gestion - ESIG	Angle Bd Mansour EDDAHBI, Rue Mohamed El BAQUAL, Marrakech	0524 44 71 43 0524 44 71 47	0524 44 71 45	Marrakech
210	Ecole supérieure des arts visuels privée	Ecole supérieure des arts visuels privée	N°7-9 Rue Lakhdar - B.P 4006-4002	0524 44 30 26	0524 29 15 75	Marrakech
211	Institut des hautes études en paramédical du sud IHEPS	Institut des hautes études en paramédical du sud IHEPS	Villa 153, Lot, Boumsmar Marrakech	0524 31 08 64 0524 31 08 69 0524 31 12 13	0524 31 09 64	Marrakech
212	Université privée – Marrakech Tensift EL Haouz:	Ecole supérieure d'hôtellerie - sup hôtellerie	Route d'Amzmiz, km 13, Marrakech	0524 48 70 00 0524 43 41 41	0524 43 41 41	Marrakech
213		Faculté privée de management et de gouvernance	Route d'Amzmiz, km 13, Marrakech	0525 48 70 00 0525 43 41 41	525 43 41 41	Marrakech
214		Ecole d'ingénierie et d'innovation privée	Route d'Amzmiz, km 13, Marrakech	0526 48 70 00 0526 43 41 41	526 43 41 41	Marrakech
215		Ecole supérieure d'informatique appliquée à la gestion	Route d'Amzmiz, km 13, Marrakech	0527 48 70 00 0527 43 41 41	0524 48 38 49	Marrakech
216	Ecole supérieure d'architecture d'intérieur	Ecole supérieure d'architecture d'intérieur	525, Hay Mesmoudi - Targa - Marrakech	0524 39 48 48 0524 49 48 48		Marrakech
217	Grande école de commerce de Marrakech	Grande école de commerce de Marrakech	Lotissement Izdihar, Marrakech 0524 35 55 12	0524 35 55 12	0524 35 55 13	Marrakech
218	Private international Institute of management and Technology	Private international Institute of management and Technology	Avenue Yacoub El Mansour, lotis. Amira 3, 4 ^e étage, Guélliz MARRAKECH	0524 42 31 32	0524 42 31 32	Marrakech
219	Ecole supérieure de management appliqué -ESMA	Ecole supérieure de management appliqué -ESMA	Avenue Prince Moulay Abdellah (ex.safi) Rouidate 1, immeuble Berrada	0524 33 11 25	0524 33 02 23	Marrakech
220	Ecole supérieure des sciences techniques et de management SUPTM	Ecole supérieure des sciences techniques et de management SUPTM	Route Had Hrara – Takabourte	0524 62 97 95	0524 62 28 04	Safi
221	Ecole des hautes études managériales et bancaires HEMB	Ecole des hautes études managériales et bancaires HEMB	N° 15, résidence Moulay Youssef, ville nouvelle	0661 23 13 01		Safi
222	Ecole des hautes études commerciales et informatiques HECI	Ecole des hautes études commerciales et informatiques HECI	Avenue Hassan II - Immeuble Inbiaât - Stade Hassanania	0528 84 71 76 0548 84 71 74	0528 84 71 75	Agadir
223	Groupe école supérieure de gestion ESG	Groupe école supérieure de gestion ESG	N° 35, Rue Mokhtar SOUSSI - Hay Suiss	0528 82 26 75	0528 82 26 78	Agadir
224	Ecole de management et d'administration des affaires	Ecole de management et d'administration des affaires	105, Immeuble Ennour, Avenue Hassan I, Cité Dakhla	0528 21 49 70	0528 21 49 71	Agadir
225	Universiapolis-université internationale d'Agadir	Ecole supérieure des sciences humaines et de communication sup, H, COM	UNIVERSIAPOLIS, Technopole d'Agadir, Bab el madina, Quartier Tilila, B.P. 8143 – Agadir	0528 23 33 51	0528 23 05 18	Agadir
226		Ecole supérieure de tourisme et de technologie hôtelière privée	Bd Hassan 1er, cité Dakhla	0528 23 66 50	0528 23 06 55	Agadir

227		Institut supérieur d'informatique appliquée et de management (ISIAM)	Lotissement Dakhla n° 479 HF	0528 22 32 10	0528 22 33 68	Agadir
228		Ecole polytechnique privée d'Agadir	Avenue Hassan I, quartier Dakhla B.P 805	0528 23 34 34	0528 21 00 05	Agadir
229	Ecole supérieure de management du sud privée	Ecole supérieure de management du sud privée	N°95, Avenue Tombouctou, Cité Al Massira	0528 23 23 72	0528 23 23 73	Agadir

ETABLISSEMENTS ABRITANT LES CLASSES PREPARATOIRES AUX GRANDES ECOLES (CPGE) - Secteur public

N°	Personne de droit public ou de droit privé	Etablissements	Adresse	Téléphone	FAX	Préfectures / Provinces
1	Académie régionale d'éducation et de formation – Béni Mellal-khenifra	Lycée Ibn Abdoune	Bd Ibrahim Erroudani	0523 49 74 58	0523 49 74 58	Khouribga
2	Académie régionale d'éducation et de formation – Casablanca-Settat	Lycée technique	Lycée Qualifiant Technique PB : 576	0523 72 09 71	0523 72 09 71	Settat
3		Lycée technique Errazi	Kodiate Ben Driss, El Jadida	0523 34 32 87	0523 34 32 87	El Jadida
4	Académie régionale d'éducation et de formation - Marrakech-Safi	Lycée Moulay Abdellah	B. P. 275, quartier Sidi Abdelkarim	0524 66 94 45	0524 66 94 45	Safi
5	Académie régionale d'éducation et de formation – Fès-Meknès	Lycée Moulay Idriss	Bab Jiaf-Al Batha	0535 63 31 60	0535 63 31 60	Fès
6	Académie régionale d'éducation et de formation –Rabat- Salé - Kénitra	Lycée Mohammed VI	Route 405 Kénitra (près de l'Institut Royal de Police)	0537 37 99 16 0537 37 86 37	0537 37 86 37	Kénitra
7	Académie régionale d'éducation et de formation – Casablanca-Settat	Lycée Al Khansaa	15, Rue Riad, commune Sidi Belyout	0522 22 33 07	0522 22 33 07	Casa-Anfa
8		Lycée Mohammed V	Bd du 2 Mars, Derb Soltan	0522 28 60 01	0522 28 60 01	El Fida- Mers Sultan
9		Lycée technique	Bd Hassan II	0523 32 29 52	0523 32 25 52	Mohammédia
10	Académie régionale d'éducation et de formation – Guelmim - Oued noun	Lycée Bab-Essahra	Lycée Bab Essahra	0528 87 21 09	0528 87 22 96	Guelmim
11	Académie régionale d'éducation et de formation – Laayoune-Sakia Al Hamra	Lycée Lissane-Eddine-ibn al-Khatib	Lycée Lyssage Eddine Ibn Al Khattib – Place oum Saad	0528 89 23 38	0528 99 00 24	Laayoune
12	Académie régionale d'éducation et de formation – Marrakech - Safi	Lycée Ibn Timiya	Hay Hassani, B.P. 851.	0524 34 15 49 0524 4 964 23	0524 34 15 49	Marrakech
13	Académie régionale d'éducation et de formation –Daraa - tafilalt	Lycée Ibn Tahir	Cité Boutalamine	0535 57 24 51 0535 57 04 87	0535 57 24 51	Errachidia
14	Académie régionale d'éducation et de formation – Fès- Meknès	Lycée Moulay Ismail	Lycée Moulay Ismail	0535 40 37 05 0535 52 02 17	0535 52 02 17	Meknès
15		Lycée Omar Ibn Al Khattab	Bd Abdelkarim Al Khattabi, Sebata C.M. Azzaytoun –	0535 53 67 90 0535 45 42 50	0535 45 42 50	Meknès
16	Académie régionale d'éducation et de formation – Région de l'Oriental	Lycée Abdelkrim al Khattabi	Lycée Abdelkrim Al khattabi, BP 133	0536 33 16 37	0536 33 16 37	Nador
17		Lycée Omar ibn Abdelaziz	Bd Allal Ben Abdellah C. Oujda Sidi Ziane	0536 68 31 89	0536 68 31 89	Oujda

18	Académie régionale d'éducation et de formation - Dakhla – Oued Eddahab	Centre Okba ibn Nafea	DAKHLA – Hay Nahda	0528 93 16 34	0528 93 16 34	Dakhla
19	Académie régionale d'éducation et de formation – Rabat - Salé - Kénitra	Lycée Moulay Youssef	Avenue Mohammed V – BP-249-Hassan	0660 95 85 82	0537 70 02 90	Rabat
20		Lycée Omar al Khayam	Avenue Abdelwahad El Marrakechi - Riad Agdal	0537 72 63 92	0537 70 07 24	Rabat
21		Lycée Salmane al Farissi	Bd de la Marche Verte, Bettana	0679 79 86 88	0537 80 28 17	Salé
22	Académie régionale d'éducation et de formation – Sous- Massa	Lycée Reda Slaoui	Quartier Mohammed VI, Municipalité d'Agadir	0528 22 35 55	0528 22 91 15	Agadir
23	Académie régionale d'éducation et de formation – Béni mellal-Khenifra	Lycée Mohammed V	Bd du 20 Août, Ain Asserdoun	0523 48 32 43	0523 48 32 43	Béni-Mellal
24	Académie régionale d'éducation et de formation – Tanger - Tétouan - Hoceima	Lycée Moulay Al Hassan	Alochak, BP 120 44 Tanger principale	0539 93 50 98	0539 93 50 98	Tanger
25	Académie régionale d'éducation et de formation – Fès- Méknes	Lycée Charif al Idrissi	Code postal 35000 Taza Haut	0535 27 11 73 0535 21 12 82	0535 27 11 73	Taza

ETABLISSEMENTS ABRITANT LES CLASSES DE BREVETS DE TECHNICIENS SUPERIEURS (BTS)

N°	Personne de droit public ou de droit privé	Etablissements	Adresse	Téléphone	FAX	Préfectures / Provinces
1	Académie régionale d'éducation et de formation – Casablanca - Settat	Lycée technique	Hay Al Amal, Commune Settat, BP 576	0523 72 45 72 0523 40 36 24 0523 72 09 71	0523 40 36 24	Settat
2		Lycée technique Errazi	Koudait Ben Idriss, Municipalité d'El Jadida	0523 34 32 87		El Jadida
3	Académie régionale d'éducation et de formation – Marrakech - safi	Lycée al-Khawarizmi	Rue Dar Al Caid Si Aissa, BP 3226	0524 62 42 51 0661 23 06 89		Safi
4	Académie régionale d'éducation et de formation – fès - méknes	Lycée technique	Route Séfrou, Azzouhour 2	0535 61 81 25 0660 14 64 47		Fès
5	Académie régionale d'éducation et de formation – Rabat - Salé- Kénitra	Lycée ibn-Sina	Rue chakib Arsalane	0537 37 44 91		Kénitra
6		Lycée prince Moulay Abdellah	Route de Meknès, commune Sidi kacem	0537 59 25 19 0522 80 83 52 0522 80 83 32		Sidi Kacem
7	Académie régionale d'éducation et de formation – Casablanca - Settat	Lycée al-khawarizmi	Bd La Gironde		0522 80 83 35	Al FIDA - Casablanca
8		Lycée al-Khansaa	15, Rue Riad Sidi Belyout	0522 22 33 07	0522 22 33 07	Casablanca
9	Académie régionale d'éducation et de formation – Guelmim - Qued noun	Lycée technique	Hay AMHAIRICH	0528 87 21 09 0661 46 17 63		Guelmim
10	Académie régionale d'éducation et de formation – Laayoune - sakia el hamra	Lycée Lissane Eddine ibn al Khatib	Avenue Hassan Premier, Place Oum Saad	0528 89 92 38 0528 89 23 38	0528 99 34 98	Laayoune

11	Académie régionale d'éducation et de formation – Marrakech - Safi	Lycée Mohammed VI	Azi	0524 34 62 36 0524 49 62 72		Marrakech
12		Lycée Hassan II	Rue El Kadi Ayad	0524 43 07 92		Marrakech
13		Lycée Mohammed V	Bd El Fath	0524 78 49 69 0661 06 83 01		Essaouira
14		Lycée Tassaout	Lycée Tassaout, municipalité El Kelaa	0524 41 24 42 0661 35 58 21	0661 05 95 87	El Kelaa
15		Lycée technique	Hay ENNAHDA, municipalité Chichaoua			Chichaoua
16	Académie régionale d'éducation et de formation – Fés -Méknes	Lycée Moulay Ismail	Rue Wahabi Ali Ibn Jilali	0535 52 02 17		Meknès
17	Académie régionale d'éducation et de formation – Daraa - Tafilat	Lycée technique	Cité Boutalamine, Commune Errachidia	0535 57 19 68		Errachidia
18	Académie régionale d'éducation et de formation – Région de l'Oriental	Lycée technique el Maghrib El Arabi	Bd Hassan II	0536 50 16 43 0618 53 51 88		Oujda
19		Lycée Mehdi ben Barka	Rue ISHBILIA	0536 69 13 66 0618 53 51 87		Oujda
20	Académie régionale d'éducation et de formation – Dakhla -Oued Eddahab	Lycée référentiel Lalla Khadija	Hay Wakala	0528 93 04 63	0528 09 31 28	Dakhla
21	Académie régionale d'éducation et de formation – Rabat Salé - kénitra	Lycée Allaymoune	Rue Descartes, Hay Allaymoune, Riad Agdal	0537 70 82 79 0660 95 85 89		Rabat
22		Lycée technique al Farabi	Hay Lamkinsia, Commune Bab Lamrissa	0660 95 83 85 0660 95 83 61		Salé
23	Académie régionale d'éducation et de formation – Daraa - tafilat	Lycée ibn al Haitam	Ouarzazate Centre	0524 88 63 91		Ouarzazate
24	Académie régionale d'éducation et de formation – Sous - Massa	Lycée technique al Idrissi	Quartier industriel, Agadir, BP 5097, Agadir,	0528 22 81 69		Agadir
25		Lycée Youssef ben Tachfine	Cité Suisse - Agadir	0528 22 81 69 0528 84 14 76		Agadir
26		Lycée Al Massira al khadra	Bd Mokhtar Soussi	0528 86 25 39		Tiznit
27	Académie régionale d'éducation et de formation – Beni Mellal - khenifra	Lycée Mohammed V	Bd 20 Août, Quartier Atlas	0523 48 32 43	0523 48 37 86	Béni Mellal
28		Lycée technique Moulay Youssef	Avenue Imam ibn Taymya	0539 94 15 72		Tanger

29	Académie régionale d'éducation et de formation – Tanger Tétouan - Hoceima	Lycée imam al Ghazali	RUE TAHRANE Quartier Moulay ELHASSAN	0539 67 17 24 0539 97 17 24	0539 97 17 24	Tétouan
30		Lycée al-Khawarizmi	Avenue Mohamed Abdou	0550 03 08 12 0655 79 08 52		Chefchaouen
31		Lycée Al Badissi	AVENUE ANOUAL	0539 98 22 47	0539 98 22 47	Al Hoceima
32	Académie régionale d'éducation et de formation – Fés - Meknes	Lycée ibn-Sina	Lotissement Al Wahda, Taounate Soufla	0661 38 97 16 0660 12 62 82		Taounate
33		Lycée technique	Bd Youssef BenTachafin – Taza	0535 21 12 82	0535 21 12 82	Taza

LES CENTRES REGIONAUX DES METIERS DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION (CRMEF)

N°	Personne de droit public ou de droit privé	Etablissements	Adresse	Téléphone	FAX	Préfectures / Provinces
1		Centre régional des métiers de l'éducation et de la formation de Tanger	Avenue Moulay Abdelaziz-place du Maroc-Tanger	0539 94 24 81	0539 94 24 81 0539 94 18 50	Tanger
2		Antenne Provinciale du centre régional des métiers de l'éducation et de la formation -Tetouan	Jamaa Afial Avenue Mohamed Hajaj Tetouan	0539 97 07 17	0539 97 07 17	Tetouan
3		Antenne Provinciale du centre régional des métiers de l'éducation et de la formation -larache	Hay Essalam Larache	0539 91 43 12	0539 91 43 12	Larache
4		Antenne Provinciale du centre régional des métiers de l'éducation et de la formation El Houceima	Avenue Tarik Ibn Ziad	0539 98 23 89		Houceima
5		Centre régional des métiers de l'éducation et de la formation Oujda	Quartier Almasira Oujda			Oujda
6		Annexe du centre régional des métiers de l'éducation et de la formation Oujda	Avnue Maghnia Rue Boudir Oujda			Oujda
7		Annexe centre régional des métiers de l'éducation et de la formation Oujda	Quartier al Kods, en face présidence de université oujda			Oujda
8		Antenne locale du centre régional des métiers de l'éducation et de formation -Nador	Avenue Abbass Mahmoud el Akkad Nador	0536 60 26 58	0536 60 26 58	Nador
9		Centre des métiers de l'éducation et de la formation -Fes	Rue Tunis El Kowet la nouvelle ville			Fes
10		Antenne provinciale du centre régional de l'éducation et de formation - Meknes	El Menzeh			Meknes

11		Annexe de l'antenne provinciale du centre régional des métiers de l'éducation et de la formation -Meknes	Sebata			Meknes
12		Antenne provinciale du centre régional des métiers de l'éducation et de la formation -Taza	Route oujda taza, station taza			Taza
13		Annexe de l'antenne provinciale du centre régional des métiers de l'éducation et de la formation - Taza	Quartier msalla, haut taza			Taza
14		Annexe de l'antenne provinciale du centre régional des métiers de l'éducation et de la formation - Sefrou	Avenue Zarktouni			Sefrou
15		Antenne provinciale du centre régional des métiers de l'éducation et de la formation - Meisour	Avenue hassan II			Meisour
16		Centre régional des métiers de l'éducation et de la formation - Rabat	Avenue allal el fasi rabat	0537 77 33 32	0537 77 33 32	Rabat
17		Annexe du centre régional de l'éducation et de la formation -Rabat	Avenue de liberté akari rabat	0537 29 70 63		Rabat
18		Antenne provinciale du centre régional des métiers de l'éducation et de la formation -Kénitra	N°23, rue abdelaziz boutaleb			kénitra
19		Antenne provinciale du centre régional des métiers de l'éducation et de la formation -Sidi kacem	Avenue allal ibn abdellah	0537 59 34 01		Sidi kacem
20		Antenne provinciale du centre régional des métiers de l'éducation et de la formation -Khemisat	Avenue ibn sina			Khemisat
21		Centre régional des métiers de l'éducation -Beni Méllal	Route Merrakech pres du club équestre			Beni Méllal
22		Antenne provinciale du centre régional des métiers de l'éducation et de la formation -khouribga	Avenue Mohammed VI			khouribga
23		Antenne provinciale du centre régional des métiers de l'éducation et de la formation - khenifra	Cuartier administratif B,P 173	0535 58 70 10	0535 58 70 10	khenifra
24		Centre régional des métiers de l'éducation et de la formation de casablanca	Avenue standal-anfa-Casablanca	0522 25 92 77	0522 25 40 37	Casablanca

25	Annexe du centre régional de l'éducation et de la formation casablanca	Rue montagne du sagro quartier essallam			Casablanca
26	Annexe du centre régional de l'éducation et de la formation casablanca	Avenue victour higou n°143			Casablanca
27	Antenne provinciale du centre régional des metiers de l'éducation et de la formation - settat	Avenue Taha hosain al farah	0523 72 08 93	0523 34 17 23	Settat
28	Antenne provinciale du centre régional des metiers de l'éducation et de la formation - El jadida	Route du aéroport	0523 34 17 23	0523 34 27 68	El jadida
29	Antenne provinciale du centre régional des metiers de l'éducation et de la formation - Ben slimane	avenue hassan II route du romani			Ben slimane
30	Centre régional des metiers de l'éducation et de la formation -Marrakech	Avenue mozdalifa à coté lycée qualifiant sahnoun			Marrakech
31	Annexe du centre régional de l'éducation et de la formation - marrakech	el mechouar			Marrakech
32	Annexe du centre régional de l'éducation et de la formation - marrakech	Avenue allal el fasi			Marrakech
33	Antenne provinciale du centre régional des metiers de l'éducation et de la formation -Safi	Avenue Ibn batouta			Safi
34	Antenne provinciale du centre régional des metiers de l'éducation et de la formation -Essaouira	Avenue mohammed V	0524 47 50 59	0524 47 50 59	Essaouira
35	Antenne provinciale du centre régional des metiers de l'éducation et de la formation -Kelaâ sraghna	Avenue Youssef ibn Tachfine		0524 41 28 47	Kelaâ sraghna
36	Centre régional de l'éducation et de la formation - Errachidia	Avenue cheikh islam mohammed ben arabi alaoui			Errachidia
37	Centre régional de l'éducation et de la formation - Inezgane	Avenue moulay abdellah			Inezgane
38	Annexe de l'antenne provinciale du centre régional des métiers de l'éducation et de la formation - Agadir	Quartier mohammed VI Agadir			Agadir
39	Antenne provinciale du centre régional des metiers de l'éducation et de la formation -Taroudant	Quartier el kasba	0528 55 18 24	0528 55 18 24	Taroudant

40		Antenne provinciale du centre régional des métiers de l'éducation et de la formation -Tiznit	Route du guelmim			Tiznit
41		Antenne provinciale du centre régional des métiers de l'éducation et de la formation -Tata	Avenue mohamed VI			Tata
42		Centre provinciale du centre régional des métiers de l'éducation et de la formation - Guelmim	Avenue el masira			Guelmim
43		Centre régional des métiers de l'éducation et de la formation de Laayoune	avenue Mohamed Zerkouni, BP: 469	0661 90 03 92	0528 89 45 05	Laayoune
44		centre régional des métiers de l'éducation et formation - Eddakhla	Lycée okba ibn nafiee ex-collège			Eddakhla

ETABLISSEMENTS ABRITANT LES CLASSES PREPARATOIRES AUX GRANDES ECOLES - SECTEUR PRIVE

N°	Personne de droit public ou de droit privé	Etablissements	Adresse	Téléphone	FAX	Préfectures / Provinces
1	Etablissement al Bayrouni	Etablissement al Bayrouni	16, rue du Docteur Taki Eddine Al Hilali	0539 94 46 87	0539 94 24 81	Tanger
2	Groupe ASSAFA	Groupe ASSAFA	16, rue du Docteur Taki Eddine Al Hilali	0539 94 46 87	0539 94 24 81	Tanger
3	Tanger Prépas	Tanger Prépas	Avenue My Abdelaziz Souani,	0539 94 24 81	0539 94 37 42	Tanger
4	Pythagore prépa	Pythagore prépa	Angle Bd Nablous et Rue Sidi Maafa N°72	0536 50 22 44	0536 50 22-44	Oujda
5	Eco math	Eco math	Rue Taouima N° 39			Nador
6	Ibn Ghazi Fès	Ibn Ghazi Fès	40, Rue Houssin Slaoui,	0535 60 23 27	0535 60 23 27	Fès
7	Prépas al Khayyam	Prépas al Khayyam	1, Rue 27 N°1, Ar Ettabari Saâda	0535 61 23 10	0535 61 22 94	Fès
8	Al Cachy	Al Cachy	N° 7, rue Abi Dardae Route d'Imouzzer	0535 73 46 05	0535 73 40 71	Fès
9	Technologia	Technologia	Ain Chkef	0535 96 06 00	0535 60 18 73	Fès
10	Carnot prépas	Carnot prépas	63, Hay Abbass Lamssai, Route El Hajeb	0612 19 67 90	0535 46 97 02	Meknès
11	Prépas sup Ibn Ghazi al Meknassi	Prépas sup Ibn Ghazi al Meknassi	1975, MARIANE 2	0535 46 79 97	0535 46 79 97	Meknès
12	Audantia School	Audantia School	63, quartier Abass Lamssadi	0535 52 10 40		Meknès
13	Institut privé d'enseignement et de formation IPEF	Institut privé d'enseignement et de formation IPEF	286, rue 37, Hay Al Amane tranche 3	0673 79 13 09	0535 45 17 03	Meknès
14	Ecole supérieure de commerce de Kénitra (ESCK)	Ecole supérieure de commerce de Kénitra (ESCK)	34, Rue Ghandi	0537 36 77 77		Kénitra
15	Ibn al Ghazi	Ibn al Ghazi	Avenue Abederrahim BOUABID Secteur 17	0537 71 11 33	0537 71 63 29	Rabat
16	Al Khawarizmi	Al Khawarizmi	70, Avenue Patrice Lumumba	0537 76 16 83	0537 75 61 87	Rabat
17	High-tech (Azzahrae)	High-tech (Azzahrae)	Avenue Bani Wrayine, Rue chraga, Souissi ;	0537 75 62 37 0537 75 62 38	0537 65 68 30	Rabat

18	Groupe scolaire atlas	Groupe scolaire atlas	Avenue Imam Malik Km 4,2	0537 63 88 00	0537 65 97 70	Rabat
19	Thales prépas	Thales prépas	34, Rue Médiouna, mabella, rabat	0537 75 81 03	0537 75 81 48	Rabat
20	Leonard de Vinci	Leonard de Vinci	6, Rue Soussa, Hassan	0537 70 20 18	0537 70 20 18	Rabat
21	Université internationale de Rabat privée	Université internationale de Rabat privée	Université Internationale de Rabat, Technopolis Rabat-Shore	0530 10 30 00	0530 10 30 30	Salé
22	ESMG prépas	ESMG prépas	Hay darkoum lot 4 n°6	0523 48 84 84	0523 48 84 84	Béni Mellal
23	Day prépas	Day prépas	Av Hassan II, Immeuble Chichaoui	0523 48 43 72	0523 48 43 27	Béni Mellal
24	Ihssane prépas	Ihssane prépas	Lotissement Hakima 4 Bâtiment centrale	0523 39 32 62		El Jadida
25	Ibn Younes	Ibn Younes	Hay EL Qods	0665 91 01 11	0523 34 35 87	El Jadida
26	Yasmine Californie	Yasmine Californie	616, lot Blad Elazze Avenue de Fès Californie,	0522 52 12 01	0522 52 12 01	Casablanca
27	ESTEM	ESTEM	4, Rue Square Bonate, palmiers,	0522 95 39 39	0522 25 24 15	Casablanca
28	Poly prépas	Poly prépas	309, bd Ziraoui	0522 47 63 63	0522 47 63 65	Casablanca
29	Al Bilia	Al Bilia	206, Bd Ziraoui	0522 47 27 89	0522 48 39 20	Casablanca
30	Groupe scolaire la Résidence	Groupe scolaire la Résidence	89, Avenue du 2 Mars.	0522 27 84 51	060 06 96 76	Casablanca
31	Galilée	Galilée	24, Rue Badr Essayab	0522 47 97 01	0522 47 12 20	Casablanca
32	ESG prépas	ESG prépas	32, Rue BEKRI	0522 31 55 55	0522 31 56 26	Casablanca
33	Omar Khayam	Omar Khayam	10 Quartier Rmad, Cité wafa	0523 32 36 84	0523 32 36 84	Mohammédia
34	Koutoubia prépas	Koutoubia prépas	Avenue 18 novembre n°2 assif	0524 31 06 60	0524 31 06 60	Marrakech
35	Almrani II	Almrani II	Rue abi oubaida daoudiate	0524 33 01 88	0524 31 44 20	Marrakech
36	Marrakech prépas	Marrakech prépas	188 Massira 1A	0524 34 30 09	0524 34 30 10	Marrakech
37	Ibn Ghazi	Ibn Ghazi	171, Bd Mohamed El Bekkal, Guéliz	0524 44 97 31 0662 77 18 82	0524 44 98 45	Marrakech
38		Ibn Ghazi (annexe 1)	171 Bis Avenue el Mansour Eddahbi Guéliz	0524 44 97 31	0524 44 98 45	Marrakech
39	MANSOUM "hautes études commerciales et techniques	MANSOUM "hautes études commerciales et techniques	Bouzaken, Résidence Zaytoun	0525 06 00 25	0525 06 00 26	Marrakech
40	Université Mohammed VI Polytechnique - Benguerir	Université Mohammed VI Polytechnique - Benguerir				Rhamna
41	Fermat	Fermat	132 Avenue Elmohit	0535 57 25 53	0535 57 25 53	Errachidia
42	Al Qalam	Al Qalam	RP. 40, Cité Dakhla	0528 23 43 23 0528 23 43 25	0528 23 43 24	Agadir

43	Socrate	Socrate	Bd du 29 février, Talborjt	0528 84 51 20 0528 84 67 54	0528 82 72 12	Agadir
44	HERZING PREPAS	HERZING PREPAS	6 Rue Mohamed V ville nouvelle Meknès	0669268011/25 0669268011/25	0669268011/25	Meknès
45	Prépa P2i	Prépa P2i	N°6 Rue Toudgha Agdal Rabat	05 37 68 27 41 05 37 68 27 41	05 37 68 27 41	Rabat
46	Prepa Condorcet	Prepa Condorcet	50 rue Capitaine Sidi Omar El Aissaoui, OLM-Souissi Rabat	661952881		Rabat

ETABLISSEMENTS DE FORMATION PROFESSIONNELLE - SECTEUR PUBLIC

N°	Personne de droit public ou de droit privé	Etablissements	Adresse	Téléphone	FAX	Préfectures / Provinces
1		Institut des métiers de l'aéronautique	Aéroport Mohammed V - Technopole de Nouacer - 27 000 Casablanca	0522 53 91 88		Nouacer
2		Institut de formation aux métiers de l'industrie automobile de Tanger free zone				Tanger
3		Institut de formation aux métiers de l'industrie automobile d'Atlantic free zone	RN 4 - commune Amer Safia - Kénitra	0530 10 90 20 0622 58 36 50		Kénitra
4		Institut de formation aux métiers de l'industrie automobile de Casablanca	Vole EC 03 Nouvelle Zone Industrielle Ahl Loughiam Sidi Bernoussi ; BP : 1152 Casablanca Al Qods	0529 02 88 65	0522 76 62 02	Casablanca
5		Institut des techniciens spécialisés en agriculture de ben-karrich Tétouan	BP 20 Tétouan	0539 96 85 45	0539 96 29 91	Tétouan
6		Institut des techniciens spécialisés en agriculture de Zraib Berkane	BP 249, Berkane	0536 64 56 46	0536 64 56 46	Berkane
7		Institut des techniciens spécialisés en horticulture de Meknès	BP 4002, Meknès	0535 53 12 73	0535 53 12 73	Meknès
8		Institut des techniciens spécialisés en génie rural et en topographie de Meknès	BP 4003, Meknès	0535 55 77 45	0535 55 77 45	Meknès
9		Institut des techniciens spécialisés en mécanique agricole et en équipement rural (ITSMAER) de bouknadel	BP 4003 Bouknadel	0537 82 22 85	0537 82 22 82	Salé
10		Institut royal des techniciens spécialisés en élevage de Fouarat	BP 20 Kénitra	0537386593	0537 39 00 68	Kénitra
11		Institut prince sidi Mohammed des techniciens spécialisés en gestion et en commerce agricole (IPSTSGCA) Benslimane	BP 55, Mohammédia	0523 29 18 13	0523 29 08 23	Mohammédia
12		Institut des techniciens spécialisés en agriculture de Souihla- Marrakech	BP 806, Marrakech	0524 43 88 69	0523 29 18 13	Marrakech

13	Institut des techniciens spécialisés en horticulture et commercialisation d'Agadir	BP 121, Ait Melloul, Agadir	0528 24 01 55		Inzgan Ait Melloul
14	Institut des techniciens spécialisés en agriculture (ITSA) Ouled Teima	BP 44, Ouled Teima, Taroudant	05 28 52 82 62	05 28 52 82 62	Taroudant
15	Institut des techniciens spécialisés en agriculture (ITSA) Témara	BP 4148, Témara	0537 74 11 20	0537 74 11 20	Skhirat- Témara
16	Institut des techniciens spécialisés en agriculture (ITSA) – Fkih Ben Salah	BP 241, Fkih Bensaleh	0523 43 53 71	0523 43 53 71	Fkih Bensaleh
17	ITSA) – Errachidia	BP 21, Errachidia	0535 57 35 89	0535 57 35 89	Errachidia
18	Institut des techniciens spécialisés en eaux et forêts - salé	B.P 86 - Salé	0537 86 11 04	0537 86 11 20	Salé
19	Institut spécialisé de technologie appliquée hôtelière et touristique de Mohammédia (ISTAHT Mohammédia)	Route secondaire 101, route de Rabat, B.P. 155, Mohammédia	0523 31 40 78 0523 31 40 79	0523 31 40 81	Mohammédia
20	Institut spécialisé de technologie appliquée hôtelière et touristique d'Agadir (ISTAHT Agadir)	Avenue Moulay ABDALLAH B.P 353	0528 84 30 06 0528 84 56 37	0528 84 00 38	Agadir
21	Institut de technologie hôtelière et touristique (ITHT) Ouarzazate	Avenue Moulay Rachid, Ouarzazate	0524 88 23 47 0524 88 68 23	0524 89 05 52	Ouarzazate
22	Institut spécialisé de technologie appliquée hôtelière et touristique de Marrakech (ISTAHT-Marrakech)	Avenue Med VI (ex France), BP 556 Marrakech	0524 42 09 79 0524 42 09 80	0524 44 72 58	Marrakech
23	Institut de formation des techniciens spécialisés des travaux publics (IFTSTP) Marrakech	Hay Assif, Rue 18 Novembre - Daoudiate	0524 30 17 53	0524 30 17 53	Marrakech
24	Institut de formation des techniciens spécialisés des travaux publics (IFTSTP) Oujda	Route Bouknadel – Sidi Yahia,	0579 82 35 75	0536 54 00 13	Oujda
25	Institut de formation des techniciens spécialisés des travaux publics (IFTSTP) de Fès	Hay Karim Al Amrani, Doukkarat, Fès	0679 82 46 76	0679 82 46 76	Fès
26	Institut de formation des techniciens spécialisés des travaux publics (IFTSTP) d'Agadir	Avenue Hassan Premier, BP 5260, Agadir	0660 15 28 11	0660 15 28 11	Agadir
27	Institut de formation des techniciens en architecture et urbanisme Meknès	Jnane Ben Hlima Meknès	0535 53 35 62	0535 53 35 62	Meknès
28	Institut des mines Marrakech (IMM)	Rue El Machâar El Haram Issi, BP. 2402, Gueliz, 4000, Marrakech	0524 30 97 79	0544 31 33 65	Marrakech
29	Ecole pratique des mines de Toulssit	Touissit	0536 65 40 03	0536 65 40 96	Jerada

30	Institut spécialisé méditerranéen de management	33, Avenue Mohamed V, BP. 691, Tétouan	0539 70 23 09	0539 70 06 76	Tétouan
31	Institut de formation des techniciens spécialisés en commerce et gestion	Chambre de Commerce, Route université Mohammed VI, Hay Al Qods, Oujda	0536 50 06 97 0536 50 06 98	0536 50 06 99	Oujda
32	Académie des arts traditionnels de la mosquée Hassan II de Casablanca	Rue TIZNIT, Face à La Foire Internationale de Casablanca	0522 62 07 49		Casablanca
33	Institut spécialisé de technologie appliquée - Al-Hoceima	Bariou Hadou B.P. 62 Sidi Abed - 32000 Al Hoceima	0539 98 34 86	0539 98 34 86	Al Hoceima
34	Institut spécialisé de technologie en hôtellerie et de tourisme - Al-Hoceima	Bariou Hadou B.P. 62 Sidi Abed - 32000 Al Hoceima	0539 98 51 55 0539 98 51 57	0539 98 51 55	Al Hoceima
35	Institut spécialisé de technologie appliquée Chefchaouen	Quartier Administratif B.P.57 - 91000 Chefchaouen	0539 98 64 72	0539 98 64 72	Chefchaouen
36	Institut spécialisé de technologie appliquée Larache	Rte de Rabat. Avenue Omar Ibn Abdelaziz B.P. 61, 92000 Larache	0539 91 26 46	0539 91 26 46	Larache
37	Institut spécialisé de technologie appliquée ksar el kebir	Hay Salam Lamrina B. P. 2254, 92150, Ksar El Kebir	0539 91 86 58	0539 91 86 58	Larache
38	Institut spécialisé de technologie appliquée Ouazzane	Route de Fès. B.P.61 16200 Ouazzane	0537 90 76 21	0537 90 76 21	Ouazzane
39	Centre mixte de formation professionnelle Tanger	Barouaka Dar Mouigna 90000 Tanger	0539 31 28 99	0539 31 29 99	Tanger
40	Institut spécialisé dans les métiers de transport routier Tanger	Km. 5,5 Ancienne Route de l'aéroport 90000 Tanger	0539 31 21 56	0539 31 21 56	Tanger
41	Institut spécialisé de technologie appliquée de textile - confection Tanger	Route de Rabat 90000 Tanger	0539 31 37 31	0539 31 37 31	Tanger
42	Institut spécialisé de technologie appliquée ibn marhal Tanger	Rue Ibn Marhal, N° 5 Place Mozart B. P. 790, 90000 Tanger	0539 94 09 97	0539 94 09 97	Tanger
43	Institut spécialisé de technologie appliquée NTIC Tanger	Route de Rabat 90000 Tanger	0539 38 08 71	0539 38 08 71	Tanger
44	Institut spécialisé de technologie appliquée route aéroport Tanger	Km. 5,5 Ancienne Route de l'aéroport 90000 Tanger	0539 31 21 56	0539 31 21 56	Tanger
45	Institut spécialisé de technologie appliquée zone libre échange Tanger	Rte de Rabat, Zone Libre Echange Tanger	0539 39 44 58	0539 39 44 58	Tanger
46	Institut spécialisé de technologie appliquée route aéroport Tétouan	Route de l'aéroport Touabel Soufla B.P.4142 93000 Tétouan	0539 97 08 29	0539 97 08 29	Tétouan
47	Institut spécialisé de technologie appliquée route sebta Tétouan	Route de Sebta Touabel Soufla B.P.4142 93000 Tétouan	0539 97 05 25	0539 97 05 25	Tétouan

48	Institut spécialisé de technologie appliquée sania r'mel Tétouan	Route de l'aéroport Touabel Soufla B.P.4142, 93000 Tétouan	0539 97 12 63	0539 97 12 63	Tétouan
49	Institut spécialisé de technologie appliquée Tétouan	Avenue Mohamed V Cité Scolaire B.P.4142 93000 Tétouan	0539 96 57 52	0539 96 57 52	Tétouan
50	Institut spécialisé dans les métiers de l'offshoring Tétouan	Zone Tétouan Sore, Bâtiment B2	0662 76 33 90	0662 76 33 90	Tétouan
51	Institut spécialisé de technologie appliquée Fnideq	Angle Avenue Ibnou Rochd et Bd Zerkouni N°2 Fnideq	0539 67 51 53	0539 67 51 53	M'diq-Fnideq
52	Institut spécialisé de technologie en hôtellerie et de tourisme tamuda bay	Route de Sebta M'diq	0539 66 63 07	0539 66 63 07	M'diq-Fnideq
53	Institut spécialisé de technologie appliquée, Ahfir	Bd Moulay Abdellah Route Essaadia B.P.41 - 60050 Ahfir	0536 62 77 56	0536 62 77 56	Berkane
54	Institut spécialisé de technologie appliquée Berkane	Hay Dakhla B.P.184 - 60300 Berkane	0536 61 27 89	0536 61 27 89	Berkane
55	Institut spécialisé de technologie appliquée, Bouarfa	10, Bd Mohammed VI Bouarfa 61200	0536 79 84 51	0536 79 84 51	Figuig
56	Institut spécialisé de technologie appliquée Guercif	Km. 2 Route d'Oujda B.P.8 35100 Guercif	0535 67 60 65	0535 67 60 65	Guercif
57	Institut spécialisé de technologie appliquée Jerada	Hassi Blal 60550 Jerada	0536 82 18 01	0536 82 18 01	Jerada
58	Institut spécialisé de technologie appliquée Nador	Route Taouima Aéroport B.P. 274 - 62000 Nador	0536 60 06 97 0536 60 06 98	0536 60 30 10	Nador
59	Institut spécialisé de technologie appliquée Zalo	Route Hassi Berkane, Zalo	0661 35 95 50	0661 35 95 50	Nador
60	Institut spécialisé de technologie appliquée koulouche Oujda	Bd Takadoum Hay Koulouch - 60000 Oujda	0536 52 16 25	0536 52 16 25	Oujda
61	Centre mixte de formation professionnelle Oujda	Hay Al Qods en face de la faculté de Médecine Oujda	0536 50 02 48	0536 50 02 48	Oujda
62	Institut spécialisé de l'hôtellerie et de la restauration Omar ben Omar Oujda	Bd. Mohammed VI Oujda	0536 50 50 95	0536 50 50 95	Oujda
63	Institut spécialisé de technologie appliquée el aounia Oujda	Route Bouchtate B.P. 106 Riad 60000 Oujda	0536 74 08 46	0536 74 08 46	Oujda
64	Institut spécialisé de technologie appliquée lazaret Oujda	Hay Lazaret B.P.1106 Riad 60000 Oujda	0536 74 05 81	0536 74 05 81	Oujda
65	Institut spécialisé de technologie appliquée sidi maafa Oujda	Bd. Mohamed VI B.P.364 - 60001 Oujda	0536 50 02 26	0536 50 03 56	Oujda
66	Institut spécialisé de technologie appliquée Taourirt	Bd Moulay Abdellah Route de Debdou B.P.147 - 60800 Taourirt	0536 69 46 40	0536 69 46 40	Taourirt
67	Institut spécialisé dans les métiers de transport routier Taourirt	Route de Taza, Taourirt	0536 69 46 40	0536 69 46 40	Taourirt

68	Institut spécialisé de technologie appliquée avenue des F.A.R Meknès	Angle Avenue des FAR et Lot. la Pépinière - 50000 Meknès	0535 52 11 05	0535 52 11 05	Meknès
69	Institut spécialisé de technologie appliquée de gestion Bab tizniti Meknès	Bd Lahboul, Bab Tizimi Sghir Meknès	0535 53 35 91	0535 53 35 91	Meknès
70	Institut spécialisé de technologie appliquée route Agouray Meknès	Rte d'Agouray Km.3 B.P. 384 - 51050 Meknès	0535 45 49 61	0535 45 49 61	Meknès
71	Centre mixte de formation professionnelle sidi baba Meknès	Telt Lahoul Meknès	0535 53 27 97	0535 53 27 97	Meknès
72	Institut spécialisé de technologie en hôtellerie et de tourisme Meknès	Rte d'Agouray Km.3 B.P. 384 - 51050 Meknès	0535 46 93 82	0535 46 93 82	Meknès
73	Institut spécialisé de technologie appliquée Moulay Driss Zerhoun	Près du souk Moulay Driss Zerhoun	0535 54 41 25	0535 54 41 25	Meknès
74	Institut spécialisé de technologie appliquée Missour	Quartier Administratif B.P.49 33250 Missour	0535 58 57 08	0535 58 57 08	Boulmane
75	Institut spécialisé de technologie appliquée el Hajeb	Avenue de la Marche Verte B.P.07 - 51000 El Hajeb	0535 54 34 50	0535 54 34 50	El Hajeb
76	Centre de perfectionnement des artisans Fès	Près de lycée Alhaïtam Tghat Fès	0535 60 70 07	0535 60 70 07	Fès
77	Centre mixte de formation professionnelle Fès	Hay Al Adarissa Route Ain Smen B.P. 2590 30000 Fès	0535 60 19 76	0535 60 19 76	Fès
78	Institut spécialisé de formation aux métiers de l'action sociale Fès	Rue El Bari Hay Ben souda FES	0535 65 54 42	0535 65 54 42	Fès
79	Institut spécialisé de technologie appliquée Bab Ftouh Fès	Bab Ftouh Douar Riafa 30 000 FES	0535 64 81 96	0535 64 81 96	Fès
80	Institut spécialisé de technologie appliquée de confection Fès	Avenue Haj Ahmed Cherkaoui B.P.6024 Al Adarissa 30000 Fès	0535 61 09 24 0535 60 71 58	0535 61 09 24	Fès
81	Institut spécialisé de technologie appliquée de gestion Fès	Rte imouzer km 4,5 B, P, 2428 Fès 30000	0535 60 15 74	0535 60 15 74	Fès
82	Institut spécialisé de technologie appliquée hay al Adarissa Fès	Hay Al Adarissa Route Ain Smen B.P. 2590 30000 Fès	0535 61 03 33 0535 60 19 76	0535 61 03 33	Fès
83	Institut spécialisé de technologie appliquée Nargiss Fès	Aouint El Hajjaï Quartier industriel Sidi Brahim B.P.2625 - 30000 Fès	0535 64 01 88 0535 73 34 90	0535 64 01 88	Fès
84	Institut spécialisé de technologie appliquée route imouzer Fès	Rte imouzer km 4,5 B, P, 2428 Fès 30000	0535 61 07 24 0535 61 20 47	0535 61 07 24	Fès
85	Institut spécialisé des métiers traditionnels du bâtiment Fès	12, 14 Ouad Souafine Dar El Mokri, Batha B.P.575 - 30000 Fès	0535 74 18 24 0535 63 69 56	0535 74 18 24	Fès
86	Institut de formation dans les métiers de l'offshoring des TIC et de l'audiovisuel Fès	Zone Offshore Route sidi Hrazem, Fès	0672 15 56 64	0672 15 56 64	Fès

87	Institut spécialisé de technologie appliquée Azrou	Hay El Atlas B.P.1180 Ahadaf - 53100 Azrou	0535 56 20 38	0535 56 20 38	Ifrane
88	Institut spécialisé de technologie appliquée Ifrane	Route de Meknès B.P. 98 - 53000 Ifrane	0535 56 60 22	0535 56 60 22	Ifrane
89	Institut spécialisé de technologie appliquée Sefrou	Hay Ben Seffar B.P.28 - 31000 Sefrou	0535 66 07 59 0535 96 96 72	0535 66 07 59	Sefrou
90	Institut spécialisé de technologie appliquée Taounate	Route de Fès Ouled Said. B.P. 32 - 34000 Taounate	0535 68 82 00 0535 68 86 86	0535 68 82 00	Taounate
91	Institut spécialisé de technologie appliquée el Karia	Route de Fès Km. 2,5 Attanmia B.P.26 - 34050 KARIA	0535 62 80 12 0535 62 83 17	0535 62 80 12	Taounate
92	Institut spécialisé de technologie appliquée confection Taza	Quartier industriel route d'el hoceima taza	0535 21 17 93	0535 21 17 93	Taza
93	Institut spécialisé de technologie appliquée Taza	Rte d'Oujda B.P 1208 - 35000 Taza	0535 21 23 43	0535 21 23 43	Taza
94	Institut spécialisé de technologie appliquée industriel Maamora Kénitra	Nouvelle Médina B.P.580 14000 Kénitra	0537 38 07 53	0537 38 07 53	Kénitra
95	Institut spécialisé de technologie appliquée bâtiment et travaux publics Kénitra	Route Ain Sbâa Souk Tnin 14000 Kénitra	0537 38 61 22	0537 38 61 22	Kénitra
96	Institut spécialisé de technologie appliquée Maamora Kénitra	Nouvelle Medina B.P.573 14000 Kénitra	0537 38 07 53	0537 38 07 53	Kénitra
97	Institut spécialisé de technologie appliquée Khémisset	Km. 1,5 Route de Rabat. B.P. 638, 15001 Khémisset	0537 55 32 15	0537 55 32 15	Khémisset
98	Institut national du cheval prince héritier Moulay el Hassan, dar Essalam Rabat	Dar Essalam Rabat	0537 80 31 07	0537 80 31 07	Rabat
99	Centre mixte de formation professionnelle Rabat	Rue Warfal Hay Nahda Rabat B.P 5673	0537 63 00 21	0537 63 00 21	Rabat
100	Institut spécialisé de technologie appliquée confection Rabat	Rue Warfal, Hay Nahda Rabat B.P 5673	0537 63 00 21	0537 63 00 21	Rabat
101	Institut spécialisé de technologie appliquée de gestion Yacoub el Mansour Rabat	Avenue El majd. B.P. 4553 Yacoub El Mansour Route de Casablanca 10050	0537 79 81 84	0537 79 81 84	Rabat
102	Institut spécialisé de technologie appliquée hay Nahda Rabat	Rue Warfal Hay Nahda Rabat B.P 5673	0537 65 73 51	0537 65 73 51	Rabat
103	Institut spécialisé de technologie appliquée hay Riad Rabat	Hay Riad Rabat Instituts B.P.6332 10100 Rabat	0537 71 52 49 0537 75 30 77	0537 71 52 49	Rabat
104	Institut spécialisé de technologie appliquée NTIC Rabat	Hay Riad Rabat Instituts B.P.6332 10100 Rabat	0537 57 00 05	0537 57 00 05	Rabat
105	Centre de qualification professionnelle hôtellerie et restauration Rabat	Avenue El majd. B.P. 4553 Yacoub El Mansour Route de Casablanca 10050	0537 79 81 84	0537 79 81 84	Rabat

106	Complexe de formation aux techniques agricoles, Bouknadel	Route de Kénitra, à côté du jardin exotique	0537 82 27 54	0537 82 27 54	Salé
107	Institut spécialisé de technologie appliquée chmaou Sale	Cité Chmaou Route Bouchouk 11000 Salé	0537 88 08 74	0537 88 08 74	Salé
108	Institut spécialisé de technologie appliquée hay Salam Salé	Route de Meknès B.P.1612. Hay Salam 11000 Salé	0537 81 41 09	0537 81 41 09	Salé
109	Institut spécialisé de technologie appliquée lamkinsia Sale	Saniat Lamkinsia, en face de la RAD B.P.179 11000 Salé	0537 78 01 66	0537 78 01 66	Salé
110	Institut spécialisé de technologie appliquée Sala al Jadida	Zone F, Bd Hassan II, B.P.5293 Sala Jadida	0537 53 26 68	0537 53 26 68	Salé
111	Institut spécialisé de technologie appliquée Sidi Kacem	Hay Charaf, Route de Kénitra. B.P.146, 16000 Sidi Kacem	0537 59 01 54	0537 59 01 54	Sidi Kacem
112	Institut de technologie appliquée Belksiri	Lycée Ibn Bassal Machraa Belksiri	0537 80 31 08	0537 80 31 08	Sidi Kacem
113	Institut spécialisé de technologie appliquée sidi Slimane	Avenue de la Résistance 14200 Sidi Slimane	0535 50 16 98	0535 50 16 99	Sidi Slimane
114	Institut spécialisé de technologie appliquée Ain aouda	Ain Aouda	0537 74 84 82	0537 74 84 83	Témara
115	Institut spécialisé de technologie appliquée Témara	Avenue Driss 1er Hay El Massira BP 4715 12000 Témara	0537 60 23 20	0537 60 23 21	Témara
116	Institut spécialisé de technologie appliquée Ain Atiq	Centre Social Ain Atiq	0537 60 23 20	0537 60 23 21	Témara
117	Institut spécialisé de technologie appliquée Azilal	Quartier administratif B.P.104, 22000 Azilal	0523 45 80 87	0523 45 80 87	Azilal
118	Institut spécialisé de technologie appliquée Demnate	Ait Ouagannoune B.P.105, 22000 Demnate	0523 50 60 36	0523 50 60 36	Azilal
119	Institut spécialisé de gestion et d'informatique Béni Mellal	Bd. 20 Août B.P. 142 route Fquih Ben Salah 23000 Béni Mellal	0523 42 29 63	0523 42 29 63	Béni Mellal
120	Institut spécialisé de technologie appliquée Béni Mellal	Bd. 20 Août B.P. 142 route Fquih Ben Salah 23000 Béni Mellal	0523 48 39 63	0523 48 39 63	Béni Mellal
121	Institut spécialisé de technologie appliquée NTIC Béni Mellal	Route de Kasbat Tadla Béni Mellal	0523 42 37 68	0523 42 37 68	Béni Mellal
122	Institut spécialisé de technologie en hôtellerie et de tourisme Béni Mellal	Bd. 20 Août B.P. 142 route Fquih Ben Salah 23000 Béni Mellal	0523 42 40 13	0523 42 40 13	Béni Mellal
123	Institut spécialisé de technologie appliquée Kasbah Tadla	Bd. 20 Août 23350 Kasbat Tadla	0523 41 81 90	0523 41 81 90	Béni Mellal
124	Institut spécialisé de technologie appliquée Fquih Ben Salah	Quartier administratif B.P.144, 23200 Fquih Ben Salah	0523 43 53 96	0523 43 53 96	Fquih ben Salah

125	Institut spécialisé de technologie appliquée Souk Sebt	Rte Fquih Ben Salah B.P.159, 23550, Souk Sebt	0523 43 00 77	0523 43 00 77	Fquih ben Salah
126	Institut spécialisé de technologie appliquée Khénifra	Route de Meknès B.P.172 - 54000 Khénifra	0535 58 65 02	0535 58 65 02	Khénifra
127	Institut spécialisé de gestion et d'informatique Khouribga	Hay Rachad, B.P. 730 Khouribga	0523 56 53 34	0523 56 53 34	Khouribga
128	Institut spécialisé de technologie appliquée Khouribga	Hay Rachad B.P. 81, 25000 Khouribga	0523 56 11 38	0523 56 11 38	Khouribga
129	Institut spécialisé de technologie appliquée Oued Zem	Rte Fquih Ben Salah 25350 Oued Zem	0523 41 62 48	0523 41 62 48	Khouribga
130	Institut spécialisé de technologie appliquée Boujaad	Quartier administratif, route de Béni Mellal 25050 Boujaad	0523 41 41 60	0523 41 41 60	Khouribga
131	Institut spécialisé de technologie appliquée Benslimane	Bd. Princesse Lalla Aicha. Quartier des Jardins B.P. 87, 13000 Benslimane	0523 29 12 00	0523 29 12 00	Benslimane
132	Institut spécialisé de technologie appliquée Bouznika	Quartier industriel Bouznika	0537 74 35 77	0537 74 35 77	Benslimane
133	Institut spécialisé de technologie appliquée Berrechid	Rte Had Soualem B.P.26, 26100 Berrechid	0522 33 75 21	0522 33 75 21	Berrechid
134	Institut spécialisé en techniques informatiques, commerce et gestion Berrechid	Quartier Administratif Berrechid	0522 32 84 00	0522 32 84 00	Berrechid
135	Institut spécialisé de technologie appliquée Had Soualem	Route El Jadida Had Soualem	0522 96 46 34	0522 96 46 34	Berrechid
136	Institut spécialisé de technologie appliquée lissasfa Casablanca	Hay Al Masjid Ussasfa Al oula Casablanca	0522 65 25 76	0522 65 25 76	Casablanca
137	Centre de recherche et d'engineering de l'automobile Casablanca	1029 Route Bouskoura 20190 Casablanca	0522 97 66 54	0522 97 66 54	Casablanca
138	Centre mixte de formation Lalla Aicha Casablanca	Rue 50 Sidi Maarouf IV El Fida 20550 Casablanca	0522 83 48 43	0522 83 48 43	Casablanca
139	Institut de formation de textile ben m'sik Casablanca	Hay Moulay Rchid Avenue Abdelkader Essahraoui B.P 7969 Ben M'sik 20450 Casablanca	0522 70 00 21	0522 70 00 21	Casablanca
140	Institut spécialisé de technologie appliquée Ain chok-inara Casablanca	Hay Moulay Abdellah, Ain Chok 20150 Casablanca	0522 21 13 33	0522 21 13 33	Casablanca
141	Institut de technologie appliquée Moulay Rachid ben m'sik Casablanca	Hay Moulay Rachid 20450 Casablanca	0522 70 48 07	0522 70 48 07	Casablanca
142	Institut des métiers des vêtements Derby Ghallef Casablanca	Bd. Anoual Derby Ghallef 20100 Casablanca	0522 25 73 37	0522 25 73 37	Casablanca

143	Institut des techniques d'habillement Casablanca	Hay Moulay Rchid Avenue Abdeikader Essahraoui B.P 7969 Ben M'sik 20450	0522 70 11 16	0522 70 11 16	Casablanca
144	Institut spécialisé dans les métiers de transport routier Casablanca	Sidi Maarouf Oulad Haddou Casablanca	0522 58 13 46	0522 58 13 46	Casablanca
145	Institut spécialisé de formation de l'industrie meunière Casablanca	Route de Rabat Km 11,5 Casablanca	0522 73 98 46	0522 73 98 46	Casablanca
146	Institut spécialisé de formation de l'offshoring Casablanca	Route de Bouskoura 20 180 Casablanca	0522 97 41 11	0522 97 41 11	Casablanca
147	Institut spécialisé de gestion et d'informatique Casablanca	21, Rue d'Avesnès, Bd Mohammed V 20300 Casablanca	0522 24 31 75	0522 24 31 75	Casablanca
148	Institut spécialisé de l'hôtellerie et de la restauration Casablanca	Angle rue 3 Bd Nador Polo. Casablanca	0522 90 99 74	0522 90 99 74	Casablanca
149	Institut spécialisé de technologie appliquée, NTIC Sidi Maarouf Casablanca	1029 Route Bouskoura 20190 Casablanca	0522 78 61 81	0522 78 61 81	Casablanca
150	Institut spécialisé de technologie appliquée arts graphiques Casablanca	Rue 50 Sidi Maarouf IV El Fida 20550 Casablanca	0522 28 90 42	0522 28 90 42	Casablanca
151	Institut spécialisé de technologie appliquée Ben M'sik Casablanca	Hay Moulay Rachid Groupe 5 B.P.7953 20450 Casablanca	0522 72 75 51	0522 72 75 51	Casablanca
152	Institut spécialisé de technologie appliquée de confection sidi Maarouf Casablanca	Sidi Maarouf 20190 Casablanca	0522 33 59 83	0522 33 59 83	Casablanca
153	Institut spécialisé de technologie appliquée de gestion sidi Moumen Casablanca	1, Rue Bilal Sidi Moumen Jdid, 20400 Casablanca	0522 70 56 85	0522 70 56 85	Casablanca
154	Institut spécialisé de technologie appliquée el Hank Casablanca	Bd. du Cimetière Chrétien El Hank 20050 Casablanca	0522 36 27 80	0522 36 27 80	Casablanca
155	Institut spécialisé de technologie appliquée génie mécanique Casablanca	Rue Abdelhak Kadmiri par rue Socrate Maarif, 21100 Casablanca	0522 39 22 53	0522 39 22 53	Casablanca
156	Institut spécialisé de technologie appliquée Hay hassani 1 Casablanca	Quartier S. El Khadir 20200 Casablanca	0522 91 40 15	0522 91 40 15	Casablanca
157	Institut spécialisé de technologie appliquée Hay hassani 2 Casablanca	Rue 195, Derb Nejma Cité Hay Hassani B.P.20059 Casablanca	0522 89 88 15	0522 89 88 15	Casablanca
158	Institut spécialisé de technologie appliquée inter-entreprises Casablanca	256 Avenue Bouchaib Makdad Lahrizi Hay El Houda Ben M'sik, 20450 Casablanca	0522 38 53 58	0522 38 53 58	Casablanca
159	Institut spécialisé de technologie appliquée NTIC route aéroport Casablanca	Route de Bouskoura 20 180 Casablanca	0522 97 41 12	0522 97 41 12	Casablanca

160	Institut spécialisé de technologie appliquée Polo Casablanca	Rue de l'Hérault Bd. Nador Polo 20100 Casablanca	0522 28 37 24	0522 28 37 24	Casablanca
161	Institut spécialisé de technologie appliquée roches noires Casablanca	Bd Ezzoubir Ibn El Aouam. Roches Noires, 20300 Casablanca	0522 24 01 38	0522 24 01 38	Casablanca
162	Institut spécialisé de technologie appliquée sidi bernoussi Casablanca	Bd. Ahmed Ahharras Sidi Bernoussi 20600 Casablanca	0522 73 84 44	0522 73 84 44	Casablanca
163	Institut spécialisé des métiers du cuir Casablanca	Passage de L'Aude L'Hermitage 20 100 Casablanca	0522 83 82 64	0522 83 82 64	Casablanca
164	Institut spécialisé du bâtiment Casablanca	205, Route Ouled Ziane 20300 Casablanca	0522 61 88 05	0522 61 88 05	Casablanca
165	Institut spécialisé en fabrication des matières plastiques Casablanca	Angle Bd Mimosa et Rue Tamaris Ain Sbaa Casablanca	0522 35 13 79	0522 35 13 79	Casablanca
166	Institut spécialisé en fabrication des produits agroalimentaires Casablanca	Angle Bd Mimosa et Rue Tamaris Ain Sbaa Casablanca	0522 35 13 79	0522 35 13 79	Casablanca
167	Institut spécialisé en tannerie et traitement du cuir sidi bernoussi Casablanca	Ancienne route de Rabat Km 11,5 Sidi Bernoussi, 20300 Casablanca	0522 75 53 47	0522 75 53 47	Casablanca
168	Institut spécialisé génie thermique & froid Casablanca	Rue Sergent Moussaoui, Ain Bordja 20300 Casablanca	0522 61 32 34	0522 61 32 34	Casablanca
169	Institut spécialisé Industriel Casablanca	50, Rue Caporal Chbakou Ain Bordja, 20300 Casablanca	0522 62 34 97	0522 62 34 97	Casablanca
170	Institut spécialisé du bâtiment et des travaux publics hay Errahma Casablanca	Hay Errahma Casablanca	0522 62 46 13	0522 62 46 13	Casablanca
171	Institut spécialisé de technologie appliquée sidi Moumen Casablanca	1, Rue Bilal Sidi Moumen Jdid, 20400 Casablanca	0522 70 56 85	0522 70 56 85	Casablanca
172	Institut spécialisé des métiers de l'aéronautique et de la logistique aéroportuaire de Nouacer	Zone Industrielle Nouacer	0522 62 28 49	0522 62 28 49	Nouacer
173	Institut spécialisé de technologie appliquée al massira El Jadida	Bd. El Massira B.P.124 24000 El Jadida	0523 34 27 89	0523 34 27 89	El Jadida
174	Institut spécialisé de technologie appliquée cité de l'air El Jadida	Cité de l'aéroport B.P.130, 24000 El Jadida	0523 34 12 69	0523 34 12 69	El Jadida
175	Institut spécialisé de technologie en hôtellerie et de tourisme El Haouzia	El Haouzia	0523 35 82 19	0523 35 82 19	El Jadida
176	Institut spécialisé de technologie appliquée Médiouna	Bd. Mohammed V Médiouna 20490	0522 33 80 55	0522 33 80 55	Médiouna
177	Institut spécialisé de technologie appliquée Yasmîna Mohammédia	Bd. d'Amman la Colline El alia B.P. 582, Mohammédia	0523 31 30 55	0523 31 30 55	Mohammédia
178	Institut spécialisé de technologie appliquée Mohammédia	Bd. d'Amman la Colline El alia B.P. 582, Mohammédia	0523 32 10 15	0523 32 10 15	Mohammédia

179	Institut spécialisé industriel Mohammédia	Quartier Errachidia 3, B.P.362 El Alia 20650 Mohammédia	0523 28 00 49	0523 28 00 49	Mohammédia
180	Ecole des métiers du bâtiment et travaux publics Settat	Autoroute Marrakech Settat	0523 40 40 83	0523 40 40 83	Settat
181	Centre mixte de formation professionnelle Settat	Complexe sportif Settat	0523 40 05 59	0523 40 05 59	Settat
182	Institut spécialisé de technologie appliquée 1 Settat	Rue des Abattoirs en face Souk El Had B.P.241, 26000 Settat	0523 40 30 42	0523 40 30 42	Settat
183	Institut spécialisé de technologie appliquée 2 Settat	Quartier Administratif Settat	0523 40 30 84	0523 40 30 84	Settat
184	Institut spécialisé de technologie appliquée Ben Ahmed	Quartier Administratif 26050 Ben Ahmed	0523 40 78 45	0523 40 78 45	Settat
185	Institut spécialisé de technologie appliquée Chichaoua	Quartier administratif Chichaoua	0524 35 38 09	0524 35 38 09	Chichaoua
186	Institut spécialisé de technologie appliquée El Kelaa des Sraghna	Quartier Annakhlat B.P.132 43000 Kelaa Sraghna	0524 41 23 38	0524 41 23 38	El Kelaa des Sraghna
187	Institut spécialisé de technologie appliquée Essaouira	Hay Lalla Amina 44000 ESSAOUIRA	0524 78 43 83	0524 78 43 83	Essaouira
188	Institut spécialisé de technologie en hôtellerie et de tourisme Essaouira	Hay Lalla Amina 44000 ESSAOUIRA	0524 47 57 48	0524 47 57 48	Essaouira
	Centre de formation dans les métiers du bâtiment Marrakech	Quartier Al Massira III Marrakech			Marrakech
189	Centre de développement des compétences Marrakech	Douar Jdid Sidi Youssef ben Ali Marrakech	0524 40 41 81	0524 40 41 81	Marrakech
190	Institut spécialisé de technologie appliquée Azli Marrakech	Quartier Industriel Azli B.P.5089, 40000 Marrakech	0524 34 09 03	0524 34 09 03	Marrakech
191	Institut spécialisé de gestion et d'informatique Marrakech	Quartier Industriel Azli. B.P. 82, 40000 Marrakech	0524 34 50 57	0524 34 50 57	Marrakech
192	Institut spécialisé de l'hôtellerie et de la restauration Marrakech	Targa - Marrakech	0524 34 29 14	0524 34 29 14	Marrakech
193	Institut spécialisé de technologie appliquée Bab Doukkala Marrakech	Bd Prince Moulay Abdellah	0524 43 02 61	0524 43 02 61	Marrakech
194	Institut spécialisé de technologie appliquée de textile et confection Daoudiate Marrakech	Hay Mohammadi B.P.1394, 40000 Marrakech	0524 30 91 13	0524 30 91 13	Marrakech
195	Institut spécialisé de technologie appliquée Jbel Lakhdar Marrakech	Rue Jbel Lakhdar 40000 Marrakech	0524 38 67 71	0524 38 67 71	Marrakech
196	Institut spécialisé de technologie appliquée maintenance hôtelière	Quartier Industriel Azli. B.P.165, 40000 Marrakech	0524 34 18 90	0524 34 18 90	Marrakech

197	Institut spécialisé de technologie appliquée NTIC sidi Youssef ben Ali	Douar Jdid Sidi Youssef ben Ali Marrakech	0524 40 41 69	0524 40 41 69	Marrakech
198	Institut spécialisé industriel Marrakech	Quartier Industriel Azli. B.P. 90 40000 Marrakech	0524 34 40 93	0524 34 40 93	Marrakech
199	Institut spécialisé de technologie appliquée Tamensourt	Tamensourt	0524 34 29 14	0524 34 29 14	Marrakech
200	Institut spécialisé de technologie appliquée Benguerir	Hay Al Amal Benguerir	0524 31 68 49	0524 31 68 49	Rhamna
201	Institut spécialisé de technologie appliquée 1 Safi	Près de la Cour d'Appel Route de Casa B.P.34. 46000 Safi	0524 62 36 09	0524 62 36 09	Safi
202	Institut spécialisé de technologie appliquée 2 Safi	Route Dar Si Aissa B.P.53, 46000 Safi	0524 62 03 28	0524 62 03 28	Safi
203	Institut spécialisé de technologie appliquée NTIC Safi	Avenue Zouia Sidi Ouassel Safi	0524 65 31 95	0524 65 31 95	Safi
204	Institut spécialisé de technologie appliquée Youssoufia	Hay Hassani B.P 05 46300 Youssoufia	0524 64 92 62	0524 64 92 62	Youssoufia
205	Institut spécialisé de technologie appliquée Mohamed El Fassi Errachidia	B.P. 528 Boutalamine 52000 Errachidia	0535 57 27 40 0535 79 07 66	0535 57 27 40 0535 79 07 66	Errachidia
206	Institut spécialisé du bâtiment et des travaux publics Errachidia	B.P. 528 Boutalamine 52000 Errachidia	0535 57 27 40 0535 79 07 66	0535 57 27 40 0535 79 07 66	Errachidia
207	Institut spécialisé de technologie appliquée Erfoud	Route du stade municipal B.P. 45 Erfoud	0535 57 63 61	0535 57 63 61	Errachidia
208	Institut spécialisé de technologie appliquée Goulmima	Route de Tinjdad B.P.106 - 52250 Goulmima	0535 78 31 43	0535 78 31 43	Errachidia
209	Centre de formation des métiers du cinéma Ouarzazate	Rue Ennaceur B.P.43 45000 Ouarzazate	0524 88 57 86	0524 88 57 86	Ouarzazate
210	Institut spécialisé de technologie appliquée Ouarzazate	Rue Ennaceur B.P.43, 45000 Ouarzazate	0524 88 20 88	0524 88 20 88	Ouarzazate
211	Institut spécialisé de technologie appliquée Tinghir	BP 109 - 45800 Tinghir	0524 83 43 47	0524 83 43 47	Tinghir
212	Institut spécialisé de technologie appliquée Midelt	B.P. 92 Route d'Errachidia 54350 Midelt	0535 58 27 00	0535 58 27 00	Midelt
213	Institut spécialisé de technologie appliquée Zagora	Rue Assarir Route d'Ouarzazate, Zagora	0524 88 57 86	0524 88 57 86	Zagora
214	Institut spécialisé dans les métiers de transport routier Agadir	Km 23 route de Tiznit Quartier Industriel B.P. : 1097 Ait Melloul	0528 24 63 01	0528 24 63 01	Agadir
215	Institut spécialisé de l'hôtellerie et de la restauration Agadir	Hay El Massira BP 24/S 80000 Agadir	0528 23 32 46	0528 23 32 46	Agadir
216	Institut spécialisé de technologie appliquée Agadir	Rue de Marrakech B.P 24/S 80000 Agadir	0528 84 14 39	0528 84 14 39	Agadir
217	Institut spécialisé de technologie en hôtellerie et de tourisme founty Agadir	Zone Touristique Founty 80000 Agadir	0528 21 77 62	0528 21 77 62	Agadir

218	Centre mixte de formation professionnelle Agadir	Hay El Massira BP 24/5 80000 Agadir	0528 23 32 46	0528 23 32 46	Agadir
219	Institut spécialisé de technologie appliquée taddart-anza	Taddart Al Oula Anza	0528 84 66 68	0528 84 66 68	Agadir
220	Institut spécialisé de technologie appliquée Biougra	Route de Tiznit Biougra Chtouka Ait Baha	0528 81 83 33	0528 81 83 33	Chtouka ait baha
221	Institut spécialisé de technologie appliquée Tassila	213 Quartier Industriel Tassila	0528 33 85 81	0528 33 85 81	Inezgane
222	Institut spécialisé de technologie appliquée Taroudant	Hay Sidi Belkas Bab Targhount B.P. 20/S, 83000 Taroudant	0528 85 27 86	0528 85 27 86	Taroudant
223	Institut spécialisé de technologie appliquée Tata	Près du cerde de la province B.P. 21 84000 Tata	0528 80 23 70	0528 80 23 70	Tata
224	Institut spécialisé de technologie appliquée Tiznit	Route de Tafraout quartier industriel B.P.473 85000 Tiznit	0528 86 26 06	0528 86 26 06	Tiznit
225	Institut spécialisé de technologie appliquée Mirleft	BP 71 Route Sidi Ifni Mirleft	0528 71 90 47	0528 71 90 47	Tiznit
226	Institut spécialisé de technologie appliquée Guelmim	Bd Hassan II B.P. 127 81000 Guelmim	0528 87 27 23	0528 87 27 23	Guelmim
227	Institut spécialisé de technologie appliquée NTIC Guelmim	Bd Hassan II B.P. 127 81000 Guelmim	0528 87 27 23	0528 87 27 23	Guelmim
228	Institut spécialisé de technologie de l'hôtellerie et de tourisme, Guelmim	Bd Hassan II B.P. 127 81000 Guelmim	0528 87 27 23	0528 87 27 23	Guelmim
229	Institut spécialisé de l'hôtellerie et de la restauration Tantan	Quartier administratif B, P 13, 82000 Tan-Tan	0528 87 70 37	0528 87 70 37	Tantan
230	Institut spécialisé de technologie appliquée Al Oubour Tantan	Quartier administratif B, P 13, 82000 Tan-Tan	0528 87 70 37	0528 87 70 37	Tantan
231	Institut spécialisé de technologie appliquée Assa	Bd 19 mai Quartier Administratif-Assa Centre B.P 10, 81002 Assa	0528 70 02 34	0528 70 02 34	Assa-Zag
232	Institut spécialisé de technologie appliquée- Sidi Ifni	Sidi Ifni			Sidi Ifni
233	Institut spécialisé de technologie appliquée Boujdour	Boulevard .El Marhoum Babi Ben Mohamed 71000 Boujdour	0528 89 65 06	0528 89 65 06	Boujdour
234	Institut spécialisé de technologie appliquée Es-Semara	Bd. des FAR 72000 BP 57 Smara	0528 89 98 18	0528 89 98 18	Es-Semara
235	Institut spécialisé de gestion et d'informatique Laayoune	Avenue Prince Moulay Abdallah, B.P.483 70000 Laayoune	0528 89 20 82	0528 89 20 82	Laayoune
236	Institut spécialisé de l'hôtellerie et de la restauration Laayoune	Rue Oum Saad B, P 445 70000 Laayoune	0528 98 04 23	0528 98 04 23	Laayoune
237	Institut spécialisé de technologie appliquée Laayoune	Rue Oum Saad, B, P 445 70000 Laayoune	0528 89 39 77	0528 89 39 77	Laayoune

238	Institut spécialisé de technologie appliquée Dakhla	Route du nouveau port B.P169, 73000 Dakhla	0528 89 73 43	0528 89 73 43	Dakhla
-----	---	--	---------------	---------------	--------

ETABLISSEMENTS DE FORMATION PROFESSIONNELLE - SECTEUR PRIVE

N°	Personne de droit public ou de droit privé	Etablissements	Adresse	Téléphone	FAX	Préfectures / Provinces
1	Groupe établissements Pigier	Ecole PIGIER D'AL HOCEIMA	62, Bd Mohamed V	0539 98 13 25	0539 98 05 70	Al Hoceima
2	Ecole Khawarizmi d'informatique et de gestion	Ecole Khawarizmi d'informatique et de gestion	Avenue Mohammed Abdou 3ème et 4ème étage	0539 98 77 92	0539 98 77 92	Chefchaouen
3	Ecole Chaouen universel School	Ecole Chaouen universel School	11 avenue Moussa ibn Noussair hay chorafa Chefchaouen	0539 98 77 92	0539 98 77 92	Chefchaouen
4	Groupe Miage	Ecole Miage Ksar el-kebir	36, Avenue El Mansour Dahbi, Ksar El Kebir	0539 90 24 00	0539 90 24 00	Larache
5		Ecole Miage Larache	4 rue d'Espagne 92 000 Larache	0539 50 09 19	0539 50 09 19	Larache
6	Ecole marocaine d'informatique et gestion EMIGE	Ecole marocaine d'informatique et gestion EMIGE	3, Sidi Al Kharaz, Hay el Khalkhali n°17, Ksar El Kébir	0663 81 04 56		Larache
7	Institut polyvalent privé de commerce et d'informatique appliquée	Institut polyvalent privé de commerce et d'informatique appliquée	73 Avenue Allal ben Abdellah quartier haddadine Ouazzane	0537 90 94 34	0537 90 84 10	Ouazzane
8	Ecole el Bache d'informatique appliquée et de gestion des entreprises	Ecole el Bache d'informatique appliquée et de gestion des entreprises	69, Avenue Allal Ben Abdellah, 2ème étage hay el haddadine Ouazzane	0537 90 76 66	0537 90 84 10	Ouazzane
9	Centre d'informatique, d'administration et de gestion	Centre d'informatique, d'administration et de gestion - site 1 "	19, av Omar ibn el Khattab, pavillon 1, Tanger	0539 94 32 31 0539 32 19 08	0539 94 60 70	Tanger-Assilah
10		Centre d'informatique, d'administration et de gestion - site 2	19, AVENUE OMAR IBN EL KHATTAB, PAVILLON 2, TANGER	0539 94 32 31 0539 34 12 43	0539 94 60 70	Tanger-Assilah
11	Institut tangérois de gestion	Institut tangérois de gestion	Avenue pasteur, n° 48, Tanger	0539 37 17 89		Tanger-Assilah
12	Institut international de logistique et management	Institut international de logistique et management	Villa 12, rue Med Yahmadi al fahsi, lot. Nzaha, Tanger	0539 94 65 00		Tanger-Assilah
13	Institut hermès d'informatique de gestion	Institut hermès d'informatique de gestion	Avenue prince héritier, immeuble Ahram, n° 4-8, Tanger	0539 93 82 91		Tanger-Assilah
14	Groupe Miage	Institut Miage Tanger	104, jirari ii, lot 28, Tanger	0539 95 14 86		Tanger-Assilah
15	IAG santé	IAG santé site 2	48, Avenue Pasteur, Résidence Al Jisir, 3ème étage, Tanger			Tanger-Assilah

16	Institut des soins infirmiers et de kinésithérapie Fatima R'guibi Sadraoui	Institut des soins infirmiers et de kinésithérapie Fatima R'guibi Sadraoui	N° 60, rue bouarraqia, Tanger	0539 93 55 92		Tanger-Assilah
17	Institut de gestion et de formation professionnelle	Institut de gestion et de formation professionnelle	70, rue Mexique, 2ème étage, n° 3, Tanger	0539 93 97 46		Tanger-Assilah
18	Institut de formation professionnelle ciel	Institut de formation professionnelle ciel - site 1	76, route de Tétouan, résidence Nabil, n° 7, 10, 11, 12, Tanger	0539 34 04 87		Tanger-Assilah
19		Institut de formation professionnelle ciel - site 2	76, route de Tétouan, résidence Nabil, 5ème étage, n° 17-18, Tanger	0539 34 04 87		Tanger-Assilah
20	Institut ibn khaldoun d'informatique	Institut ibn khaldoun d'informatique - site 2	8, route dairya, 2ème et 3ème étage, beni makada kdima, tanger	0539 38 16 97		Tanger-Assilah
21	Institut ibn khaldoun d'informatique	Institut ibn khaldoun d'informatique - site 3	34, lot. Nargiss, branes, Tanger			Tanger-Assilah
22	Collège Lasalle international	Collège Lasalle international Tanger	3, RUE IBN ATTYA, SOURIYINE, TANGER	0539 94 07 52	0539 94 07 57	Tanger-Assilah
23	Ecole des nouvelles sciences d'informatique et télécom	Ecole des nouvelles sciences d'informatique et télécom	172, Avenue Mohammed VI, 2 ^{ét} , TANGER	0539 34 31 92	0539 34 31 78	Tanger-Assilah
24	Groupe établissements Pigier	Ecole Pigier Tanger, site 1	2, Avenue Khalid ibn el Oualid, Tanger	0539 93 56 62		Tanger-Assilah
25	Ecole ROUASS d'informatique et de management	Ecole ROUASS d'informatique et de management	N° 63, hay al Farah, Beni Makada, 1er étage	0623636103		Tanger-Assilah
26	Industrial management institut	Industrial management institut	Résidence Juliana I, avenue Abou alae el Maarri, n° 35, Tanger	0539 94 26 67		Tanger-Assilah
27		Industrial management institut-annexe-	72, avenue la résistance, résidence Farah, 1er étage, n°4, Tanger	0539 34 15 97		Tanger-Assilah
28	Institut de gestion et de logistique	Institut de gestion et de logistique	32, rue Ahmed Mokri, Idrissia II, Tanger	0539 35 28 99		Tanger-Assilah
29	Institut Edison Decosoft	Institut Edison Decosoft	3, rue de Mexique, 3ème étage, n° 6, Tanger	0539 93 83 90 0539 33 03 40		Tanger-Assilah
30	Institut la centrale d'informatique et de gestion	Institut la centrale d'informatique et de gestion	Rue hollandaise, rés tourla a, 1er étage, n° 8, tanger	0539 93 69 23 0665 77 53 60		Tanger-Assilah
31	Institut méditerranée de journalisme et des techniques d'information	Institut méditerranée de journalisme et des techniques d'information	Im. 2, 3ème étage, n° 6, bd prince héritier, tanger	0539 30 16 38		Tanger-Assilah
32	Institut ibn Batouta d'informatique et de gestion	Institut ibn Batouta d'informatique et de gestion - site 1	Bd faïçal ibn abdelaziz, 3ème étage, n° 2, tanger	0539 38 11 04		Tanger-Assilah
33	Institut de formation professionnelle des métiers de gestion et logistique	Institut de formation professionnelle des métiers de gestion et logistique	Hay alia, bd ibn kadi, n° 46, 2ème étage, tanger			Tanger-Assilah

34	Institut des sciences de la vision	Institut des sciences de la vision	N° 139, avenue Hassan II, 1er étage, Tanger	0539 94 65 53		Tanger-Assilah
35	Institut du nord de gestion et d'informatique	Institut du nord de gestion et d'informatique	10, rue boutriqua, mesnana, Tanger	0539 38 11 66		Tanger-Assilah
36	Institut méditerranéen des études spécialisées en management	Institut méditerranéen des études spécialisées en management	26, rue des jardins, lot Tarek, ain hayani, Tanger	0539 33 40 31 0539 33 40 32	0539 33 40 33	Tanger-Assilah
37	Institut marocain d'informatique et de commerce	Institut marocain d'informatique et de commerce	Im 17, rue Ahmed Chaouki, 2ème étage, n° 2, Tanger	0539 33 51 70	0539 33 51 70	Tanger-Assilah
38	Institut Gaudi	Institut Gaudi	20, rue Allal Ibn Abdallah, 2ème étage, n° 11, Tanger	0661 65 47 51 0539 32 23 87		Tanger-Assilah
39	Institut Ibn Nadir	Institut Ibn Nadir	Lot. Fartakh, n° 13, rez de chaussée, Tanger	0663 13 97 49		Tanger-Assilah
40	Institut de formation pour le futur	Institut de formation pour le futur	Rue Tiznit, résidence jihane, n° 14, 1er étage, Tanger	0539 35 10 63		Tanger-Assilah
41	Institut groupe Carthage management	Institut groupe Carthage management	N° 12, rue el hassan el youssi, lot. Nezaha, Tanger	0623 63 61 03 0657 27 48 94	0615 63 87 24	Tanger-Assilah
42	Centre privé d'informatique, de administration et de gestion	Centre privé d'informatique, de administration et de gestion	9, avenue des FAR lot Torres	0539 99 61 21	0539 99 61 21	Tétouan
43	Institut d'enseignement technique	Institut d'enseignement technique	Passage zellaka Tétouan	0539 70 16 39	0539 71 30 36	Tétouan
44	Institut technique des sciences nouvelles	Institut technique des sciences nouvelles	Avenue E al Moukawama 4ème étage n°21 Tétouan	0539 70 44 60	0539 70 446 0	Tétouan
45	Institut new system	Institut new system	64, avenue Mohammed V app4 et.6	0539 96 44 13	0539 96 99 18	Tétouan
46	Institut spécialisé de topographie d'architecture d'intérieur et géomatique	Institut spécialisé de topographie d'architecture d'intérieur et géomatique	Avenue Abdelkhalek Torres	0539 99 76 65	0539 99 76 65	Tétouan
47	Institut de formation professionnelle monajar	Institut de formation professionnelle monajar - site 1	131 avenue prince héritier étage 1 Appt n° 13 Tétouan	0539 71 09 40	0539 71 07 64	Tétouan
48		Institut de formation professionnelle monajar - site 2	Avenue Yacoub Mansour immeuble a2 n°7etage 3 et 4 Tétouan	0539 71 07 64		Tétouan
49	Centre SAR Lalla Malika de formation des volontaires et des cadres de la santé	Centre SAR Lalla Malika de formation des volontaires et des cadres de la santé	Rue Croissant Rouge Marocain Sidi Talha Tétouan	0539 70 13 10		Tétouan
50	Institut canadien de gestion, d'informatique et du commerce	Institut canadien de gestion, d'informatique et du commerce	2, avenue Yacoub al Mansour n° 8 Tétouan	0539 70 15 12		Tétouan
51	Institut polydisciplinaire de formation professionnelle	Institut polydisciplinaire de formation professionnelle	Avenue Allal fassi n°1 étage 1 Tétouan	0539 97 28 92 0670 66 50 22		Tétouan
52	Groupe établissements Pigier	Ecole Pigier	2, Charia Al Jamiya Al Arabia	0539 70 17 22	0535 67 58 02	Tétouan

53	Renaissance institut des techniques de communication et d'informatique	Renaissance institut de techniques de communication et d'informatique	689 avenue des FAR, immeuble Annour étage 1 n°4 Tétouan	0539 71 07 64	0539 71 07 64	Tétouan
54	Ecole technique d'informatique et de technologie	Ecole technique d'informatique et de technologie - site 1	Immeuble 453 avenue Allal ben Abdellah lotissement Amira n°4 Fnideq	0539 97 68 39		M'diq Fnideq
55	Institut des études et de conseils	Institut des études et de conseils	n°1, Angle Avenue Hassan II et My Brahim	0536 61 80 59		Berkane
56	Ecole mabrouk d'informatique (EMP)	Ecole mabrouk d'informatique (EMP)	14, Rue de Zag, Bouarfa	0666 91 67 17		Figuig
57	Institut spécialisé en management et informatique appliqué	Institut spécialisé en management et informatique appliqué (ISMIA)	n°2, Groupement Banafsaj, Bouarfa	0666 91 67 17		Figuig
58	Ecole al Amal d'informatique et technique de gestion	Ecole al Amal d'informatique et technique de gestion	44, rue okba bnou nafil hay sidi moussa	0671 08 19 54	0535 67 54 71	Guercif
59	Ecole le message	Ecole le message	Avenue Abdelmoumen bnou ali, lotissement.	0535 67 58 21	0535 67 58 21	Guercif
60	Groupe établissements Pigier	Ecole Pigier	étage 1 immeuble lot sidi moussa	0535 67 58 02	0535 67 58 02	Guercif
61	Ecole spécialisée de formation des infirmiers	Ecole spécialisée de formation des infirmiers	340, 2ème étage, Avenue des FAR-Nador	0536 60 56 06		Nador
62	Groupe établissements Pigier	Ecole Pigier Nador	Bd Amir Sidi Med, rue 27, n°56, Nador	0536 60 75 06		Nador
63	Groupe établissements Pigier	Ecole Pigier Zaio	52, rue andalous Zaio Nador	0536 33 90 59	0536 33 90 59	Nador
64	Ecole des techniques et management	Ecole des techniques et management	bd. Dakhla, n° 77, Zaio, Nador	0536 60 82 43	0536 60 11 28	Nador
65	Institut Descartes d'informatique	Institut Descartes d'informatique	105, bd Youssef ibn Tachfine	0536 33 75 57 0536 33 33 40	0536 33 75 57	Nador
66	Institut d'hôtellerie et de tourisme de Nador	Institut d'hôtellerie et de tourisme de Nador	Rue 116, N° 21 laary cheikh - Nador	0666 28 26 60	0536 60 60 09	Nador
67	Institut Marchica d'information et de gestion Nador	Institut Marchica d'informatique et de gestion Nador	Rue Charif el Idrissi immeuble N° 18 ,1er étage	0536 32 00 07 0641 85 12 13		Nador
68	Institut de formation professionnelle de Nador	Institut de formation professionnelle de Nador	Avenue FAR, rue Khalid ben Walid n°153, Nador	0536 32 09 39		Nador
69	Institut Maghreb arabe d'informatique	Institut Maghreb arabe d'informatique	Angle bd. far et rue wouroud, n° 4 Appt. 6 Nador	0536 60 66 60		Nador
70	Institut d'électronique & d'informatique de Nador	Institut d'électronique & d'informatique de Nador	Cité Al-kindy rue 18 n° 57	0536 60 09 09		Nador
71	Kotiere Institute of management and commercial Studies	Kotiere Institute of management and commercial Studies	Av des FAR, n°340 Nador	0536 60 11 28	0536 60 11 28	Oujda
72	Ecole marocaine d'informatique de gestion	Ecole marocaine d'informatique de gestion	11. Bd, Mohammed Abdou	0536 70 32 48	0536 69 03 43	Oujda
73	Ecole des sciences informatiques et techniques de communication	Ecole des sciences informatiques et techniques de communication	Bd lieutenant bel houssine n°93 Appt n°3	0536 68 08 79		Oujda
74	Institut privé de l'enseignement technique et informatique	Institut privé de l'enseignement technique et informatique	7, angles rues Khnata et Assila, Oujda	0536 70 64 13 0536 70 64 05	0536 70 56 49	Oujda

75	Institut spécialisé en maintenance et informatique de gestion	Institut spécialisé en maintenance et informatique de gestion	2, Bd Al Hijaz, Oujda	0536 70 36 66	0536 71 03 13	Oujda
76	Institut Multihexa Maroc	Institut Multihexa paramedic Oujda	Bd ras asfour	0536 68 55 91	0536 68 55 91	Oujda
77	Institut Work center de tourisme, nouvelles technologies et commerce.	Institut Work center de tourisme, nouvelles technologies et commerce.	Immeuble 5, Bd al Ourmam al Mouttahida	0536 68 59 72 0536 68 59 73	0536 68 59 74	Oujda
78	Institut Work center de formation aux carrières de santé	Institut Work center de formation aux carrières de santé	Immeuble 7, Bd al Ourmam al Mouttahida	0536685972	0536 68 59 74	Oujda
79	Institut privé de formation des sciences informatiques et de communication	Institut privé de formation des sciences informatiques et de communication	19, angle rue berkane et mellila 2ème étage, Appt. 3 et 4 Oujda	0536 68 42 16	0536 68 59 74	Oujda
80	Institut Nouri technique et scientifique	Institut Nouri technique et scientifique	25, rue bekkaoui,	05 36 50 04 94	0536 50 04 94	Oujda
81	Institut de commerce et marketing	Institut de commerce et marketing	Avenue Chefchaouen n°5 1er étage Oujda	0536 70 55 56	0536 71 10 25	Oujda
82	Institut spécialisé en bâtiment et travaux publics	Institut spécialisé en bâtiment et travaux public	36, bd. hijaz oujda	0536 68 22 68		Oujda
83	Institut Marocain d'Etudes Supérieures	Institut Marocain d'Etudes Supérieures - IMES	181, bd Derfoufi	0536 68 78 12	0536 68 78 11	Oujda
84	Institut Multihexa Maroc	Institut Multihexa Oujda privé	Bd Mohammed V	0536 68 40 36	0536 68 40 37	Oujda
85	Mediterranean institut of management and tourism (MIMT)	Mediterranean institut of management and tourism (MIMT)	Av sidi mohamed ben abdellah n 99 oujda	0536 69 79 05	0536 69 79 08	Taourirt
86	Institut oriental des techniques informatiques	Institut oriental des techniques informatiques	Bd all al fassi, hay al massira, n° 187, Taourirt	0534 42 50 48		Meknès
87	Collège des métiers de management CMM	Collège des métiers de management CMM	Im D, N° 6, 1er étage Avenue des FAR Ismailia 1, Meknès	0612 07 87 01 0630 73 70 97		Meknès
88	Ecole européenne des sciences technologiques et génie informatique appliquée-CENEC	Ecole européenne des sciences technologiques et génie informatique appliquée-CENEC	N°20, Immeuble Mimosa D, Appt 10, 5ème et Appt n°12, 6ème étage, Avenue Idriss II Meknès	0662 48 12 53	0662 48 12 53	Meknès
89	Groupe EFET	Ecole française d'enseignement technique et commercial EFET	1er étage Appt n° 2, 2eme étage Appt n°4, 3eme étage Appt n° 5 et 6, Rue Antsirabé V.N, Meknès	0535 52 47 78	0535 52 29 66	Meknès
90	Ecole de santé Abu al Walid d'infirmiers polyvalents et de sages-femmes ESAW	Ecole de santé Abu al Walid d'infirmiers polyvalents et de sages-femmes ESAW	N°2, Rue Dakar, V.N.-Meknès	0628 77 70 28		Meknès
91	Ecole spéciale des techniques d'électronique pratique ESTEP	Ecole spéciale des techniques d'électronique pratique ESTEP	N° 25, rue n° 2, Al Ismailia 1, Meknès	0535 52 76 63	0535 52 76 63	Meknès

92	Groupe établissements Pigier	Ecole Pigier	N°37, Bd Mohammed V Meknès	0535 52 25 32	0535 40 17 33	Meknès
93	Ecole ESTEP internationale de génie civil et de tourisme ESTEP	Ecole ESTEP internationale de génie civil et de tourisme ESTEP	Rue Melilla, n°4, Appt n°4 et 5, V.N.- Meknès	0660 96 67 79		Meknès
94	Groupe ETIGE	Ecole technique d'informatique de gestion et d'électronique ETIGE	Ville Nouvelle N°4 Rue Indounissia, Meknès	0535 52 37 78	0535 52 38 66	Meknès
95	Institut marocain de gestion des entreprises IMAGE	Institut marocain de gestion des entreprises IMAGE	Angle rue Ibn Sina n°26 et rue Zoubir, n°3, Meknès	0535 51 67 68	0535 51 67 67	Meknès
96	Institut de formation aux professions de santé IPFOPS	Institut de formation aux professions de santé IPFOPS	N° 47, lotissement Ismailia 7, V.N, Meknès	0535 52 55 87	0535 52 53 92	Meknès
97	Ecole le Cap Maroc	Ecole le Cap Maroc	Chalets des TP route de Fès v.n Meknès	0535 51 28 35		Meknès
98	Ecole européenne de management et de commerce international	Ecole européenne de management et de commerce international	Immeuble n° 14 App. n° 7 et 9, rue Accra, 3eme étage, V.N Meknès	0535 51 28 35	0535 40 04 17	Meknès
99	Ecole internationale d'audiovisuel et des nouvelles technologies	Ecole internationale d'audiovisuel et des nouvelles technologies	Rue Melilla N°4, Appt N°6, VN Meknès	0650 77 13 33		Meknès
100	Ecole d'électronique, d'informatique et des techniques d'entreprise	Ecole d'électronique, d'informatique et des techniques d'entreprise	N° 166, Avenue Abdelkrim El Khattabi, SBATA, MEKNES	0535 53 81 81		Meknès
101	Institut professionnel d'enseignement commercial et tourisme	Institut professionnel d'enseignement commercial et tourisme	Rue Accra - Résidence Karzazi - Appt n° 6 V.N Meknès	0535 52 64 58		Meknès
102	Institut Ozar de développement informatique et gestion des entreprises	Institut Ozar de développement informatique et gestion des entreprises	7, Bd Ennasr, Diour Essalam My. Melliana MEKNES	0535 55 08 39 0665 40 01 35		Meknès
103	Institut de formation de Meknès aux carrières paramédicales	Institut de formation de Meknès aux carrières paramédicales	N° 6, Avenue Mehru, Immeuble Jawhara Appt n°26 & n°27,	0535 51 28 42		Meknès
104	Institut Multihexa Maroc	Institut Multihexa Meknès	N° 17 Bd Hassan 1 Meknès	0535 52 48 37 0535 40 0539		Meknès
105	Institut Dawson des technologies de l'information et de gestion	Institut Dawson des technologies de l'information et de gestion	N° 6, 2ème étage Avenue Mohammed V App.2 MEKNES V.N	0535 51 72 23		Boulmane
106	Institut de formation du personnel infirmier et technique	Institut de formation du personnel infirmier et technique	Avenue Ennakhil, Hay Salam, Missour			Fès
107	Ecole française d'enseignement technique et commercial - EFET	Ecole française d'enseignement technique et commercial	Place de la résistance, Bd Moulay Youssef Ville Nouvelle, Fès	0535 62 23 96		Fès
108	Ecole de formation aux carrières de santé de Fès	Ecole de formation aux carrières de santé de Fès	N°1 et 13 Avenue Des Sports Agdal, Fès	0663 56 15 27	0535 74 88 65	Fès

109	Ecole technique d'informatique, de gestion et d'électronique - ETIGE	Ecole technique d'informatique, de gestion et d'électronique	Bd Bir Anzarane 5, Rue Abou Taib El Moutanabi Province, Fès Jdid Dar Dbibegh	0535 64 05 95	0535 64 31 72	Fès
110	Ecole INFOHOUSE Maroc	Ecole INFOHOUSE Maroc	20, Avenue Joulane, Atlas V. N, Fès Jdid Dar Dbibegh, Fès	0535 96 01 35 0535 64 14 45	0535 96 01 36	Fès
111	Ecole Khawarizmi de technologie	Ecole Khawarizmi de technologie	Villa N° 2 Rue Abdeslam Serghini, Av Chefchaouni, Vn,	0535 65 33 47	0535 65 46 77	Fès
112	Ecole logarithme spécialisée en informatique de gestion	Ecole logarithme spécialisée en informatique de gestion	N° 8, Av Houssine Dkhissi, Résidence Hamza en Face de L'hôtel Nozha, Fès	0535 94 46 75	0535 94 46 76	Fès
113	Ecole des techniques économiques et commerciales	Ecole des techniques économiques et commerciales	N° 25, Sahat El Massira El Khadra, Bd Des Far, Fès	0535 64 30 64 0535 64 21 63	0535 64 30 64	Fès
114	Ecole de Formation Professionnelle IBEM	Ecole de Formation Professionnelle IBEM	57, Angle Route d'Immuouzer BV My Hicham, Fès			Fès
115	Ecole des métiers techniques d'informatique et de gestion des entreprises EMTIGE	Ecole des métiers techniques d'informatique et de gestion des entreprises	N°55 Av Med Slaoui Bureaux Du Jardin N°17 Et 18, 3ème étage V.N, Fès	0535 94 21 62	0535 94 21 62	Fès
116	Institut des études comptables, financières et commerciales	Institut des études comptables, financières et commerciales	Rue Abi Hamid Al Ghazali N° 06 AGDAL, Ville Nouvelle, Fès	0535 94 21 73	0535 93 14 44	Fès
117	Institut spécialisé en tourisme et hôtellerie	Institut spécialisé en tourisme et hôtellerie	Bd Ibn Al Khatib, Immeuble n° 5, Rez de chaussée et 1er étage, Fès	0661 67 90 62	0535 73 25 44	Fès
118	Institut du tourisme international	Institut du tourisme international	20, Bd Imam Ali, ville nouvelle, Fès			Fès
119	Institut spécialisé de formation des professionnels paramédicaux- Fès	Institut spécialisé de formation des professionnels paramédicaux- Fès	Rue zaryab, n°46, Cité Badr, Fès	0535 60 35 66	0535 60 35 66	Fès
120	La grande école des spécialités internationales	La grande école des spécialités internationales	58, Avenue saint louis, route Ain chkef	0611 05 94 37	0535 96 29 61	Fès
121	Institut spécialisé en technologie d'art dentaire	Institut spécialisé en technologie d'art dentaire	5, Bd Ibn Al Khatib, 3ème étage, Atlas, Fès	0535 65 96 82	0535 73 10 90	Fès
122	Ecole internationale des métiers d'hôtellerie et du tourisme	Ecole internationale des métiers d'hôtellerie et du tourisme	N° 7, 3ème étage, Résidence Al Yossr, Bd des FAR, Fès	0535 64 20 73	0535 64 23 38	Fès
123	Institut de formation professionnelle IFPRO	Institut de formation professionnelle IFPRO	Résidence Mohamed Amine, Rue Ibn Al Bachir, Bd des FAR, Appt n° 1, 4 et 5, Fès	0535 93 09 29	0535 93 09 29	Fès
124	Master School formation paramédicale privée	Master School formation paramédicale privée	Av Lalla Meryem, Immeuble 11 1er et 2ème étage, Appt N°1	0535 93 15 79	0535 94 22 33	Fès
125	Institut des techniques informatiques et commerciales BSM	Institut des techniques informatiques et commerciales BSM SCHOOL	Immeuble Ennajah, rue Lakhdar Ghulane, BV	0661 74 16 74	0535 62 42 15	Fès

126	Institut spécialisé en aviation et tourisme ISAT	Institut spécialisé en aviation et tourisme ISAT	6, rue Cortoba, Derb Chraïbi, route d'Imouzer, Fès	0535 74 90 63	05 35 74 90 02	Fès
127	Ecole francophone d'informatique et de management ERFIM	Ecole francophone d'informatique et de management ERFIM	55, rue Assila, Bd Zerktoni Appt n°2, Fès	0535 65 49 36		Fès
128	Ecole FLY info	Ecole FLY info	Jnane Lahraïchi , rue 2 n°79 Ben Dibab, Fès	0535 75 36 28		Fès
129	Ecole privée IBEM d'informatique et de management	Ecole privée IBEM d'informatique et de management	10 Rue Docteur Faraj V.N, Fès			Fès
130	Ecole ESCALPHARM	Ecole ESCALPHARM	Résidence ennakhil, immeuble n°3 appt 1, rte imouzer	0641 07 54 65	0535 64 06 76	Fès
131	Ecole polyvalente des professionnels de l'entreprise	Ecole polyvalente des professionnels de l'entreprise	Avenue bir Inzarane, N°2, Appt n°12 atlas	0672 99 12 13	0535 63 82 16	Fès
132	Ecole méditerranéenne d'informatique privée	Ecole méditerranéenne d'informatique privée	Av, Palestine Immeuble 8, Lot Al Hourriya N°6	0614 13 60 67	0535 35 40 47	Fès
133	Institut de formation paramédicale	Institut de formation paramédicale	8 Résidence Al yosr 2ième étage N°14 av des F.A.R	0535 75 41 60	0535 75 41 60	Fès
134	Ecole mixte des technologies de l'informatique et de la communication	Ecole mixte des technologies de l'informatique et de la communication	26, hay Oued Fès, rue 26 FES	0535 70 15 62 0535 70 10 50		Fès
135	Ecole spécialisée en gestion des entreprises	Ecole spécialisée en gestion des entreprises	Avenue Marmoucha n°101, 2ème étage, Appt n°4, Atlas Fès	0535 73 00 99 0535 65 60 14		Fès
136	IPHRIM-PRO	IPHRIM-PRO	Avenue Zerktoni rue Assila immeuble 55, Appt 3, Fès	0673 55 60 00	0535 94 32 10	Fès
137	Groupe établissements Pigier	Ecole Pigier Fès	Bd Mohammed V, Résidence Badr n°64, Appt n°10, Fès	0535 94 30 90	0535 67 03 53	Ifrane
138	Ecole de gestion et informatique appliquée et marketing EGIAM	Ecole de gestion et informatique appliquée et marketing EGIAM	N° 591 ARZ 5, AHADAF AZROU	0535 56 40 64	0535 56 18 52	Ifrane
139	Ecole spéciale d'informatique et d'analyse des systèmes ESIAS	Ecole spéciale d'informatique et d'analyse des systèmes ESIAS	1er Etage Immeuble Lansari Avenue Hassan II, Azrou – Ifrane	0535 56 43 03	0535 56 43 03	Ifrane
140	Ecole Riad Azrou de Santé et de Tourisme ERSAT	Ecole Riad Azrou de Santé et de Tourisme ERSAT	Villa n° 183, hay Michlefine, Ahadef, Azrou	0661 06 42 42	0535 56 20 70	Ifrane
141	Institut Atlas de tourisme et d'hôtellerie	Institut Atlas de tourisme et d'hôtellerie	N°12 Rue Moulay Abdellkader Hay Mohammadi AZROU	0535 56 00 07	0535 56 13 06	Sefrou
142	Institut privé de formation du personnel infirmier	Institut privé de formation du personnel infirmier	Lot Bir Inzarane Bloc 1 N° 09 Quartier Ben Saffar- Séfrou	0661 44 19 84		Sefrou
143	Ecole BRIDG d'informatique et de gestion	Ecole BRIDG d'informatique et de gestion	N°21, Avenue Yacoub Al Mansour, Cité Messaouda, Sefrou-	0535 66 00 55	0535 66 00 55	Taounate

144	Ecole privée spécialisée en informatique et bureautique	Ecole privée spécialisée en informatique et bureautique	Adresse : N°12 Rue Moulay Abdelkader Hay Mohammadi AZROU	0535 62 71 74	0535 62 71 74	Taza
145	Ecole logarithme privée spécialisé en informatique de gestion	Ecole logarithme privée spécialisé en informatique de gestion	Avenue Moulay Youssef immeuble lamrani 1 Appt 3,4 - Taza-	0535 28 27 20	0535 28 27 21	Taza
146	Groupe établissements Pigier	Ecole Pigier Taza	Rue de Fès, Immeuble mahfoud, appt 1 et 6, taza vn	0535 67 03 53	0535 67 03 53	Taza
147	Institut professionnel de formation des infirmiers	Institut professionnel de formation des infirmiers	Avenue My youssef résidence al amal étage 4 Appt 9 et 10	05 35 67 29 18	535672918	Taza
148	Institut de formation professionnelle Taza	Institut de formation professionnelle Taza	9 et 10 Avenue alal ben abdelah résidence triangle d'or Taza	06 61 44 19 84	06 61 44 19 84	Taza
149	Ecole la renaissance d'informatique et de gestion	Ecole la renaissance d'informatique et de gestion	Bd Fès Tahla (Taza	0535 67 83 13	0535 67 83 13	Taza
150	Ecole privée des technologies de l'information et gestion	Ecole privée des technologies de l'information et gestion	Appt, 5 résidence Nargiss, avenue Allal ben Abdellah	0535 67 42 92 0648 28 47 73		Taza
151	HEITC-Sarl privé	HEITC-Sarl privé	Bd Allal ben Abdellah 1,2, 3 et 4ème étage Taza nv Immeuble à côté du ctm	0535 67 24 10	0535 67 24 10	Kénitra
152	Institut professionnel Allal ben Abdellah	Institut professionnel Allal ben Abdellah	161, Avenue Mohammed V, Oapam, Kénitra	0537 37 75 01 0661 15 00 39	0537 36 56 02	Kénitra
153	Groupe établissements Pigier	Ecole Pigier	89, Rue Mâamora, Kénitra	0537 37 99 32	0537 37 99 32	Kénitra
154	Groupe Miage	Ecole Miage	201, Appt 1, 2, 3 et 4, Avenue Med V, KENITRA	0537 36 33 09 0668 92 10 22	0537 36 33 09	Kénitra
155	Institut des études technologiques professionnelles Kénitra	Institut des études technologiques professionnelles Kénitra	43, Rue Moulay Abdellah Appt 5 & 6 Kénitra	0537 36 44 32	0537 36 62 73	Kénitra
156	Institut Professionnel de Formation en Gestion et Informatique Appliquée	Institut Professionnel de Formation en Gestion et Informatique Appliquée	Bd Med V, Immeuble 352 n°6 Kénitra	0537 37 87 61	0537 37 87 61	Kénitra
157	Centre polyvalent de la formation en carrière de santé	Centre polyvalent de la formation en carrière de santé	1 Rue Ibn Rochd n°3 Kénitra	0537 36 55 27	0537 36 55 27	Kénitra
158	Ecole spécialisée des études paramédicales	Ecole spécialisée des études paramédicales	Villa n°64, Av Mohamed V Kénitra	0537 36 48 24	0537 36 48 24	Kénitra
159	Institut marocain d'enseignement professionnel privé	Institut marocain d'enseignement professionnel privé	223, Bd Mohamed V, Immeuble La chope, 3ème étage- KENITRA	0537 37 81 57	0537 36 60 57	Kénitra

160	Institut professionnel spécialisé en informatique	Institut professionnel spécialisé en informatique	5 et 6 Immeuble, Askour Av, Tarik Ibn Ziad Souk, El Arbaa El Gharb			Kénitra
161	Institut privé d'informatique et de gestion	Institut privé d'informatique et de gestion	Résidence Ismailia, N° 100, Rue Abdellah Chefchaoui, Souk Larba, Kénitra	0665 38 47 66 0534 55 71 15		Kénitra
162	Institut professionnel d'informatique et de management (IPIM)	Institut professionnel d'informatique et de management (IPIM)	95 Résidence Ismailia, 1er étage, Rue Abdellah Chefchaoui – Souk Larbaa	0537 90 28 51 0662 03 76 70	0537 90 28 51	Kénitra
163	Centre de formation technique privé	Centre de formation technique privé	Rc résidence Mohamed Ali Rue Mohamed Abdou Kénitra	0537 37 54 35	0537 36 35 48	Kénitra
164	Institut chellaoui de carrière de santé (ICCS)	Institut chellaoui de carrière de santé (ICCS)	80, Avenue Mohamed Diouri, Apt. n°16/17	0537 37 88 99		Kénitra
165	Etablissement ELLIPSE de formation professionnelle	Etablissement ELLIPSE de formation professionnelle	Rue El Yarmouk Bureau 2 et 3 Résidence TISSIR Kénitra	0537 37 47 21 0661 69 78 35		Kénitra
166	Institut professionnel privé des systèmes d'information "IPSISEA"	Institut professionnel privé des systèmes d'information "IPSISEA"				Kénitra
167	Institut privé de technologie du bâtiment	Institut privé de technologie du bâtiment	Rue Mohamed Gharnit Villa n°6 Kénitra	0537 37 47 21		Khémisset
168	Ecole spécialisée dans les technologies avancées	Ecole spécialisée dans les technologies avancées	5, Rue Abdellah EL Chefchaoui, Hay Salam, Khémisset	0612 19 02 18	0612 19 02 18	Khémisset
169	Ecole Spéciale de Gestion et d'informatique-	Ecole Spéciale de Gestion et d'informatique-	28 Rue M'barek Bekkay, Khémisset	0537 55 84 48	0537 55 79 97	Khémisset
170	Ecole spéciale de gestion et d'informatique-	Ecole spéciale de gestion et d'informatique-	Rue la marche verte, Immeuble Majid 2ème étage, Tiflet	0537 55 84 48	0537 55 79 97	Khémisset
171	Institut de formation des infirmiers ESSAFA	Institut de formation des infirmiers ESSAFA	Av Khalid Ibn Al-Oualid, Hakamarte 2	0537 55 19 45	0537 55 19 45	Khémisset
172	Institut AVEMPACE de formation en soins infirmiers	Institut AVEMPACE de formation en soins infirmiers	N°20 Lot 284 Rue Hilal Larbi 1er étage Hay Salam – Khémisset	0537 55 96 82	0537 55 99 57	Khémisset
173	Ecole spéciale d'informatique et de gestion	Ecole spéciale d'informatique et de gestion – Tiflet	Rue la marche verte, Imm Majid 2ème étage, Tiflet	0537 51 55 42	0537 51 55 42	Khémisset
174	Ecole spéciale d'informatique et de gestion	Ecole spéciale d'informatique et de gestion romani	N°3, Res Benslimane, Apt 2, 2ème étage, Avenue Allal Ben Abdellah, Romani Centre	0537 51 79 20	0537 51 79 20	Khémisset
175	Centre d'enseignement professionnel CLC	Centre d'enseignement professionnel CLC	2, rue soussa, 1er et 2ème étage rabat	0537 26 31 46	0537 26 31 46	Rabat
176	Centre d'instruction aux carrières paramédicales	Centre d'instruction aux carrières paramédicales - site 1	9, zankat dayet aoua al mofariza 4-6, Apt b1, b2, b3, Agdal	0537 68 27 22	0537 68 27 22	Rabat
177	Centre privé de formation paramédicale	Centre privé de formation paramédicale	Amal S, lot n°1118, hay el fath cym	0537 79 21 30	0537 79 21 30	Rabat
178	Centre privé d'enseignement professionnel	Centre privé d'enseignement professionnel	2, Rue De Djeddah, Rabat	0537 72 36 21	0537 70 72 78	Rabat

179	Ecole ESINT en informatique et nouvelles technologies privée	Ecole ESINT en informatique et nouvelles technologies privée - site 2	3, Avenue massira, cym, rabat	0537 79 65 97	0537 79 65 97	Rabat
180	Ecole ESINT en informatique et nouvelles technologies privée	Ecole ESINT en informatique et nouvelles technologies privée - site 3	1050, Avenue massira Amal 1, cym, rabat	0537 79 65 97	0537 79 65 97	Rabat
181	Ecole de formation administrative et comptabilité	Ecole de formation administrative et comptabilité	285, Av Mohamed V, Rabat	0537 70 80 69 0537 70 80 59	0537 70 72 78	Rabat
182	Ecole d'administration et de commerce	Ecole d'administration et de commerce	2, rue ibn kadi les oranges	0537 73 64 81	0537 73 26 93	Rabat
183	Ecole Bigsoft	Ecole Bigsoft - site 1	n°2, immeuble 114, av, Alal ben Abdellah	0537 26 00 55	0537 26 04 58	Rabat
184		Ecole Bigsoft - site 2	30, 1er étage, Appt 3 et 4 angle Avenue Youssef ben Tachfine et rue My ha	0537 66 06 41	0537 66 06 42	Rabat
185	Ecole des sciences paramédicales appliquées privée	Ecole des sciences paramédicales appliquées privée	18, rue Taza Hassan rabat	0537 20 75 42	0537 73 22 96	Rabat
186	Ecole scientifique de gestion et d'informatique (SM computer School)	Ecole scientifique de gestion et d'informatique (SM computer School)	Résidence Réda, Immeuble C. Angle Rue MELILIA et Av Hassan II, Rabat	0537 72 91 19	0537 20 78 28	Rabat
187	Groupe Miage	Etablissement Miage - Site1	958, Av Al Massira Hay el Menzeh CYM et 990 av des FAR, Amal 5 CYM, Rabat	0537 28 28 04	0537 28 28 04	Rabat
188		Etablissement Miage - site 2	Complexe Réda, Immeuble A, Av Hassan 2 N° 3 et 4, Rabat	0537 28 28 04	0537 28 28 04	Rabat
189	Ecole internationale privée des technologies informatiques avancées (EITIA)	Ecole internationale privée des technologies informatiques avancées - site 2	32, zankat My Ali chérif, Hassan Rabat	0537 76 94 58	0537 76 28 09	Rabat
190	Ecole privée de gestion d'informatique et de secrétariat	Ecole privée de gestion d'informatique et de secrétariat	1, Rue Ibn Abi Zara Bd Ibn Toumert, Les Orangers, Rabat	0537 72 07 50	0537 20 59 40	Rabat
191	Institut privé d'enseignement spécialisé en paramédical	Institut privé d'enseignement spécialisé en paramédical	Rue figuig, Immeuble 5, Appt 2, Hassan	0537 76 66 78	0537 76 66 78	Rabat
192	Institut de formation professionnelle	Institut de formation professionnelle	333, AV MOHAMMED V	0537 73 73 57	0537 70 17 18	Rabat
193		Institut de formation professionnelle	4, rue Melilla, Appt 20, 21 et 22, résidence réda, Hassan	0537 76 32 80	0537 26 38 39	Rabat
194	Institut Ordiciel	Institut Ordiciel	23, av challah, Hassan	0537 70 39 79	0537 70 28 75	Rabat
195	Institut professionnel d'informatique appliquée et des techniques d'entreprises (IPIATE)	Institut professionnel d'informatique appliquée et des techniques d'entreprises (IPIATE)	17, Rue Ibn Oudari, Quartier les oranges, Rabat	0537 73 07 61	0537 20 74 46	Rabat

196	Institut international de management touristique et hôtelier	Institut international de management touristique et hôtelier	16, rue Zalagh étage 2,3 et 4, Agdal rabat	0537 68 68 45	0537 68 68 47	Rabat
197		Institut International de Management Touristique et Hôtelier	Imm 34, Avenue Okba N°5 Agdal, Rabat	0537 68 68 45 0537 68 68 46	0537 68 68 47	Rabat
198	Institut spécialisé du cinéma et de l'audiovisuel	Institut spécialisé du cinéma et de l'audiovisuel	26, Avenue Souss, aviation Rabat	0537 75 46 40	0537 75 41 95	Rabat
199		Institut professionnel d'informatique Allal ben Abdellah	53, Av Allal Ben Abdellah, Rabat	0537 20 04 80	0537 20 64 25	Rabat
200	Institut professionnel d'informatique Allal ben Abdellah	Institut professionnel privé d'informatique Allal ben Abdellah - site 2-	43, n°9, rue Abou Faris al Marini, 3eme étage	0537 20 04 80	0537 20 64 25	Rabat
201	Institut scientifique de technologie privé	Institut scientifique de technologie privé	3, Place Melilla, Appt 5 et 6, Hassan, rabat	0537 20 56 95	0537 73 22 96	Rabat
202	Institut Riad des carrières de santé	Institut Riad des carrières de santé	Immeuble f, appt. 38 & 39, angle av Hassan II et rue el Hoceima, complexe Réda	0537 28 28 04	0537 72 28 76	Rabat
203	Institut privé Mariam de formation paramédicale (IMAFOP)	Institut privé Mariam de formation paramédicale - site 1	8, Appt 4 et 5, angle rue oued Zem et my hafid, hassan	0537 76 54 55	0537 20 76 30	Rabat
204		Institut privé Mariam de formation paramédicale - site 2	10, rue My driss, n°2 rabat	0537 76 54 55	0537 20 76 30	Rabat
205	Institut de management et de business technologiques	Institut de management et de business technologiques	Immeuble 29. rue jbal al ayachi agdal	0537 67 15 00	0537 67 15 20	Rabat
206	Institut Abokrat des études paramédicales	Institut Abokrat des études paramédicales -site 1	Appts 1, 5 Av Fal oud oumir, 12, Imm Koutoubia, Place Abobakr Esseddik, Agdal, Rabat	0537 77 79 09	0537 77 79 09	Rabat
207	Institut privé des sciences de l'administration, de l'informatique et du management	Institut privé des sciences de l'administration, de l'informatique et du management	12, av al maghrib alarabi, Appt 13, Hassan	0537 70 82 98	0537 70 82 98	Rabat
208	Institut de formation en informatique appliquée IFIAG Saada	Institut de formation en informatique appliquée IFIAG Saada	208, Bd Mohammed V Immeuble Saada, Entrée N° 2, 2ème étage Rabat	0537 70 24 70	0537 70 29 29	Rabat
209		Institut de formation en informatique appliquée IFIAG-annexe	8, Rue le Caire, Rabat	0537 70 24 70	0537 70 29 29	Rabat
210	Institut marocain privé d'enseignement professionnel et technique	Institut marocain privé d'enseignement professionnel et technique	121, Avenue Allal ben Abdellah rabat	0537 70 81 41	0537 72 46 91	Rabat
211	Institut internationale de formation touristique et hôtelière	Institut internationale de formation touristique et hôtelière	121, avenue Allal ben Abdellah Rabat	0537 73 45 72	0537 73 45 72	Rabat

212	Institut Zerrouki des études commerciales et des sciences informatiques	Institut Zerrouki des études commerciales et des sciences informatiques	76, Appt 2, avenue Fal ould Oumeir Agdal Rabat	0537 68 15 54	0537 70 63 38	Rabat
213	Ecole Pro Systèmes	Ecole Pro Systèmes SITE 2--	12, Bd Moulay Abdallah, Rabat	0537 70 88 20		Rabat
214	Institut Privé de Formation des Sages-Femmes	Institut Privé de Formation des Sages-Femmes	821, 1er étage cym, el manzah rabat	0675 55 36 75	0675 55 36 75	Rabat
215	Institut de formation aux carrières paramédicales IIFCP	Institut de formation aux carrières paramédicales IIFCP	Hôpital Cheikh Zaid , Avenue Allal el fassi al Irfane hay Riad	0537 68 68 68	0537 68 49 72	Rabat
216	Ecole professionnelle privée d'informatique EPI – réflexion	Ecole professionnelle privée d'informatique EPI – réflexion	Avenue val ould oumer, Appt 12, Immeuble 88, Agdal Rabat	0537 67 04 54	0537 67 04 54	Rabat
217	Ecole spécialisée de techniciens de laboratoire	Ecole spécialisée de techniciens de laboratoire	Angle avenue houman Fetouaki et zenkat fatwaka 1er et 2ème étage mabella	0661 35 00 63	0661 35 00 63	Rabat
218	Groupe établissements Pigier	Ecole Pigier Rabat	14, Avenue Allal ben Abdallah rabat	0537 72 42 93	0537 20 37 21	Rabat
219	Ecole professionnelle des sciences informatiques et gestion	Ecole professionnelle des sciences informatiques et gestion	Immeuble massira, n°1 Appt 1, rue Tadla, mabella	0537 65 47 44	0537 65 47 44	Rabat
220	Ecole pro-systems privée	Ecole pro-systems privée - site 2	12, avenue My Abdallah rabat	0537 70 88 20	0537 70 88 20	Rabat
221	Ecole Genius	Ecole Genius	398, 1er et 2ème étage hay Nahda 1 rabat	0537 63 40 24	0537 63 40 24	Rabat
222	Ecole professionnelle d'audiovisuel et de graphisme (ex IGH)	Ecole professionnelle d'audiovisuel et de graphisme (ex IGH)	287, Appt 32, 3ème étage, Avenue Mohammed V	0537 66 13 01	0537 66 13 01	Rabat
223	Ecole nationale privée	Ecole nationale privée	17, 2ème et 3ème étage, Avenue du prince My Abdallah, rabat	0537 72 80 34	0537 72 80 34	Rabat
224	Etablissement la touche pro	Etablissement la touche pro	N° 1213, Avenue el massira	0537 79 18 36	0537 79 18 36	Rabat
225	Institut de formation en informatique et communication avancée	Institut de formation en informatique et communication avancée	Rue Abou Faris al Marini, Immeuble 43, Appt. 13, 14, 15 rabat	0537 73 12 77	0537 26 35 14	Rabat
226	Institut Multihexa Maroc	Institut Multihexa Rabat	18, bd sous aviation rabat	0537 65 59 64	0537 65 59 40	Rabat
227	Institut privé jeune habile	Institut privé jeune habile	9, lot n°125, guich loudaya, rabat	0537 56 19 30	0537 56 08 92	Rabat

228	Institut de formation dans les métiers de l'eau d'énergie et d'environnement	Institut de formation dans les métiers de l'eau d'énergie et d'environnement	43 Appt 212 et 14, rue agoulmane sidi Ali Agdal	0537 77 95 98	0537 77 95 98	Rabat
229	Institut azur	Institut azur	1, angle rue Abdelhamid et zenkat Annaba Appt 3ème étage, rabat	0537 76 96 70	0537 76 96 70	Rabat
230	Institut technique de formation professionnelle en BTP privé (ITECH BTP)	Institut technique de formation professionnelle en BTP privé (ITECH BTP)	N°45 AMAL 14 Avenue Sidi Mohamed Ben Abdellah, CYM	0537 69 60 62	0537 69 60 62	Rabat
231	Institut INNOVATION	Institut INNOVATION	3, Place Mellilia, Appt: 2, 1er étage - Hassan-Rabat	0537 20 12 47	0661 34 41 99	Rabat
232	Institut de formation des psychomotriciens privé	Institut de formation des psychomotriciens privé	N°13 avenue des alaouites Hassan rabat	0537 70 64 49	0537 70 64 49	Rabat
233	Offshore Bank and insurance Institute	Offshore Bank and insurance institute	Immeuble 106, n°6 av all ben Abdellah, 2ème étage Hassan	0537705758	0537 70 57 59	Salé
234	Centre d'instruction aux carrières de santé	Centre d'instruction aux carrières de santé	330, Avenue ech-chouhada secteur 1, hay Essalam	0537 80 26 49	0537 80 25 31	Salé
235	Ecole privée al Manar d'informatique et de gestion	Ecole privée al Manar d'informatique et de gestion	N 2 av My Rachid hay al Amal, kom, sala Jadida	0537 83 22 99	0537 83 22 99	Salé
236	Ecole internationale des technologies informatiques avancées	Ecole internationale des technologies informatiques avancées	126, rue de la Palestine Bettana	0537 88 20 00	0537 88 20 10	Salé
237	Ecole professionnelle de gestion et d'informatique	Ecole professionnelle de gestion et d'informatique	1, Avenue My Abdellah, hay al baraka, hssaine, sala Jadida	0537 83 15 62	0537 83 15 62	Salé
238	Ecole de formation paramédicale VIRGINIA	Ecole de formation paramédicale VIRGINIA	N 874, rue gharnata, secteur 3 hay Essalam	0537 80 53 63	0537 80 53 63	Salé
239	Ecole pro-systems privée	Ecole pro-systems privée	13. Avenue Lalla Meryem lot al Fath Tabriquet	0537 85 38 17	0537 85 38 17	Salé
240	Groupe MIAGE	Etablissement MIAGE salé - site 3	712, Avenue Abederrahim Bouâbid, hay al Inbiâte	0537 80 71 03	0537 80 71 03	Salé
241	Institut technique d'administration et de gestion -salé-	Institut technique d'administration et de gestion -salé-	Hay Salam secteur 8	0537 86 37 86	0537 85 55 51	Salé
242	Institut polyvalence de formation privée	Institut polyvalence de formation privée	Immeuble 1, 1er étage rue de Kénitra	0537 78 17 91	0537 78 17 91	Salé
243	Institut des sciences d'informatique et de gestion	Institut des sciences d'informatique et de gestion	60, Avenue Lalla Amina Tabriquet salé	0537 85 63 81	0537 85 63 81	Salé
244	Ecole professionnelle d'information et de la technologie appliquées EPITA	Ecole professionnelle d'information et de la technologie appliquées EPITA - site 1	66, rue fatima zahra, 1 et 2eme étage lot laghrablia	0537 88 56 46	0537 88 39 72	Salé

245	Ecole la référence d'informatique, de management et de communication	Ecole la référence d'informatique, de management et de communication - site 1	630, secteur 4, hay Essalam	0537 81 31 44	0537 53 35 45	Salé
246	Ecole la référence d'informatique, de management et de communication	Ecole la référence d'informatique, de management et de communication -site 2	N 828, 2eme étage, lotissement des villas, sala Jadida	0537 53 27 38	0537 53 35 45	Salé
247	Ecole Bachaar de formation en informatique et de nouvelles technologies	Ecole Bachaar de formation en informatique et de nouvelles technologies	N° 8 ; 1 et 2eme étage lot bendahman et sanhaji, Tabriquet	0537 85 02 42	0537 85 02 42	Salé
248	Institut paramedicalis	Institut paramedicalis	565 avenue Chouhada, hay Essalam	0534 45 99 66	0534 45 99 66	Salé
249	Institut maitrise de la langue informatisée	Institut maitrise de la langue informatisée	Avenue Mohammed V Immeuble 9 Appt 4 et 2	0537 29 29 52	0537 29 29 52	Salé
250	Institut Galien des études paramédicales	Institut Galien des études paramédicales	27, Avenue My Rachid hay al Amal secteur 4 hssain, sala Jadida	0537 83 20 00	0537 83 20 00	Salé
251	Institut NOVAYATEC	Institut NOVAYATEC	N°2, 1 et 2ème étage	0537 83 11 37	0537 83 11 37	Sidi Kacem
252	Institut des arts de maintenance d'informatique et de gestion	Institut des arts de maintenance d'informatique et de gestion	Appt 2-1, Immeuble 2, rue 8, Hay JADID, SIDI KACEM	0537 59 58 86 06 61 07 32 03	0537 59 58 86	Sidi Slimane
253	Ecole centrale d'informatique et de gestion	Ecole centrale d'informatique et de gestion	Avenue Mohamed V Kissariat El Houda, n°213, Appt 6, 7, 1er étage Sidi Slimane	0537 50 18 52 06 61 72 05 16	0537 50 45 90	Sidi Slimane
254	Ecole privée d'enseignement appliquée et de gestion informatisée	Ecole privée d'enseignement appliquée et de gestion informatisée	N°2, Avenue des Nations Unies 1er et 2ème étages Sidi Slimane	0537 50 04 04 0670 03 08 26	0537 50 04 13	Sidi Slimane
255	Groupe MIAGE	Ecole MIAGE site1	22 Bd Hassan II, 3ème et 4ème étages Sidi Slimane	0537 50 08 58		Skhirat-Témara
256	Ecole spécialisée de la géomatique et de la topographie	Ecole spécialisée de la géomatique et de la topographie	N°111, hay al Maghrib al Arabi	0537 60 20 48	0537 60 20 48	Skhirat-Témara
257	Ecole Spéciale des Sciences de l'Informatique Appliquées et de Gestion (ESIAM)	Ecole Spéciale des Sciences de l'Informatique Appliquées et de Gestion (ESIAM)	Avenue My Idriss 1er, Résidence Imane, n°8 et 9 al massira 1	0537 60 49 89	0537 60 49 89	Skhirat-Témara
258	Groupe Miage	Etablissement Miage - Témara - site 4	N° 55 avenue Mohammed V, talaa 10	0537 61 23 99	0537 61 23 99	Skhirat-Témara
259	Institut technique d'informatique et comptabilité	Institut technique d'informatique et comptabilité	N°144 hay alimmarat	0537 74 25 01	0537 74 29 96	Skhirat-Témara
260	Institut de formation professionnelle d'informatique et de gestion	Institut de formation professionnelle d'informatique et de gestion	Lot ain al hayat 1 n° 270	0537 62 05 90	0537 62 05 90	Skhirat-Témara
261	Institut privé médico professionnel	Institut privé médico professionnel	Lot talaa 3, immeuble 23-24 n°3 et 4, rue de rabat, hay masrouf	0537 64 19 85	0537 64 19 85	Skhirat-Témara

262	Institut technique d'administration et de gestion -Témara-	Institut technique d'administration et de gestion -Témara-	245, avenue My Ali chérif Massira 1	0537 60 26 77	0537 60 26 77	Skhirat-Témara
263	Institut Global des Techniques d'Information, de Commerce et d'Administration	Institut Global des Techniques d'Information, de Commerce et d'Administration	N 41, 1er étage hay Nahda	0537 61 12 06	0537 74 00 35	Skhirat-Témara
264	Institut libre de l'entreprise LILE	L'institut libre de l'entreprise LILE	9, rue Jakarta pière kola, Témara	0537 74 09 15	0537 74 09 15	Skhirat-Témara
265	Institut privé Fakhour des infirmiers	Institut privé Fakhour des infirmiers	35, hay Moulay Driss I, hay andalous	0537 60 75 84	0537 60 75 84	Skhirat-Témara
266	Institut d'architecture et de génie civil	Institut d'architecture et de génie civil	Immeuble 11, lot molk allah, Témara	0537 74 75 68	0537 74 75 68	Skhirat-Témara
267	Institut al raid de technologie et d'hôtellerie	Institut al raid de technologie et d'hôtellerie -site 2-	2, Avenue Hassan 1er	0537 74 03 00	0666 49 35 05	Skhirat-Témara
268	Institut select NTIC	Institut select NTIC	23,3eme étage Avenue My Ali chérif, al Massira, Témara	0537 60 31 92	0537 60 31 92	Skhirat-Témara
269	Institut spécialisé en management des affaires et technologies	Institut spécialisé en management des affaires et technologies	819, Avenue My Driss I, Massira I	0537 60 32 32	0537 60 32 33	Skhirat-Témara
270	Le centre professionnel de comptabilité	Le centre professionnel de comptabilité	23, 1er étage, hay Nahda 1, bd Med ben Abdelkrim al Khattabi	0671 56 92 69	0537 60 71 97	Béni Mellal
271	Ecole Univers TIC	Ecole Univers TIC	Hay Mimouna n 11 bloc 4 Béni Mellal	0523 42 22 05	0523 42 22 05	Béni Mellal
272	Ecole Moderne d'informatique-	Ecole Moderne d'informatique-	1, bd allal ben abdellah , Beni Mellal			Béni Mellal
273	Ecole ECOSIG d'informatique	Ecole ECOSIG d'informatique	Bd Ibn Khaldoun, N°36, Béni Mellal	0523 42 39 40		Béni Mellal
274	Ecole marocaine de l'enseignement technique EMSETP-	Ecole marocaine de l'enseignement technique EMSETP	Bd. Med V. Immeuble 490, 3ème étage N°9-10-11	0523 48 12 84		Béni Mellal
275	Ecole marocaine de l'enseignement technique EMSETP-	Ecole marocaine de l'enseignement technique privé	RUE Ouarzazate, VILLA N 16 BÉNI MELLAL	0523 48 12 84		Béni Mellal
276	Ecole de technologie et d'administration	Ecole de technologie et d'administration	Hay el Amal, n°11 bis, Kasbat Tadla	0523 44 94 32		Béni Mellal
277	Ecole NASMCO	Ecole NASMCO	N°67, Bloc 1 Hay Mimouna, Béni Mellal	0523 42 00 62	0523 48 16 57	Béni Mellal
278	Institut scientifique de formation des infirmiers	Institut scientifique de formation des infirmiers	Av Hassan 2 Immeuble n° 312 wlad hamdan béni	0523 42 38 33		Béni Mellal
279	Institut Prosec d'Informatique de Gestion	Institut Prosec d'Informatique de Gestion	N° 51, Hay Mimouna, Béni Mellal	0523 48 54 24		Béni Mellal
280	Institut paramédical des infirmiers (IPARM)	Institut paramédical des infirmiers (IPARM)	N°24, Bd Ibnou khaldoun	0523 42 28 02	0523 42 28 02	Béni Mellal
281	Institut de formation professionnelle (IFPRO)	Institut de formation professionnelle (IFPRO)	Hay Adarissa n°9 et 11 rue 6	0523 48 47 78	0523 48 47 78	Béni Mellal

282	Institut IQRAA net	Institut IQRAA net	Immeuble 59 -2 ^{ème} et 3 ^{ème} étages avenue Mohammed V Béni Mellal	0523 48 56 14		Béni Mellal
283	Atlas univers-city (AUC)	Atlas univers-city (AUC)	Quartier Adarissa rue 3, n° 36 Béni Mellal	0523 48 33 86	0523 48 33 86	Béni Mellal
284	Institut Billgates	Institut Billgates	Place al massira immeuble kasr al atlas N°71 2eme étage	0679 71 86 45		Béni Mellal
285	Ecole privée de management et de logistique EPML	Ecole privée de management et de logistique EPML	26, 28, résidence Essalam 2ème étage avenue abdelkrim Khattabi -béni Mellal	0523 48 06 86	0523 48 06 86	Béni Mellal
286	Ecole polytechnique	Ecole polytechnique	Hay tadawt bouyfri Bd Med V, n°327 zaouit cheikh	0679 71 86 45		Béni Mellal
287	Haute école d'informatique, de tourisme et de commerce (HEITEC)	Haute école d'informatique, de tourisme et de commerce (HEITEC)	Bd Hassan II Centre 80, Béni Mellal	0523 48 03 43 0523 48 70 09		Béni Mellal
288	Institut de management et d'administration d'entreprise	Institut de management et d'administration d'entreprise	26, rue 6 RDC hay Adarissa			Béni Mellal
289	Institut de formation aux carrières de bâtiment	Institut de formation aux carrières de bâtiment	Hay Charaf, BD Mohammed V, n° 54 RD ET AR			Béni Mellal
290	Institut privé de la formation professionnelle OURBIA	Institut privé de la formation professionnelle OURBIA	Hay jdid ait amer Tadia			Fkih Bensaleh
291	Institut central d'informatique et gestion	Institut central d'informatique et gestion	177 2em étage souk Sebt	0612 11 34 29		Fkih Bensaleh
292	Ecole moderne d'informatique et de gestion	Ecole moderne d'informatique et de gestion	1-6 3eme étage et 1er étage bloc a av Allal ben Abdellah Fkih Bensaleh	0523 44 99 87		Fkih Bensaleh
293	Habib INST PROFES informatique	Habib INST PROFES informatique	39, BD HASSAN 2, 3ème étage, APPT 5,6 FKI H BEN SALEH	0523 43 94 65		Fkih Bensaleh
294	IGIMA- privé	IGIMA- privé	Place liberté, 2ème étage, N°2, Fkih ben Salah	0642 90 85 70	0523 43 70 90	Khénifra
295	New School d'enseignement technique	New School d'enseignement technique	Immeuble 10, Bloc1, RUE 1, 1er et 2 ^{ème} étage, Oum Errabia Khénifra	0535 38 50 36		Khénifra
296	Ecole Univers Student d'Informatique	Ecole Univers Student d'Informatique	av Zerktoni, rue 9 n°34 KHENIFRA	0535 38 43 56		Khénifra
297	Ecole technique d'hôtellerie et de tourisme	Ecole technique d'hôtellerie et de tourisme	App n°4 et 5 Dar Attalib, Av Med V, Khénifra	0535 58 86 56 0671 82 73 90		Khouribga
298	Ecole Nadir de mangement et d'informatique de gestion privée	Ecole Nadir de mangement et d'informatique de gestion privée- site 1	35 Angle Rue M'Fassis et Chouaib Doukkali Khouribga	0523 58 02 04	0523 58 02 04	Khouribga
299	Ecole Marocaine d'Electronique Pratique Privée-	Ecole Marocaine d'Electronique Pratique Privée-	Angle Bd Brahim Roudani et Med Abdou, Khouribga	0523 49 78 42	0523 49 99 56	Khouribga
300	Institut paramédical de Khouribga privé	Institut paramédical de Khouribga privé	81, rue Mansour Dahbi Khouribga	0523 56 54 57		Khouribga

301	Ecole de soins infirmiers appliqués de base privée	Ecole de soins infirmiers appliqués de base privée	103, Bloc B Hay El wifak Boulevard Roudani Khouribga	0523 56 32 57		Khouribga
302	Ecole Galilée des métiers de santé privée	Ecole Galilée des métiers de santé privée	28 Bd Roudani Khouribga	0523 56 21 21		Benslimane
303	Centre de formation spécialisé de gestion	Centre de formation spécialisé de gestion	67 Bd Hassan II Benslimane	0523 29 87 81		Benslimane
304	Institut de formation audio-visuel Benslimane (BIFAV)	Institut de formation audio-visuel Benslimane (BIFAV)	Hay Salam rue Safi n 392 Benslimane	0652 85 35 36		Berrechid
305	Groupe IPIRNET	Groupe IPIRNET	Bd Hassan II Immeuble Essafi N°1,4ème étage	0522 32 72 13	0522 32 72 13	Berrechid
306	Ecole marocaine d'enseignement technique	Ecole marocaine d'enseignement technique	816, Avenue Hassan II, lotissement Taysir, Berrechid	05 27 22 18 91		Berrechid
307	Business and computer Institute privé « BCI »	Business and computer Institute privé « BCI »	8 - 11 Lotissement Zahra Had Soualem, Berrechid	0522 96 41 41 0650 56 69 44		Berrechid
308	Ecole ETTABIA de gestion	Ecole ETTABIA de gestion	2 Lotissement Zahra 2ème et 3ème étages, Had Soualem, Berrechid	0522 96 41 55 06 66 02 38 54		Berrechid
309	Groupe établissements Pigier	Ecole PIGIER	2 lotissement Taysir, Route Médiouna Berrechid	0522 32 50 12		Berrechid
310	Groupe Institut de gestion informatique et sécurité électronique marocain (IGISEM)	Institut de gestion informatique et sécurité électronique marocain (IGISEM)	Lotissement al madina 1 n° 38 Deroua	0522 53 27 28 51 42 51		Berrechid
311	Institut marocain professionnel technique électronique et informatique (IMPTEI)	Institut marocain professionnel technique électronique et informatique (IMPTEI)	13 av Mohammed V, lotissement Al Yousr, Berrechid	0677 22 30 37		Berrechid
312	Institut d'automatisme régulation et technologie électronique (IART)	Institut d'automatisme régulation et technologie électronique (IART)	152 widadyat Al-Wahda	0666 79 90 05		Berrechid
313	Institut spécialisé des nouvelles technologies	Institut spécialisé des nouvelles technologies	248 lotissement al wahda			Berrechid
314	Institut CESAR	Institut CESAR	7 lotissement el yosr 2ème étage bd Med v Berrechid	0522 53 30 53		Berrechid
315	Institut marocain de la profession paramédicale (IMPP)	Institut marocain de la profession paramédicale (IMPP)	41 bd Med v, lotissement Essafi 2ème étage Berrechid	0614 68 10 77		Berrechid
316	Institut parisien	Institut parisien	117, Bd Marrakech Berrechid			Casa-Anfa
317	Best institute	Best institute	95, Bd Mohammed V, 3ème étage, Casa-Anfa	0522 54 15 47	0522 30 39 00	Casa-Anfa
318		Best institute-annexe	8, rue Chenier, 1er étage, Casa-Anfa	0522 20 44 10	0522 30 39 00	Casa-Anfa
319	Centre Académique de Formation Professionnelle Privé	Centre Académique de Formation Professionnelle Privé	4, rue Ahmed Stitou, bd Med V, Immeuble n° 15	0615 47 69 44	0522 44 91 05	Casa-Anfa

320	Collège Lasalle International	Collège Lasalle International privé Casa- Anfa	270, bd Zerktoni, du 1er au 5ème étage	0522 27 53 20	0522 47 26 68	Casa-Anfa
321	Centre Casablanca d'Informatique	Centre Casablanca d'Informatique	39, rue Omar Slaoui 1er étage	0522 47 14 22	0522 47 14 22	Casa-Anfa
322	Ecole Spéciale Internationale de l'Action Commerciale - ESIAAC	Ecole Spéciale Internationale de l'Action Commerciale Privée	122, bd Anfa 1er et 2ème étage	0522 47 11 90 0522 47 11 91	0522 47 11 86	Casa-Anfa
323	Ecole d'Informatique et Technique	Ecole d'Informatique et Technique	66, bd 11 Janvier	0522 27 26 26	0522 27 30 06	Casa-Anfa
324	Ecole Marocaine d'Electronique Pratique	Ecole Marocaine d'Electronique Pratique	209-219, bd Mustapha EL MAANI	0522 64 46 19	0522 64 46 19	Casa-Anfa
325	Institut Européen d'Electronique et d'Informatique (Eurelec)	Institut Européen d'Electronique et d'Informatique (Eurelec) site I	2, rue Sulaiman Azmi bd Zerktoni	0522 26 84 00	0522 27 66 55	Casa-Anfa
326	Ecole Privée des Etudes Professionnelles	Ecole Privée des Etudes Professionnelles -Site 1	Angle bd Abdelmoumen & rue Laménais 1er et 5ème étage	05 22 25 81 01	0522258104	Casa-Anfa
327		Ecole Privée des Etudes Professionnelles -Site 2	N° 117, Avenue 2 Mars angle rue de Rome, 1er étage	0522 25 81 01	0522 25 81 04	Casa-Anfa
328	Institut Privé de Formation d'Informatique Appliquée et de Gestion	Institut Privé de Formation d'Informatique Appliquée et de Gestion	50, bd des FAR Immeuble Habous Tour B RDC+ 1er étage	0522 31 64 90 0522 31 64 99	0522 44 72 86	Casa-Anfa
329	Institut Central de Formation Paramédicale	Institut Central de Formation Paramédicale	7, Avenue Hassan II Passage Tazi Escalier D étage 2, / ICFP, BP 91273 Quartier des Hôpitaux Casablanca 20503	0522 47 06 26 0522 47 06 40	0522 22 38 70	Casa-Anfa
330	Institut professionnel IP-Formation	Institut professionnel IP-Formation	7, rue Kadi Iyyas, Appt n°2 (2ème	0522 25 05 56		Casa-Anfa
331	Institut Pratique de Comptabilité	Institut Pratique de Comptabilité	8, rue Essanaḥbar, Bd 11 Janvier (en face de cinéma Colisée)	0522 31 86 36	0522 30 60 81	Casa-Anfa
332	Institut de Journalisme et Métiers de la Télévision	Institut de Journalisme et Métiers de la Télévision	N°298, bd Med V	0522 44 46 18 0522 44 46 81	0522 44 41 88	Casa-Anfa
333	Centre Pratique Audio-visuel	Centre Pratique Audio-visuel	11, place 16 Novembre	0522 22 15 17 0522 26 80 79	052229 51 28	Casa-Anfa
334	Ecole Info Design Privée	Ecole Info Design Privée Site 1	24, rue Tata 2ème étage centre-ville	0522 48 16 60	0522 48 16 60	Casa-Anfa
335	Ecole Spéciale d'Informatique Privée	Ecole Spéciale d'Informatique Privée	3, rue Taib Abdelkrim	0522 30 27 09 0522 30 26 93	0522 30 28 90	Casa-Anfa
336	Ecole Takadoum de Formation Duale (ETF Duale)	Ecole Takadoum de Formation Duale (ETF Duale)	53, rue Allal Ben Abdellah	0522 31 00 68 0522 44 23 83	0522 45 13 95	Casa-Anfa
337	Groupe EFET	Ecole Française d'enseignement technique - site I	6, rue Ampère bd Bordeaux	0522 22 14 20 0522 22 01 93	0522 29 80 30	Casa-Anfa

338		Ecole Française d'enseignement technique - site 2	34 Rue Allal Ben Abdellah Casablanca, Casablanca	0522 27 87 94	0522 27 87 94	Casa-Anfa
339	Groupe Miage	Ecole Miage casa	64, rue Allal Ben Abdellah, Casa-Anfa	0661 66 51 96	0522 27 96 00	Casa-Anfa
340	Groupe des Ecoles Internationales	Groupe des Ecoles Internationales – site 1	18, rue Chaouia, (en face du marché central) 2ème et 3ème, Casa-Anfa	0522 22 25 25 0661 74 47 42		Casa-Anfa
341		Groupe des Ecoles Internationales – Site 2	1, rue Bab Lekdim, Quartier: Ancienne Médina CASABLANCA	0522 27 06 80		Casa-Anfa
342	Institut Scientifique et Professionnel Privé	Institut Scientifique et Professionnel Privé	42 Angle rue Chaouia (ex Colbert) et bd Med V	0522 30 20 31	0522 30 06 05	Casa-Anfa
343	Institut de Formation et de Perfectionnement Privé	Institut de Formation et de Perfectionnement Privé	44, bd Lalla El Yacout 2ème étage	052226.11.41	0522 22 20 98	Casa-Anfa
344	IHB ART-MEDIA	IHB ART-MEDIA	47, Bd Med V 1er et 4ème étage	0522 29 52 72	0522 27 18 65	Casa-Anfa
345	Institut Spécialisé des Métiers de Tourisme	Institut Spécialisé des Métiers de Tourisme	14, rue Abou Abdallah Nafii centre Ben Omar, 1er étage	0522 23 35 36	0522 23 36 20	Casa-Anfa
346	Institut privé des Professions de la Santé IPPS	Institut privé des Professions de la Santé IPPS	11 rue Ahmed Ghali 3ème étage	0522 47 06 78 0522 20 88 98	0522 47 09 79	Casa-Anfa
347	Institut des carrières dentaires et paramédicales - ICDP	Institut des carrières dentaires et paramédicales - ICDP	121, Angle rue Med Sedki et rue Dijsa, 1er étage	0522 20 68 20	0522 20 68 20	Casa-Anfa
348	Ecole de Formation Professionnelle dans les secteurs Paramédicales-	Ecole de Formation Professionnelle dans les secteurs Paramédicales	221, Bd Mohammed V, 2ème et 3ème étages, Casa Anfa			Casa-Anfa
349	Centre International de Formation de la Profession Bancaire	Centre International de Formation de la Profession Bancaire	Angle rue Charif Amziane et Rue Nationale	0522 20 00 90 0522 92 05 22	0522 22 93 87	Casa-Anfa
350	Centre Spécialisé de Gestion et Formation des Comptables	Centre Spécialisé de Gestion et Formation des Comptables	20 rue Allal Ben Abdellah, Casa-Anfa			Casa-Anfa
351	Centre d'enseignement technique et commercial	Centre d'enseignement technique et commercial	38, rue ex Clémenceau Abdelkader Mouftakir	0522 27 34 48 0522 27 62 80	0522 27 34 48	Casa-Anfa
352	Centre International de Formation et d'Insertion Professionnelle	Centre International de Formation et d'Insertion Professionnelle	3, Angle rue Chrif AMEZIANE et rue Prince Moulay Abdellah, 1er étage, Casa-Anfa	0522 22 20 81	0522 22 93 87	Casa-Anfa
353	Ecole de Formation et Gestion Hôtelière	Ecole de Formation et Gestion Hôtelière	10 lot Marjane bd la grande ceinture Californie	0522 27 67 12		Casa-Anfa
354	Ecole Paramédicale Privée de Casablanca	Ecole Paramédicale Privée de Casablanca	221, Bd Med V, 3ème étage, casa-Anfa	0522 44 40 23 0522 44 78 61	0522 29 80 69	Casa-Anfa
355	Ecole Européenne de Management du Tourisme Privée	Ecole Européenne de Management du Tourisme Privée	28, rue VIZIR TAZI, 1er étage	0522 49 27 19 06 61 46 65 95		Casa-Anfa
356	Ecole Spécialisée des Etudes Professionnelles	Ecole Spécialisée des Etudes Professionnelles	10, Avenue des FAR 4ème étage	0522 26 63 74	0522 29 62 90	Casa-Anfa

357	Ecole d'enseignement Professionnel et Techniques des Métiers	Ecole d'enseignement Professionnel et Techniques des Métiers	18 Bis rue Alger Quartier Racine	0522 49 10 62	0522 49 10 56	Casa-Anfa
358	Ecole des métiers de Casablanca privée	Ecole des métiers de Casablanca privée	21, rue des Moineaux, Oasis	0522 23 65 86	0522 23 65 74	Casa-Anfa
359	Ecole Berthelot Privée	Ecole Berthelot Privée	22 rue Ahmed el Ghali (ex Berthelot) 1er étage	0522 22 71 51		Casa-Anfa
360	Ecole Spécialisée en Qualité et Métrologie	Ecole Spécialisée en Qualité et Métrologie	4, rue Al watania, 5ème étage, n° 21, Casa-Anfa	0522 22 02 06	0522 22 02 09	Casa-Anfa
361	Groupe établissements Pigier	Etablissement Pigier	2, rue Allal Ben Abdellah	0522 22 07 33 05 22 22 39 37	0522 29 63 69	Casa-Anfa
362	Ecole d'Art et Métiers de Communication Art'Com	Ecole d'Art et Métiers de Communication Art'Com	18, rue Bachir Ibrahim Quartier Belair	0522 26 18 54 0522 26 84 43	0522 27 46 02	Casa-Anfa
363	Ecole d'Informatique, de Réseaux et Télécommunication	Ecole d'Informatique, de Réseaux et Télécommunication	97, Av Hassan Sghir	522451905	0522 45 19 07	Casa-Anfa
364	Ecole Oscar Média	Ecole Oscar Média	16, rue Karachi, 1er étage, Casa-Anfa	0522 44 85 58	0661 23 42 66	Casa-Anfa
365	Ecole Française de Commerce International et d'Informatique	Ecole Française de Commerce International et d'Informatique	21, rue Abou Abdellah Nafii, Résidence Ben Omar, Maarif	0522 23 02 28	0522 23 02 28	Casa-Anfa
366	Ecole Internationale de Formation Touristique et Hôtelière Privée	Ecole Internationale de Formation Touristique et Hôtelière Privée	17, rue Otba ben Ghazouane, quartier Palmier, Casa-Anfa	0522 36 16 32	0522 94 23 38	Casa-Anfa
367	Ecole des Arts et Métiers Bâtiments et Travaux publics	Ecole des Arts et Métiers Bâtiments et Travaux publics (BTP)	46, Bd Zerktouni, Anfa			Casa-Anfa
368	Ecole Centrale des Sciences Médicales et de la Santé	Ecole Centrale des Sciences Médicales et de la Santé	4 bis, rue Lucerne	0522 22 32 12		Casa-Anfa
369	Ecole de Transit et Logistique Privée	Ecole de Transit et Logistique Privée	39, bd Med V 1er étage	0661 43 56 43 0522 47 37 53	0522 47 40 31	Casa-Anfa
370	Ecole de Délégué Médical et Secrétaire Médicale	Ecole de Délégué Médical et Secrétaire Médicale	221, bd Med V 2ème étage n° 3			Casa-Anfa
371	Ecole Centrale des Technologies de l'Information et de la Finance (Global S2I)	Ecole Centrale des Technologies de l'Information et de la Finance (Global S2I)	379, Bd Yaçoub El Mansour, 3ème étage, n°9, Casa-Anfa	0522 22 71 51		Casa-Anfa
372	Ecole Internationale de Management Privée	Ecole Internationale de Management Privée	47 Bd Mohamed V, 1er étage			Casa-Anfa
373	Institut Privé de Formation Visa	Institut Privé de Formation Visa	47, bd Rahal El Meskini, n°5 et 6, 2ème étage	0522 54 22 25	0522 26 53 49	Casa-Anfa
374	Institut Multihexa Maroc	Institut Multihexa Casablanca	124, Bd Rahal Meskini, 3ème étage, n°8, Casa-Anfa	0522 44 41 23	0522 45 15 88	Casa-Anfa
375	Institut des Métiers de la vente et de la Logistique	Institut des Métiers de la vente et de la Logistique	79, rue Jabir Bnou Hayane, 3ème étage, bd Anfa, Casa-Anfa	0661 40 82 25 0522 49 08 61	0522 49 08 58	Casa-Anfa
376	Institut Nobl de Gestion et d'Informatique	Institut Nobl de Gestion et d'Informatique	132, bd Med Smiha, Derb Omar, 4ème et 5ème étage	0522 30 30 16 0673 37 19 94		Casa-Anfa
377	Institut des études des métiers de santé et de prothèse	Institut des études des métiers de santé et de prothèse	1, bd Ibnou Sina, Maarif	0522 39 43 64 0522 39 43 65	0522 39 43 65	Casa-Anfa

378	Institut Central de Formation	Institut Central de Formation	73, bd Mohamed V	0522 22 17 59	0522 54 15 73	Casa-Anfa
379	Institut International des Sciences Paramédicales	Institut International des Sciences Paramédicales	1, Angle bd Hassan II et rue Jean Bouin	0662 56 24 20		Casa-Anfa
380	Institut des Sciences Médicales et Sociales	Institut des Sciences Médicales et Sociales	3, angle rue Branli et rue Prince Moulay Abdellah, 2ème étage, Appt 4	0522 22 62 52 0661 41 61 40		Casa-Anfa
381	Groupe Institut de formation en Informatique appliquée et	Institut de Formation En Informatique Appliquée Et Management (IFIAM)	15, rue Taher Sebti 3ème étage n°7	0522 71 79 79 0522 20 88 98	0522 70 32 09	Casa-Anfa
382	Institut Multi Compétences Professionnelle Privé	Institut Multi Compétences Professionnelle Privé	8, Résidence Khouribga, appt 21 et 22, 4ème étage, rue Khouribga	0522 45 06 15		Casa-Anfa
383	Institut Privé de Logistique et Transport	Institut Privé de Logistique et Transport	4, bd Soldat Hartmann, Quartier des Hôpitaux	0522 99 27 16	0522 99 27 16	Casa-Anfa
384	Institut de formation en journalisme	Institut de formation en journalisme	97 bd Hassan Esghir Résidence Azhar	0522 44 29 94 0522 44 06 89	0522 31 87 89	Casa-Anfa
385	Institut de Journalisme et des Sciences de la Communication	Institut de Journalisme et des Sciences de la Communication	47 bd Rahal El Meskini 5ème étage	0522 44 14 24	0522 44 13 23	Casa-Anfa
386	Institut de Management et Business Technology	Institut de Management et Business Technology	75, angle bd d'Anfa et rue de Provence, Casa-Anfa	0522 27 92 03		Casa-Anfa
387	Institut Privé des Carrières de Santé	Institut Privé des Carrières de Santé	282 rue Strasbourg, angle bd de la Résistance, Résidence CASA 1	0522 44 64 51		Casa-Anfa
388	Institut canadien de management et de technologie	Institut canadien de management et de technologie	1, rue Tarablouss, 1er et 2ème étage, Mers Sultan	0522 22 09 09	0522 22 43 50	Casa-Anfa
389	Institut GATE d'Informatique et de Gestion	Institut GATE d'Informatique et de Gestion	39 rue Omar Slaoui, 5ème étage	0522 62 62 09	0522 62 62 09	Casa-Anfa
390	Institut des Déclarants en Douanes de Transport et de Logistique Privé	Institut des Déclarants en Douanes de Transport et de Logistique Privé site 1	10 Avenue des FAR 1er étage Casa-Anfa	0661 43 68 78 0522 47 39 87	0522 22 24 94	Casa-Anfa
391	Institut de Formation de Construction et d'Aménagement	Institut de Formation de Construction et d'Aménagement	N°46, Bd Zerktouni, 4ème étage n°8	0522 22 49 44	0522 27 81 60	Casa-Anfa
392	Institut des professions techniques et médicales - IPTM	Institut des professions techniques et médicales - IPTM	97, Av Hassan Sghir, Rce Azhar, 5ème étage	0522 44 29 94 0522 44 06 89	0522 31 87 89	Casa-Anfa
393	Groupe IPIAB : Institut Professionnel d'Informatique Allal Ben Abdellah	IPIAB-OPTIQUE	47 Bd Allal Ibn Abdallah n°46	0661 40 62 25		Casa-Anfa
394	Mondial Média	Mondial Média	97, Bd Med V, 3ème étage, Casa-Anfa	0522 31 31 36		Casa-Anfa
395	Studio M Casablanca	Studio M Casablanca	179, rue hadj Omar Rifi, résidence Alwahda, 1er étage	0522 44 10 22		Ain-Chok

396	Institut de Développement du Marché de l'Emploi et de Gestion Privé	Institut de Développement du Marché de l'Emploi et de Gestion Privé	54, Angle bd Khalil et bd Mohamed 6 Hay My Abdellah	0661 24 67 21 0522 21 25 16	0522 21 25 16	Ain Sbaa Hay Mohammadi
397	Centre de Formation Automobile Privé - FARAUTO	Centre de Formation Automobile Privé	47 rue Abdelouahed El Marrakchi, zone Industrielle Oukacha	0522 66 32 13 0522 35 61 62	0522 66 12 20	Ain Sbaa Hay Mohammadi
398	Centre d'Enseignement des Sciences Appliquées	Centre d'Enseignement des Sciences Appliquées	12, Rue Champigny ,4ème étage, Roches Noires, Hay Mohammadi Ain Sbaa	0522 44 41 80 0522 44 41 81	0522 31 50 69	Ain Sbaa Hay Mohammadi
399	Ecole Formation Active FORMACTIVE	Ecole Formation Active FORMACTIVE	6, Lot Nadia bd grande Ceinture 3ème étage Appt 5 & 6 Hay Mohammadi	0522 61 28 01		Ain Sbaa Hay Mohammadi
400	Institut Benjelloun de Gestion, d'Informatique et de Secrétariat	Institut Benjelloun de Gestion, d'Informatique et de Secrétariat	66 bis Avenue des Sophoras, Ain Sbaa	0522 66 39 89 0522 66 39 90	0522 66 54 10	Ain Sbaa Hay Mohammadi
401	Ecole de Santé Privée Avicenne	Ecole de Santé Privée Avicenne	433 bd Med V 1er et 2ème étage	0522 24 36 26		Ain Sbaa Hay Mohammadi
402	Centre des Compétences Professionnelles	Centre des Compétences Professionnelles	n°12, 2ème étage rue Tlemcen, Belvédère	0522 40 56 23 0664 04 35 98		Ain Sbaa Hay Mohammadi
403	Ecole VIMY des Technologies Appliquées Privée	Ecole VIMY des Technologies Appliquées Privée	42, rue VIMY Belvédère, 1er étage	0522 40 30 00	0522 40 30 00	Ain Sbaa Hay Mohammadi
404	Institut Marocain d'Audiovisuel et de Journalisme	Institut Marocain d'Audiovisuel et de Journalisme	83, bd de la Résistance, 3ème étage	0522 44 30 32	0522 44 30 33	Ain Sbaa Hay Mohammadi
405	International Business Institute	International Business Institute	81 Bd de la Résistance étages 1, 2, 3, 4 Roches Noires	0522 44 67 84 0522 44 70 39	0522 44 15 08	Ben M'Sik
406	Groupe Institut de formation en informatique appliquée et en management (IFIAM)	Institut de formation en informatique appliquée et en management (IFIAM)	16 Bd Reda Guédira Bloc 36 Cité Jamâa	0522 59 60 08 0522 37 86 07	0522 59 60 08	Ben M'Sik
407	Institut Privé IFIAM de Formation en Informatique Appliquée-	Institut Privé IFIAM de Formation en Informatique Appliquée	16, Bloc 36, Cité Djamaâ, Ben M'sik, Sidi Othmane ,			Ben M'Sik
408	Institut Privé de Formation Paramédicale et Informatique	Institut Privé de Formation Paramédicale et Informatique	N° 496 Bd 6 Novembre 1975 hay Al Ahd El Jadid cité Jamâa	0522 37 19 80 0522 37 31 61	0522 59 95 59	El Fida Mers Sultan
409	Institut Professionnel d'Informatique	Institut Professionnel d'Informatique	Rue Puissesseau n°1 Av de la Résistance	0522 30 63 32 0522 30 59 14	0522 30 32 86	El Fida Mers Sultan
410	Institut Professionnel des Carrières de Santé	Institut Professionnel des Carrières de Santé	131, Bd La Résistance, Appt 17, Résidence NEZHA	0522 44 70 72		El Fida Mers Sultan
411	Institut Polyvalent des Métiers de la Santé	Institut Polyvalent des Métiers de la Santé	542, Bd Modibo kita, 3ème étage Appt 3-4, 4ème étage-Appt 5	0522 81 44 22	0522 82 73 73	El Fida Mers Sultan
412	Institut Privé des Affaires et de Gestion	Institut Privé des Affaires et de Gestion	542, Avenue Modibo kita	0522 81 44 22	0522 82 73 73	El Fida Mers Sultan
413	Institut des Professions Techniques et Médicales (IPTM)	Institut des Professions Techniques et Médicales (IPTM)	153, Bd Farouki Rahali, Sidi Maarouf 6 El Fida	0522 28 36 78	0522 28 87 01	Hay Hassani

414	Centre Ibn Abbad Privé	Centre Ibn Abbad Privé	93, Bd Afghanistan Hay Hassani	0522 90 96 05		Hay Hassani
415	Ecole Matrix Casablanca	Ecole Matrix Casablanca	n°110, lotissement HANA, angle rue 22 et 28, Hay Hassani	0522 36 78 52	0522 36 78 88	Hay Hassani
416	Institut INFOGES Privé	Institut INFOGES Privé	Bd oued TANSIFT, n° 4, rue 124, 2 ^{ème} étage, hay Oulfa, Ain chok	0522 93 16 19 0661 32 27 17	0522 93 31 00	Hay Hassani
417	Institut Privé des Métiers de Santé et d'Informatique	Institut Privé des Métiers de Santé et d'Informatique	119, Bd Afghanistan Hay Hassani	0522 90 30 03 0661 32 74 13		Hay Hassani
418	Institut Privé Améziane de Formation des Métiers de Santé	Institut Privé Améziane de Formation des Métiers de Santé	22, lot haj fateh, n°128, Oulfa	0522 89 48 28 0661 57 02 78		Hay Hassani
419	Institut de Gestion et d'Informatique	Institut de Gestion et d'Informatique	244, Bd Wed Daoura Oulfa	0522 89 77 74 0661 31 56 89		Hay Hassani
420	Institut Manara technique	Institut Manara technique	43 rue Sijlmassa Hay Al Hanaa	0522 36 64 99 0522 36 65 04	0522 36 65 05	Médiouna
421	Institut des Hautes Etudes Professionnelles de Gestion et d'Informatique IHPRO	Institut des Hautes Etudes Professionnelles de Gestion et d'Informatique IHPRO	N°135 Amal 2 Tit Mellil	0522 51 18 93 0664 23 02 64		My Rchid
422	Académie Internationale des Sciences Paramédicales Al-kendy	Académie Internationale des Sciences Paramédicales Al-kendy	51 F, bd Abdelkader sahraoui ,1er et 4ème étage, hay Moulay Rachid	0522 70 76 80	0522 70 22 83	My Rchid
423	Ecole Casablancaise d'Informatique et de Gestion II-	Ecole Casablancaise d'Informatique et de Gestion II-	60 Bd Maati Ben ZIAD Immeuble 'C' Hay Sadri	0522 71 45 80		My Rchid
424	Institut Dar Al Oloum	Institut Dar Al Oloum	104, rue 4 Bd Alakid Al Allam Cité Bournazil	0522 37 03 96	0522 57 04 60	My Rchid
425	Institut d'Electronique Industrielle et Automatisations	Institut d'Electronique Industrielle et Automatisations	Hay Sadri (Bournazel), rue 66 n°19 grp. 1 Quartier Hay Moulay Rachid	0522 70 37 42 0640 37 43 67	0522 70 37 42	Sidi Bernoussi
426	Institut Nouveau d'Informatique Appliquée, Site I	Institut Nouveau d'Informatique Appliquée, Site I	44, Bd Med Baamrani Amal 4 Bernoussi	0522 73 37 93 0522 73 78 59	0522 74 16 79	Sidi Bernoussi
427	Institut Casablancaise Privé de Technologie Appliquée	Institut Casablancaise Privé de Technologie Appliquée	Amal 1, Bd Ahmed Ben Bassou n°146	0667 08 00 16 0522 76 86 10	0522 76 86 10	Sidi Bernoussi
428	Institut Galaxy Polyformation	Institut Galaxy Polyformation	222 Bd Lalla Asmaa, 2ème et 3ème étage Sidi Moumen	0662 25 91 18 0522 72 37 79		Sidi Bernoussi
429	Ecole professionnelle d'informatique appliquée au multimédia	Ecole professionnelle d'informatique appliquée au multimédia	41, Hay Tarik n°27 sidi Bernoussi	0522 75 15 27	0522 75 15 27	Sidi Bernoussi
430	Institut des Compétences Professionnelles Privé	Institut des Compétences Professionnelles Privé, site 1	Amal1 rue 35 n° 38 1er étage	0661 29 90 21		Sidi Bernoussi
431		Institut des Compétences Professionnelles Privé, Site II	Angle rue Med SALAM et Bd al Adarissa G 6 1er étage sidi Moumen	0661 29 90 21		Mohammédia
432	Ecole Mohammédia d'Hôtellerie et Tourisme Privée	Ecole Mohammédia d'Hôtellerie et Tourisme Privée	273 Lotissement YASMINA Bd Hassan II	0661 08 18 37	0523 32 06 27	Mohammédia
433	Groupe établissements Pigier	Institut Pigier Privé	Résidence Demnate Bd Hassan II n°79 Appt 8 Mohammédia	0523 32 29 20 0661 36 00 93		Mohammédia

434	Institut de Gestion Informatique et Commerciale	Institut de Gestion Informatique et Commerciale	Bd Hassan II Résidence. Al Kihal Mohammédia	0523 31 02 63 0523 31 07 56	0523 31 07 56	Mohammédia
435	Institut de Formation Technique Privé	Institut de Formation Technique Privé	Angle Bd Baghdad et Rue Kénitra El Kasba, Mohammédia	0523 31 71 15	0523 31 20 29	Mohammédia
436	Académie Ibn Rochd des Métiers de la santé	Académie Ibn Rochd des Métiers de la santé,	Angle rue Doukkala et rue changuite Mohammédia	0523 32 91 80		Mohammédia
437	Ecole Professionnelle d'informatique	Ecole Professionnelle d'informatique EPIQ SITE II	Lotissement El Fath n°48, 1er et 2ème étage, Ain Harrouda	0522 32 91 05 0522 32 93 64	0522 76 86 81	Mohammédia
438	Ecole Mohammédia de Commerce et d'Informatique	Ecole Mohammédia de Commerce et d'informatique	Bd Mourabatine 582, 1er étage	0523 28 11 00		Mohammédia
439	Institut Privé des Nouvelles Etudes de Commerce et Gestion	Institut Privé des Nouvelles Etudes de Commerce et Gestion	459 Hay El Houria El Alia Mohammédia	0523 30 14 89		Mohammédia
440	Institut Spécialisé de Logistique et Technologie	Institut Spécialisé de Logistique et Technologie	Angle rue NADOR et rue BRAHIM ROUDANI	06 61 41 67 94 0523 31 21 12	0523 30 08 86	Mohammédia
441	Institut Ain Harrouda de Perfectionnement Professionnel Privé	Institut Ain Harrouda de Perfectionnement Professionnel Privé	Hay al Amal 1 B 93 1er étage Ain Harrouda			Mohammédia
442	Institut Vasco d'étude de tourisme et hôtellerie	Institut Vasco d'étude de tourisme et hôtellerie	87, boulevard la résistance. Mohammédia	06 64 94 48 74 0523 28 48 96		El Jadida
443	École d'informatique de gestion et de management des affaires-IGMA School-	École d'informatique de gestion et de management des affaires - IGMA School	N° 5 et 6, Résidence Wafae. Mohammed V - El Jadida	0523 35 42 11	0523 37 19 35	El Jadida
444	Groupe établissements Pigier	Ecole PIGIER	33, Bd Mohamed V, 4 et 5, El Jadida	0523 34 29 12	0523 34 29 12	El Jadida
445	Institut de commerce marketing et management - école EC2M	Institut de commerce marketing et management - école EC2M	N°22 immeuble Khalifa Appts 13 et 14 rue Anatole France EL JADIDA	0523 34 16 27	0523 34 16 27	El Jadida
446	Institut de gestion, d'informatique appliquée de management - IGIAM	Institut de gestion, d'informatique appliquée de management IGIAM	Avenue Mohammed V résidence al Mansour Billah, Appts 19 et 24 EL JADIDA	0523 35 44 96	0523 37 20 90	El Jadida
447	ECOPARAMED	ECOPARAMED	37, Avenue Annakhil 1er étage Appt 2 El Jadida	0523 34 45 88	0523 34 42 38	El Jadida
448	Institut de technologie et des infirmiers auxiliaires et polyvalents (ITIAP)	Institut de technologie et des infirmiers auxiliaires et polyvalents (ITIAP)	Avenue MED V, 8 rue carpozen n° 5 et 6 et 7 el Jadida	0523 34 42 38	0523 34 42 38	El Jadida
449	ETF- DUALE EL Jadida	ETF- DUALE EL Jadida	Avenue L, ex Avenue Varennes, résidence n° 2 - el Jadida	0523 39 33 04		El Jadida
450	Ecole nouvelle d'informatique et de management ENIM	Ecole nouvelle d'informatique et de management ENIM	23 av Mohammed VI Appts 5 et 6 3eme étage el Jadida	0523 35 04 35	0523 35 04 35	Settat
451	Groupe établissements Pigier	Ecole PIGIER	109 Avenue des FAR Settat	0523 40 32 12	523403212	Settat
452	Ecole Polytec d'informatique	Ecole Polytec d'informatique	14 Kissariat Nakhil Bd Hassan II, Settat	0523 72 13 34	0523 40 01 69	Settat
453	Ecole Alaoui de prothèse dentaire	Ecole Alaoui de prothèse dentaire	12 rue Berrechid derb saboun Settat	0523 72 47 05		Settat

454	Institut Eurotec	Institut Eurotec,	Avenue Hassan II, Im. Ain Nzagh n°5 et 6, Settat			Settat
455	Institut de formation paramédicale de Settat	Institut de formation paramédicale de Settat	Lotissement Al Wahda, Hay Al Farah, N°1, Settat	0523 72 23 72	0523 72 23 37	Settat
456	Ecole hotline des études de gestion informatique HEGI--	Ecole hotline des études de gestion informatique HEGI--	Avenue des FAR, Immeuble Kabil, Appt. 5, 7 et 8 - Sidi	0523 36 91 29		Sidi Bennour
457	Institut d'informatique, d'administration et de gestion (I.A.G.E)	Institut d'informatique, d'administration et de gestion (I.A.G.E)	Immeuble 51 av FAR Appts 3 et 5 sidi Bennour el Jadida	0523 35 99 79	0523 36 92 06	Al Haouz
458	Ecole spécialisée de l'informatique et de management	Ecole spécialisée de l'informatique et de management	Hay Askoune Avenue Mohamed V Immeuble Soussi, 1ère étage - Amzmiz - El Haouz	0524 45 49 41	0524 45 49 41	Chichaoua
459	Institut spécialisé de technologie d'informatique	Institut spécialisé de technologie d'informatique	N°1, Hay Massira, Chichaoua			El Kelaa des Sraghna
460	Clever School	Clever School	33 Pole Socio-Economique, 4ème étage, El Kelaa des Sraghna	0524 22 07 56		El Kelaa des Sraghna
461	Ecole centrale d'informatique et gestion	Ecole centrale d'informatique et gestion	57, Complexe Industriel et Social, Appts n° 3 et 4, El Kelaa des Sraghna	0524 22 15 47	0524 22 15 47	El Kelaa des Sraghna
462	Ecole Khawarizmi de formation	Ecole Khawarizmi de formation	Hay Nahla 2, n°911, El Kelaa	0524 41 19 74 06 62 07 33 82		El Kelaa des Sraghna
463	Institut de formation paramédicale RAZIMID	Institut de formation paramédicale RAZIMID	N°56, Complexe socio-économique n° 7 et 8, El Kelaa	05 27 61 84 84		El Kelaa des Sraghna
464	Groupe établissements Pijjer	Ecole PIGIER	Complexe socio-économique n° 33	0524 22 04 00	0524 22 04 00	El Kelaa des Sraghna
465	Institut MAHMOUD privé d'informatique	Institut MAHMOUD privé d'informatique	336, Lotissement Ezzahra, Attaouia	0524 23 53 85		El Kelaa des Sraghna
466	Institut GAMA informatique privé	Institut GAMA informatique privé	Complexe socio-économique n° 34, appt3 El Kelaa	0524 22 04 04		Essaouira
467	Groupe établissements Pijjer	Ecole PIGIER	21, Rue RIF - Essaouira	0667 19 40 83		Essaouira
468	Institut Fadlollah de formation privée en sciences paramédicales	Institut Fadlollah de formation privée en sciences paramédicales	Rue Abou Nouas, n°28 Essaouira	0524 47 48 91		Marrakech
469	Groupe EFET	Ecole française d'enseignement technique	183, AV Med V Guélliz - Marrakech Ménara	0524 43 11 42 0524 43 11 46	0524 43 85 96	Marrakech
470	Ecole Racine	Ecole Racine privée de Marrakech	51, Rue Ioubnan Gueliz	0524 44 73 06	0524 43 73 99	Marrakech
471	Ecole RACINE PLUS	Ecole RACINE PLUS	Port Urbain Massira1 Pavillons N° 9, 10, 11 ET 12 - Marrakech Ménara	0524 39 26 62	0524 49 47 11	Marrakech
472	Ecole Polytechnique du Sud	Ecole Polytechnique du Sud	N°384 bis Mhamid III	0524 37 22 39		Marrakech

473	Groupe QUASAR	Institut QUASAR	943, Hay El Hassani Bloc 41, 1ère étage - Marrakech Ménara	0524 39 45 51 0524 45 81 75		Marrakech
474	Ecole Soft School	Ecole Soft School	5 rue Souria Immeuble Rachadi n° 21 Guéliz - Marrakech Ménara	0524 43 51 40		Marrakech
475	Centre Casablancais de formation appliquée (CCFA)	Centre Casablancais de formation appliquée (CCFA)	82, Rue Errazi Amerchiche - Marrakech Ménara	0524 33 28 33	0524 33 29 33	Marrakech
476	Collège Lasalle international	Collège Lasalle international Marrakech	Résidence TAIBA Im "A" Appts 10,11 et 13 Avenue My Abdellah -	0524 31 23 04	0524 33 03 94	Marrakech
477	Ecole el Hassania	Ecole el Hassania	157, Hay Sidi Youssef Ben Ali 3 Av Lagouira - SIDI YOUSSEF BEN ALI	0524 40 63 08		Marrakech
478	Ecole internationale RHAZES des sciences de la santé	Ecole internationale RHAZES des sciences de la santé	Avenue Yacoub El Mansour Immeuble Ahlam, n° 49 et 50, Massira I lettre "B" Immeuble. 798 Appt. 22	0524 43 97 44	0524 43 12 14	Marrakech
479	Ecole Origines de l'informatique	Ecole Origines de l'informatique	92, Appts n° 1 et 3 1er Etage, Bd Zerktoni Guéliz, Marrakech	0524 49 05 86		Marrakech
480	Académie internationale des sciences polytechniques Ben moussa	Académie internationale des sciences polytechniques ben moussa	N° 26 Maniss Laayoune Daoudiate	0524 42 09 21	0524 43 64 87	Marrakech
481	Groupe SAGIM	Ecole soft Art gestion informatisée Marrakech - SA GIM	7 quartier zaitoune Amerchiche	0524 30 29 24		Marrakech
482	Ecole Méga School	Ecole Méga School	697, Lot al Housna 2, Mhamid - Marrakech Ménara	0524 30 06 36	0524 30 06 38	Marrakech
483	Jah informatique plus	Jah informatique plus	Immeuble Koutoubia, Massira 1, Hay Hassani, Marrakech Ménara, Marrakech	0524 37 16 19	0524 37 16 19	Marrakech
484	Moulik Groupe	Institut Moulik Groupe	127, immeuble GIDEL Appts 17 et 18, 3ème étage Avenue Md V Guéliz - Marrakech Ménara	0524 34 55 47		Marrakech
485	Institut Moulik de santé	Institut Moulik de santé	186, Massira 2 lettre A , Hay Hassani - Marrakech Ménara	0524 42 03 25	0524 42 03 25	Marrakech
486	Institut Excel des Sciences Appliquées	Institut Excel des Sciences Appliquées		0524 49 08 58	0524 34 57 39	Marrakech

487	Institut Marrakech de management et finance «IMMF»	Institut Marrakech de management et finance «IMMF»	73, Hay EL Mohamadi Lot Ezzaitoune rez de chaussé et 1ère étage - Amerchiche -	0666 64 23 07		Marrakech
488	Institut de formation du personnel de santé "	Institut de formation du personnel de santé " IPFPS"	Appts 35, 44 et 46, Résidence Hamdane	0524 43 95 30		Marrakech
489	Institut Averroès plus	Institut Averroès plus (site 1)	3, immeuble Habous Bloc M, Bab Doukkala - Marrakech Ménara	0662 61 23 61		Marrakech
490	Institut Excel de santé	Institut Excel de santé	361, Massira 1 lettre B - Marrakech Ménara	0524 49 40 28		Marrakech
491	Institut KIRAM info	Institut KIRAM info	Amerchiche N°49 Daoudiate	0524 31 23 81		Marrakech
492	Ecole média - zone	Ecole média - zone	112, av Mohammed V, Appt N° C 5, 3ème étage Gueliz Marrakech	0524 42 00 80 0674 12 07 57	0524 42 00 80	Marrakech
493	Ecole Nobel School	Ecole Nobel School	55, Kissariat Tfaq Idaouzal Bab agnaou - Marrakech Medina	0524 42 79 41		Marrakech
494	Ecole spéciale des sciences informatiques et gestion des entreprises «ESSIGE»	Ecole spéciale des sciences informatiques et gestion des entreprises «ESSIGE»	Av Palestine Daoudiate, immeuble Massira n°7/B 1 ^{er} ét. MARRAKECH	0524 31 24 48	0524 31 24 48	Marrakech
495	Ecole Spéciale de Technologie et d'Informatique de Gestion (Ecostig)	Ecole Spéciale de Technologie et d'Informatique de Gestion (Ecostig)	9, Immeuble des Habous, avenue Hassan II Bab Doukkala - Marrakech Ménara	0524 44 92 90	0524 44 93 91	Marrakech
496	Excel de Kinésithérapie	Excel de Kinésithérapie	Av Allal El fassi complexe des Habous Immeuble 2 N°3	0661 24 29 10		Marrakech
497	Institut de communication et des sciences de l'information (IPCSI)	Institut de communication et des sciences de l'information (IPCSI)	300, Hay Amerchiche Mrastane Daoudiate - Marrakech Ménara	0524 30 14 77		Marrakech
498	Groupe IGM SCHOOL	IGM SCHOOL PNC	Immeuble. IDAR, croisement rue Safi, devant Macdonald, Appts 7 et 8, 1er étage, Marrakech	0524 43 06 56		Marrakech
499	Institut des sciences et techniques appliquées de Marrakech ISTAM	Institut des sciences et techniques appliquées de Marrakech ISTAM	N° 33, Mhamid 8, Marrakech	0524 00 65 04 0660 59 80 37	0524 42 27 90	Marrakech
500	Institut de Formation en Administration et Commerce	Institut de Formation en Administration et Commerce	N° 935, Lotissement Nahda, M'HAMID Marrakech	0524 36 10 95		Marrakech
501	Institut spécialisé en bâtiment et topographie	Institut spécialisé en bâtiment et topographie	Avenue prince My Abdellah, lotissement Imad Eddine, n° 23, Marrakech	0668 72 64 98		Marrakech
502	Institut AGODENT de prothèse Dentaire	Institut AGODENT de prothèse Dentaire	Massira 1 Immeuble 580N° 41/ 503ème	0524 34 63 07	0524 34 63 16	Marrakech
503	Lion Atlas Center	Lion Atlas Center	N° 16, Lotissement Chelabel, M'hamid Marrakech	0524 37 33 88	0524 37 33 99	Marrakech
504	Institut Architec de Marrakech	Institut Architec de Marrakech	Im. Al Massira, 2ème étage Appts, n°10 et 11 et 13, Unité 2 Hay	0524 30 37 60		Marrakech
505	Groupe établissements Pigier	Ecole Pigier Marrakech	18, Bd Zerktoni	0524 44 75 14		Marrakech

506	Ecole SAGI,	Ecole SAGI,	N°46, Lotissement el Bour, 1er étage	0524 31 77 81 0524 31 78 44		Rhamna
507	Ecole FARIS de l'informatique et de coupe couture	Ecole FARIS de l'informatique et de coupe couture	N° 82 Bloc 6, Lot. Kaouki – SAFI			Safi
508	Ecole polytechnique de Safi	Ecole polytechnique de Safi	Avenue Mohammed V, Immeuble Mabrouki 1er étage,	0524 46 15 61		Safi
509	Institut spécialisé d'informatique de modélisation et de leurs applications	Institut spécialisé d'informatique de modélisation et de leurs applications	5, rue Taib Benhima ville nouvelle Safi	0524 61 27 25		Safi
510	Institut Louis Le Grand	Institut Louis Le Grand	N° 4 rue n°1, Lot. Smlss triki, ville nouvelle – SAFI	0524 62 97 37		Safi
511	Ecole CELUS global	Ecole CELUS global	N° 34, AV Kennedy Jnane llane, Safi	0524 46 19 71	0524 46 19 72	Safi
512	Institut Informatique System-	Institut Informatique System-	Rue de l'industrie, Immeuble Tantaoui 3° étage Safi	0524 46 39 18	0524 46 14 10	Safi
513	Institut de gestion et d'informatique appliquée et paramédical	Institut de gestion et d'informatique appliquée et paramédical	Bd Kennedy Immeuble. Shem's Lot. Itri Safi	0524 63 04 72		Safi
514	Institut de formation des techniques de développement informatiques et de gestion	Institut de formation des techniques de développement informatiques et de gestion	N° 15 AV Ibn khaldoun 3ème étage en face de la gare routière, Safi			Safi
515	Institut privé des sciences et techniques de l'informatique	Institut privé des sciences et techniques de l'informatique	Immeuble Essaada, Appt n°11 angle Bd Kennedy et Bd. Ibn khaldoun, Safi			Safi
516	Institut moderne de science d'informatique et de gestion d'entreprises	Institut moderne de science d'informatique et de gestion d'entreprises	12, av Kennedy, Immeuble Nassim appt.3 – SAFI	0663 14 88 01		Safi
517	Institut de formation professionnelle technique et paramédicale (I.D.F.P.T.M.)	Institut de formation professionnelle technique et paramédicale (I.D.F.P.T.M.)	Lotiss. Smls Triki rue 1 villa n°12, bd. kennidy SAFI	0524 62 18 61 0524 62 80 81	0524 62 80 81	Safi
518	Groupe établissements Pigier	Ecole Pigier Safi	Imm. 105, Av. Kennedy, safi	0524 62 69 91		Safi
519	Groupe établissements Pigier	Ecole Pigier Youssoufia	4, 5, Immeuble yaacoubi, Hay Hassani, Youssoufia	0524 64 68 80		Youssoufia
520	Tensift institut informatique "T21"	Tensift institut informatique "T21"	1 ET 3, 1er étage, Rue Meknès, Quartier Hassani - Youssoufia			Youssoufia
521	Ecole des sciences de gestion et d'informatique ESGI	Ecole des sciences de gestion et d'informatique ESGI	N° 32, Rue Mohammed EL Hansali Errachidia	0535 79 17 38 0661 60 75 88	0535 79 19 71	Errachidia
522	Ecole Sijilmassa de technologie appliquée	Ecole Sijilmassa de technologie appliquée	N°10 Bis, Rue N°6 Tarka Al Jadida, Errachidia	0535 57 12 68		Errachidia
523	Ecole Spéciale d'Informatique et d'Analyse des Systèmes et Sécurité ESIASS	Ecole Spéciale d'Informatique et d'Analyse des Systèmes et Sécurité ESIASS	Route marché de gros près de Lycée technique 1ere étage Errachidia	0535 57 15 80		Errachidia

524	Groupe ETIGE	Ecole technique d'informatique de gestion et d'électronique ETIGE	534, 2ème division Boutalamine, Errachidia	0535 57 08 01 0648 48 09 64		Errachidia
525	Institut de santé pour infirmiers et administration paramédicale ISIAF	Institut de santé pour infirmiers et administration paramédicale ISIAF	Route Du Marche De Gros Devant Le Lycée Technique, Errachidia	0535 79 04 29		Errachidia
526	Institut Multihexa Maroc	Institut Multihexa Errachidia	N° 19, Rue Moulay Ali Echraf, Errachidia	0535 57 47 99 0619 64 37 69	053 55 748 31	Errachidia
527	Institut scientifique de formation en informatique et management ISFIM	Institut scientifique de formation en informatique et management ISFIM	N°149 Rue n° 21 TINUIDAD -	0614 68 48 61		Errachidia
528	Institut technologique de formation professionnelle et management	Institut technologique de formation professionnelle et management	N°5 AVENUE MY ISMAIL, ERFOUD	0661 74 14 53		Errachidia
529	Ecole de formation des cadres de santé	Ecole de formation des cadres de santé	N12 rue Oman Midelt	0668 94 10 78		Midelt
530	Ecole de gestion et nouvelle technologie de communication	Ecole de gestion et nouvelle technologie de communication	Bd Moulay Driss, n° 3 2ème étage Midelt	0668 68 58 87		Midelt
531	Ecole Screen multimédia	Ecole Screen multimédia	N°8 RUE BIR ANZARAN MIDELET	0535 58 27 26		Midelt
532	Groupe établissements Pigier	Ecole Pigier	Cité de la résistance, BP n°155, Ouarzazate	0524 88 28 06		Ouarzazate
533	Ecole des sciences de gestion et d'informatique	Ecole des sciences de gestion et d'informatique	Cité de la Résistance, près du lycée technique, Ouarzazate	0524 88 29 19		Ouarzazate
534	Etablissement el Mahboub de sud privé de l'informatique et de gestion	Etablissement el Mahboub de sud privé de l'informatique et de gestion	166, lot al wahda, avenue al maghreb al arabi, Ouarzazate	0524 88 28 19	0524 88 74 83	Ouarzazate
535	Institut des études technologiques et professionnelles	Institut des études technologiques et professionnelles	14, place Med 6, Tinghir			Tinghir
536	Ecole des Sciences d'Informatique et de Gestion Tinghir	Ecole des Sciences d'Informatique et de Gestion Tinghir	Avenue Mohammed V, Près de BMCE, Tinghir			Tinghir
537	Institut SAGAM	Institut SAGAM	27, Avenue 11 Janvier, cité Dakhla, Agadir	0528 23 99 26	0528 23 99 26	Agadir
538	Groupe EFET	Ecole française d'enseignement technique et commercial "EFET Agadir"	N°8, Quartier Amsernat, Agadir	0528 82 51 29 0528 84 80 29		Agadir
539		Ecole française d'enseignement technique	8, av. Mohammed IQBAL -Amsernat, Agadir,	0528 23 78 73	0528 23 78 53	Agadir
540	Académie de formation technique	Académie de formation technique	59, lot 130 I, cité al houda, Agadir,	0528 32 02 03	0528 32 02 04	Agadir
541	Groupe établissements Pigier	Ecole Pigier Agadir	101, rue Tarablouss, Q.I, Agadir	0528 84 26 81	0528 84 26 81	Agadir
542	Institut de Management et sciences appliquées " PIMAS	Institut de Management et sciences appliquées " PIMAS	Villa N° 5, Bd 11 Janvier, Hay Eddakhla	0528 22 91 80	0528 22 91 80	Agadir

543	Groupe Institut libre des études informatiques et commerciales (I.L.E.I.C)	institut libre des études informatiques et commerciales –ILEIC	128, Rue d'Oujda Q.I, Agadir IDAOUTANANE	0528 22 75 93	0528 84 10 18	Agadir
544		institut libre des études informatiques et commerciales (ILEIC)	Avenue 11 Janvier, n° 33, Cité Dakhla, Agadir	0528 84 01 28 0528 84 65 99	0528 84 10 18	Agadir
545	Institut Galien des métiers de la santé	institut Galien des métiers de la santé	Bd de la résistance, Immeuble Hamria, Appts n° 3, 4, 5 et 6, Quartier Industriel,	0528 84 86 86	0528 82 13 83	Agadir
546	Institut merise	Institut merise	103, Avenue Abdellah Guennoun, Hay Salam, Agadir	0528 22 35 96	0528 22 35 96	Agadir
547	Etablissement l'axiale de la formation spécialisée	Etablissement l'axiale de la formation spécialisée	Bloc E 4, n° 61, Appts n° 1, 2 et 3, Avenue 11 janvier, Cité Dakhla, Agadir	0528 22 79 63	0528 22 10 19	Agadir
548	Institut spécialisé des techniques paramédicales	Institut spécialisé des techniques paramédicales	Bd Abdellah Kanoune, n°49, Hay Essalam, Agadir	0528 23 55 11	0528 23 55 11	Agadir
549	Ecole pour le web avance (EWA)	Ecole pour le web avance (EWA)	265, Immeuble Odmine 1er étage Appt n°1 avenue Hassan II Agadir	0528 82 30 00	0528 82 30 00	Agadir
550	Institut AVAST	Institut AVAST	N° 97, Avenue Abdellah Guennoun, Hay Salam, Agadir	0528 23 41 41	0528 21 47 57	Agadir
551	Ecole marocaine des métiers	Ecole marocaine des métiers	N° 425, Appt 1, 3, 4, 1er et 2ème étage, D3 Bloc 2 Hay Dakhla	0528 84 47 84	0528 84 81 36	Agadir
552	Ecole supérieure de santé (HES)	Ecole supérieure de santé (HES)	Avenue de la résistance, Quartier industriel, Immeuble Hamria, Appt A4, A5, A6, 2, 3ème étage	0528 82 62 62		Agadir
553	Institut de formation VISA (IFOV)	Institut de formation VISA	Avenue 11 janvier, Bloc E4, N° 61, 2ème étage, Hay Dakhla, Agadir,	0528 21 18 38	0528 21 18 28	Agadir
554	Haute école de l'entreprise HEE	Haute école de l'entreprise HEE	Rue Al Farabi, n°22, Hay Dakhla, Agadir	0528 22 63 64	0528 22 64 65	Agadir
555	Institut de formation technique	Institut de formation technique (Infotec)	Avenue de la résistance, Immeuble Afrah, Quartier industriel, Agadir	0528 23 78 73	0528 22 22 60	Agadir
556	Institut INFOGES	Institut INFOGES	N° 13 Avenue Abderrahim Bouabid, Hay Ouafa, Agadir	0528 22 50 22		Agadir
557	Institut des compétences hôtelières (ICH)	Institut des compétences hôtelières (ICH)	N°24 Avenue 11 Janvier, Cité Dakhla	0528 21 79 30		Agadir
558	Institut des métiers de bâtiment et de gestion (IMBG)	Institut des métiers de bâtiment et de gestion (IMBG)	1 rue Kawakbi 1er étage et 2eme hay Dakhla - Agadir	0528 23 85 99 0528 23 13 59		Agadir
559	Institut de journalisme	Institut de journalisme	Bloc F1, n°149, Hay Dakhla, Agadir	0528 21 79 65		Agadir
560	Institut objectif	Institut objectif	N°1267, 1 et 2ème étage, Hay Salam, Agadir	05.28 21 24 24		Agadir

561	Institut paramédical de prothèse dentaire et d'optique optométrie (IPDO)	Institut paramédical de prothèse dentaire et d'optique optométrie (IPDO)	Rue Illigh, n°17, 1, 2, 3ème étage, Hay Salam Agadir	0528 21 20 19		Agadir
562	Institut régional du tourisme et d'hôtellerie (IRTH)	Institut régional du tourisme et d'hôtellerie (IRTH)	Avenue 11 janvier, n°35, Hay Dakhla, 1 et 2ème étage, Agadir	0528 21 50 97 0666 12 71 98	05 28 21 50 97	Agadir
563	Institut soft des sciences de l'informatique et de communication	Institut soft des sciences de l'informatique et de communication	Avenue 11 janvier, N°EF405, 3ème étage, Hay Dakhla, Agadir	0661 17 62 58 0528 23 22 77		Agadir
564	Groupe AGODENT aya	Etablissement groupe AGODENT	Av. Hassan I Résidence, 2 et 3ème étage Hay Dakhla	0528 82 74 58	0528 82 74 63	Agadir
565	Institut international de formation en technologie de communication	Institut international de formation en technologie de communication	Avenue Hassan I, Im. 4, 2 et 3ème étage, Hay Dakhla, Agadir	0528 23 18 00		Agadir
566	Institut Souss paramédical	Institut Souss paramédical	44, Avenue Maghrib Al Arabi, cité Hassani, Inezgane	0528 83 26 05	0528 83 26 05	Inezgane
567	Institut ECOSPEC	Institut ECOSPEC	Lot salimi n°2, la pergola dcheira	0661 45 89 75		Inezgane
568	Institut Perfect de gestion et d'informatique	Institut Perfect de gestion et d'informatique	82, BD 20 AOUT - TAROUDANT	0528 85 32 03		Taroudant
569	Institut des techniques d'informatique appliquée au Management (ITIAM)	Institut des techniques d'informatique appliquée au Management (ITIAM Taroudant)	61, rue Al Masjid, Fark Lahbab, Taroudant	0528 55 10 99	0528 55 10 99	Taroudant
570	Groupe établissements Pigier	Ecole Pigier- Ouled-Teima	Avenue Mohamed V, résidence Omar tizniti, Ouled-Teima,	0528 52 79 01 0528 52 14 30		Taroudant
571	Institut technique d'informatique appliquée au management- Ouled-Teima	Institut technique d'informatique appliquée au management- Ouled-Teima	191, Bd Abou Firass Al Hamadani, Nahda 3, Ouled-Teima,	0528 52 13 76		Taroudant
572	Institut nouveau régional de gestion et d'informatique (INRGI) Taroudant	Institut nouveau régional de gestion et d'informatique INRGI Taroudant	Immeuble Rahmani, Prince Héritier, Taroudant	0528 85 18 73		Taroudant
573	Institut nouveau régional de gestion et d'informatique « INRGI »	Institut nouveau régional de gestion et d'informatique « INRGI »	Appts. n°1 et 3, 2ème étage, Immeuble. Bicha, Avenue Mohamed Kheir Eddine, hay Youssoufia, Tiznit	0528 86 25 71	0528 86 25 71	Tiznit
574	Ecole spéciale d'enseignement professionnel - (ESEP)	Ecole spéciale d'enseignement professionnel - (ESEP)	Avenue Mohammed Y, Kaissaria Akoussal, Tiznit	0528 60 02 84 0528 60 13 81	0528 60 07 48	Tiznit
575	Institut ATIG	Institut ATIG	Avenue Mohamed Khir Eddine, youssoufia, Immeuble. Bicha, n°5 Tiznitt	0528 60 06 16		Tiznit
576	Groupe Institut libre des études informatiques et commerciales (I.L.E.I.C)	Institut libre des études informatiques et commerciales ILEIC	185, Avenue Des FAR-Guelmim	0528 77 04 14	0528 84 10 18	Guelmim
577	Ecole scientifique et technique privée (ESTP)	Ecole scientifique et technique privée (ESTP)	Avenue Al Magreb Arabi, Hay My Rachid - Laayoune	0528 89 23 88		Laayoune

578	Hautes études informatique et media «HEIM»	Hautes études informatique et media «HEIM»	Immeuble 121, hay Al Qods lot 707 Laayoune			Laayoune
579	Institut de la santé et des professions paramédicales (ISPP)	Institut de la santé et des professions paramédicales (ISPP)	Immeuble 121, hay Al Qods lot 707 Laayoune	0644 52 08 42		Dakhla
580	Institut Harosoft privé d'informatique	Institut Harosoft privé d'informatique	Bd al Ouchariat n°1-1776, App n°6-7-8, 2em étage, Dakhla	0528 99 69 61 0528 93 01 42		Dakhla
581	Groupe établissements Pigier	Pigier Dakhla	Avenue Bahnini n°40 1ere étage hay massira 2 Dakhla	0528897709		Oued Eddahab

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du « Bulletin officiel » n° 6523 du 5 rabii I 1438 (5 décembre 2016).

Arrêté conjoint du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime et du ministre de l'industrie, du commerce, de l'investissement et de l'économie numérique n° 3113-16 du 19 hija 1437 (21 septembre 2016) fixant le niveau de représentativité des organisations professionnelles requis pour la constitution de l'interprofession de la filière hélicicole.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE MARITIME,

LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE, DE L'INVESTISSEMENT ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE,

Vu le décret n° 2-12-602 du 9 rejev 1434 (20 mai 2013) pris pour l'application de la loi n° 03-12 relative aux interprofessions agricoles et halieutiques, notamment son article 2,

ARRÊTENT :

ARTICLE PREMIER. – Le niveau de représentativité des organisations professionnelles requis pour la constitution de l'interprofession de la filière hélicicole est fixé, en tenant compte du poids économique desdites organisations dans la filière et de la spécificité des produits, comme suit :

1) *Production* : 51% au moins de la quantité (en poids) de la production des escargots élevés et/ou engraisés dans les unités de production agréées sur le plan sanitaire ;

2) *Valorisation et commercialisation* : 51% au moins, de la quantité (en poids) des escargots issus des unités de production visées au (1) ci-dessus et valorisés dans des unités agréées sur le plan sanitaire pour leur commercialisation sur le marché national ou à l'exportation.

ART 2. – Le présent arrêté conjoint sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 19 hija 1437 (21 septembre 2016).

Le ministre
de l'industrie, du commerce,
de l'investissement et de
l'économie numérique,
MOULAY HAFID ELALAMY.

Le ministre de l'agriculture
et de la pêche maritime,
AZIZ AKHANNOUCH.

Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 3392-16 du 2 rabii I 1438 (2 décembre 2016) modifiant l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n°3229-15 du 18 hija 1436 (2 octobre 2015) portant homologation du règlement technique relatif à la production, au contrôle, au conditionnement et à la certification des plants de palmier dattier.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE MARITIME,

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 3229-15 du 18 hija 1436 (2 octobre 2015) portant homologation du règlement technique relatif à la production, au contrôle, au conditionnement et à la certification des plants de palmier dattier,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. – L'annexe V du règlement technique relatif à la production, au contrôle, au conditionnement et à la certification des plants de palmier dattier annexé à l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 3229-15 du 18 hija 1436 (2 octobre 2015) susvisé est abrogée et remplacée comme suit :

« ANNEXE V

« Caractéristiques techniques des plants
« ou vitro-plants certifiés

Objet de l'appréciation	Plants et Vitro-plants
Système racinaire	• Au moins trois (3) racines principales bien développées.
Nombre de feuilles	• Au moins trois (3) folioles pour les plants âgés de moins de 14 mois ; • Au moins une feuille pennée pour les plants âgés au maximum de 24 mois.
Blessures ouvertes	Exempts
Etat sanitaire	Conforme

ART. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 2 rabii I 1438 (2 décembre 2016).

AZIZ AKHANNOUCH.

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du « Bulletin officiel » n° 6556 du 1^{er} rejev 1438 (30 mars 2017).

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du « Bulletin officiel » n° 6557 du 5 rejev 1438 (3 avril 2017).

**Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 3397-16 du 5 rabii I 1438 (5 décembre 2016)
portant protection de variétés par certificats d'obtention végétale**

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE MARITIME,

Vu la loi n° 9-94 sur la protection des obtentions végétales, promulguée par le dahir n° 1-96-255 du 12 ramadan 1417 (21 janvier 1997) ;

Vu la loi n° 25-08 portant création de l'Office national de sécurité sanitaire des produits alimentaires, promulguée par le dahir n° 1-09-20 du 22 safar 1430 (18 février 2009) ;

Vu le décret n° 2-01-2324 du 27 hija 1422 (12 mars 2002) pris pour l'application de la loi n° 9-94 sur la protection des obtentions végétales, notamment ses articles 2 et 8 ;

Après avis du Comité consultatif de la protection des obtentions végétales,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. – Conformément aux dispositions de l'article 2 du décret susvisé n° 2-01-2324 du 27 hija 1422 (12 mars 2002), les variétés désignées dans le tableau annexé au présent arrêté bénéficient de la protection des obtentions végétales.

ART. 2. – Sont désignés dans le tableau annexé au présent arrêté l'espèce, le numéro du dépôt, la dénomination de la variété, le nom de l'obteneur, le nom du déposant, la nouveauté de la variété et la durée de la protection.

ART. 3. – Conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi susvisée n° 9-94 sur la protection des obtentions végétales, la durée de la protection mentionnée dans le tableau indiqué à l'article premier ci-dessus, débute à compter de la date de délivrance du certificat d'obtention végétale correspondant.

ART. 4. – Le Directeur général de l'Office national de sécurité sanitaire des produits alimentaires est chargé de délivrer les certificats d'obtention végétale des variétés désignées dans le tableau annexé au présent arrêté.

ART. 5. – Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 5 rabii I 1438 (5 décembre 2016).

AZIZ AKHANNOUCH.

*

* *

Annexe
à l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n°3397-16 du 5 rabii I 1438 (5 décembre 2016)
portant protection de variétés par certificats d'obtention végétale

LISTE DES VARIETES PROTEGEES
قائمة الأصناف المحمية

Espèce (nom commun /Nom scientifique) النوع (الاسم الشائع/ الاسم العلمي)	N° et date de dépôt رقم وتاريخ الإيداع	Dénomination de la variété اسم الصنف	Obtenteur/Adresse اسم المستفيد/ العنوان	Déposant/Adresse اسم المودع/ العنوان	Nouveauté (1) جدانة الصنف (1)	Durée de la protection (2) مدة الحماية (2)
MELON البطيخ <i>Cucumis melo L.</i>	493/13 29/11/2013	PLINTO	NUNHEMS BV B.P 4005, 6080 AA Haelen, Pays-Bas	NUNHEMS BV B.P 4005, 6080 AA Haelen, Pays-Bas	Variété nouvelle صنف جديد	20 ans 20 سنة
	533/14 27/08/2014	SV3062MN	MONSANTO VEGETABLE IP MANAGEMENT B.V. Leeuwenhoekweg 52, 2661 CZ Bergschenhoek, Pays-Bas	MONSANTO VEGETABLE IP MANAGEMENT B.V. Leeuwenhoekweg 52, 2661 CZ Bergschenhoek, Pays-Bas	Variété nouvelle صنف جديد	20 ans 20 سنة
	541/14 03/09/2014	MAGESTIUM	NUNHEMS B.P 4005, 6080 AA Haelen, Pays-Bas	NUNHEMS/ASL B.P 4005, 6080 AA Haelen, Pays-Bas	Variété nouvelle صنف جديد	20 ans 20 سنة
	554/14 12/09/2014	NOVITUS	SYNGENTA SEEDS S.A.S. Sarrains, France	SYNGENTA PARTICIPATION AG Schwarzwaldallee 215, 4058 Bâle, Suisse	Variété nouvelle صنف جديد	20 ans 20 سنة
	563/14 03/11/2014	ATTHOS	NUNHEMS B.P 4005,6080 AA Haelen, Pays-Bas	NUNHEMS BV B.P 4005,6080 AA Haelen, Pays-Bas	Variété nouvelle صنف جديد	20 ans 20 سنة
TOMATE الطماطم <i>Lycopersicon lycopersicum L.</i>	463/13 13/06/2013	TENDENCE	NUNHEMS BV B.P 4005,6080 AA Haelen, Pays-Bas	NUNHEMS BV B.P 4005,6080 AA Haelen, Pays-Bas	Variété nouvelle صنف جديد	20 ans 20 سنة
	485/13 14/11/13	BAMBELO	SYNGENTA SEEDS B.V. De Lier, Pays-Bas	SYNGENTA CROP PROTECTION AG Schwarzwaldallee 215, 4058 Bâle, Suisse	Variété nouvelle صنف جديد	20 ans 20 سنة
	487/13 14/11/13	VALKIRIAS	SYNGENTA SEEDS S.A El Ejido Almeria, Espagne	SYNGENTA CROP PROTECTION AG Schwarzwaldallee 215, 4058 Bâle, Suisse	Variété nouvelle صنف جديد	20 ans 20 سنة
	522/14 17/06/14	SWEETELLE	SYNGENTA SEEDS B.V. De Lier, Pays-Bas	SYNGENTA CROP PROTECTION AG Schwarzwaldallee 215, 4058 Bâle, Suisse	Variété nouvelle صنف جديد	20 ans 20 سنة
	577/15 13/05/2015	NANCY	RIJK ZWAAN ZAADTEELT EN ZAADHANDEL B.V	RIJK ZWAAN MAROC 620, 1er étage immeuble Fadoukheir Idder, avenue Hassan II, Agadir	Variété nouvelle صنف جديد	20 ans 20 سنة

LISTE DES VARIETES PROTEGEES (suite 1)
قائمة الأصناف المحمية

Espèce (nom commun /Nom scientifique) النوع (الاسم الشائع/ الاسم العلمي)	N° et date de dépôt رقم وتاريخ الإيداع	Dénomination de la variété اسم الصنف	Obtenteur/Adresse اسم المستفيد/العنوان	Déposant/Adresse اسم المودع/العنوان	Nouveauté (1) جداعة الصنف (1)	Durée de la protection (2) مدة الحماية (2)
TOMATE الطماطم <i>Lycopersicon lycopersicum L.</i>	578/15 13/05/2015	KAISER	RIJK ZWAAN ZAADTEELT EN ZAADHANDEL B.V.	RIJK ZWAAN MAROC 620, 1er étage immeuble Fadoukheir Idder, avenue Hassan II, Agadir	Variété nouvelle صنف جديد	20 ans 20 سنة
PETIT POIS الخبثان <i>Pisum sativum L.</i>	371/12 24/07/2012	MUCIO	SYNGENTA SEEDS B.V. Enkhuizen, Pays-Bas	SYNGENTA CROP PROTECTION AG Schwarzwaldallee 215, 4058 Bâle, Suisse	Variété nouvelle صنف جديد	20 ans 20 سنة
	372/12 24/07/2012	RUMBLE	SYNGENTA SEEDS B.V.	SYNGENTA CROP PROTECTION AG	Variété nouvelle صنف جديد	20 ans 20 سنة
CONCOMBRE الخيار <i>Cucumis sativus L.</i>	595/15 26/08/2015	LITORAL	RIJK ZWAAN ZAADTEELT EN ZAADHANDEL B.V.	RIJK ZWAAN MAROC 620, 1er étage immeuble Fadoukheir Idder, avenue Hassan II, Agadir	Variété nouvelle صنف جديد	20 ans 20 سنة
CAROTTE الجزر <i>Daucus carota L.</i>	498/14 10/04/2014	BRILLYANCE	NUNHEMS BV B.P. 4005, 6080 AA Haeten, Pays-Bas	NUNHEMS BV B.P. 4005, 6080 AA Haeten, Pays-Bas	Variété nouvelle صنف جديد	20 ans 20 سنة
POIREAU الفرث <i>Allium porrum L.</i>	516/14 06/05/2014	LINKTON	NUNHEMS BV B.P. 4005, 6080 AA Haeten, Pays-Bas	NUNHEMS BV B.P. 4005, 6080 AA Haeten, Pays-Bas	Variété nouvelle صنف جديد	20 ans 20 سنة
FRAISIER توت الفرس <i>Fragaria x Ananassa Duch</i>	468/13 01/08/2013	SAFARI	ALEXANDRE PIERRON-DARBONNE CTRA, San Adrian, km 1-31514 Valtierra	PLANTAS DE NAVARA S.A (PLANASA) CTRA, San Adrian, km 1, 31514 Valtierra, Navarra, Espagne	Variété nouvelle صنف جديد	20 ans 20 سنة
POMME DE TERRE البطاطس <i>Solanum tuberosum L.</i>	529/14 14/07/2014	ROYATA KWS	KWS POTATO B.V. B.P. 1049, 8300 BA Emmeloord, Pays-Bas	KWS POTATO B.V. B.P. 1049, 8300 BA Emmeloord, Pays-Bas	Variété nouvelle صنف جديد	20 ans 20 سنة
	531/14 14/07/2014	EL MUNDO	KWS POTATO B.V. B.P. 1049, 8300 BA Emmeloord, Pays-Bas	KWS POTATO B.V. B.P. 1049, 8300 BA Emmeloord, Pays- Bas	Variété nouvelle صنف جديد	20 ans 20 سنة
	532/14 14/07/2014	BONNATA KWS	KWS POTATO B.V. B.P. 1049, 8300 BA Emmeloord, Pays-Bas	KWS POTATO B.V. B.P. 1049, 8300 BA Emmeloord, Pays-Bas	Variété nouvelle صنف جديد	20 ans 20 سنة
	557/14 18/09/2014	LOANE	GERMICOPA SAS 1, Alle Loeiz Herrieu, 29334 Quimper Cedex, France	GERMICOPA SAS 1, Alle Loeiz Herrieu, 29334 Quimper Cedex, France	Variété nouvelle صنف جديد	20 ans 20 سنة

LISTE DES VARIETES PROTEGEES (suite 2)
قائمة الأصناف المحمية

Espèce (nom commun /Nom scientifique) التوع (الاسم الشائع/ الاسم العلمي)	N° et date de dépôt رقم وتاريخ الإيداع	Dénomination de la variété اسم الصنف	Obtenteur/Adresse اسم المستفيد/العنوان	Déposant/Adresse اسم المودع/العنوان	Nouveauté (1) جداعة الصنف (1)	Durée de la protection مدة الحماية (2)
BLE DUR الذبح الصلب <i>Triticum durum Desf</i>	543/14 12/09/2014	LUIZA	INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE Avenue de la Victoire BP 415, Rabat	INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE Avenue de la Victoire BP 415, Rabat	Variété nouvelle صنف جديد	20 ans 20 سنة
BLE TENDRE الذبح الطين <i>Triticum aestivum L.</i>	544/14 12/09/2014	KHAROBA	INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE Avenue de la Victoire BP 415, Rabat	INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE Avenue de la Victoire BP 415, Rabat	Variété nouvelle صنف جديد	20 ans 20 سنة
	545/14 12/09/2014	HISO	INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE Avenue de la Victoire BP 415, Rabat	INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE Avenue de la Victoire BP 415, Rabat	Variété nouvelle صنف جديد	20 ans 20 سنة
TRITICALE التريكل <i>Triticosecale</i>	549/14 12/09/2014	AIN N'ZAGH	INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE Avenue de la Victoire BP 415, Rabat	INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE Avenue de la Victoire BP 415, Rabat	Variété nouvelle صنف جديد	20 ans 20 سنة
	546/14 12/09/2014	ARJAOU	INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE Avenue de la Victoire BP 415, Rabat	INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE Avenue de la Victoire BP 415, Rabat	Variété nouvelle صنف جديد	20 ans 20 سنة
	547/14 12/09/2014	BOUNEJMATE	INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE Avenue de la Victoire BP 415, Rabat	INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE Avenue de la Victoire BP 415, Rabat	Variété nouvelle صنف جديد	20 ans 20 سنة
AVOINE الفرجل <i>Avena sativa L.</i>	548/14 12/09/2014	ALLAL	INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE Avenue de la Victoire BP 415, Rabat	INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE Avenue de la Victoire BP 415, Rabat	Variété nouvelle صنف جديد	20 ans 20 سنة

LISTE DES VARIETES PROTEGEES (suite 3)
قائمة الأصناف المحمية

Esèce (nom commun /Nom scientifique) النوع (الاسم الشائع/ الاسم العلمي)	N° et date de dépôt رقم وتاريخ الإيداع	Dénomination de la variété اسم الصنف	Obtenteur/Adresse اسم المصنّف/العنوان	Déposant/Adresse اسم المودّع/العنوان	Nouveauté (1) حدّاية الصنف (1)	Durée de la protection (2) مدة الحماية (2)
POIS FOURAGER البجبان الطيبي <i>Pisum sativum</i> L.	551/14 12/09/2014	OUDAYA	INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE Avenue de la Victoire BP 415, Rabat	INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE Avenue de la Victoire BP 415, Rabat	Variété nouvelle صنف جديد	20 ans 20 سنة
	552/14 12/09/2014	AZZAHRA	INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE Avenue de la Victoire BP 415, Rabat	INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE Avenue de la Victoire BP 415, Rabat	Variété nouvelle صنف جديد	20 ans 20 سنة
TOURNESOL لوار الشمس <i>Helianthus annuus</i> L.	553/14 12/09/2014	ICHRAQ	INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE Avenue de la Victoire BP 415, Rabat	INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE Avenue de la Victoire BP 415, Rabat	Variété nouvelle صنف جديد	20 ans 20 سنة
PECHER القوق <i>Prunus persica</i> (L.) Batsch	406/12 12/09/2012	FLATEARLY	ARSENE MAILLARD ET LAURENCE MAILLARD La Prade de Mousseillous, route Alenya, 66200 Elne France	AGRO.SELECTION.FRUITES La Prade de Mousseillous, route Alenya, 66200 Elne France	Variété nouvelle صنف جديد	25 ans 25 سنة
	583/15 25/05/2015	CRISPLATE	ARSENE MAILLARD ET LAURENCE MAILLARD La Prade de Mousseillous, route Alenya, 66200 Elne France	AGRO.SELECTION.FRUITES La Prade de Mousseillous, route Alenya, 66200 Elne France	Variété nouvelle صنف جديد	25 ans 25 سنة
	590/15 09/7/2015	NANOPAC	AGROMILLORA CATALANA Espagne	AGROMILLORA MAROC Commune Ouled Yahya Louta, Bersilimane	Variété nouvelle صنف جديد	25 ans 25 سنة
	591/15 09/7/2015	REPLANT PAC	AGROMILLORA IBERIA Espagne	AGROMILLORA MAROC Commune Ouled Yahya Louta, Bersilimane	Variété nouvelle صنف جديد	25 ans 25 سنة

LISTE DES VARIETES PROTEGEES (suite 4)
قائمة الأصناف المحمية

Espèce (Nom commun /Nom scientifique) النوع (الاسم الشائع/ الاسم العلمي)	N° et date de dépot رقم وتاريخ الإيداع	Dénomination de la variété اسم الصنف	Obtenteur/Adresse اسم المستفيد/العنوان	Déposant/Adresse اسم المودع/العنوان	Nouveauté (1) حدثة الصنف (1)	Durée de la protection (2) مدة الحماية (2)
ABRICOTIER المشمش <i>Prunus armeniaca</i>	42/1/12 12/09/2012	APRINEW	ARSENE MAILLARD ET LAURENCE MAILLARD La Prade de Mousseillous, route Alenya, 66200 Elne France	AGRO.SELECTION.FRUIT La Prade de Mousseillous, route Alenya, 66200 Elne France	Variété nouvelle صنف جديد	25 ans سنة 25
PRUNIER البرقوق <i>Prunus salicina</i>	497/14 25/03/2014	SUPLUMTWE TYFIVE	1. DAVID W. CAIN 67113 Mellon Court., Bakersfield, CA 93308 2. TERRY A. BAÇON 8218 Sunbarbor Drive, Bakersfield, CA 93312, USA	SUN WORLD INTERNATIONAL, LLC 5701 Truxtun Avenue, Suite 200, Bakersfield, CA 93309, USA	Variété nouvelle صنف جديد	25 ans سنة 25
CLEMENTINIER الكلمنتين <i>Citrus clementina</i> <i>Hort. ex Tanaka.</i>	332/11 17/10/2011	ANDES 1	ALFONSO BALDRICH Apoquindo 3000, Santiago, Chili	DOMAINES AGRICOLES Km 5, route d'Azemmour, Casablanca 21000 BP 15634	Variété nouvelle صنف جديد	25 ans سنة 25

(1) Variété nouvelle : variété qui répond aux dispositions de l'article 6 de la loi 9-94.

حدثة الصنف : الصنف الذي يستجيب لمقتضيات المادة 6 من القانون رقم 9-94.

(2) La durée de protection est complétée conformément à l'article 19 de la loi susvisée n° 9-94 sur la protection des obtentions végétales- La date d'expiration est indiquée sur le certificat.
تتمسب مدة الحماية طبقاً لمقتضيات المادة 19 من القانون رقم 9-94 المنطبق بمحمية المستنبط النباتية- يشار إلى تاريخ انتهاء صلاحية المحمية في الشهادة.

Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 3398-16 du 5 rabii I 1438 (5 décembre 2016) modifiant l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 3873-15 du 8 safar 1437 (20 novembre 2015) fixant la liste des laboratoires privés agréés par l'Office national de sécurité sanitaire des produits alimentaires.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE MARITIME,

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n°3873-15 du 8 safar 1437 (20 novembre 2015) fixant la liste des laboratoires privés agréés par l'Office national de sécurité sanitaire des produits alimentaires,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. – L'annexe à l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 3873-15 du 8 safar 1437 (20 novembre 2015) susvisé est abrogée et remplacée par l'annexe au présent arrêté.

ART. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 5 rabii I 1438 (5 décembre 2016).

AZIZ AKHANNOUCH.

*

* *

ANNEXE

à l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 3398-16 du 5 rabii I 1438 (5 décembre 2016) modifiant l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 3873-15 du 8 safar 1437 (20 novembre 2015) fixant la liste des laboratoires privés agréés par l'Office national de sécurité sanitaire des produits alimentaires

Liste des laboratoires privés agréés par l'ONSSA

Nom du laboratoire agréé	Domaine d'activité	Types d'analyses (*)	Numéro de l'agrément	Adresse	Tél	Fax
Agro Analyses Maroc	<ul style="list-style-type: none"> - Hygiène des produits alimentaires - Hygiène des eaux d'élevage et d'agro-industrie 	Physico-chimie des produits de la pêche (Histamine et ABVT)	01/2013	19, Rue Zyaydah - Aviation-Rabat 10000	05 37 75 40 80	05 37 75 95 00
		Microbiologie des produits alimentaires				
		Microbiologie hydrique pour l'hygiène des eaux d'élevage et d'agro-industrie				
Charles Nicole	<ul style="list-style-type: none"> - Hygiène des produits alimentaires - Hygiène des eaux d'élevage et d'agro-industrie 	Physico-chimie des produits de la pêche (Histamine et ABVT)	02/2013	Résidence Pasteur, 3 ^{ème} étage, 21 place Pasteur, Quartier des hopitaux 20100 Casablanca	05 22 26 72 42 05 22 48 19 78	05 22 20 47 43
		Microbiologie des produits alimentaires				
		Microbiologie hydrique pour l'hygiène des eaux d'élevage et d'agro-industrie				
LABOMAG	<ul style="list-style-type: none"> - Hygiène des produits alimentaires - Hygiène des eaux d'élevage et d'agro-industrie 	Microbiologie des produits alimentaires	01/2014	1, Bd Bangkok, Km 10,5, Route de Zenata sidi Bemoussi, Casablanca	05 22 34 68 90 05 22 34 68 95	05 22 35 83 64
		Microbiologie hydrique pour l'hygiène des eaux d'élevage et d'agro-industrie				

Nom du laboratoire agréé	Domaine d'activité	Types d'analyses (*)	Numéro de l'agrément	Adresse	Tél	Fax
AGROVET LABO	<ul style="list-style-type: none"> - Hygiène des produits alimentaires - Hygiène des eaux d'élevage et d'agro-industrie 	<ul style="list-style-type: none"> Microbiologie des produits alimentaires Microbiologie sur l'air Microbiologie sur les surfaces Microbiologie hydrique pour l'hygiène des eaux d'élevage et d'agro-industrie 	01/2015	Lot EL Wahda Route d'Eljadida. Km 29,5 Had Soualem	05 22 96 47 47
CASALAB FOOD ANALYSIS	<ul style="list-style-type: none"> - Hygiène des produits alimentaires 	Microbiologie des produits alimentaires	02/2015	50,Rue Almontada. 1 ^{er} étage. Palmier. Casablanca	05 22 23 47 80	05 22 23 67 29
QUALILAB	<ul style="list-style-type: none"> - Hygiène des produits alimentaires - Hygiène des eaux d'élevage et d'agro-industrie 	<ul style="list-style-type: none"> Microbiologie des produits alimentaires Microbiologie hydrique pour l'hygiène des eaux d'élevage et d'agro-industrie 	01/2016	6. Rue Ibn Al Jaouzi. quartier des hopitaux 20360- Casablanca	05 22 47 00 83/86	05 22 47 00 89

(*) Les intitulés des analyses et les référents des méthodes retenues sont précisés dans la portée d'agrément octroyée au laboratoire.

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du « Bulletin officiel » n° 6557 du 5 rejeb 1438 (3 avril 2017).

Arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 3646-16 du 22 rabii I 1438 (22 décembre 2016) portant homologation de la circulaire du président de l'Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale n° 1/PS/16 du 10 novembre 2016 fixant la liste des documents à produire à l'appui d'une demande d'approbation des statuts d'un Organisme de retraite.

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES,

Vu la loi n° 64-12 portant création de l'Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale promulguée par le dahir n° 1-14-10 du 4 joumada I 1435 (6 mars 2014), notamment ses articles 3 et 64 ;

Vu le décret n° 2-16-171 du 3 chaabane 1437 (10 mai 2016) pris pour l'application de la loi n° 64-12 portant création de l'Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. – Est homologuée la circulaire du président de l'Autorité n° 1/PS/16 du 10 novembre 2016 fixant la liste des documents à produire à l'appui d'une demande d'approbation des statuts d'un organisme de retraite, telle qu'annexée au présent arrêté.

ART. 2. – Le présent arrêté et la circulaire qui lui est annexée seront publiés au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 22 rabii I 1438 (22 décembre 2016).

MOHAMMED BOUSSAID.

*

* *

Circulaire du président de l'Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale n° 1/PS/16 du 10 novembre 2016 fixant la liste des documents à produire à l'appui d'une demande d'approbation des statuts d'un Organisme de retraite

LE PRÉSIDENT DE L'AUTORITÉ DE CONTRÔLE DES ASSURANCES ET DE LA PRÉVOYANCE SOCIALE,

Vu la loi n° 64-12 portant création de l'Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale promulguée par le dahir n° 1-14-10 du 4 joumada I 1435 (6 mars 2014), notamment ses articles 3, 19, 27 et 64 ;

Après avis de la commission de régulation réunie le 1^{er} novembre 2016,

DÉCIDE :

Article premier

En application des dispositions de l'article 64 de la loi n° 64-12 susvisée, la liste des documents à produire à l'Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale à l'appui d'une demande d'approbation des statuts d'un Organisme de retraite est fixée comme suit :

1° une copie ou un exemplaire des statuts de l'Organisme de retraite ;

2° une copie ou une expédition de l'acte constitutif de l'Organisme de retraite ;

3° une copie du procès-verbal de l'assemblée générale constitutive ou de l'assemblée générale approuvant la modification des statuts ;

4° un document justifiant le dépôt au greffe du tribunal de commerce territorialement compétent, d'une copie du procès verbal de l'assemblée générale de l'Organisme de retraite, d'une copie ou d'un exemplaire des statuts dudit organisme ainsi que des actes, des délibérations ou des décisions, selon le cas, prévus à l'article 75 de la loi n° 64-12 précitée ;

5° un document justifiant la publication, dans un journal habilité à recevoir les annonces légales, de l'extrait du procès-verbal de l'assemblée générale de l'Organisme de retraite et des statuts dudit organisme ainsi que des actes, des délibérations ou des décisions, selon le cas, prévus à l'article 75 de la loi n° 64-12 précitée ;

6° une étude portant sur :

- l'effectif et les caractéristiques démographiques et économiques de la population à couvrir par l'Organisme de retraite et les perspectives d'évolution de ces caractéristiques. Cette étude précise, notamment, les sources des données démographiques et justifie le choix des hypothèses retenues qui doivent être explicitées et argumentées ;

- la contribution économique et sociale de la couverture de retraite proposée et en particulier en matière d'épargne, d'emploi et de lutte contre la précarité ;

7° un rapport sur le montage technique de l'opération de retraite proposée, notamment la détermination des prestations prévues par rapport au niveau des cotisations et des rendements financiers des fonds collectés ;

8° une étude actuarielle sur un horizon d'au moins soixante (60) ans vérifiant la viabilité de l'Organisme de retraite ;

9° un document indiquant les ressources humaines et les moyens techniques dont disposera l'Organisme de retraite ainsi que les prévisions des dépenses de fonctionnement qui en découlent au titre des cinq premiers exercices d'activité en tant que société mutuelle de retraite. Ces ressources et moyens doivent être en adéquation avec la nature et le volume des opérations que ledit organisme entend exercer ;

10° un plan financier prévisionnel pour les cinq premiers exercices comptables d'activité en tant que société mutuelle de retraite, incluant les comptes de produits et charges, bilans et tableaux de trésorerie. Ces états doivent être accompagnés d'un relevé détaillé des hypothèses retenues notamment démographiques et financières et leur justification ;

11° une note sur les principes directeurs de la stratégie d'investissement de l'Organisme de retraite ;

12° la liste des membres du conseil d'administration ou de surveillance, du directoire, des directeurs généraux et des directeurs généraux délégués indiquant leur prénom, nom, domicile, nationalité, date de naissance et un état descriptif de leurs activités. Cet état doit indiquer notamment :

- la nature de leurs activités professionnelles actuelles et de celles qu'elles ont exercées pendant les cinq (5) années précédant la demande d'approbation ;
- si elles ont fait l'objet, soit de sanctions disciplinaires prises par une autorité de contrôle ou une organisation professionnelle compétente, soit d'un refus d'inscription sur une liste professionnelle ;
- si elles ont fait l'objet d'un licenciement ou d'une mesure équivalente pour faute ;
- si elles ont exercé des fonctions d'administrateur ou de direction dans des entreprises ayant fait l'objet des procédures de traitement des difficultés de l'entreprise portant sur le redressement ou la liquidation.

Les personnes précitées doivent produire un extrait de leur casier judiciaire datant de moins de trois mois, ou un document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative compétente ainsi qu'une déclaration sur l'honneur attestant qu'elles n'ont pas fait l'objet de l'une des condamnations mentionnées à l'article 107 de la loi n° 64-12 précitée. En outre, il doit être produit, pour les personnes chargées par le conseil d'administration ou de surveillance, de la gestion de l'Organisme de retraite, un justificatif des pouvoirs qui leur ont été confiés par ledit conseil.

Article 2

L'Organisme de retraite issu de la transformation d'une institution, association ou groupement en société mutuelle de retraite, en application des dispositions de l'article 144 de la loi n° 64-12 précitée, est dispensé de la production du document cité au 2° de l'article premier ci-dessus.

Article 3

La demande d'approbation de toute modification des statuts d'un Organisme de retraite doit être accompagnée des documents prévus à l'article premier ci-dessus. Toutefois, l'Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale peut dispenser ledit organisme de la production d'un ou de plusieurs documents cités aux 6° à 12° dudit article.

HASSAN BOUBRIK.

Arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 006-17 du 4 rabii II 1438 (3 janvier 2017) portant homologation de la circulaire du président de l'Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale n° 1/P/16 du 17 octobre 2016 relative à l'approbation du règlement intérieur de la Commission de régulation.

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES,

Vu la loi n° 64-12 portant création de l'Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale promulguée par le dahir n° 1-14-10 du 4 jourmada I 1435 (6 mars 2014), notamment ses articles 3 et 29 ;

Vu le décret n° 2-16-171 du 3 chaabane 1437 (10 mai 2016) pris pour l'application de la loi n° 64-12 portant création de l'Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. – Est homologuée la circulaire du président de l'Autorité n° 1/P/16 du 17 octobre 2016 relative à l'approbation du règlement intérieur de la Commission de régulation, telle qu'annexée au présent arrêté.

ART. 2. – Le présent arrêté et la circulaire qui lui est annexée seront publiés au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 4 rabii II 1438 (3 janvier 2017).

MOHAMMED BOUSSAID.

*

* *

Circulaire du président de l'Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale n° 1/P/16 du 17 octobre 2016 portant approbation du règlement intérieur de la Commission de régulation

LE PRÉSIDENT DE L'AUTORITÉ DE CONTRÔLE DES ASSURANCES ET DE LA PRÉVOYANCE SOCIALE,

Vu la loi n° 64-12 portant création de l'Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale promulguée par le dahir n° 1-14-10 du 4 jourmada I 1435 (6 mars 2014), notamment ses articles 3, 15, 19 et 29 ;

Vu la résolution n° R2/2 du Conseil de l'Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale prise lors de sa réunion du 12 juillet 2016 portant approbation du règlement intérieur de la Commission de régulation ;

Vu la résolution n° R3/8 du Conseil de l'Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale prise lors de sa réunion du 14 octobre 2016 portant approbation du règlement intérieur de la Commission de régulation, tel qu'il a été modifié et complété,

DÉCIDE :

Article unique

Est approuvé le règlement intérieur de la Commission de régulation, tel qu'annexé à la présente circulaire.

Rabat, le 15 moharrem 1438 (17 octobre 2016).

HASSAN BOUBRIK.

* * *

**Annexe à la circulaire du président de l'Autorité de contrôle
des assurances et de la prévoyance sociale n° 1/P/16
portant approbation du règlement intérieur
de la Commission de régulation**

**REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMISSION
DE REGULATION**

Chapitre premier

*Objet du règlement intérieur, attributions et composition
de la commission de régulation*

Article premier

Objet du règlement intérieur

Conformément aux dispositions de l'article 29 (dernier alinéa) de la loi n° 64-12 portant création de l'Autorité des assurances et de la prévoyance sociale, ci-après dénommée «l'Autorité», le présent règlement a pour objet de fixer les modalités d'organisation et de fonctionnement de la commission de régulation instituée par l'article 27 de la loi n° 64-12 précitée.

Article 2

Attributions de la commission de régulation

Conformément aux dispositions de l'article 27 de la loi n° 64-12 précitée, la commission de régulation est chargée de donner au président de l'Autorité un avis consultatif sur :

1. les projets de textes législatifs ou réglementaires ainsi que sur les projets de circulaires visées à l'article 3 de la loi n° 64-12 précitée ;
2. les demandes d'agrément présentées par les entreprises d'assurances et de réassurance, la constitution d'unions de sociétés d'assurances mutuelles, l'adhésion et le retrait de l'union d'une société d'assurances mutuelle, les opérations de fusion, de scission ou d'absorption des entreprises d'assurances et de réassurance, et l'approbation de la demande de transfert partiel ou total de portefeuille d'une entreprise d'assurances et de réassurance ;
3. les demandes d'approbation des statuts présentées par les organismes de retraite et le transfert de la totalité des droits et obligations d'un organisme de retraite à un autre ;
4. les demandes d'approbation des statuts présentées par les sociétés mutualistes et des modifications qui y sont apportées, les demandes d'approbation de la fusion de deux ou plusieurs sociétés mutualistes, l'attribution du surplus de l'actif social d'une société mutualiste visée au 4^e alinéa de l'article 31 du dahir n° 1-57-187 du 24 jourmada II 1383 (12 novembre 1963) portant statut de la mutualité tel qu'il a été modifié, les demandes d'approbation des règlements des caisses autonomes mutualistes de vieillesse, d'invalidité, d'accidents et de décès, et les demandes d'approbation des règlements des œuvres sociales des sociétés mutualistes et les modifications qui y sont apportées.

Article 3

Composition de la commission de régulation

Conformément aux dispositions de l'article 28 de la loi n° 64-12 précitée et des textes pris pour son application, la commission de régulation est composée de :

- 1 - secrétaire général de l'Autorité, président ;
- 2 - deux (2) membres représentant l'Autorité ;
- 3 - deux (2) membres représentant l'autorité gouvernementale chargée des finances ;
- 4 - trois (3) membres représentants de la Fédération marocaine des sociétés d'assurances et de réassurance, dont le président ;
- 5 - deux (2) membres représentant les intermédiaires d'assurances, dont le président ;
- 6 - quatre (4) membres ci-après, désignés parmi les dirigeants des entités pratiquant les opérations de retraite :
 - le directeur général de la Caisse nationale de sécurité sociale ;
 - le directeur de la Caisse marocaine des retraites ;
 - le directeur du Régime collectif d'allocation de retraite ;
 - le président directeur général de la Caisse interprofessionnelle marocaine de retraites.
- 7 - trois (3) membres ci-après, désignés parmi les dirigeants des sociétés mutualistes :
 - le président de la mutuelle générale de l'éducation nationale ;
 - le président de la mutuelle de prévoyance sociale des cheminots ;
 - le président de la Caisse mutualiste interprofessionnelle marocaine.
- 8 - le directeur de l'Agence nationale de l'assurance maladie instituée par l'article 57 de la loi n° 65-00 portant code de la couverture médicale de base.

La liste des membres de la commission de régulation est fixée par décision du président de l'Autorité, publiée au « Bulletin officiel ».

La commission de régulation peut s'adjoindre sans voix délibérative, toute personne dont elle estime l'avis utile.

Chapitre II

*Organisation et fonctionnement
de la commission de régulation*

Article 4

Présidence de la commission de régulation

Conformément aux dispositions des articles 28 et 29 de la loi n° 64-12 précitée, la commission de régulation est présidée par le secrétaire général de l'Autorité.

Le président fixe l'ordre des jours des réunions de la commission de régulation et les préside.

Il convoque les membres de ladite commission et peut inviter, à titre consultatif, aux réunions de celle-ci toute personne dont il estime l'avis utile compte tenu des points fixés à l'ordre du jour.

Article 5

Secrétariat de la commission de régulation

La commission de régulation est dotée d'un secrétariat chargé d'assister le président de ladite commission. A cet effet, il :

- prépare les propositions de l'ordre du jour qu'il soumet au président ;
- adresse les convocations signées par le président aux membres de la commission de régulation ;
- prépare des dossiers dont l'examen est prévu à l'ordre du jour, accompagnés, si nécessaire, de la documentation s'y rapportant ;
- établit les procès-verbaux des réunions de la commission de régulation et tient ses archives ;
- établit un document comprenant les avis émis par la commission de régulation ;
- tient un registre comprenant les avis émis par la commission de régulation.

Article 6

Saisine de la commission de régulation

La commission de régulation est saisie par le président de l'Autorité à l'effet de lui donner un avis consultatif sur les questions prévues à l'article 27 de la loi n° 64-12 précitée.

Article 7

Convocations

A compter de la date de sa saisine, le président convoque la commission de régulation dans les meilleurs délais, à son initiative ou à la demande du président de l'Autorité.

La convocation doit indiquer le lieu et la date de la réunion. Elle est accompagnée de l'ordre du jour et, pour chaque avis, des documents objet de l'avis.

La convocation et les documents précités sont adressés aux membres de la commission de régulation par tout moyen faisant preuve de réception, y compris par voie électronique, quinze (15) jours au moins avant la date de la réunion. Toutefois, ce délai peut être réduit sur demande du président de l'Autorité en cas d'urgence.

Article 8

Information des membres de la commission de régulation

Les membres de la commission de régulation peuvent se faire communiquer, par le président de ladite commission, tous les documents nécessaires à l'exercice de leur mandat.

Sous réserve des dispositions de l'article 29 de la loi n° 64-12 précitée, les membres de la commission de régulation ont également accès aux dossiers et aux procès-verbaux des réunions de ladite commission.

Article 9

Réunions et modalités de vote

La commission de régulation se réunit autant que nécessaire pour donner son avis conformément à l'article 27 de la loi n° 64-12 précitée.

La commission tient ses réunions au siège de l'Autorité. A titre exceptionnel, elle peut tenir ses réunions dans tout autre lieu au Maroc sur décision du président de l'Autorité prise sur proposition du président de la commission.

Sous réserve des dispositions des 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} alinéas de l'article 29 de la loi n° 64-12 précitée, la commission de régulation délibère valablement lorsque la moitié au moins de ses membres sont présents.

Si le quorum n'est pas atteint, une nouvelle convocation est adressée pour une deuxième réunion. Dans ce cas, la commission de régulation se réunit et délibère valablement quel que soit le nombre des membres présents.

Il est tenu un registre de présence qui doit être signé par les membres de la commission de régulation à la tenue de chaque réunion de ladite commission. En outre, une feuille de présence doit être signée par toute personne invitée aux réunions de la commission conformément à l'article 3 ci-dessus.

La commission rend ses avis à la majorité des voix des membres présents. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

Les avis sont rendus à l'issue d'un vote à mains levées. Toutefois, si des circonstances particulières l'exigent, ce vote peut être effectué à bulletins secrets sur décision unanime de la commission.

Le résultat de vote est consigné dans le procès-verbal.

Les réunions et les délibérations de la commission peuvent faire l'objet d'enregistrements.

Article 10

Procès-verbaux

Toute réunion de la commission de régulation fait l'objet d'un procès-verbal établi par le secrétaire de la commission et signé par le président.

Le procès-verbal doit mentionner notamment :

- le lieu, la date et l'heure de la réunion ;
- l'ordre du jour ;
- les noms, prénoms, qualités et émargements de tous les membres présents ;
- les noms, prénoms, qualités des membres absents ;
- un résumé des débats portant sur les questions inscrites à l'ordre du jour ;
- les points de l'ordre du jour discutés et les points restés en suspens ;
- les conclusions de la commission et les opinions minoritaires ; ou les avis émis par la commission de régulation.

Le procès-verbal établi est communiqué à tous les membres, dans un délai de vingt (20) jours de la date de la réunion, pour recueillir, le cas échéant, leurs observations.

Le procès-verbal doit être signé au plus tard lors de la réunion suivante.

Article 11

Extrait des avis de la commission de régulation et leur transmission

A l'issue de chaque réunion, le secrétaire de la commission établit un document qui comprend les avis pris par la commission lors de ladite réunion.

Ce document est validé par la commission et signé, séance tenante, par le président et un membre de la commission.

Les avis de la commission de régulation sont consignés dans un registre tenu à cet effet. Ils sont transmis par le président de la commission au président de l'Autorité.

Chapitre III

Comités spécialisés

Article 12

Création, composition, et missions

La commission de régulation peut créer, en son sein et parmi ses membres, des comités spécialisés chargés d'assister ladite commission dans l'accomplissement de ses missions, notamment par la préparation des dossiers et des questions soumis à son avis.

Elle peut également créer tout comité pour examiner toute question spécifique concernant les avis qui lui sont soumis.

La commission fixe la composition et les missions de chaque comité. Le Président de chaque comité peut inviter, à titre consultatif, aux réunions de celui-ci toute personne dont il estime l'avis utile.

Article 13

Fonctionnement

Tout comité se réunit autant que nécessaire en fonction des questions dont il est chargé. Le président de chaque comité organise les réunions de celui-ci.

Il élabore le rapport des résultats de travaux et l'adresse au président de la commission de régulation.

Chapitre IV

Dispositions diverses

Article 14

Confidentialité

Les membres de la commission de régulation et toute autre personne ayant pris part, à titre consultatif, aux travaux de ladite commission ou des comités créés par celle-ci sont strictement tenus au secret professionnel conformément aux dispositions de l'article 49 de la loi n° 64-12 précitée.

Article 15

Rapport annuel

Le président de la commission de régulation prépare un rapport annuel sur l'activité de la commission de régulation qu'il soumet à l'appréciation de celle-ci avant de le transmettre au président de l'Autorité.

Article 16

Approbation du règlement intérieur

Le présent règlement est approuvé par circulaire de l'Autorité.

Article 17

Révision du règlement intérieur

Le présent règlement peut faire l'objet de révision à l'initiative du président de la commission de régulation ou sur demande d'au moins cinq (5) membres de ladite commission. Toute modification doit être approuvée dans les mêmes formes que le présent règlement.

Article 18

Respect du règlement intérieur

Tous les membres de la commission de régulation prennent connaissance du présent règlement intérieur et s'engagent à le respecter.

Arrêté conjoint du ministre de l'intérieur et du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime, ministre du tourisme par intérim n° 3171-16 du 12 jourmada I 1438 (10 février 2017) fixant les modalités d'inscription au système de télédéclaration, de réception et de renouvellement du certificat d'authentification ou du dongle de sécurité.

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE MARITIME, MINISTRE DU TOURISME PAR INTÉRIM,

Vu le décret n° 2-15-865 du 3 ramadan 1437 (9 juin 2016) fixant les modalités de télédéclaration des données relatives aux clients de séjour ou de passage des établissements d'hébergement touristique ou d'autres formes d'hébergement touristique et le modèle du bulletin individuel d'hébergement, notamment son article 3 ;

Vu le décret n° 2-16-879 du 19 moharrem 1438 (21 octobre 2016) mandatant des membres du gouvernement pour assurer l'intérim de certains de leurs collègues,

ARRÊTENT :

ARTICLE PREMIER. – En application de l'article 3 du décret susvisé n° 2-15-865, l'exploitant de l'établissement d'hébergement touristique ou d'une autre forme d'hébergement touristique procède à la préinscription par voie électronique au système de télédéclaration, en créant un compte à travers les opérations suivantes :

1. accéder au portail de la télédéclaration en se connectant à l'adresse électronique : <https://www.stdn.ma> ;

2. renseigner le formulaire de préinscription électronique sur le portail de la télédéclaration ;

3. accéder à l'espace privé en saisissant le nom d'utilisateur et le mot de passe choisis lors de la précédente étape ;

4. saisir les informations relatives à l'établissement d'hébergement touristique ou d'une autre forme d'hébergement touristique sur l'espace inscription accessible via le lien « Inscription d'un nouvel établissement d'hébergement touristique » ;

5. confirmer les informations saisies.

ART. 2. – L'exploitant présente, dans un délai de 30 jours à compter de la date de sa préinscription par voie électronique, un dossier d'inscription au système de télédéclaration, aux services compétents de la direction générale de la sûreté nationale ou de la gendarmerie royale. Ledit dossier comprend les documents suivants :

- une copie certifiée conforme de l'autorisation d'exploitation ;
- le certificat d'immatriculation au registre du commerce ;
- une copie de la carte nationale d'identité électronique dudit exploitant ou du titre de séjour pour l'exploitant étranger résidant au Maroc ;
- une copie certifiée conforme de la décision de classement ;
- la fiche de préinscription électronique, téléchargeable sur le portail.

ART. 3. – Après avoir vérifié que le dossier d'inscription répond aux conditions exigées par l'article 2 ci-dessus, les services compétents de la direction générale de la sûreté nationale ou de la gendarmerie royale valident le compte créé par l'exploitant de l'établissement d'hébergement touristique ou d'autres formes d'hébergement touristique, et lui remettent un « reçu d'activation », contenant notamment les informations suivantes :

- le mot de passe de l'exploitant (généralisé par le système de télédéclaration) ;
- la dénomination de l'établissement en caractères arabes et latins.

ART. 4. – Les services compétents de la direction générale de la sûreté nationale ou de la gendarmerie royale communiquent à l'exploitant une date pour récupérer le certificat d'authentification ou le dongle de sécurité.

ART. 5. – La durée de validité du certificat d'authentification est fixée à 2 ans.

En vue de renouveler ledit certificat, l'exploitant de l'établissement d'hébergement touristique ou d'autres formes d'hébergement touristique, doit, dans un délai d'un (1) mois avant la date de son expiration, suivre la procédure indiquée sur le portail de la télédéclaration.

ART. 6. – Pour utiliser le système de télédéclaration, l'exploitant suit les étapes ci-après :

1. installer le kit d'installation du système de télédéclaration ;
2. installer le certificat d'authentification ;
3. accéder à son espace privé en saisissant le nom d'utilisateur et le mot de passe prévu à l'article 3 ci-dessus.

En cas de délivrance par les services compétents de la direction générale de la sûreté nationale ou de la gendarmerie royale du dongle de sécurité prévu à l'article 4 ci-dessus, l'exploitant introduit ledit dongle dans son poste de travail et accède à son espace privé en saisissant le nom d'utilisateur et le mot de passe prévu à l'article 3 ci-dessus.

ART. 7. – En cas de défaillance ou de perte du certificat d'authentification ou du dongle de sécurité, l'exploitant suit la procédure détaillée sur le portail en vue de rétablir l'accès au système de télédéclaration.

ART. 8. – Le présent arrêté conjoint est publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 12 jourmada I 1438 (10 février 2017).

*Le ministre de l'agriculture
et de la pêche maritime,
Le ministre de l'intérieur, ministre du tourisme par intérim,
MOHAMED HASSAD. AZIZ AKHANNOUCH.*

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du « Bulletin officiel » n° 6555 du 28 jourmada II 1438 (27 mars 2017).

Arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 525-17 du 14 jourmada II 1438 (13 mars 2017) fixant, pour l'année 2017, le taux maximum des intérêts déductibles des comptes courants créditeurs d'associés.

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES,

Vu les articles 10 (II-A-2°) et 35 du Code général des impôts institué par l'article 5 de la loi de finances n° 43-06 pour l'année budgétaire 2007, promulguée par le dahir n° 1-06-232 du 10 hija 1427 (31 décembre 2006) tel qu'il a été modifié et complété ;

Vu les taux d'intérêts des bons du Trésor à six mois de l'année 2016,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. – Le taux maximum des intérêts déductibles servis aux associés, en raison des sommes avancées par eux à la société pour les besoins de l'exploitation, est fixé à 2,21% pour l'année 2017.

ART. 2. – Le présent arrêté est publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 14 jourmada II 1438 (13 mars 2017).

MOHAMMED BOUSSAID.

Arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 526-17 du 14 jourmada II 1438 (13 mars 2017) fixant, pour l'année 2017, les coefficients de réévaluation en matière d'impôt sur le revenu au titre des profits fonciers.

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES,

Vu les articles 65-II et 248-III du Code général des impôts institué par l'article 5 de la loi de finances n° 43-06 pour l'année budgétaire 2007 promulguée par le dahir n° 1-06-232 du 10 hija 1427 (31 décembre 2006) tel que modifié et complété,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. – Les coefficients de réévaluation en matière d'impôt sur le revenu au titre des profits fonciers, prévus par les dispositions de l'article 65-II du code susvisé, sont fixés pour l'année 2017 comme suit :

Années	coefficients
Année 1945 et années antérieures	3%
1946	47,841
1947	37,255
1948	26,265
1949	21,101
1950	20,609
1951	18,306
1952	15,621
1953	15,126
1954	16,493
1955	15,621
1956	13,266
1957	13,981
1958	11,431
1959	11,431
1960	10,999
1961	10,493
1962	10,320
1963	9,495
1964	9,138
1965	8,831
1966	8,867
1967	9,026
1968	8,965
1969	8,658

1970	8,571
1971	8,175
1972	7,759
1973	7,659
1974	6,845
1975	5,933
1976	5,416
1977	4,985
1978	4,481
1979	4,159
1980	3,851
1981	3,434
1982	3,086
1983	2,964
1984	2,557
1985	2,422
1986	2,201
1987	2,164
1988	2,115
1989	2,040
1990	1,907
1991	1,743
1992	1,659
1993	1,573
1994	1,510
1995	1,437
1996	1,399
1997	1,388
1998	1,351
1999	1,339
2000	1,314
2001	1,302
2002	1,275
2003	1,263
2004	1,239
2005	1,228
2006	1,188
2007	1,164
2008	1,123
2009	1,087
2010	1,076
2011	1,068
2012	1,055
2013	1,036
2014	1,032
2015	1,016
2016	1

ART. 2. – Le présent arrêté est publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 14 jourmada II 1438 (13 mars 2017).

MOHAMMED BOUSSAID.

Décision du directeur de l'Institut marocain de normalisation n° 3285-16 du 8 safar 1438 (8 novembre 2016)**portant homologation de normes marocaines**

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT MAROCAIN DE NORMALISATION,

Vu la loi n° 12-06 relative à la normalisation, à la certification et à l'accréditation promulguée par le dahir n° 1-10-15 du 26 safar 1431 (11 février 2010), notamment ses articles 11, 15 et 32 ;

Vu le décret n° 2-13-135 du 11 rabii II 1434 (22 février 2013) portant nomination du directeur de l'Institut marocain de normalisation ;

Vu la résolution n° 10 du Conseil d'administration de l'Institut marocain de normalisation (IMANOR), tenu le 23 décembre 2013,

DÉCIDE :

ARTICLE PREMIER. – Sont homologuées comme normes marocaines, les normes dont les références sont présentées en annexe de la présente décision.

ART. 2. – Les normes visées à l'article premier ci-dessus, sont tenues à la disposition des intéressés à l'Institut marocain de normalisation (IMANOR).

ART. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 8 safar 1438 (8 novembre 2016).

ABDERRAHIM TAIBI.

*
* *

**ANNEXE A LA DECISION PORTANT
HOMOLOGATION DE NORMES MAROCAINES**

NM 10.2.001	: 2016	Menuiseries en bois – Terminologie ;
NM 10.2.035	: 2016	Portes et blocs portes - Caractéristiques dimensionnelles ;
NM EN 1634-1	: 2016	Essais de résistance au feu et d'étanchéité aux fumées des portes, fermetures, fenêtres et éléments de quincailleries - Partie 1 : Essais de résistance au feu des portes, fermetures et fenêtres ; (IC 10.2.288)
NM EN 952	: 2016	Vantaux de portes - Planités générale et locale - Méthode de mesure ; (IC 10.2.550)
NM EN 1121	: 2016	Portes - Comportement entre deux climats différents - Méthode d'essai ; (IC 10.2.552)
NM EN 12978	: 2016	Portes et portails équipant les locaux industriels et commerciaux et les garages - Dispositifs de sécurité pour portes motorisées - Prescriptions et méthodes d'essai ; (IC 10.2.553)
NM 10.4.055	: 2016	Appareils sanitaires – Bidets en céramique sanitaire ;
NM ISO 2746	: 2016	Émaux vitrifiés – Essai sous haute tension ; (IC 10.4.224)
NM ISO 4534	: 2016	Émaux vitrifiés – Détermination du comportement de fluidité – Essai d'écoulement ; (IC 10.4.227)
NM ISO 6370-2	: 2016	Émaux vitrifiés - Détermination de la résistance à l'abrasion – Partie 2 : Perte de masse après abrasion de la couche superficielle ; (IC 10.4.230)
NM ISO 8289	: 2016	Émaux vitrifiés – Essai à basse tension pour la détection et la localisation des défauts ; (IC 10.4.231)
NM ISO 9393-2	: 2016	Robinets en matériaux thermoplastiques pour les applications industrielles – Méthodes d'essai de pression et exigences – Partie 2 : Conditions d'essai et exigences de base ; (IC 10.4.242)
NM ISO 10497	: 2016	Essais des appareils de robinetterie – Exigences de l'essai au feu ; (IC 10.4.243)
NM ISO 7121	: 2016	Robinets en acier à tournant sphérique pour les applications industrielles générales ; (IC 10.4.245)
NM ISO 10631	: 2016	Robinets métalliques à papillon d'usage général ; (IC 10.4.246)
NM ISO 9393-1	: 2016	Robinets en matériaux thermoplastiques pour les applications industrielles – Méthodes d'essai de pression et exigences – Partie 1 : Généralités ; (IC 10.4.247)
NM ISO 5208	: 2016	Robinetterie industrielle – Essais sous pression des appareils de robinetterie métalliques ; (IC 10.4.265)
NM EN 13407	: 2016	Urinoirs muraux - Prescriptions fonctionnelles et méthodes d'essai ; (IC 10.4.900)
NM EN 1748-1-2	: 2016	Verre dans la construction - Produits de base spéciaux - Verres borosilicatés - Partie 1-2 : Evaluation de la conformité/norme de produit ; (IC 10.7.075)
NM EN 15682-1	: 2016	Verre dans la construction - Verre de silicate alcalinoterreux de sécurité trempé et traité Heat Soak - Partie 1 : Définition et description ; (IC 10.7.307)
NM EN 15682-2	: 2016	Verre dans la construction - Verre de silicate alcalinoterreux de sécurité trempé et traité Heat Soak - Partie 2 : Évaluation de la conformité/Norme de produit ; (IC 10.7.308)
NM EN 15683-1	: 2016	Verre dans la construction - Verre de silicate sodo-calcique profilé de sécurité trempé thermiquement - Partie 1 : Définition et description ; (IC 10.7.309)
NM EN 15683-2	: 2016	Verre dans la construction - Verre de silicate sodo-calcique profilé de sécurité trempé thermiquement - Partie 2 : Evaluation de la conformité/Norme de produit ; (IC 10.7.310)
NM EN 14178-1	: 2016	Verre dans la construction – Verre de silicate alcalino-terreux de base – Partie 1 : Glace flottée ; (IC 10.7.311)
NM EN 12898	: 2016	Verre dans la construction - Détermination de l'émissivité ; (IC 10.7.313)
NM EN 14179-1	: 2016	Verre dans la construction - Verre de silicate sodo-calcique de sécurité trempé et traité Heat Soak - Partie 1 : Définition et description ; (IC 10.7.314)
NM EN 1096-2	: 2016	Verre dans la construction - Verre à couche - Partie 2 : Exigences et méthodes d'essai pour les couches de classes A, B et S ; (IC 10.7.315)
NM EN 1096-3	: 2016	Verre dans la construction - Verre à couche - Partie 3 : Exigences et méthodes d'essai pour les couches C et D ; (IC 10.7.316)
NM EN 14321-1	: 2016	Verre dans la construction - Verre de silicate alcalino-terreux de sécurité trempé thermiquement - Partie 1 : Définition et description ; (IC 10.7.321)
NM EN 1748-1-1	: 2016	Verre dans la construction - Produits de base spéciaux - Verres borosilicatés - Partie 1-1 : Définitions et propriétés physiques et mécaniques générales ; (IC 10.7.322)
NM EN 13024-1	: 2016	Verre dans la construction - Verre borosilicate de sécurité trempé thermiquement - Partie 1 : Définition et description ; (IC 10.7.324)

- NM EN 15705 : 2016 Engrais - Dosage des condensats d'urée par chromatographie liquide haute performance (HPLC) - Isobutylidène diurée et crotonylidène diurée (méthode A) et oligomères de méthylène-urée (méthode B) ; (IC 12.7.105)
- NM EN 1482 -1 : 2016 Engrais et amendements minéraux basiques - Échantillonnage et préparation de l'échantillon- Partie 1 : Échantillonnage ; (IC 12.7.115)
- NM EN1482 -2 : 2016 Engrais et amendements minéraux basiques - Échantillonnage et préparation de l'échantillon - Partie 2 : Préparation de l'échantillon ; (IC 12.7.116)
- NM EN 15477 : 2016 Engrais - Détermination de la teneur en potassium soluble dans l'eau ; (IC 12.7.119)
- NM EN 14397-1 : 2016 Engrais et amendements minéraux basiques - Détermination de la teneur en dioxyde de carbone - Partie 1 : Méthode applicable aux engrais solides ; (IC 12.7.120)
- NM EN 16195 : 2016 Engrais - Dosage des chlorures en l'absence de matières organiques ; (IC 12.7.123)
- NM EN 15928 : 2016 Engrais - Détermination de la finesse de mouture (procédé à sec) ; (IC 12.7.124)
- NM EN 15924 : 2016 Engrais - Détermination de la finesse de mouture des phosphates naturels tendres ; (IC 12.7.125)
- NM 12.7.129 : 2016 Engrais - Extraction des oligoéléments totaux ;
- NM 12.7.130 : 2016 Engrais - Extraction des oligoéléments solubles dans l'eau ;
- NM 12.7.131 : 2016 Engrais - Dosage des oligoéléments dans les extraits d'engrais par spectrométrie d'absorption atomique ;
- NM 12.7.132 : 2016 Engrais - Dosage du bore dans les extraits d'engrais - Méthode par spectrométrie à l'azométhine -H ;
- NM 12.7.140 : 2016 Engrais minéraux - Engrais à base des éléments majeurs N, P, K ;
- NM ISO 16741 : 2016 Traçabilité des produits crustacés - Spécifications relatives aux informations à enregistrer dans les chaînes de distribution de crustacés d'élevage ; (IC 08.7.051)
- NM ISO 18537 : 2016 Traçabilité des produits crustacés - Spécifications relatives aux informations à enregistrer dans les chaînes de distribution de crustacés issus de la pêche ; (IC 08.7.052)
- NM ISO 18539 : 2016 Traçabilité des mollusques - Spécifications relatives aux informations à enregistrer dans les chaînes de distribution de mollusques issus de la pêche ; (IC 08.7.054)
- NM EN 15635 : 2016 Systèmes de stockage statique en acier - Utilisation et maintenance de système de stockage ; (IC 30.7.513)
- NM EN 15629 : 2016 Systèmes de stockage statiques en acier - Spécification du système de stockage ; (IC 30.7.514)
- NM EN 15696 : 2016 Self-stockage - Spécification pour les services de self-stockage ; (IC 30.7.515)
- NM EN 13280 : 2016 Spécification pour citernes monoblocs et réservoirs compartimentés en PRV pour le stockage hors sol d'eau froide ; (IC 30.7.520)
- NM ISO 17363 : 2016 Applications RFID à la chaîne logistique - Conteneurs de fret, (IC 30.7.522)
- NM EN 15620 : 2016 Systèmes de stockage statiques en acier - Rayonnages à palettes réglables - Tolérances, déformations et jeux ; (IC 30.7.523)
- NM ISO 17364 : 2016 Applications de chaîne d'approvisionnements de RFID - Éléments restituables de transport (RTIs) et éléments d'emballage restituables (RPIs) ; (IC 30.7.524)
- NM ISO 18185-1 : 2016 Conteneurs pour le transport de marchandises - Scellés électroniques - Partie 1 : Protocole de communication ; (IC 30.7.525)
- NM ISO 18185-2 : 2016 Conteneurs pour le transport de marchandises - Scellés électroniques - Partie 2 : Exigences d'applications ; (IC 30.7.526)
- NM ISO 18185-3 : 2016 Récipients de fret - Joints électroniques - Partie 3 : Caractéristiques environnementales ; (IC 30.7.527)
- NM ISO 18185-4 : 2016 Conteneurs pour le transport de marchandises - Scellés électroniques - Partie 4 : Protection des données ; (IC 30.7.528)
- NM ISO 18185-5 : 2016 Conteneurs pour le transport de marchandises - Scellés électroniques - Partie 5 : Couche physique ; (IC 30.7.529)
- NM ISO/TS 10891 : 2016 Conteneurs pour le transport de marchandises - Identification par radiofréquence (RFID) - Étiquette de plaque de licence ; (IC 30.7.530)
- NM EN 13369 : 2016 Règles communes pour les produits préfabriqués en béton ; (IC 10.1.360)
- NM EN 15037-1 : 2016 Produits préfabriqués en béton - Systèmes de planchers à poutrelles et entrevous - Partie 1 : Poutrelles ; (IC 10.1.365)
- NM EN 1990 : 2016 Eurocodes structuraux - Eurocodes : Bases de calcul des structures ; (IC 10.0.030)
- NM EN 1992-1-1 : 2016 Eurocode 2 : Calcul des structures en béton - Partie 1-1 : Règles générales et règles pour les bâtiments ; (IC 10.0.042)
- NM EN 1992-1-2 : 2016 Eurocode 2 : Calcul des structures en béton - Partie 1-2 : Règles générales - Calcul du comportement au feu ; (IC 10.0.043)

- NM EN 845-1 : 2016 Spécification pour composants accessoires de maçonnerie - Partie 1 : Attaches, brides de fixation, étriers de support et consoles ; (IC 10.1.510)
- NM EN 845-2 : 2016 Spécifications pour composants accessoires de maçonnerie - Partie 2 : Linteaux ; (IC 10.1.511)
- NM EN 845-3 : 2016 Spécification pour composants accessoires de maçonnerie - Partie 3 : Treillis d'armature en acier pour joints horizontaux ; (IC 10.1.512)
- NM EN 771-1 : 2016 Spécification pour éléments de maçonnerie - Partie 1 : Briques de terre cuite ; (IC 10.1.513)
- NM EN 771-2 : 2016 Spécifications pour éléments de maçonnerie - Partie 2 : Éléments de maçonnerie en silico-calcaire ; (IC 10.1.514)
- NM EN 771-4 : 2016 Spécifications pour éléments de maçonnerie - Partie 4 : Éléments de maçonnerie en béton cellulaire autoclavé ; (IC 10.1.516)
- NM EN 771-5 : 2016 Spécifications pour éléments de maçonnerie - Partie 5 : Éléments de maçonnerie en pierre reconstituée ; (IC 10.1.517)
- NM EN 771-6 : 2016 Spécification pour éléments de maçonnerie - Partie 6 : Éléments de maçonnerie en pierre naturelle ; (IC 10.1.518)
- NM EN 15651-1 : 2016 Mastics pour joints pour des usages non structuraux dans les constructions immobilières et pour chemins piétonniers - Partie 1 : Mastics pour éléments de façade ; (IC 10.8.310)
- NM EN 15651-2 : 2016 Mastics pour joints pour des usages non structuraux dans les constructions immobilières et pour chemins piétonniers - Partie 2 : Mastics pour vitrage ; (IC 10.8.311)
- NM EN 15651-3 : 2016 Mastics pour joints pour des usages non structuraux dans les constructions immobilières et pour chemins piétonniers - Partie 3 : Mastics sanitaires ; (IC 10.8.312)
- NM EN 15651-4 : 2016 Mastics pour joints pour des usages non structuraux dans les constructions immobilières et pour chemins piétonniers - Partie 4 : Mastics pour chemins piétonniers ; (IC 10.8.313)
- NM EN 15651-5 : 2016 Mastics pour joints pour des usages non structuraux dans les constructions immobilières et pour chemins piétonniers - Partie 5 : Évaluation de la conformité et marquage. (IC 10.8.314)

Décision du directeur de l'Institut marocain de normalisation n° 414-17 du 26 jourmada I 1438 (24 février 2017)**portant homologation de normes marocaines**

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT MAROCAIN DE NORMALISATION,

Vu la loi n° 12-06 relative à la normalisation, à la certification et à l'accréditation promulguée par le dahir n° 1-10-15 du 26 safar 1431 (11 février 2010), notamment ses articles 11, 15 et 32 ;

Vu le décret n° 2-13-135 du 11 rabii II 1434 (22 février 2013) portant nomination du directeur de l'Institut marocain de normalisation ;

Vu la résolution n° 10 du Conseil d'administration de l'Institut marocain de normalisation (IMANOR), tenu le 23 décembre 2013,

DÉCIDE :

ARTICLE PREMIER. – Sont homologuées comme normes marocaines, les normes dont les références sont présentées en annexe de la présente décision.

ART. 2. – Les normes visées à l'article premier ci-dessus, sont tenues à la disposition des intéressés à l'Institut marocain de normalisation (IMANOR).

ART. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 26 jourmada I 1438 (24 février 2017).

ABDERRAHIM TAIBI.

*

* *

**ANNEXE A LA DECISION PORTANT
HOMOLOGATION DE NORMES MAROCAINES**

NM 22.8.203	: 2017	Chambres à air pour vélos et motocycles - Evaluation des performances mécaniques et des caractéristique physico-chimiques - Méthodes d'essai et exigences;
NM 08.1.113	: 2017	Fruits et légumes frais - Ananas ;
NM 08.1.114	: 2017	Fruits et légumes frais - Figues de Barbarie ;
NM 08.1.115	: 2017	Fruits et légumes frais - Litchis ;
NM 08.1.116	: 2017	Fruits et légumes frais - Pamplemousses ;
NM 08.1.117	: 2017	Fruits et légumes frais - Grenade ;
NM 08.1.131	: 2017	Fruits et légumes frais - Asperges ;
NM 08.1.132	: 2017	Fruits et légumes frais - Piments forts ;
NM 08.1.170	: 2017	Code d'usages pour l'emballage et le transport des fruits et légumes frais ;
NM GUIDE ISO 64	: 2017	Guide pour l'introduction des aspects environnementaux dans les normes de produit ; (IC 00.5.135)
NM ISO 8492	: 2017	Matériaux métalliques - Tubes - Essai d'aplatissement ; (IC 01.1.018)
NM ISO 8495	: 2017	Matériaux métalliques - Tubes - Essai de dilatation d'anneaux ; (IC 01.1.021)
NM ISO 8496	: 2017	Matériaux métalliques - Tubes - Essai de traction sur anneaux ; (IC 01.1.022)
NM ISO 11484	: 2017	Produits en acier - Système de qualification, par l'employeur, du personnel pour essais non destructifs (END) ; (IC 01.4.145)
NM ISO 8494	: 2017	Matériaux métalliques - Tubes - Essai de rabattement de collerette ; (IC 01.4.188)
NM ISO 4179	: 2017	Tuyaux en fonte ductile pour canalisations avec et sans pression - Revêtement interne au mortier de ciment ; (IC 01.4.270)
NM ISO 8179-1	: 2017	Tuyaux en fonte ductile - Revêtement extérieur au zinc - Partie 1 : Zinc métallique et couche de finition ; (IC 01.4.283)
NM ISO 8180	: 2017	Canalisation en fonte ductile - Manche en polyéthylène pour application sur site ; (IC 01.4.285)
NM EN 10216-1	: 2017	Tubes sans soudure en acier pour service sous pression - Conditions techniques de livraison - Partie 1 : Tubes en acier non allié avec caractéristiques spécifiées à température ambiante ; (IC 01.4.773)
NM EN 10216-2	: 2017	Tubes sans soudure en acier pour service sous pression - Conditions techniques de livraison - Partie 2 : Tubes en acier non allié et allié avec caractéristiques spécifiées à température élevée ; (IC 01.4.774)
NM EN 10216-3	: 2017	Tubes sans soudure en acier pour service sous pression - Conditions techniques de livraison - Partie 3 : Tubes en acier allié à grain fin ; (IC 01.4.775)
NM EN 10216-4	: 2017	Tubes sans soudure en acier pour service sous pression - Conditions techniques de livraison - Partie 4 : Tubes en acier non allié et allié avec caractéristiques spécifiées à basse température ; (IC 01.4.776)
NM EN 10216-5	: 2017	Tubes sans soudure pour service sous pression - Conditions techniques de livraison - Partie 5 : Tubes en aciers inoxydables ; (IC 01.4.777)
NM EN 10217-1	: 2017	Tubes soudés en acier pour service sous pression - Conditions techniques de livraison - Partie 1 : Tubes en acier non allié avec caractéristiques spécifiées à température ambiante ; (IC 01.4.778)
NM EN 10217-2	: 2017	Tubes soudés en acier pour service sous pression - Conditions techniques de livraison - Partie 2 : Tubes soudés électriquement en acier non allié et allié avec caractéristiques spécifiées à température élevée ; (IC 01.4.779)
NM EN 10217-3	: 2017	Tubes soudés en acier pour service sous pression - Conditions techniques de livraison - Partie 3 : Tubes en acier allié à grain fin ; (IC 01.4.780)
NM EN 10217-4	: 2017	Tubes soudés en acier pour service sous pression - Conditions techniques de livraison - Partie 4 : Tubes soudés électriquement en acier non allié avec caractéristiques spécifiées à basse température ; (IC 01.4.781)
NM EN 10217-5	: 2017	Tubes soudés en acier pour service sous pression - Conditions techniques de livraison - Partie 5 : Tubes soudés à l'arc immergé sous flux en poudre en acier non allié et allié avec caractéristiques spécifiées à haute température ; (IC 01.4.782)
NM EN 10217-6	: 2017	Tubes soudés en acier pour service sous pression - Conditions techniques de livraisons - Partie 6 : Tubes soudés à l'arc immergé sous flux en poudre en acier non allié avec caractéristiques spécifiées à basse température ; (IC 01.4.783) ;
NM EN 10217-7	: 2017	Tubes soudés en acier pour service sous pression - Conditions techniques de livraisons - Partie 7 : Tubes en aciers inoxydables ; (IC 01.4.784) ;

NM EN 10305-4	: 2017	Tubes de précision en acier - Conditions techniques de livraison - Partie 4 : Tubes sans soudure étirés à froid pour circuits hydrauliques et pneumatiques ; (IC 01.4.785)
NM EN 10305-6	: 2017	Tubes de précision en acier - Conditions techniques de livraison - Partie 6 : Tubes soudés étirés à froid pour circuits hydrauliques et pneumatiques ; (IC 01.4.786)
NM EN 13480-1	: 2017	Tuyauteries industrielles métalliques - Partie 1 : Généralités ; (IC 01.4.787)
NM EN 13480-2	: 2017	Tuyauteries industrielles métalliques - Partie 2 : Matériaux ; (IC 01.4.788)
NM EN 13480-3	: 2017	Tuyauteries industrielles métalliques - Partie 3 : Conception et calcul ; (IC 01.4.789)
NM EN 13480-4	: 2017	Tuyauteries industrielles métalliques - Partie 4 : Fabrication et installation ; (IC 01.4.790)
NM EN 13480-5	: 2017	Tuyauteries industrielles métalliques - Partie 5 : Inspection et contrôle ; (IC 01.4.791)
NM EN 13480-6	: 2017	Tuyauteries industrielles métalliques - Partie 6 : Exigences complémentaires relatives aux tuyauteries enterrées ; (IC 01.4.792)
NM EN 13480-8	: 2017	Tuyauteries industrielles métalliques - Partie 8 : Exigences complémentaires relatives aux tuyauteries en aluminium et alliages d'aluminium ; (IC 01.4.793)
NM EN 14585-1	: 2017	Tuyauteries métalliques flexibles onduleuses pour applications sous pression - Partie 1 : Prescriptions ; (IC 01.4.794)
NM ISO 12100	: 2017	Sécurité des machines - Principes généraux de conception - Appréciation du risque et réduction du risque ; (IC 21.7.001)
NM ISO 13857	: 2017	Sécurité des machines - Distances de sécurité empêchant les membres supérieurs et inférieurs d'atteindre les zones dangereuses ; (IC 21.7.006)
NM ISO 14120	: 2017	Sécurité des machines - Protecteurs - Prescriptions générales pour la conception et la construction des protecteurs fixes et mobiles ; (IC 21.7.009)
NM ISO 14119	: 2017	Sécurité des machines - Dispositifs de verrouillage associés à des protecteurs - Principes de conception et de choix ; (IC 21.7.037)
NM ISO 13855	: 2017	Sécurité des machines - Positionnement des moyens de protection par rapport à la vitesse d'approche des parties du corps ; (IC 21.7.071)
NM EN 1037	: 2017	Sécurité des machines - Prévention de la mise en marche intempestive ; (IC 21.7.103)
NM EN 12786	: 2017	Sécurité des machines - Exigences relatives à la rédaction des clauses vibrations des normes de sécurité ; (IC 21.7.108)
NM ISO 13856-1	: 2017	Sécurité des machines - Dispositifs de protection sensibles à la pression - Partie 1 : Principes généraux de conception et d'essai des tapis et planchers sensibles à la pression ; (IC 21.7.111)
NM ISO 13856-2	: 2017	Sécurité des machines - Dispositifs de protection sensibles à la pression - Partie 2 : Principes généraux de conception et d'essai des bords et barres sensibles à la pression ; (IC 21.7.112)
NM ISO 13856-3	: 2017	Sécurité des machines - Dispositifs de protection sensibles à la pression - Partie 3 : Principes généraux de conception et d'essai des pare-chocs, plaques, câbles et dispositifs analogues sensibles à la pression ; (IC 21.7.113)
NM EN 16228-1	: 2017	Machines de forage et de fondation - Sécurité - Partie 1 : Prescriptions communes ; (IC 21.7.151)
NM EN 16228-2	: 2017	Machines de forage et de fondation - Sécurité - Partie 2 : Machines mobiles de forage de génie civil, de géotechnique, de forage d'eau, d'exploration de sol, d'énergie géothermique, de mines et carrières ; (IC 21.7.152)
NM EN 16228-3	: 2017	Machines de forage et de fondation - Sécurité - Partie 3 : Appareils de forage horizontal dirigé (HDD) ; (IC 21.7.153)
NM EN 16228-4	: 2017	Machines de forage et de fondation - Sécurité - Partie 4 : Machines de fondation ; (IC 21.7.154)
NM EN 16228-5	: 2017	Machines de forage et de fondation - Sécurité - Partie 5 : Machines pour parois moulées ; (IC 21.7.155)
NM EN 16228-6	: 2017	Machines de forage et de fondation - Sécurité - Partie 6 : Machines pour traitement des sols par injection et machines pour injection des sols par jet ; (IC 21.7.156)
NM EN 16228-7	: 2017	Machines de forage et de fondation - Sécurité - Partie 7 : Équipements complémentaires interchangeables ; (IC 21.7.157)
NM EN 61029-1	: 2017	Sécurité des machines-outils électriques semi-fixes - Partie 1 : règles générales ; (IC 21.7.169)

- NM EN 61029-2-1 : 2017 Sécurité des machines-outils électriques semi-fixes - Partie 2-1 : Règles particulières pour les scies circulaires à table ; (IC 21.7.170)
- NM EN 61029-2-3 : 2017 Sécurité des machines-outils électriques semi-fixes - Partie 2-3 : Règles particulières pour les dégauchisseuses et les raboteuses ; (IC 21.7.171)
- NM EN 61029-2-4 : 2017 Sécurité des machines-outils électriques semi-fixes - Partie 2-4 : Règles particulières pour les tourets à meuler ; (IC 21.7.172)
- NM EN 61029-2-5 : 2017 Sécurité des machines-outils électriques semi fixes - Partie 2-5 : Règles particulières pour les scies à ruban ; (IC 21.7.173)
- NM EN 61029-2-6 : 2017 Sécurité des machines-outils électriques semi-fixes - Partie 2-6 : Règles particulières pour les foreuses à béton ; (IC 21.7.174)
- NM EN 61029-2-8 : 2017 Sécurité des machines-outils électriques semi-fixes - Partie 2-8 : Règles particulières pour les toupies monobroches verticales ; (IC 21.7.175)
- NM EN 61029-2-9 : 2017 Sécurité des machines-outils électriques semi-fixes - Partie 2-9 : Règles particulières pour les scies à onglet ; (IC 21.7.176)
- NM EN 61029-2-10 : 2017 Sécurité des machines-outils électriques semi-fixes - Partie 2-10 : Règles particulières pour les tourets à couper ; (IC 21.7.177)
- NM EN 61029-2-11 : 2017 Sécurité des machines-outils électriques semi-fixes - Partie 2-11 : Règles particulières pour les scies d'établi-scies à mortaiser ; (IC 21.7.178)
- NM EN 61029-2-12 : 2017 Sécurité des machines-outils électriques semi-fixes - Partie 2-12 : Exigences particulières pour les machines à fileter ; (IC 21.7.179)
- NM ISO 19353 : 2017 Sécurité des machines - Prévention et protection contre l'incendie ; (IC 21.7.203)
- NM EN 746-1 : 2017 Equipements thermiques industriels - Partie 1 : Prescriptions générales de sécurité pour les équipements thermiques industriels ; (IC 21.7.221)
- NM EN 746-2 : 2017 Equipements thermiques industriels - Partie 2 : Prescriptions de sécurité concernant la combustion et la manutention des combustibles ; (IC 21.7.222)
- NM EN 746-3 : 2017 Equipements thermiques industriels - Partie 3 : Prescriptions de sécurité pour la génération et l'utilisation des gaz d'atmosphère ; (IC 21.7.223)
- NM EN 746-4 : 2017 Equipements thermiques industriels - Partie 4 : Prescriptions particulières de sécurité pour les équipements thermiques de galvanisation à chaud ; (IC 21.7.224)
- NM EN 746-5 : 2017 Equipements thermiques industriels - Partie 5 : Prescriptions particulières de sécurité pour les équipements thermiques à bain de sel ; (IC 21.7.225)
- NM EN 746-8 : 2017 Equipements thermiques industriels - Partie 8 : Prescriptions particulières de sécurité pour les équipements de trempe ; (IC 21.7.226)
- NM EN 13977 : 2017 Applications ferroviaires - Voie - Prescriptions de sécurité pour machines portables et lorries pour la construction et la maintenance ; (IC 21.7.341)
- NM EN 14033-1 : 2017 Applications ferroviaires - Voie - Machines de construction et de maintenance empruntant exclusivement les voies ferrées - Partie 1 : Prescriptions techniques pour la circulation ; (IC 21.7.342)
- NM EN 14033-2 : 2017 Applications ferroviaires - Voie - Machines de construction et de maintenance empruntant exclusivement les voies ferrées - Partie 2 : Prescriptions techniques pour le travail ; (IC 21.7.343)
- NM EN 14033-3 : 2017 Applications ferroviaires - Voie - Machines de construction et de maintenance empruntant exclusivement les voies ferrées - Partie 3 : Prescriptions générales pour la sécurité ; (IC 21.7.344)
- NM EN 15954-1 : 2017 Applications ferroviaires - Voie - Remorques et éléments associés - Partie 1 : Prescriptions techniques pour la circulation et le travail ; (IC 21.7.345)
- NM EN 15954-2 : 2017 Applications ferroviaires - Voie - Remorques et éléments associés - Partie 2 : Prescriptions générales pour la sécurité ; (IC 21.7.346)
- NM EN 15955-1 : 2017 Applications ferroviaires - Voie - Machines dérailables et éléments associés - Partie 1 : Prescriptions techniques pour la circulation et le travail ; (IC 21.7.347)
- NM EN 15955-2 : 2017 Applications ferroviaires - Voie - Machines dérailables et éléments associés - Partie 2 : Prescriptions générales de sécurité ; (IC 21.7.348)
- NM EN 15746-1 : 2017 Applications ferroviaires - Voie - Machines rail-route et équipements associés - Partie 1 : Prescriptions techniques pour la circulation et le travail ; (IC 21.7.349)
- NM EN 15746-2 : 2017 Applications ferroviaires - Voie - Machines rail-route et équipements associés - Partie 2 : Prescriptions générales de sécurité ; (IC 21.7.350)
- NM ISO 11148-1 : 2017 Machines portatives à moteur non électrique - Exigences de sécurité - Partie 1 : Machines portatives de pose d'éléments de fixation non filetés ; (IC 21.7.418)

NM ISO 11148-2	: 2017	Machines portatives à moteur non électrique - Exigences de sécurité - Partie 2 : Machines de découpe et de sertissage ; (IC 21.7.419)
NM ISO 11148-3	: 2017	Machines portatives à moteur non électrique - Exigences de sécurité - Partie 3 : Perceuses et taraudeuses ; (IC 21.7.420)
NM ISO 11148-4	: 2017	Machines portatives à moteur non électrique - Exigences de sécurité - Partie 4 : Machines portatives non rotatives à percussion ; (IC 21.7.421)
NM ISO 11148-5	: 2017	Machines portatives à moteur non électrique - Exigences de sécurité - Partie 5 : Perceuses à percussion rotatives ; (IC 21.7.422)
NM ISO 11148-6	: 2017	Machines portatives à moteur non électrique - Exigences de sécurité - Partie 6 : Machines d'assemblage pour éléments de fixation filetés ; (IC 21.7.423)
NM ISO 11148-7	: 2017	Machines portatives à moteur non électrique - Exigences de sécurité - Partie 7 : Meuleuses ; (IC 21.7.424)
NM ISO 11148-8	: 2017	Machines portatives à moteur non électrique - Exigences de sécurité - Partie 8 : Polisseuses-lustreuses et ponceuses ; (IC 21.7.425)
NM ISO 11148-9	: 2017	Machines portatives à moteur non électrique - Exigences de sécurité - Partie 9 : Meuleuses d'outillage ; (IC 21.7.426)
NM ISO 11148-10	: 2017	Machines portatives à moteur non électrique - Exigences de sécurité - Partie 10 : Machines portatives à compression ; (IC 21.7.427)
NM ISO 11148-11	: 2017	Machines portatives à moteur non électrique - Exigences de sécurité - Partie 11 : Grignoteuses et cisailles ; (IC 21.7.428)
NM ISO 11148-12	: 2017	Machines portatives à moteur non électrique - Exigences de sécurité - Partie 12 : Scies circulaires, scies oscillantes et scies alternatives ; (IC 21.7.429)
NM EN 16191	: 2017	Tunneliers - Prescriptions de sécurité ; (IC 21.7.478)
NM EN 1807-1	: 2017	Sécurité des machines pour le travail du bois - Machines à scier à ruban - Partie 1 : Scies à table et scies à refendre ; (IC 21.7.873)
NM EN 1807-2	: 2017	Sécurité des machines pour le travail du bois - Machines à scier à ruban - Partie 2 : Scies à grumes ; (IC 21.7.875)
NM EN 1870-18	: 2017	Sécurité des machines pour le travail du bois - Machines à scies circulaires - Partie 18 : Scies au format ; (IC 21.7.893)
NM EN 1870-19	: 2017	Sécurité des machines pour le travail du bois - Machines à scies circulaires - Partie 19 : Scies circulaires à table de menuisier (avec et sans table mobile) et scies de chantier ; (IC 21.7.894)
NM 20.0.001	: 2017	Produit de l'Artisanat - L'art géométrique marocain « <i>Tastir</i> » - Spécifications techniques et motifs ;
NM 20.0.002	: 2017	Produit de l'Artisanat - L'art géométrique marocain « <i>Tastir</i> » - Terminologie ;
NM 20.0.003	: 2017	Produit de l'Artisanat - L'art géométrique marocain « <i>Tastir</i> » - Essais.

TEXTES PARTICULIERS

**Désignation du commissaire du gouvernement auprès du
Crédit agricole du Maroc**

Par décret n° 2-17-52 du 2 jourmada I 1438 (31 janvier 2017) M. Zakaria NACHID, a été désigné commissaire du gouvernement auprès du Crédit agricole du Maroc.

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du « Bulletin officiel » n° 6555 du 28 jourmada II 1438 (27 mars 2017).

Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 792-16 du 15 jourmada II 1437 (25 mars 2016) portant reconnaissance de l'indication géographique « Amande d'Aknoul » et homologation du cahier des charges y afférent.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE
MARITIME,

Vu la loi n° 25-06 relative aux signes distinctifs d'origine et de qualité des denrées alimentaires et des produits agricoles et halieutiques, promulguée par le dahir n° 1-08-56 du 17 jourmada I 1429 (23 mai 2008), notamment son article 14 ;

Vu le décret n° 2-08-403 du 6 hija 1429 (5 décembre 2008) pris en application de la loi n° 25-06 relative aux signes distinctifs d'origine et de qualité des denrées alimentaires et des produits agricoles et halieutiques ;

Vu le décret n° 2-08-404 du 6 hija 1429 (5 décembre 2008) relatif à la composition et au mode de fonctionnement de la Commission nationale des signes distinctifs d'origine et de qualité ;

Après avis de la Commission nationale des signes distinctifs d'origine et de qualité réunie le 24 rabii II 1437 (4 février 2016),

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. – Est reconnue l'indication géographique « Amande d'Aknoul », demandée par la Coopérative agricole féminine pour la production et la valorisation des amandes «Tighzratine», pour les amandes obtenues dans les conditions fixées par le cahier des charges homologué et annexé à l'original du présent arrêté.

ART. 2. – Seules peuvent bénéficier de l'indication géographique « Amande d'Aknoul », les amandes produites exclusivement dans les conditions fixées par le cahier des charges homologué et mentionné à l'article premier ci-dessus.

ART. 3. – L'aire géographique couverte par l'indication géographique « Amande d'Aknoul » se situe dans le cercle d'Aknoul, province de Taza, qui comprend les six communes suivantes : Ajdir, Bourd, Gzenaya Al Janoubia, Jbarna, Sidi Ali Bourakba, Tizi Ouasli.

ART. 4. – Les principales caractéristiques des amandes d'indication géographique « Amande d'Aknoul » sont les suivantes :

1. Caractéristiques physiques :

- l'amandon frais est de forme allongée et de couleur marron clair ;
- le poids de l'amandon : compris entre 0,5 et 1,7 grammes ;
- la longueur de l'amandon : comprise entre 1 et 3 centimètres ;
- la largeur de l'amandon : comprise entre 1 et 1,7 centimètres.

2. Caractéristiques biochimiques :

- teneur en huile (% matière sèche) : 48 - 65% ;
- teneur en protéines totales (% matière sèche) : 14-34% ;
- acide oléique (% teneur en huile totale) : 58 - 82%.

3. Caractéristiques organoleptiques :

- amandons croquants ;
- goût savoureux et doux.

ART. 5. – Les principales conditions de production, de récolte et de conditionnement des amandes d'indication géographique « Amande d'Aknoul » sont les suivantes :

1. les opérations de production, de récolte et de conditionnement des amandes doivent être réalisées dans l'aire géographique mentionnée à l'article 3 ci-dessus ;

2. les fruits sont issus de semis de la variété locale appelée communément « Louz Beldi » constituée d'un mélange de plusieurs génotypes ;

3. les plants doivent être issus de semis ;

4. la récolte se fait manuellement durant la période comprise entre la deuxième quinzaine du mois de septembre et la première quinzaine du mois d'octobre ;

5. les fruits récoltés doivent être transportés dans des contenants propres vers les endroits destinés au séchage ;

6. pour le séchage, les fruits doivent être disposés sur une seule couche et séchés au soleil pendant une à deux semaines, selon les conditions climatiques ;

7. le concassage doit être fait manuellement ou mécaniquement. Il est suivi du triage des amandons sains, propres et de bonne qualité ;

8. les amandons triés sont mis dans des sacs propres et stockés dans des locaux aérés à température ambiante ;

9. l'emballage doit être fait en fonction du calibre et du poids de l'amande qui ne doit pas être inférieur à 0,5 g ;

10. le conditionnement des amandes d'indication géographique « Amandes d'Aknoul » doit être fait, en lots homogènes, dans des contenants alimentaires, conformes à la réglementation en vigueur, selon les poids suivants : 75 g, 250 g, 0,5 kg et 1 kg.

ART. 6. – Le contrôle du respect des clauses du cahier des charges est assuré, selon le plan de contrôle prévu par le cahier des charges précité, par la société « Normacert sarl » ou tout autre organisme de certification et de contrôle agréé conformément à la réglementation en vigueur.

L'organisme de certification et de contrôle concerné délivre aux producteurs et conditionneurs inscrits auprès dudit organisme l'attestation de certification des amandes bénéficiant de l'indication géographique protégée « Amande d'Aknoul ».

ART. 7. – Outre les mentions obligatoires prévues par la réglementation applicable en matière d'étiquetage et de présentation des denrées alimentaires, l'étiquetage des amandes d'indication géographique protégée « Amandes d'Aknoul » doit comporter les indications suivantes :

- la mention « Indication géographique protégée Amande d'Aknoul » ou « IGP Amande d'Aknoul » ;
- le logo officiel de l'indication géographique protégée tel que publié en annexe au décret susvisé n° 2-08-403 ;
- la référence de l'organisme de certification et de contrôle.

Ces mentions doivent être regroupées dans le même champ visuel sur la même étiquette.

Elles sont présentées dans des caractères apparents, lisibles, indélébiles et suffisamment grands pour qu'ils ressortent bien du cadre sur lequel ils sont imprimés et pour qu'on puisse les distinguer nettement de l'ensemble des autres indications et dessins.

ART. 8. – Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.
Rabat, le 15 jourmada II 1437 (25 mars 2016).

AZIZ AKHANNOUCH.

Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 793-16 du 15 jourmada II 1437 (25 mars 2016) portant reconnaissance de l'indication géographique « Figue de Barbarie Dellahia d'Al-Hoceima » et homologation du cahier des charges y afférent.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE MARITIME,

Vu la loi n° 25-06 relative aux signes distinctifs d'origine et de qualité des denrées alimentaires et des produits agricoles et halieutiques, promulguée par le dahir n° 1-08-56 du 17 jourmada I 1429 (23 mai 2008), notamment son article 14 ;

Vu le décret n° 2-08-403 du 6 hija 1429 (5 décembre 2008) pris en application de la loi n° 25-06 relative aux signes distinctifs d'origine et de qualité des denrées alimentaires et des produits agricoles et halieutiques ;

Vu le décret n° 2-08-404 du 6 hija 1429 (5 décembre 2008) relatif à la composition et au mode de fonctionnement de la Commission nationale des signes distinctifs d'origine et de qualité ;

Après avis de la Commission nationale des signes distinctifs d'origine et de qualité réunie le 4 rabii II 1437 (14 janvier 2016),

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. – Est reconnue l'indication géographique « Figue de Barbarie Dellahia d'Al-Hoceima », demandée par l'Association Sobbar Targuiste pour le développement du Cactus, pour la figue de barbarie obtenue dans les conditions fixées par le cahier des charges homologué et annexé à l'original du présent arrêté.

ART. 2. – Seule peut bénéficier de l'indication géographique « Figue de Barbarie Dellahia d'Al-Hoceima », la figue de barbarie produite exclusivement dans les conditions fixées par le cahier des charges homologué et mentionné à l'article premier ci-dessus.

ART. 3. – L'aire géographique couverte par l'indication géographique « Figue de Barbarie Dellahia d'Al-Hoceima » englobe neuf (9) communes appartenant à la province d'Al-Hoceima, réparties sur quatre cercles comme suit :

- Commune du cercle Beni Ouariaghel : Beni Hadifa ;
- Communes du cercle Beni Boufrah : Senada, Beni Boufrah, Beni Gmil Mastassa, Beni Gmil Maksouline ;
- Communes du cercle Targuist : Sidi Boutmim, Zarkat, Beni Ammart ;
- Commune du Cercle Ktama : Moulay Ahemed Cherif.

ART. 4. – Les principales caractéristiques de la figue de barbarie d'indication géographique « Figue de Barbarie Dellahia d'Al-Hoceima » sont les suivantes :

1. les figues de barbarie d'indication géographique « Figue de Barbarie Dellahia d'Al-Hoceima » doivent provenir exclusivement de la variété « Dellahia » ;

2. le fruit est une baie charnue de forme arrondie et allongée du côté du pédoncule. Sa peau est de couleur vert-jaunâtre à maturité. Sa pulpe, riche en eau avec un goût sucré, rappelant celui de la pastèque, est de couleur vert-citron avec des petites graines tendres ;

3. les principales caractéristiques physico-chimiques de la figue de barbarie d'indication géographique « Figue de Barbarie Dellahia d'Al-Hoceima » sont les suivantes :

- longueur du fruit : 6 - 7 cm ;
- largeur du fruit : 4 - 5 cm ;
- poids frais du fruit : 90 - 105 g ;
- teneur en jus : 20 - 26 ml/100 g de pulpe ;
- teneur en sucre : 13 - 14,5 g/100 g de jus.

ART. 5. – Les principales conditions de production, de récolte et de conditionnement de la figue de barbarie d'indication géographique « Figue de Barbarie Dellahia d'Al-Hoceima », sont les suivantes :

1. les opérations de production, de récolte et de conditionnement de la figue de barbarie doivent être réalisées dans l'aire géographique mentionnée à l'article 3 ci-dessus ;

2. la figue de barbarie peut être issue de plantes cultivées ou spontanées ;

3. la figue de barbarie doit provenir exclusivement de la variété « Dellahia », visée à l'article 4 ci-dessus ;

4. lorsque la figue de barbarie est issue de plants cultivés :

- le travail du sol doit être réalisé en hiver pour faciliter l'infiltration des eaux et permettre l'enfouissement des herbes, des engrais et du fumier ;
- la multiplication doit être réalisée par bouturage de raquettes, séchées au préalable pendant au moins deux semaines. Les raquettes sont conservées dans un endroit ombragé et aéré pour stimuler l'enracinement de la zone coupée ;
- la plantation doit être effectuée au printemps à partir de février - mars. La raquette est placée inclinée sur les 2/3 de sa hauteur par rapport au sol ;
- la taille est occasionnellement pratiquée en automne et au printemps. Elle consiste à éliminer les vieilles raquettes à la base des troncs et à couper les raquettes qui se touchent ;
- le fumier peut être apporté à raison de 1 à 5 kg par plant ;
- aucun traitement phytosanitaire n'est effectué sur les plantations de figue de barbarie dellahia ;

5. la récolte de la figue de barbarie se base sur la perception visuelle. La figue doit être récoltée avec soin à un stade optimum de maturité quand sa couleur verdâtre évolue vert le vert jaunâtre. La récolte doit être échelonnée du mois d'août au mois de novembre ;

6. les figues de barbarie récoltées doivent être placées dans des contenants propres pour être acheminées rapidement vers la station de conditionnement. Les fruits doivent, ensuite, être nettoyés à l'aide de brosses pour éliminer les épines ;

7. les opérations de triage et de calibrage doivent être réalisées manuellement au niveau de l'unité de conditionnement ;

8. les figues de barbarie doivent être conditionnées en lots homogènes dans des contenants alimentaires, conformément à la réglementation en vigueur, de 2,5 kg, 5 kg, ou 10 kg.

ART. 6. – Le contrôle du respect des clauses du cahier des charges est assuré, selon le plan de contrôle prévu par le cahier des charges précité, par la société « Normacert sarl » ou tout autre organisme de certification et de contrôle agréé conformément à la réglementation en vigueur.

L'organisme de certification et de contrôle concerné délivre aux producteurs et conditionneurs inscrits auprès dudit organisme l'attestation de certification de la figue de barbarie bénéficiant de l'indication géographique protégée « Figue de Barbarie Dellahia d'Al-Hoceima ».

ART. 7. – Outre les mentions obligatoires prévues par la réglementation applicable en matière d'étiquetage et de présentation des produits alimentaires, l'étiquetage de la figue de barbarie bénéficiant de l'indication géographique protégée « Figue de Barbarie Dellahia d'Al-Hoceima », doit comporter les indications suivantes :

- la mention « Indication géographique protégée Figue de Barbarie Dellahia d'Al-Hoceima » ou « IGP Figue de Barbarie Dellahia d'Al-Hoceima » ;
- le logo officiel de l'indication géographique protégée tel que publié en annexe au décret susvisé n° 2-08-403 ;
- la référence de l'organisme de certification et de contrôle.

Ces mentions doivent être regroupées dans le même champ visuel sur la même étiquette.

Elles sont présentées dans des caractères apparents, lisibles, indélébiles et suffisamment grands pour qu'ils ressortent bien du cadre sur lequel ils sont imprimés et pour qu'on puisse les distinguer nettement de l'ensemble des autres indications et dessins.

ART. 8. – Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 15 jourmada II 1437 (25 mars 2016).

AZIZ AKHANNOUCH.

Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 2039-16 du 7 chaoual 1437 (12 juillet 2016) portant reconnaissance de l'indication géographique « Huile d'Olive de Sefrou » et homologation du cahier des charges y afférent.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE MARITIME,

Vu la loi n° 25-06 relative aux signes distinctifs d'origine et de qualité des denrées alimentaires et des produits agricoles et halieutiques, promulguée par le dahir n° 1-08-56 du 17 jourmada I 1429 (23 mai 2008), notamment son article 14 ;

Vu le décret n° 2-08-403 du 6 hija 1429 (5 décembre 2008) pris en application de la loi n° 25-06 relative aux signes distinctifs d'origine et de qualité des denrées alimentaires et des produits agricoles et halieutiques ;

Vu le décret n° 2-14-268 du 8 rabii II 1436 (29 janvier 2015) relatif à la qualité et la sécurité sanitaire des huiles d'olive et des huiles de grignons d'olive commercialisées ;

Vu le décret n° 2-08-404 du 6 hija 1429 (5 décembre 2008) relatif à la composition et au mode de fonctionnement de la Commission nationale des signes distinctifs d'origine et de qualité ;

Après avis de la Commission nationale des signes distinctifs d'origine et de qualité, réunie le 5 jourmada II 1437 (15 mars 2016),

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. – Est reconnue l'indication géographique « Huile d'Olive de Sefrou », demandée par le groupement d'intérêt économique « les Huiles de Sefrou » pour l'huile d'olive obtenue dans les conditions fixées par le cahier des charges homologué et annexé à l'original du présent arrêté.

ART. 2. – Seule peut bénéficier de l'indication géographique « Huile d'Olive de Sefrou », l'huile d'olive produite exclusivement dans les conditions fixées par le cahier des charges homologué et mentionné à l'article premier ci-dessus.

ART. 3. – L'aire géographique couverte par l'indication géographique « Huile d'Olive de Sefrou », comprend neuf communes appartenant à la province de Sefrou comme suit : Aghbalou Aqorar, Sidi Youssef Ben Ahmed, Azzaba, Tazouta, Ahl Sidi Lahcen, Laanoussar, Kandar Sidi Khlar, Sefrou, Bhalil.

ART. 4. – L'huile d'olive d'indication géographique « Huile d'Olive de Sefrou » est une huile vierge extra telle que définie à l'article 3 du décret n° 2-14-268 susvisé et dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

1. Caractéristiques chimiques :

- Acidité libre (exprimée en acide oléique) : $\leq 0,6\%$;
- Indice de peroxyde : ≤ 10 méq / kg ;
- Teneur en polyphénols : ≥ 200 mg/kg ;
- Tocophérols totaux : ≥ 160 mg/kg.

2. Caractéristiques organoleptiques :

- intensité du fruité : ≥ 3 ;
- goût de tomate mûre et moyennement piquant qui varie entre 3 et 5 sur l'échelle organoleptique du (COI) ;
- absence de défauts.

ART. 5. – Les principales conditions de production et de conditionnement de l'huile d'olive d'indication géographique « Huile d'Olive de Sefrou » sont les suivantes :

1. les opérations de production et de conditionnement de l'huile d'olive d'indication géographique « Huile d'Olive de Sefrou » doivent être réalisées dans l'aire géographique mentionnée à l'article 3 ci-dessus ;

2. l'huile d'olive d'indication géographique « Huile d'Olive de Sefrou » peut provenir de la variété population « Picholine marocaine » et de ses clones Menara et Haouzia ;

3. les olives doivent être récoltées vert-tournantes et le pourcentage des olives noires ne doit pas dépasser 30% ;

4. les olives sont récoltées manuellement sur l'arbre sans produit d'abscission. En cas de récolte mécanique, les olives sont obligatoirement réceptionnées sur des filets ou autres réceptacles ;

5. le transport des olives doit se faire dans des contenants propres ;

6. la durée du stockage des olives récoltées ne doit pas excéder 48 heures entre la récolte et la trituration ;

7. la trituration des olives doit être réalisée en système continue à deux phases ;

8. le stockage de l'huile d'olive doit s'opérer dans des conditions optimales à l'abri de la lumière, de la chaleur et de toute variation importante de température. L'huile d'olive doit être filtrée avant conditionnement ;

9. le conditionnement de l'huile d'olive d'indication géographique « Huile d'Olive de Sefrou » doit se faire dans des contenants alimentaires, conformément à la réglementation en vigueur permettant de maintenir sa qualité, de : 0,25 ; 0,5 ; 0,75 ; 1 ; 3 ; 5 et 10 litres.

ART. 6. – Le contrôle du respect des clauses du cahier des charges est assuré, selon le plan de contrôle prévu par le cahier des charges précité, par la société « Normacert sarl » ou tout autre organisme de certification et de contrôle agréé conformément à la réglementation en vigueur.

L'organisme de certification et de contrôle concerné délivre aux producteurs et conditionneurs inscrits auprès dudit organisme l'attestation de certification de l'huile d'olive bénéficiant de l'indication géographique protégée « Huile d'Olive de Sefrou ».

ART. 7. – Outre les mentions obligatoires prévues par la réglementation applicable en matière d'étiquetage et de présentation des produits alimentaires, l'étiquetage de l'huile d'olive bénéficiant de l'indication géographique protégée « Huile d'Olive de Sefrou », doit comporter les indications suivantes :

- la mention « Huile d'Olive vierge extra » et l'apposition d'une bande de garantie conforme aux spécifications prévues à l'article 10 du décret n° 2-14-268 précité ;
- la mention « Indication Géographique Protégée Huile d'Olive de Sefrou » ou « IGP Huile d'Olive de Sefrou » ;
- le logo officiel de l'indication géographique protégée tel que publié en annexe au décret susvisé n° 2-08-403 ;
- la référence de l'organisme de certification et de contrôle.

Ces mentions sont regroupées dans le même champ visuel sur la même étiquette.

Elles sont présentées dans des caractères apparents, lisibles, indélébiles et suffisamment grands pour qu'ils ressortent bien du cadre sur lequel ils sont imprimés et pour qu'on puisse les distinguer nettement de l'ensemble des autres indications et dessins.

ART. 8. – Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 7 chaoual 1437 (12 juillet 2016).

AZIZ AKHANNOUCH.

Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 1744-16 du 11 chaoual 1437 (16 juillet 2016) portant reconnaissance de l'indication géographique « Lait de Chamelle du Sahara » et homologation du cahier des charges y afférent.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHÉ MARITIME,

Vu la loi n° 25-06 relative aux signes distinctifs d'origine et de qualité des denrées alimentaires et des produits agricoles et halieutiques, promulguée par le dahir n° 1-08-56 du 17 jourmada I 1429 (23 mai 2008), notamment son article 14 ;

Vu le décret n° 2-08-403 du 6 hija 1429 (5 décembre 2008) pris en application de la loi n° 25-06 relative aux signes distinctifs d'origine et de qualité des denrées alimentaires et des produits agricoles et halieutiques ;

Vu le décret n° 2-08-404 du 6 hija 1429 (5 décembre 2008) relatif à la composition et au mode de fonctionnement de la Commission nationale des signes distinctifs d'origine et de qualité ;

Après avis de la Commission nationale des signes distinctifs d'origine et de qualité, réunie le 26 jourmada II 1437 (5 avril 2016),

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. – Est reconnue l'indication géographique « Lait de Chamelle du Sahara », demandée par l'Association professionnelle des éleveurs camelins de la région d'Oued Eddahab Lagouira pour le lait de chamelle du Sahara obtenu dans les conditions fixées par le cahier des charges homologué et annexé à l'original du présent arrêté.

ART. 2. – Seul peut bénéficier de l'indication géographique « Lait de Chamelle du Sahara », le lait produit exclusivement dans les conditions fixées par le cahier des charges homologué et mentionné à l'article premier ci-dessus.

ART. 3. – L'aire géographique de production du lait d'indication géographique « Lait de Chamelle du Sahara », comprend les communes relevant des régions suivantes :

- Région Souss Massa : Akka, Fam El Hisn, Foum Zguid, Tata, Aït Ouabelli, Kasbat Sidi Abdellah Ben M'Barek, Tamanarte, Tizounine, Aguinane, Akka Ighane, Allougoum, Ibn Yacoub, Tissint, Tlité, Adis, Issafen, Oum El Guerdane, Tagmout, Tigmerte, Tizaghte ;
- Région Guelmim-Oued Noun : Assa, Zag, Aouint Lahna, Aouint Yghoumane, Touizgui, Al Mahbass, Labourat, Bouizkarane, Guelmim, Aday, Amtdi, Ait Boufellen, Ifrane Atlas Sghir, Tagante, Taghijjt, Tagante, Timoulay, Aferkat, Asrir, Fask Tiglit, Abaynou, Echatea El Abied, Labyar, Laqsabi Taghoust, Rass Oumlil, Taliouine Assaka, Targa Wassay, Lakhsas, Sidi Ifni, Arbaa Aït Abdellah, Imi N'Fast, Mesti Mirleft, Sbouya, Tangarfa, Tioughza, Tnine Amellou, Aït Ekha, Anfeg, Boutrouch, Ibdar, Sebt Ennabour, Sidi Abdallah Ou Belaid, Sidi H'Saine Ou Ali, Sidi M'Bark, Tighirt, Tan Tan, El Ouatia, Msied, Tilemzoun, Abteh, Ben Khlil, Chbika ;
- Région Laâyoune - Sakia El Hamra : Boujdour, Gueltat Zemmour, Jraïfia, Lamssid, Es-smara, Amgala, Haouza, Idiriya, Sidi Ahmed Laaroussi, Tifariti, El Marsa, Laâyoune, Boukraa, Dcheira, Foum El Ouad, Tarfaya, Daoura, El Hagounia, Akhfennir, Tah ;
- Région Dakhla - Oued Eddahab : Lagouira, Aghouinite, Aousserd, Tichla, Zoug, Bir Gandouz, Dakhla, Bir Anzarane, Gleibat El Foula, Mijik, Oum Dreyga, El Argoub, Imlili.

ART. 4. – Les principales caractéristiques du lait d'indication géographique « Lait de Chamelle du Sahara », sont les suivantes :

1. Caractéristiques chimiques :

- pH : 6,25 - 6,70 ;
- Matière sèche (%) : 10 - 13,57 ;
- Matière grasse (%) : 1,85 - 3,47 ;
- Protéines (%) : 2,66 - 3,83 ;
- Acidité titrable (% acide lactique) : 0,18 - 0,23 ;

- Cendres (%) : 0,72 - 0,88 ;
- Chlorure (% NaCl) : 0,12 - 0,27 ;
- Lactose (%) : 3,25 - 4,39.

1. Caractéristiques organoleptiques :

- Couleur : blanche ;
- Texture : opaque et mousseuse ;
- Saveur : douce et légèrement sucrée ou salée selon la nature de l'alimentation.

ART. 5. – Sans préjudice des dispositions du décret n° 2-10-473 du 7 chaoual 1432 (6 septembre 2011) pris pour l'application de certaines dispositions de la loi n° 28-07 relative à la sécurité sanitaire des produits alimentaires, les principales conditions de production, de traitement et de conditionnement du lait d'indication géographique « Lait de Chamelle du Sahara » sont les suivantes :

1. les opérations de production, de traitement et de conditionnement du lait d'indication géographique « Lait de Chamelle du Sahara » doivent être réalisées dans l'aire géographique mentionnée à l'article 3 ci-dessus ;

2. le lait d'indication géographique « Lait de Chamelle du Sahara » doit être issu exclusivement de la traite des chammelles race locale de type Grezni, Marmouri ou Khouwari ;

3. la collecte du lait cru doit être effectuée par un employé de la coopérative au niveau des centres de collecte de lait agréé sur le plan sanitaire dans lesquels il doit être conservé à une température entre 4 et 6°C ;

4. le lait doit être transporté vers l'unité de traitement au moyen de camions - citernes isothermes ;

5. A la réception, le lait doit être analysé, filtré et transvasé dans des bacs réfrigérants approprié, dans lesquels la température de stockage doit être maintenue entre 4 et 6°C. Le stockage du lait ne doit pas dépasser huit heures ;

6. le lait doit subir un traitement thermique ou pasteurisation afin de détruire les germes pathogènes, suivi d'une étape d'homogénéisation ;

7. le lait traité doit être rapidement refroidi à une température ne dépassant pas 5°C et mis dans des bacs en inox alimentaire réfrigéré avant son conditionnement ;

8. le lait pasteurisé est conditionné dans des emballages alimentaire permettant de préserver la qualité du produit ;

9. le lait conditionné doit être entreposé dans des contenants propres à usage unique, ou qui peuvent être nettoyés facilement, dans des chambres frigorifiques à une température ne dépassant pas 6°C.

ART. 6. – Le contrôle du respect des clauses du cahier des charges est assuré, selon le plan de contrôle prévu par le cahier des charges précité, par la société « Normacert sarl » ou tout autre organisme de certification et de contrôle agréé conformément à la réglementation en vigueur.

L'organisme de certification et de contrôle concerné délivre aux producteurs et conditionneurs inscrits auprès dudit organisme l'attestation de certification du lait bénéficiant de l'indication géographique protégée « Lait de Chamelle du Sahara ».

ART. 7. – Outre les mentions obligatoires prévues par la réglementation applicable en matière d'étiquetage et de présentation des produits alimentaires, l'étiquetage du lait bénéficiant de l'indication géographique protégée « Lait de Chamelle du Sahara » comporte les indications suivantes :

- la mention de l'indication géographique protégée « Lait de Chamelle du Sahara » ou « IGP Lait de Chamelle du Sahara » ;
- le logo officiel de l'indication géographique protégée tel que publié en annexe au décret susvisé n° 2-08-403 ;
- les références de l'organisme de certification et de contrôle.

Ces mentions doivent être regroupées dans le même champ visuel sur la même étiquette. Elles sont présentées dans des caractères apparents, lisibles, indélébiles et suffisamment grands pour qu'ils ressortent bien du cadre sur lequel ils sont imprimés et pour qu'on puisse les distinguer nettement de l'ensemble des autres indications et dessins.

ART. 8. – Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.
Rabat, le 11 chaoual 1437 (16 juillet 2016).

AZIZ AKHANNOUCH.

Arrêté conjoint du ministre de l'industrie, du commerce, de l'investissement et de l'économie numérique, ministre de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement par intérim et du ministre de l'économie et des finances n° 3372-16 du 22 moharrem 1438 (24 octobre 2016) approuvant l'avenant n° 3 à l'accord pétrolier « ESSAOUIRA OFFSHORE » conclu, le 13 hija 1437 (15 septembre 2016), entre l'Office national des hydrocarbures et des mines et les sociétés « Kosmos Energy Deepwater Morocco » et « BP Exploration (Morocco) Limited ».

LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE, DE
L'INVESTISSEMENT ET DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE,
MINISTRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES, DE L'EAU
ET DE L'ENVIRONNEMENT PAR INTÉRIM,
LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES,

Vu la loi n° 21-90 relative à la recherche et à l'exploitation des gisements d'hydrocarbures, promulguée par le dahir n° 1-91-118 du 27 ramadan 1412 (1^{er} avril 1992), telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 27-99 promulguée par le dahir n° 1-99-340 du 9 kaada 1420 (15 février 2000), notamment ses articles 4, 8 et 34 ;

Vu la loi n° 33-01 portant création de l'Office national des hydrocarbures et des mines promulguée par le dahir n° 1-03-203 du 16 ramadan 1424 (11 novembre 2003) ;

Vu le décret n° 2-93-786 du 18 jomada I 1414 (3 novembre 1993) pris pour l'application de la loi n° 21-90 susvisée, tel qu'il a été modifié et complété par le décret n° 2-99-210 du 9 hija 1420 (16 mars 2000), notamment ses articles 19 et 60 ;

Vu le décret n° 2-04-372 du 16 kaada 1425 (29 décembre 2004) pris pour l'application de la loi précitée n° 33-01 ;

Vu le décret n° 2-16-879 du 19 moharrem 1438 (21 octobre 2016) mandatant des membres du gouvernement pour assurer l'intérim de certains de leurs collègues ;

Vu l'arrêté conjoint du ministre de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement et du ministre de l'économie et des finances n° 680-14 du 3 jomada II 1435 (3 avril 2014) approuvant l'avenant n° 2 à l'accord pétrolier « ESSAOUIRA OFFSHORE » conclu, le 12 rabii II 1435 (12 février 2014), entre l'Office national des hydrocarbures et des mines et les sociétés « Kosmos Energy Deepwater Morocco » et « BP Exploration (Morocco) Limited » ;

Vu l'avenant n° 3 à l'accord pétrolier « ESSAOUIRA OFFSHORE » conclu, le 13 hija 1437 (15 septembre 2016), entre l'Office national des hydrocarbures et des mines et les sociétés « Kosmos Energy Deepwater Morocco » et « BP Exploration (Morocco) Limited », relatif à la cession totale de la part d'intérêt de la société « BP Exploration (Morocco) Limited » dans les permis de recherche « ESSAOUIRA OFFSHORE I à VII » au profit de la société « Kosmos Energy Deepwater Morocco »,

ARRÊTENT :

ARTICLE PREMIER. – Est approuvé, tel qu'il est annexé à l'original du présent arrêté, l'avenant n° 3 à l'accord pétrolier « ESSAOUIRA OFFSHORE » conclu, le 13 hija 1437 (15 septembre 2016), entre l'Office national des hydrocarbures et des mines et les sociétés « Kosmos Energy Deepwater Morocco » et « BP Exploration (Morocco) Limited ».

ART. 2. – Le présent arrêté conjoint sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 22 moharrem 1438 (24 octobre 2016).

*Le ministre
de l'industrie, du commerce,
de l'investissement
et de l'économie numérique,
ministre de l'énergie,
des mines, de l'eau
et de l'environnement
par intérim,*

MOULAY HAFID ELALAMY.

*Le ministre de l'économie
et des finances,*

MOHAMMED BOUSSAID.

Arrêté conjoint du ministre de l'industrie, du commerce, de l'investissement et de l'économie numérique, ministre de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement par intérim et du ministre de l'économie et des finances n° 3374-16 du 22 moharrem 1438 (24 octobre 2016) approuvant l'avenant n° 8 à l'accord pétrolier « SIDI MOUSSA OFFSHORE » conclu, le 14 hija 1437 (16 septembre 2016), entre l'Office national des hydrocarbures et des mines et les sociétés « Genel Energy Limited », « San Leon Offshore Morocco B.V » et « Serica Sidi Moussa B.V. ».

LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE, DE
L'INVESTISSEMENT ET DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE,
MINISTRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES, DE L'EAU
ET DE L'ENVIRONNEMENT PAR INTÉRIM,
LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES,

Vu la loi n° 21-90 relative à la recherche et à l'exploitation des gisements d'hydrocarbures, promulguée par le dahir n° 1-91-118 du 27 ramadan 1412 (1^{er} avril 1992), telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 27-99 promulguée par le dahir n° 1-99-340 du 9 kaada 1420 (15 février 2000), notamment ses articles 4 et 34 ;

Vu la loi n° 33-01 portant création de l'Office national des hydrocarbures et des mines promulguée par le dahir n° 1-03-203 du 16 ramadan 1424 (11 novembre 2003) ;

Vu le décret n° 2-93-786 du 18 jomada I 1414 (3 novembre 1993) pris pour l'application de la loi n° 21-90 susvisée, tel qu'il a été modifié et complété par le décret n° 2-99-210 du 9 hija 1420 (16 mars 2000), notamment son article 60 ;

Vu le décret n° 2-04-372 du 16 kaada 1425 (29 décembre 2004) pris pour l'application de la loi précitée n° 33-01 ;

Vu le décret n° 2-16-879 du 19 moharrem 1438 (21 octobre 2016) mandatant des membres du gouvernement pour assurer l'intérim de certains de leurs collègues ;

Vu l'arrêté conjoint du ministre de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement et du ministre de l'économie et des finances n° 1363-16 du 28 hija 1436 (12 octobre 2015) approuvant l'avenant n° 7 à l'accord pétrolier « SIDI MOUSSA OFFSHORE » conclu, le 17 hija 1436 (1^{er} octobre 2015), entre l'Office national des hydrocarbures et des mines et les sociétés « Genel Energy Limited », « San Leon Offshore Morocco B.V » et « Serica Sidi Moussa B.V. » ;

Vu l'avenant n° 8 à l'accord pétrolier « SIDI MOUSSA OFFSHORE » conclu, le 14 hija 1437 (16 septembre 2016), entre l'Office national des hydrocarbures et des mines et les sociétés « Genel Energy Limited », « San Leon Offshore Morocco B.V » et « Serica Sidi Moussa B.V. », relatif au groupement des durées de validité de la première période complémentaire et de la deuxième période complémentaire pour en faire une seule période complémentaire, à la suppression du programme minimum de travaux de recherche de la deuxième période complémentaire et à la modification des modalités de la garantie bancaire,

ARRÊTENT :

ARTICLE PREMIER. – Est approuvé, tel qu'il est annexé à l'original du présent arrêté, l'avenant n° 8 à l'accord pétrolier « SIDI MOUSSA OFFSHORE » conclu, le 14 hija 1437 (16 septembre 2016), entre l'Office national des hydrocarbures et des mines et les sociétés « Genel Energy Limited », « San Leon Offshore Morocco B.V » et « Serica Sidi Moussa B.V. ».

ART. 2. – Le présent arrêté conjoint sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 22 moharrem 1438 (24 octobre 2016).

<i>Le ministre de l'industrie, du commerce, de l'investissement et de l'économie numérique, ministre de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement par intérim,</i>	<i>Le ministre de l'économie et des finances,</i>
MOULAY HAFID ELALAMY.	MOHAMMED BOUSSAID.

Arrêté conjoint du ministre de l'industrie, du commerce, de l'investissement et de l'économie numérique, ministre de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement par intérim et du ministre de l'économie et des finances n° 3373-16 du 22 jomada I 1438 (20 février 2017) approuvant l'avenant n° 4 à l'accord pétrolier « ESSAOUIRA OFFSHORE » conclu, le 14 hija 1437 (16 septembre 2016), entre l'Office national des hydrocarbures et des mines et la société « Kosmos Energy Deepwater Morocco ».

LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE, DE
L'INVESTISSEMENT ET DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE,
MINISTRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES, DE L'EAU
ET DE L'ENVIRONNEMENT PAR INTÉRIM,
LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES,

Vu la loi n° 21-90 relative à la recherche et à l'exploitation des gisements d'hydrocarbures, promulguée par le dahir n° 1-91-118 du 27 ramadan 1412 (1^{er} avril 1992), telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 27-99 promulguée par le dahir n° 1-99-340 du 9 kaada 1420 (15 février 2000), notamment ses articles 4 et 34 ;

Vu la loi n° 33-01 portant création de l'Office national des hydrocarbures et des mines promulguée par le dahir n° 1-03-203 du 16 ramadan 1424 (11 novembre 2003) ;

Vu le décret n° 2-93-786 du 18 jourmada I 1414 (3 novembre 1993) pris pour l'application de la loi n° 21-90 susvisée, tel qu'il a été modifié et complété par le décret n° 2-99-210 du 9 hija 1420 (16 mars 2000), notamment son article 60 ;

Vu le décret n° 2-04-372 du 16 kaada 1425 (29 décembre 2004) pris pour l'application de la loi précitée n° 33-01 ;

Vu le décret n° 2-16-879 du 19 moharrem 1438 (21 octobre 2016) mandatant des membres du gouvernement pour assurer l'intérim de certains de leurs collègues ;

Vu l'arrêté conjoint du ministre de l'industrie, du commerce, de l'investissement et de l'économie numérique, ministre de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement par intérim et du ministre de l'économie et des finances n° 3372-16 du 22 moharrem 1438 (24 octobre 2016) approuvant l'avenant n° 3 à l'accord pétrolier « ESSAOUIRA OFFSHORE » conclu, le 13 hija 1437 (15 septembre 2016), entre l'Office national des hydrocarbures et des mines et les sociétés « Kosmos Energy Deepwater Morocco » et « BP Exploration (Morocco) Limited » ;

Vu l'avenant n° 4 à l'accord pétrolier « ESSAOUIRA OFFSHORE » conclu, le 14 hija 1437 (16 septembre 2016), entre l'Office national des hydrocarbures et des mines et la société « Kosmos Energy Deepwater Morocco », relatif à l'extension de 18 mois de la durée de validité de la première période complémentaire des permis de recherche « ESSAOUIRA OFFSHORE I à VII » et à la modification du programme de travaux de recherche de ladite période,

ARRÊTENT :

ARTICLE PREMIER. – Est approuvé, tel qu'il est annexé à l'original du présent arrêté, l'avenant n° 4 à l'accord pétrolier « ESSAOUIRA OFFSHORE » conclu, le 14 hija 1437 (16 septembre 2016), entre l'Office national des hydrocarbures et des mines et la société « Kosmos Energy Deepwater Morocco ».

ART. 2. – Le présent arrêté conjoint sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 22 jourmada I 1438 (20 février 2017).

*Le ministre
de l'industrie, du commerce,
de l'investissement
et de l'économie numérique,
ministre de l'énergie,
des mines, de l'eau
et de l'environnement
par intérim,*
MOULAY HAFID ELALAMY.

*Le ministre de l'économie
et des finances,*
MOHAMMED BOUSSAID.

Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 3576-16 du 22 rabii I 1438 (22 décembre 2016) portant agrément de la société « COMASEM » pour commercialiser des semences certifiées de céréales à pailles, de maïs, des légumineuses alimentaires, des légumineuses fourragères, des oléagineuses et des semences standard de légumes.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE
MARITIME,

Vu le dahir n° 1-69-169 du 10 jourmada I 1389 (25 juillet 1969) réglementant la production et la commercialisation de semences et de plants, tel qu'il a été modifié, notamment ses articles premier, 2 et 5 ;

Vu la loi n° 25-08 portant création de l'Office national de sécurité sanitaire des produits alimentaires, promulguée par le dahir n° 1-09-20 du 22 safar 1430 (18 février 2009), notamment son article 2 ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n° 857-75 du 8 chaoual 1397 (22 septembre 1977) portant homologation du règlement technique relatif à la production, au contrôle, au conditionnement et à la certification des semences de légumineuses fourragères (luzerne, bersim, trèfle de Perse, pois fourrager, vesce et lupins) ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n° 858-75 du 8 chaoual 1397 (22 septembre 1977) portant homologation du règlement technique relatif à la production, au contrôle, au conditionnement et à la certification des semences de tournesol, carthame, colza, lin, soja et arachide ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n° 859-75 du 8 chaoual 1397 (22 septembre 1977) portant homologation du règlement technique relatif à la production, au contrôle, au conditionnement et à la certification des semences de maïs ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n° 862-75 du 8 chaoual 1397 (22 septembre 1977) portant homologation du règlement technique relatif à la production, au contrôle, au conditionnement et à la certification des semences de légumineuses alimentaires (fève, fêverole, pois, lentille, pois-chiche et haricot) ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n° 971-75 du 8 chaoual 1397 (22 septembre 1977) portant homologation du règlement technique relatif au contrôle des semences standard de légumes ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 2197-13 du 2 ramadan 1434 (11 juillet 2013) portant homologation du règlement technique relatif à la production, au contrôle, au conditionnement et à la certification des semences des céréales à pailles (blé, orge, avoine, triticale, seigle et riz) ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n° 966-93 du 28 chaoual 1413 (20 avril 1993) fixant les conditions d'importation et de commercialisation des semences à cultiver au Maroc, tel qu'il a été modifié,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. – La société « COMASEM » dont le siège social sis 5, rue de Bapaume, Casablanca, est agréée pour commercialiser des semences certifiées de céréales à pailles, de maïs, des légumineuses alimentaires, des légumineuses fourragères, des oléagineuses et des semences standard de légumes.

ART. 2. – La durée de validité de cet agrément est de cinq (5) ans, à compter de la date de publication du présent arrêté au « Bulletin officiel ».

Il peut être renouvelé pour la même durée, à condition que la demande de renouvellement soit formulée trois (3) mois, au moins, avant l'expiration de la durée de sa validité.

ART. 3. – La déclaration prévue à l'article 2 de chacun des arrêtés susvisés n° 857-75, 858-75, 859-75, 862-75, 971-75 et 2197-13 doit être faite par la société « COMASEM » à l'Office national de sécurité sanitaire des produits alimentaires comme suit :

- à la fin du mois de décembre de chaque année pour les achats, les ventes et les stocks en semences des céréales à pailles ;
- mensuellement pour les achats et les ventes en semences pour les autres espèces mentionnées à l'article premier ci-dessus.

ART. 4. – L'agrément objet du présent arrêté peut être retiré en cas d'infraction dûment constatée aux dispositions du dahir n° 1-69-169 susvisé ou des textes pris pour son application.

ART. 5. – Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 22 rabii I 1438 (22 décembre 2016).

AZIZ AKHANNOUCH.

Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 3577-16 du 22 rabii I 1438 (22 décembre 2016) portant agrément de la société « PROGRAINES » pour commercialiser des semences certifiées de céréales à pailles, de maïs, des légumineuses alimentaires, des légumineuses fourragères, des oléagineuses et des semences standard de légumes.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE MARITIME,

Vu le dahir n° 1-69-169 du 10 jourmada I 1389 (25 juillet 1969) réglementant la production et la commercialisation de semences et de plants, tel qu'il a été modifié, notamment ses articles premier, 2 et 5 ;

Vu la loi n° 25-08 portant création de l'Office national de sécurité sanitaire des produits alimentaires, promulguée par le dahir n° 1-09-20 du 22 safar 1430 (18 février 2009), notamment son article 2 ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n° 857-75 du 8 chaoual 1397 (22 septembre 1977) portant homologation du règlement technique relatif à la production, au contrôle, au conditionnement et à la certification des semences de légumineuses fourragères (luzerne, bersim, trèfle de Perse, pois fourrager, vesce et lupins) ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n° 858-75 du 8 chaoual 1397 (22 septembre 1977) portant homologation du règlement technique relatif à la production, au contrôle, au conditionnement et à la certification des semences de tournesol, carthame, colza, lin, soja et arachide ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n° 859-75 du 8 chaoual 1397 (22 septembre 1977) portant homologation du règlement technique relatif à la production, au contrôle, au conditionnement et à la certification des semences de maïs ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n° 862-75 du 8 chaoual 1397 (22 septembre 1977) portant homologation du règlement technique relatif à la production, au contrôle, au conditionnement et à la certification des semences de légumineuses alimentaires (fève, féverole, pois, lentille, pois-chiche et haricot) ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n° 971-75 du 8 chaoual 1397 (22 septembre 1977) portant homologation du règlement technique relatif au contrôle des semences standard de légumes ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 2197-13 du 2 ramadan 1434 (11 juillet 2013) portant homologation du règlement technique relatif à la production, au contrôle, au conditionnement et à la certification des semences des céréales à paille (blé, orge, avoine, triticale, seigle et riz) ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n° 966-93 du 28 chaoual 1413 (20 avril 1993) fixant les conditions d'importation et de commercialisation des semences à cultiver au Maroc, tel qu'il a été modifié,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. – La société « PROGRAINES » dont le siège social sis 5/7, rue de Bapaume, Casablanca, est agréée pour commercialiser des semences certifiées de céréales à paille, de maïs, de légumineuses alimentaires, de légumineuses fourragères, des oléagineuses et des semences standard de légumes.

ART. 2. – La durée de validité de cet agrément est de cinq (5) ans, à compter de la date de publication du présent arrêté au « Bulletin officiel ».

Il peut être renouvelé pour la même durée, à condition que la demande de renouvellement soit formulée trois (3) mois, au moins, avant l'expiration de la durée de sa validité.

ART. 3. – La déclaration prévue à l'article 2 de chacun des arrêtés susvisés n° 857-75, 858-75, 859-75, 862-75, 971-75 et 2197-13 doit être faite par la société « PROGRAINES » à l'Office national de sécurité sanitaire des produits alimentaires comme suit :

- à la fin du mois de décembre de chaque année pour les achats, les ventes et les stocks en semences des céréales à paille ;
- mensuellement pour les achats et les ventes en semences pour les autres espèces mentionnées à l'article premier ci-dessus.

ART. 4. – L'agrément objet du présent arrêté peut être retiré en cas d'infraction dûment constatée aux dispositions du dahir n° 1-69-169 susvisé ou des textes pris pour son application.

ART. 5. – Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 22 rabii I 1438 (22 décembre 2016).

AZIZ AKHANNOUCH.

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du « Bulletin officiel » n° 6555 du 28 jourmada II 1438 (27 mars 2017).

Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 3578-16 du 22 rabii I 1438 (22 décembre 2016) portant agrément de la société « MUNDI RIZ » pour commercialiser des semences certifiées du riz.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE MARITIME,

Vu le dahir n° 1-69-169 du 10 jourmada I 1389 (25 juillet 1969) réglementant la production et la commercialisation de semences et de plants, tel qu'il a été modifié, notamment ses articles premier, 2 et 5 ;

Vu la loi n° 25-08 portant création de l'Office national de sécurité sanitaire des produits alimentaires, promulguée par le dahir n° 1-09-20 du 22 safar 1430 (18 février 2009), notamment son article 2 ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et de pêche maritime n° 2197-13 du 2 ramadan 1434 (11 juillet 2013) portant homologation du règlement technique relatif à la production, au contrôle, au conditionnement et à la certification des semences des céréales à paille (blé, orge, avoine, triticale, seigle et riz) ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n° 966-93 du 28 chaoual 1413 (20 avril 1993) fixant les conditions d'importation et de commercialisation des semences à cultiver au Maroc, tel qu'il a été modifié,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. – La société « MUNDI RIZ » dont le siège social sis 148, rue Allal Ben Abdellah, Larache, est agréée pour commercialiser des semences certifiées du riz.

ART. 2. – La durée de validité de cet agrément est de cinq (5) ans, à compter de la date de publication du présent arrêté au « Bulletin officiel ».

Il peut être renouvelé pour la même durée, à condition que la demande de renouvellement soit formulée trois (3) mois, au moins, avant l'expiration de la durée de sa validité.

ART. 3. – La déclaration prévue à l'article 2 de l'arrêté n° 2197-13 susvisé, des achats, des ventes et des stocks des semences mentionnées à l'article premier ci-dessus doit être faite par la société « MUNDI RIZ », à la fin du mois de décembre de chaque année, à l'Office national de sécurité sanitaire des produits alimentaires.

ART. 4. – L'agrément objet du présent arrêté peut être retiré en cas d'infraction dûment constatée aux dispositions du dahir n° 1-69-169 susvisé ou des textes pris pour son application.

ART. 5. – Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 22 rabii I 1438 (22 décembre 2016).

AZIZ AKHANNOUCH.

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du « Bulletin officiel » n° 6555 du 28 jourmada II 1438 (27 mars 2017).

Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 3579-16 du 22 rabii I 1438 (22 décembre 2016) portant agrément de la société « IBES SEEDS » pour commercialiser des semences standard de légumes.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE MARITIME,

Vu le dahir n° 1-69-169 du 10 jourmada I 1389 (25 juillet 1969) réglementant la production et la commercialisation de semences et de plants, tel qu'il a été modifié, notamment ses articles premier, 2 et 5 ;

Vu la loi n° 25-08 portant création de l'Office national de sécurité sanitaire des produits alimentaires, promulguée par le dahir n° 1-09-20 du 22 safar 1430 (18 février 2009), notamment son article 2 ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n° 971-75 du 8 chaoual 1397 (22 septembre 1977) portant homologation du règlement technique relatif au contrôle des semences standard de légumes ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n° 966-93 du 28 chaoual 1413 (20 avril 1993) fixant les conditions d'importation et de commercialisation des semences à cultiver au Maroc, tel qu'il a été modifié,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. – La société « IBES SEEDS » dont le siège social sis 1^{er} étage, lot 699 B, rue 6, zone industrielle Aït Melloul, Inzegane, est agréée pour commercialiser des semences standard de légumes.

ART. 2. – La durée de validité de cet agrément est de cinq (5) ans, à compter de la date de publication du présent arrêté au « Bulletin officiel ».

Il peut être renouvelé pour la même durée, à condition que la demande de renouvellement soit formulée trois (3) mois, au moins, avant l'expiration de la durée de sa validité.

ART. 3. – La déclaration prévue à l'article 2 de l'arrêté n° 971-75 susvisé, des achats et des ventes des semences mentionnées à l'article premier ci-dessus doit être faite mensuellement par la société « IBES SEEDS » à l'Office national de sécurité sanitaire des produits alimentaires.

ART. 4. – L'agrément objet du présent arrêté peut être retiré en cas d'infraction dûment constatée aux dispositions du dahir n° 1-69-169 susvisé ou des textes pris pour son application.

ART. 5. – Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 22 rabii I 1438 (22 décembre 2016).

AZIZ AKHANNOUCH.

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du « Bulletin officiel » n° 6555 du 28 jourmada II 1438 (27 mars 2017).

Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 3580-16 du 22 rabii I 1438 (22 décembre 2016) portant agrément de la société « LES PEPINIERES DU GHARB » pour commercialiser des semences et plants certifiés d'agrumes.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE MARITIME,

Vu le dahir n° 1-69-169 du 10 jourmada I 1389 (25 juillet 1969) réglementant la production et la commercialisation de semences et de plants, tel qu'il a été modifié, notamment ses articles premier, 2 et 5 ;

Vu la loi n° 25-08 portant création de l'Office national de sécurité sanitaire des produits alimentaires, promulguée par le dahir n° 1-09-20 du 22 safar 1430 (18 février 2009), notamment son article 2 ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et du développement rural n° 2098-03 du 8 chaoual 1424 (3 décembre 2003) portant homologation du règlement technique relatif à la production, au contrôle, au conditionnement et à la certification des semences et des plants d'agrumes ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n° 966-93 du 28 chaoual 1413 (20 avril 1993) fixant les conditions d'importation et de commercialisation des semences à cultiver au Maroc, tel qu'il a été modifié,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. – La société « LES PEPINIERES DU GHARB » dont le siège social sis C/SOCOUEST, angle avenue Mohamed Diouri et Jamal Eddine Al Afghani, immeuble n° 1, appartement n° 2, Kénitra, est agréée pour commercialiser des semences et plants certifiés d'agrumes.

ART. 2. – La durée de validité de cet agrément est de cinq (5) ans, à compter de la date de publication du présent arrêté au « Bulletin officiel ».

Il peut être renouvelé pour la même durée, à condition que la demande de renouvellement soit formulée trois (3) mois, au moins, avant l'expiration de la durée de sa validité.

ART. 3. – La déclaration prévue à l'article 2 de l'arrêté n° 2098-03 susvisé, des achats, des ventes et des stocks de semences et de plants mentionnés à l'article premier ci-dessus, doit être faite par la société « LES PEPINIERES DU GHARB », en janvier et en juillet de chaque année, à l'Office national de sécurité sanitaire des produits alimentaires.

ART. 4. – L'agrément objet du présent arrêté peut être retiré en cas d'infraction dûment constatée aux dispositions du dahir n° 1-69-169 susvisé ou des textes pris pour son application.

ART. 5. – Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 22 rabii I 1438 (22 décembre 2016).

AZIZ AKHANNOUCH.

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du « Bulletin officiel » n° 6555 du 28 jourmada II 1438 (27 mars 2017).

Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 3581-16 du 22 rabii I 1438 (22 décembre 2016) portant agrément de la pépinière « PEPIMA » pour commercialiser des plants certifiés d'olivier, des rosacées à pépins et des semences et plants certifiés des rosacées à noyau.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE MARITIME,

Vu le dahir n° 1-69-169 du 10 jourmada I 1389 (25 juillet 1969) réglementant la production et la commercialisation de semences et de plants, tel qu'il a été modifié, notamment ses articles premier, 2 et 5 ;

Vu la loi n° 25-08 portant création de l'Office national de sécurité sanitaire des produits alimentaires, promulguée par le dahir n° 1-09-20 du 22 safar 1430 (18 février 2009), notamment son article 2 ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et du développement rural n° 2099-03 du 8 chaoual 1424 (3 décembre 2003) portant homologation du règlement technique relatif à la production, au contrôle, au conditionnement et à la certification des semences et des plants des rosacées à noyau (abricotier, amandier, cerisier, pêcher, prunier et leurs porte-greffes) ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture, du développement rural et des pêches maritimes n° 2110-05 du 21 ramadan 1426 (25 octobre 2005) portant homologation du règlement technique relatif à la production, au contrôle et à la certification des plants d'olivier ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 2157-11 du 16 chaabane 1432 (18 juillet 2011) portant homologation du règlement technique relatif à la production, au contrôle, au conditionnement et à la certification des plants des rosacées à pépins ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n° 966-93 du 28 chaoual 1413 (20 avril 1993) fixant les conditions d'importation et de commercialisation des semences à cultiver au Maroc, tel qu'il a été modifié,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. – La pépinière « PEPIMA » dont le siège social sis km 4.5, route de Khénifra, Tigrigra, Azrou, est agréée pour commercialiser des plants certifiés d'olivier et des rosacées à pépins et des semences et plants certifiés des rosacées à noyau.

ART. 2. – La durée de validité de cet agrément est de cinq (5) ans, à compter de la date de publication du présent arrêté au « Bulletin officiel ».

Il peut être renouvelé pour la même durée, à condition que la demande de renouvellement soit formulée trois (3) mois, au moins, avant l'expiration de la durée de sa validité.

ART. 3. – La déclaration prévue à l'article 2 de chacun des arrêtés susvisés n° 2099-03, 2110-05 et 2157-11 doit être faite par la pépinière « PEPIMA » à l'Office national de sécurité sanitaire des produits alimentaires, en avril et septembre de chaque année comme suit :

- les achats et les ventes en plants pour l'olivier ;
- les achats, les ventes et les stocks en plants pour les rosacées à pépins ;
- les achats, les ventes et les stocks en semences et plants pour les rosacées à noyau.

ART. 4. – L'agrément objet du présent arrêté peut être retiré en cas d'infraction dûment constatée aux dispositions du dahir n° 1-69-169 susvisé ou des textes pris pour son application.

ART. 5. – Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 22 rabii I 1438 (22 décembre 2016).

AZIZ AKHANNOUCH.

Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 3647-16 du 23 rabii I 1438 (23 décembre 2016) portant agrément de la pépinière « MESKI NAMOUDAJIA » pour commercialiser des plants certifiés d'olivier, de figuier, de palmier dattier et des semences et plants certifiés des rosacées à noyau.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE MARITIME,

Vu le dahir n° 1-69-169 du 10 jourmada I 1389 (25 juillet 1969) réglementant la production et la commercialisation de semences et de plants, tel qu'il a été modifié, notamment ses articles premier, 2 et 5 ;

Vu la loi n° 25-08 portant création de l'Office national de sécurité sanitaire des produits alimentaires, promulguée par le dahir n° 1-09-20 du 22 safar 1430 (18 février 2009), notamment son article 2 ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et du développement rural n° 2099-03 du 8 chaoual 1424 (3 décembre 2003) portant homologation du règlement technique relatif à la production, au contrôle, au conditionnement et à la certification des semences et des plants des rosacées à noyau (abricotier, amandier, cerisier, pêcher, prunier et leurs porte-greffes) ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture, du développement rural et des pêches maritimes n° 2110-05 du 21 ramadan 1426 (25 octobre 2005) portant homologation du règlement technique relatif à la production, au contrôle et à la certification des plants d'olivier ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 3548-13 du 27 safar 1435 (31 décembre 2013) portant homologation du règlement technique relatif à la production, au contrôle, au conditionnement et à la certification des plants de figuier ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 3229-15 du 18 hija 1436 (2 octobre 2015) portant homologation du règlement technique relatif à la production, au contrôle, au conditionnement et à la certification des plants de palmier dattier ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n° 966-93 du 28 chaoual 1413 (20 avril 1993) fixant les conditions d'importation et de commercialisation des semences à cultiver au Maroc, tel qu'il a été modifié,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. – La pépinière « MESKI NAMOUDAJIA » dont le siège social sis route Boudnib, Ksar Meski, Errachidia, est agréée pour commercialiser des plants certifiés d'olivier, de figuier, de palmier dattier et des semences et plants certifiés des rosacées à noyau.

ART. 2. – La durée de validité de cet agrément est de cinq (5) ans, à compter de la date de publication du présent arrêté au « Bulletin officiel ».

Il peut être renouvelé pour la même durée, à condition que la demande de renouvellement soit formulée trois (3) mois, au moins, avant l'expiration de la durée de sa validité.

ART. 3. – La déclaration prévue à l'article 2 de chacun des arrêtés susvisés n°s 2099-03, 2110-05, 3548-13 et 3229-15, doit être faite par la pépinière « MESKI NAMOUDAJIA » à l'Office national de sécurité sanitaire des produits alimentaires comme suit :

- en avril et septembre de chaque année pour les achats et les ventes en plants d'olivier ;
- en avril et septembre de chaque année pour les achats, les ventes et les stocks en semences et plants des rosacées à noyau ;
- en avril et septembre de chaque année pour la production, les ventes et les stocks en plants de figuier ;
- en mai et novembre de chaque année pour les stocks en plants du palmier dattier.

ART. 4. – L'agrément objet du présent arrêté peut être retiré en cas d'infraction dûment constatée aux dispositions du dahir n° 1-69-169 susvisé ou des textes pris pour son application.

ART. 5. – Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 23 rabii I 1438 (23 décembre 2016).

AZIZ AKHANNOUCH.

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du « Bulletin officiel » n° 6555 du 28 jourmada II 1438 (27 mars 2017).

Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 3648-16 du 23 rabii I 1438 (23 décembre 2016) portant agrément de la société « AGRO NAJAH » pour commercialiser des plants certifiés d'olivier, de figuier, des rosacées à pépins et des semences et plants certifiés des rosacées à noyau.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE MARITIME,

Vu le dahir n° 1-69-169 du 10 jourmada I 1389 (25 juillet 1969) réglementant la production et la commercialisation de semences et de plants, tel qu'il a été modifié, notamment ses articles premier, 2 et 5 ;

Vu la loi n° 25-08 portant création de l'Office national de sécurité sanitaire des produits alimentaires, promulguée par le dahir n° 1-09-20 du 22 safar 1430 (18 février 2009), notamment son article 2 ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et du développement rural n° 2099-03 du 8 chaoual 1424 (3 décembre 2003) portant homologation du règlement technique relatif à la production, au contrôle, au conditionnement et à la certification des semences et des plants des rosacées à noyau (abricotier, amandier, cerisier, pêcher, prunier et leurs porte-greffes) ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture, du développement rural et des pêches maritimes n° 2110-05 du 21 ramadan 1426 (25 octobre 2005) portant homologation du règlement technique relatif à la production, au contrôle et à la certification des plants d'olivier ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 2157-11 du 16 chaabane 1432 (18 juillet 2011) portant homologation du règlement technique relatif à la production, au contrôle, au conditionnement et à la certification des plants des rosacées à pépins ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 3548-13 du 27 safar 1435 (31 décembre 2013) portant homologation du règlement technique relatif à la production, au contrôle, au conditionnement et à la certification des plants de figuier ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n° 966-93 du 28 chaoual 1413 (20 avril 1993) fixant les conditions d'importation et de commercialisation des semences à cultiver au Maroc, tel qu'il a été modifié,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. – La société « AGRO NAJAH » dont le siège social sis Coopérative Saidia, Aït Iazeme, El Hajeb, est agréée pour commercialiser des plants certifiés d'olivier, de figuier, des rosacées à pépins et des semences et plants certifiés des rosacées à noyau.

ART. 2. – La durée de validité de cet agrément est de cinq (5) ans, à compter de la date de publication du présent arrêté au « Bulletin officiel ».

Il peut être renouvelé pour la même durée, à condition que la demande de renouvellement soit formulée trois (3) mois, au moins, avant l'expiration de la durée de sa validité.

ART. 3. – La déclaration prévue à l'article 2 de chacun des arrêtés susvisés n°s 2099-03, 2110-05, 2157-11 et 3548-13, doit être faite par la société « AGRO NAJAH » à l'Office national de sécurité sanitaire des produits alimentaires, en avril et septembre de chaque année comme suit :

- pour les achats et les ventes en plants d'olivier ;
- pour les achats, les ventes et les stocks en plants des rosacées à pépins ;
- pour les achats, les ventes et les stocks en semences et plants des rosacées à noyau ;
- pour la production, les ventes et les stocks en plants de figuier.

ART. 4. – L'agrément objet du présent arrêté peut être retiré en cas d'infraction dûment constatée aux dispositions du dahir n° 1-69-169 susvisé ou des textes pris pour son application.

ART. 5. – Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 23 rabii I 1438 (23 décembre 2016).

AZIZ AKHANNOUCH.

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du « Bulletin officiel » n° 6555 du 28 jourmada II 1438 (27 mars 2017).

Arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche maritime n° 3649-16 du 23 rabii I 1438 (23 décembre 2016) portant agrément de la société « SEMENCE OUAJIL ET FILS » pour commercialiser des semences certifiées de maïs, des légumineuses alimentaires et des légumineuses fourragères.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE MARITIME,

Vu le dahir n° 1-69-169 du 10 jourmada I 1389 (25 juillet 1969) réglementant la production et la commercialisation de semences et de plants, tel qu'il a été modifié, notamment ses articles premier, 2 et 5 ;

Vu la loi n° 25-08 portant création de l'Office national de sécurité sanitaire des produits alimentaires, promulguée par le dahir n° 1-09-20 du 22 safar 1430 (18 février 2009), notamment son article 2 ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n° 857-75 du 8 chaoual 1397 (22 septembre 1977) portant homologation du règlement technique relatif à la production, au contrôle, au conditionnement et à la certification des semences de légumineuses fourragères (luzerne, bersim, trèfle de Perse, pois fourrager, vesce et lupins) ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n° 859-75 du 8 chaoual 1397 (22 septembre 1977) portant homologation du règlement technique relatif à la production, au contrôle, au conditionnement et à la certification des semences de maïs ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n° 862-75 du 8 chaoual 1397 (22 septembre 1977) portant homologation du règlement technique relatif à la production, au contrôle, au conditionnement et à la certification des semences de légumineuses alimentaires (fève, féverole, pois, lentille, pois-chiche et haricot) ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n° 966-93 du 28 chaoual 1413 (20 avril 1993) fixant les conditions d'importation et de commercialisation des semences à cultiver au Maroc, tel qu'il a été modifié,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. – La société « SEMENCE OUAJIL ET FILS » dont le siège social sis Douar Aït Tangi, Krifat, Fkih Ben Salah, est agréée pour commercialiser des semences certifiées de maïs, des légumineuses alimentaires et des légumineuses fourragères.

ART. 2. – La durée de validité de cet agrément est de cinq (5) ans, à compter de la date de publication du présent arrêté au « Bulletin officiel ».

Il peut être renouvelé pour la même durée, à condition que la demande de renouvellement soit formulée trois (3) mois, au moins, avant l'expiration de la durée de sa validité.

ART. 3. – La déclaration prévue à l'article 2 de chacun des arrêtés susvisés n°s 857-75, 859-75 et 862-75, des achats et des ventes des semences mentionnées à l'article premier ci-dessus, doit être faite mensuellement par la société « SEMENCE OUAJIL ET FILS » à l'Office national de sécurité sanitaire des produits alimentaires.

ART. 4. – L'agrément objet du présent arrêté peut être retiré en cas d'infraction dûment constatée aux dispositions du dahir n° 1-69-169 susvisé ou des textes pris pour son application.

ART. 5. – Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 23 rabii I 1438 (23 décembre 2016).

AZIZ AKHANNOUCH.

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du « Bulletin officiel » n° 6555 du 28 jourmada II 1438 (27 mars 2017).

Arrêté conjoint du ministre de l'économie et des finances et de la ministre déléguée auprès du ministre de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement, chargée de l'environnement n° 3674-16 du 27 rabii I 1438 (27 décembre 2016) fixant les tarifs des services rendus par le laboratoire national des études et de surveillance de la pollution relevant du ministère chargé de l'environnement.

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES,

LA MINISTRE DÉLÉGUÉE AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES, DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT, CHARGÉE DE L'ENVIRONNEMENT,

Vu la loi organique n° 065-13 relative à l'organisation et à la conduite des travaux du gouvernement et au statut de ses membres, promulguée par le dahir n° 1-15-33 du 28 joumada I 1436 (19 mars 2015), notamment son article 37 ;

Vu le décret n° 2-16-879 du 19 moharrem 1438 (21 octobre 2016) mandatant des membres du gouvernement pour assurer l'intérim de certains de leurs collègues ;

Vu le décret n° 2-16-507 du 4 moharrem 1438 (6 octobre 2016) instituant une rémunération des services rendus par le ministère délégué auprès du ministre de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement, chargé de l'environnement (Laboratoire national des études et de surveillance de la pollution) ;

Vu l'arrêté du ministre de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement n° 3603-13 du 8 safar 1435 (12 décembre 2013) portant délégation de certains pouvoirs à la ministre déléguée auprès du ministre de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement, chargée de l'environnement,

ARRÊTENT :

ARTICLE PREMIER. – Conformément à l'article 2 du décret n° 2-16-507 susvisé, les tarifs des services rendus par le laboratoire national des études et de surveillance de la pollution relevant du ministère chargé de l'environnement sont fixés, tel qu'indiqué aux annexes du présent arrêté.

ART. 2. – Les tarifs indiqués en annexe 1 sont majorés de 10% pour les analyses des eaux usées et de 15% pour les analyses des sols, des sédiments et des déchets.

ART. 3. – Les données et informations concernant les mesures et analyses effectuées dans le cadre des activités propres du laboratoire national des études et de surveillance de la pollution, sont fournies moyennant une rémunération fixée à 10% des tarifs des analyses et mesures mentionnés aux annexes 1 et 2 du présent arrêté.

ART. 4. – Est abrogé l'arrêté conjoint du ministre des finances, du commerce, de l'industrie et de l'artisanat et du ministre de l'agriculture, de l'équipement et de l'environnement n° 502-98 du 10 kaada 1418 (9 mars 1998) fixant les tarifs des services rendus par la direction de l'observation, des études et de la coordination relevant du département chargé de l'environnement.

ART. 5. – Le présent arrêté conjoint sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 27 rabii I 1438 (27 décembre 2016).

*Le ministre de l'économie
et des finances,
MOHAMMED BOUSSAID.*

*La ministre déléguée auprès
du ministre de l'énergie,
des mines, de l'eau
et de l'environnement,
chargée de l'environnement,
HAKIMA EL HAITE.*

*

* *

Annexe 1 : Analyses eaux de surface, souterraine et eaux de baignade

Analyses / Mesure	Tarifs (en Dirhams)
Catégorie 1 : Paramètres physico-chimiques	
PH	30
Température	30
Conductivité	30
Oxygène dissous	50
Salinité	30
TDS (Total des solides dissous)	30
Ammonium	200
Ammonium/Colorimétrie	100
Carbone minéral total	300
Chlore résiduels	100
Chlorures	100
Carbonates	100
Couleur	50
Huiles et graisses	150
Cyanures	400
Fluorures	150
Granulométrie	780
Indice phénol	450
MAT. extractible hexane	150
Matières en suspension	100
MES par centrif/Filtration	120
Matières sèches à 110°C	100
Matières décantables	100
Résidus secs	100
Sodium	120
Sulfates	120
Sulfures	120
TAC (Titre Alcalin Complet)	80
Titre-Hydrométrique (TH)	100
Tensio - Actifs anioniques	200
Nitrates	100
Nitrites	100
Orthophosphates	100
Perte au feu à 800°C	100
Turbidité	100
Phosphore total	120
Potassium	120
Azote KJELDAHL	280
Azote Total	600
Carbone organique dissous	400
Carbone organique total	400
DBO	150
DCO	200
Oxydabilité au permanganate de potassium	240
Essai de traitabilité	1200
Essai de floculation par jar test	700
Essai de lixiviation	150

Autres	300
Catégorie 2 : Micropolluants organiques	Tarifs (en Dirhams)
Empreinte chromatographie	2000
Pesticides par famille	1000
Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP)	800
Hydrocarbures Totaux	1000
Indice Hydrocarbures	300
PCB	2000
Halogènes organiques	1500
Halométhanés - Solvants chlores	1500
Trihalométhanés (THM)	1500
Solvants volatils	1000
Esters de phtalates	1500
Micropolluants organométalliques	2000
COV	1000
Aldéhydes	1000
Autres	1000
Catégorie 3 : Paramètres métaux alcalino-terreux et lourds	Tarifs (en Dirhams)
Calcium	180
Manganèse	180
Magnésium	180
Aluminium	180
Argent	180
Bore	180
Cadmium	180
Chrome	180
Cobalt	180
Cuivre	180
Etain	180
Fer	180
Molybdène	180
Nickel	180
Plomb	180
Silicates	180
Titane	180
Zinc	180
Lithium	180
Baryum	180
Bismuth	180
Vanadium	180
Titanium	180
Antimoine	180
Arsenic	200
Mercure	200
Sélénium	200
Autres	180
Catégorie 4 : Paramètres biologique, microbiologique et bactériologique	Tarifs (en Dirhams)
Germes	100
Coliformes totaux	100
Coliformes fécaux	100
Streptocoques fécaux	100

Salmonella	250
Staphylocoques pathogène	250
Vibrions cholérique	260
Escherichia Coli (E. Coli).	150
Entérocoques Intestinaux.	150
Legionella.	150
Cyanobactéries.	250
Cyanotoxines.	250
Chlorophylles.	200
klebsiella	150
Œufs d'helminthes	220
Test des daphnies	200
Autres	150

Annexe 2 : Mesures de la pollution de l'Air

Catégorie 5 : Mesure de la qualité de l'air ambiant (la journée)		Tarifs (en Dirhams)
Paramètre météorologique		1500
Oxygène		1000
Dioxyde de carbone		1000
Matières en suspension particulaire dans l'air		1000
Dioxyde de soufre		1000
Oxydes d'azotes		1000
Monoxyde de carbone		1000
Ozone		1000
COV/Aldéhydes		2000
Autres		1000
Catégorie 6 : Mesure des émissions atmosphériques		Tarifs (en Dirhams)
Débit, Température, Vitesse, Oxygène et dioxyde de carbone		1000
Dioxyde de soufre		2000
Oxydes d'azotes		2000
Monoxyde de carbone		2000
Fluorure d'Hydrogène		2000
Chlorure d'Hydrogène		2000
Hydrogène Sulfuré		2000
Composé organiques volatiles		2500
Matières en suspension particulaires (essai)		1200
Prélèvement Métaux lourds (essai)		1200
Prélèvement des micropolluants organiques (essai)		1200
Autre		1500
Catégorie 7 : Mesure des émissions des gaz d'échappement		Tarifs (en Dirhams))
CO, CO2, O2, HC, NOx, Lambda (Véhicule Essence)		300
Opacité (Véhicule diesel : poids inférieur à 3500 Kg)		300
Opacité (Véhicule diesel : poids supérieur à 3500 Kg)		400
Catégorie 8 : Mesure du Bruit (8 heures)		Tarifs (en Dirhams)
Mesure d'amplitude		3000

Annexe 3 : Intervention, transport et interprétation des données

Nature de la prestation de services		Tarifs en Dirhams
A/Intervention		
Journée d'équipe pour les mesures de débit		3000
Journée d'équipe de prélèvement		2000
Journée d'agent hors laboratoire		700
Journée de technicien hors laboratoire		1000
Journée d'ingénieur ou cadre hors laboratoire		2000
Journée de directeur ou expert hors laboratoire		5000
B/ Rapportage des résultats		Tarifs (en Dirhams)
Interprétation des résultats (journée de directeur et expert)		4000
Interprétation des résultats (Journée d'ingénieur ou cadre)		1600
Elaboration de rapport		1500
C/ Transport		Tarifs (en Dirhams)
Location de véhicule légère (la journée)		700
Location de laboratoire mobile (la journée)		1200
Mobilisation de matériel de prélèvement au Km		10

Annexe 4 : Formation dans le domaine des mesures et des analyses :

Formation (journée)		Tarifs (en Dirhams)
Session analytique au laboratoire (journée)	Participant	1500
Session analytique au laboratoire (plus de 2 jours)	Participant	1200
Session de formation sur terrain	Participant	1400

Arrêté de la ministre déléguée auprès du ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la formation des cadres, ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la formation des cadres par intérim n° 282-17 du 8 jourmada II 1438 (6 février 2017) complétant l'arrêté n° 950-04 du 6 rabii II 1425 (26 mai 2004) fixant la liste des diplômes reconnus équivalents au diplôme de spécialité médicale en gynécologie-obstétrique.

LA MINISTRE DELEGUEE AUPRES DU MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE LA FORMATION DES CADRES, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE LA FORMATION DES CADRES PAR INTERIM,

Vu le décret n° 2-16-879 du 19 moharrem 1438 (21 octobre 2016) mandatant des membres du gouvernement pour assurer l'intérim de certains de leurs collègues ;

Vu l'arrêté du ministre de l'enseignement supérieur, de la formation des cadres et de la recherche scientifique n° 950-04 du 6 rabii II 1425 (26 mai 2004) fixant la liste des diplômes reconnus équivalents au diplôme de spécialité médicale en gynécologie-obstétrique, tel qu'il a été complété ;

Après avis de la commission sectorielle des sciences de la santé du 6 décembre 2016 ;

Après avis du conseil national de l'Ordre national des médecins,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. – L'article premier de l'arrêté susvisé n° 950-04 du 6 rabii II 1425 (26 mai 2004) est complété comme suit :

« Article premier. – La liste des diplômes reconnus « équivalents au diplôme de spécialité médicale en gynécologie-obstétrique, est fixée ainsi qu'il suit :

«

« – Tunisie :

«

« - شهادة طبيب متخصص في طب النساء والتوليد « Gynécologie-obstétrique » مسلمة من وزارة التعليم العالي والبحث العلمي وتكنولوجيا المعلومات والاتصال ووزارة الصحة - « تونس في 18 نوفمبر 2014، مشفوعة بشهادة تدريب لمدة سنة « من فاتح أكتوبر 2015 إلى فاتح أكتوبر 2016 بالمركز الاستشفائي الجامعي ابن سينا بالرباط وبشهادة تقييم للمعلومات والمؤهلات « مسلمة من كلية الطب والصيدلة بالرباط في 24 أكتوبر 2016. »

ART. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 8 jourmada II 1438 (6 février 2017).

JAMILA EL MOSSALI.

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du « Bulletin officiel » n° 6555 du 28 jourmada II 1438 (27 mars 2017).

Décision du Conseil de l'autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale n° P/EA/2.16 du 28 safar 1438 (28 novembre 2016) portant octroi d'agrément à l'entreprise d'assurances et de réassurance dénommée «CHAABI ASSISTANCE».

LE CONSEIL DE L'AUTORITE DE CONTROLE DES ASSURANCES ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE,

Vu la loi n° 17-99 portant code des assurances promulguée par le dahir n° 1-02-238 du 25 reheb 1423 (3 octobre 2002), telle qu'elle a été modifiée et complétée et notamment ses articles 161 et 165 ;

Vu la loi n° 64-12 portant création de l'autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale promulguée par le dahir n° 1-14-10 du 4 jourmada I 1435 (6 mars 2014), et notamment ses articles 15, 19 et 148 ;

Vu la demande d'agrément présentée par l'entreprise d'assurances et de réassurance dénommée « CHAABI ASSISTANCE » en date du 20 avril 2016 ;

Vu l'arrêté du ministre des finances et de la privatisation n° 1548-05 du 6 ramadan 1426 (10 octobre 2005) relatif aux entreprises d'assurances et de réassurance, tel qu'il a été modifié et complété et notamment son article premier ;

Après avis de la commission de régulation réunie le 10 octobre 2016 ;

Après délibérations du Conseil de l'autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale lors de sa réunion du 14 octobre 2016,

DÉCIDE :

ARTICLE PREMIER. – L'entreprise d'assurances et de réassurance dénommée « CHAABI ASSISTANCE », dont le siège social est à Casablanca, 25, angle boulevard Rachidi et rue Al Farabi, rez-de-chaussée est agréée pour pratiquer les catégories d'opérations d'assurances et de réassurance ci-après, prévues aux 23° et 29° de l'article premier de l'arrêté du ministre des finances et de la privatisation n° 1548-05 susvisé :

23°) Opérations d'assistance ;

29°) Opérations de réassurance liées aux opérations d'assistance.

ART. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 28 safar 1438 (28 novembre 2016).

Pour le Conseil de l'Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale,

HASSAN BOUBRIK.

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du « Bulletin officiel » n° 6555 du 28 jourmada II 1438 (27 mars 2017).